(

caballus, -I m.: cheval, spécialement cheval de travail, ou cheval hongre, cf. Mart. 1, 41, 20, posses uincere Testium Caballum... non est Testius ille sed caballus. Comporto souvent une nuance péjorative et appartient à la langue populaire, où il est, dès Varron, le substitut de equus. Cf. le vers de Perse, Prol. 1, nec fonte labra prolui caballino, où le scoliaste note: caballino autem dicit, non equino, quod satirae humiliora conueniant, et l'emploi de equus, Ov., R. Am. 394, en face de caballus, Petr. 134, 2, dans une même locution proverbiale. — Attesté depuis Lucilius, mais surtout fréquent dans la langue de l'Empire. Panroman, M. L. 1440, et celt.: irl. capall, britt. cafall; également passé en sl.: v. sl. kobula « jument », et germ.: all. dial. köb « bidet ».

A basse époque apparaît toute une série de dérivés : caballa (qui n'a pas supplanté entièrement equa) f.; caballinus, caballaris (-rius), caballio, -onis (= equuleus), caballico, -as, caballista m. (hybride), etc., qui se sont substitués aux dérivés de equus dans les langues romanes, cf. M. L. 1437-1439; B. W. cheval, chevaucher. - Origine discutée; Hesychius a καδάλλης έργάτης ίππος et καβάλλιον, témoignage confirmé par une inscription grecque de Callatis (mer Noire) du me siècle ayant J.-C. où on lit καδαλλεΐον, cf. Tafrali, Revue Arch. 1925, I, 259. Ce mot, qui n'existe ni en grec byzantin ni en grec moderne, doit provenir d'une langue non indo-européenne, balkanique?, comme mannus, ou plutôt lydienne. Cf. H. Grégoire, dans Études Horatiennes, Bruxelles, 1937, p. 89 sqq., et L. Robert, R. Phil. XIII (1939), p. 175 sqq. On a supposé également une origine gauloise (comme pour carrus et un certain nombre de mots relatifs à la carrosserie); v. entre autres J. Loth, Les noms du cheval chez les Celtes, C. R. de l'Acad. des inscr., 17, 443. Toutefois, les noms gaulois et latins peuvent provenir d'une même source ; il s'agirait d'un nom ethnique (cf. fr. hongre) qui se serait répandu dans toute l'Europe.

cabonses, -ium : prêtres des Feriae Latinae sur le mont Albain. Dérivé de Cab(i)um.

*cabō, -ōnis (cabus, cabōnus, -ī) m.: cheval hongre? Mot de glossaire, dont la réalité a été contestée par Cocco, Paideia 4, 347.Î

cacabő (caccabō), -ās, -āre : crier, en parlant de la perdrix (Nemes.). Emprunté au gr.; cf. Hés., κακοιάδα πέρδιξ et κακασίζω. Cf. cacillo. Î

caccabus, -I m.: pot, chaudron (attesté dès Varron). Emprunt au gr. κάσωσος (qui semble lui-même emprunté au sémitique).

Dérivés : caccabāceus, -bātus, -bīnus, -bāris; caccabulus (tous tardifs). Désigne aussi une herbe glosée στρύχνος; caccabellus, -ī m.: Papyr. Marini 80, 2, 11 (a. 564), caccabello rupto; cf. v. fr. chachevel « crâne » (comme testa), ital. mér. caccavella.

Caccabus, caccabellus sont surtout représentes en italien et dans les langues hispaniques; cf. M. L. 1444-1445. Un double *caccalus est supposé par l'emprunt v. h. a. kahhala, all. Kachel.

*caccitus : mot de sens inconnu, appliqué à un jeune garçon, Pétr. 63, 3.

cachinnō, -ās, -āre s'esclaffer; éclater de rire.
Dérivés et composés: cachinnus, -ātio, -ābilis, -ōsus, cachinnō. -ōnis, etc.; dēcachinnō (Tert.).

Quelquesois, en poésie, employé pour rideo, risus, à l'imitation du gr. καχάζω. Le sens de « bruit des vagues », Catull. 64, 273; Acc. Trag. 573, de cachinnus est secondaire et imité du gr. καχλάζω (Théocr. 6, 12). Les anciens y avaient déjà vu une onomatopée, cs. Porphyr., A. P. 113: uerbum secundum δυοματοποίαν fictum a sono risus. — cachinnus (-num) semble un postverbal de cachinno.

Adaptation latine, avec -nn- expressif (cf. tintinnus, hinniō, etc.), d'un mot expressif indo-européen attesté par gr. κακάζω, κακκάζω, καγκάζω, arm. κακαπλ' « rire bruyant » (-an- est un suffixe courant en arménien), russe κοκοί « rire bruyant », skr. kakhati, kakkhati « it it », v. h. a. kachazzen, etc.; le ch semble une graphie hellénisante au lieu du c attendu. Les formes romanes, sic. skakkaniari, corse kakkana, se laissent difficilement ramener au type latin et, là aussi, il y a eu sans doute des adaptations particulières et mélange de la forme latine avec le gr. καγκαλῶ, cf. M. L. 1448.

escillo, -ās, -āre: caqueter (Anth., Gloss.); se dit de la poule, comme glocio, tandis que cucurrio se dit du coq. Onomatopée, cf. Hés., καραάζειν τὰς δρικς τὰς πρὸς τὸ τίκτειν φθεγγομένας 'Αττικοί, et cacabō.

Pour la formation, cf. faccilo, frigulare, pupillare; en germ. : holl. kakelen, etc.

caco, -as, -au, -atum, -are: transitif et absolu chier ». Mot du langage populaire et enfantin (cf. fr. faire caca »). Ancien. Panroman. M. L. 1443, 2110.

Dérivés et composés : cacātus ; cacātur ; cacāturiō, -īs; concacō ; citocacia (citocacium) : carline ou saponaire, plante purgative (Isid., Diosc., Ps. Apul.) ; déformé en citococia sous l'influence de coquō « digérer »; caciātris.

Cf. irl. caccaim « cacō », id. cacc, gall. cach « merda », gr. κακοκάω « cacō », κάκοκη « merda », arm. k'akor « fumier » (le k intérieur suppose k géminé), r. kakát' « cacāre » (le slave élimine la gémination), all. kakken (peutêtre emprunté au latin). Mot de type populaire indecuropéen, avec vocalisme a et gémination de la consonne intérieure (que toutefois le latin ne présente pas). Cf. gr. κακός?

cacula, -ae m.: valet d'armée, ordonnance (joint à militaris par Plaute). Mot rare, sans doute de l'argot militaire, qu'on trouve dans Accius, Carm. fr. 2, calones famulique metallique (-tel-?) caculaeque, dans Plaute, Tri. 721, arguments de Ps. 1, 4 et 2, 13-14 (avec ā, cf. Lindsay, Early lat. Verse, p. 193, sans doute sous l'influence de cālō), et qu'il faut peut-être restituer dans Cic., Att. 5, 21, 4. On trouve aussi dans des inscriptions tardives cacus avec le même sens, CIL VI 1058, 7, 15; 1057, 4, 11 (anno p. C. 210).

Dérivés : caculor, -āris (Gloss.); caculātus, -ūs « seruitium »; peut-être aussi cacurius, CIL XI 1039. Mot populaire d'origine obscure. L'étrusque a des noms propres latinisés Cac(i)us, Cac(c)a, Cacelius, etc. La finale en -a serait en faveur d'une origine étrusque, cf. lixa, scurra, uerna, Caecina, Mamurra, etc.

cacumen, -inis n.: cime (d'un arbre ou d'un mont), pointe; sommet (sens propre et figuré). Mot technique de la langue rustique (Caton, Colum., Pline), emprunté par la langue poétique, non dans Cic., mais se trouve dans Cés., B. G. 7, 73.

Dérivés : cacūminō, -ās : rendre pointu (peut-être création d'Ovide), d'où dēcacūminō.

Cf. skr. kakúd- et kakúbh- « sommet », où le -d- et le -bh- doivent être des élargissements (et hébr. qodqöd « sommet »? cf. M. Cohen, BSL 85, p. 52). Mots populaires, à en juger par le vocalisme a et par le redoublement dans un substantif, et de forme singulière. Pour le suffixe, on peut supposer une influence de acumen, culmen.

*cada, -ae: CGL V 14, 34 (Plac.), cadula frusta ex adipe: cada enim aruina dicitur. Non autrement attesté; peut-être imaginaire.

cadāuer, -ris n.: cadavre. Bien que le terme soit ancien et usuel, il semble pourtant évité (cf. Cic., Pis. 9, 19, 33, 82) comme trop brutal par certains auteurs, qui lui préfèrent corpus (= gr. σῶμα), cf. Hier., in Matth. 34, 28, p. 197, corpus, id est πτῶμα, quod significantius latine dictur cadauer ab eo quod per mortem cadat. En fait, il n'est représenté dans les langues romanes que par des formes de caractère savant, cf. M. L. 1450. En latin même, les adjectifs dérivés cadāuerīnus, cadāuerōsus sont rares.

Rattaché justement par les anciens à cadō, cf. πίπτω et πτῶμα. Mais la terminaison est obscure; v. papāuer. De *cadā-wes? Cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr. 5, p. 340.

cadō, cadis, cecidī, cāsum, cadere (les langues romanes attestent aussi *cadēre, fr. choir, peut-être sous l'influence de iaceō, -ēre): tomber (= gr. nīnta qu'il a servi à traduire), sens physique et moral; d'où « être abattu, succomber », cf. Cic., Ph. 3, 14, 35, ut cum dignitate potius cadamus quam cum ignominia seruiamus; défailir. Opposé à stō, surgō, orior. A tous les sens de fr. « tomber »: « le vent tombe, la pièce tombe ». S'emploie avec un complément au datif, ou avec in et l'accusatif « tomber sur » (d'où « s'appliquer à », Cic., Tu. 5, 40, Laconis illud dictum in hos cadere), ou « arriver à, échoir »; avec sub : c. sub sensum. — Absolument « tomber », c'est-à-dire arriver inopinément, cf. Tér., Ad. 740, si illud quod maxime opus est iactu non cadit, | illud quod cecidit forte id arte ut corrigas; et aussi « aboutir, se ter-

miner », sens sans doute calqué sur le gr. πίπτω, comme cāsus traduit πτώσις, cf. Cic., Or. 57, 194, uerba melius in syllabas longiores cadunt; et similiter cadentia traduisant δμοιόπτωτα. — Usité de tout temps. Panroman, M. L. 1451, et 1452, cadūus, 1454, cadūcus, mais supplanté par tomber, v. B. W. s. u.

Dérivés et composés : cadūcus : qui tombe et « enclin à tomber, caduc, épileptique ». En droit « tombé en déshérence », d'où cadûcarius « relatif aux biens caducs, ou à l'épilepsie »; cadūcia (Gloss.), cadūciter (Varr.). Ancien, usuel. Pour la formation. cf. mando. mandūcus et fīdūcia; cadīuus (époque impériale); qui tombe de soi-même; épileptique. Le simple est peu usité, mais recidiuus est un peu plus fréquent : v. plus loin. Sur la formation, v. entre autres Meillet. Et. sur l'étym. et le vocab. du v. sl., p. 365; casus (cassus, Quint. 1, 7, 20), -ūs de *kad-tu-s (m.) : « chute. fait de tomber (et, par euphémisme, de mourir) », et sens concret « ce qui tombe, accident, chance, occasion » (souvent avec un sens défavorable). En grammaire traduit πτώσις « cas », cf. P. F. 51, 5, casus dicimus non modo ea quae fortuita hominibus accidunt. sed etiam uocabulorum formas, quia in aliam atque aliam cadunt effigiem. Irl. cas. De là, cāsuālis = $\pi \tau \omega \tau \iota$ κός « casuel. fortuit » et « relatif aux cas ». Il n'y a pas de substantif *cāsiō, mais occāsiō est fréquent. Tardifs : cadāx (cf. catāx), cadēsco. Pour -cidium, -ciduus, v. plus bas.

accido, -is: proprement « tomber vers » et « arriver par hasard »; se dit souvent, mais non nécessairement. d'un événement fâcheux. Ce sens s'est développé du fait qu'une chose qui arrive inopinément est rarement agréable, e. g. Plt., Mo. 197, insperata accidunt magis saepe quam quae speres. Les grammairiens codifient la différence, e. g. Caper, GLK VII 98, 8, accidere aliquid aduersi dicito, contingere aliquid pulchri; Agroec., ibid. 118, 22, contingunt bona, accidunt mala, eueniunt utraque. Mais accido peut se dire d'événements heureux (Tér., An. 398) ou indifférents (ad Herenn. 3, 15). Dans la langue philosophique, accidere traduit συμπίπτειν, συμbatvetv et signifie es'ajouter à v, e. g. Cic., N. D. 2, 82, omnium... naturam esse corpora et inane, quaeque his accidant. D'où accidens = συμβεθημός opposé à substantia = odola (cf. Quint. 3, 6, 36) ou à proprium, e. g. Charis., GLK I 373, 20, antonomasia est dictio per accidens proprium significans. Par extension il arrive à traduire ἐπίθετον (Quint. 8, 3, 70) ου σύμπτωμα, Cael. Aur., Acut. 2, 6, 30. De là, en bas latin, accidentia, accidentālis. Les langues romanes attestent aussi *accadere, M. L. 61. Celt. : irl. aicid, accidit; gall. achwyddo.

Autres composés : concidō (concadō) : tomber tout d'un coup (noter la valeur perfective [déterminée] donnée par le préfixe) ; dēcidō, ex- (*dē-, excadēre, M. L. 2494, 2944 (britt. digwyddo, fr. échoir), excidium 2968?; sur les confusions qui se sont produites entre les composés de cadō, caedō, scindō, v. caedō, et scindō), in-, inter-cidō « tomber entre » et « périr, disparaître » (cf. intereō; v. inter); occidō, -is, -cidī, occāsum: tomber, succomber (cf. occumbere, etc., et occīdere « tuer ») qui s'est employé pour désigner le coucher des astres et spécialement du soleil, d'où occidēns m. (scil. sōl occidēns) « occident » (opposé à oriāns); occāsus, -ūs m. (opposé à oriāns); occāsus, -ūs m. (opposé à oriāns); occāsus, -ū, -um: tombé, couché;

occāsiō: occasion, et, tardif, « cause, motif », M. L. 6029 (et celt. : v. irl. accuiss, britt. achaws), que les bons écrivains distinguent de occāsus, qui, en dehors du sens de « coucher du soleil, occident », n'a que le sens de « chute, ruine, mort », et ne se confond avec occāsio qu'à basse époque ; prae-, pro-, re-cido (et reccido de* red-cido? ; toutefois, reccido peut avoir été refait sur reccido par les poètes dactyliques pour éviter des suites de trois brèves telles que recidimus, etc.), d'où recidiuus ; comme cadiuus, ce mot appartenait d'abord à la langue de l'agriculture, où il se disait des semences qui, en tombant, produisaient une seconde, une troisième moisson, e. g. Pompon. Mela 3, 6, 2, adeo agri fertiles ut cum semel sata frumenta sint, subinde recidiuis seminibus segetem nouantibus, septem minimum, interdum plures etiam messes ferant. - Recidiuus a pris de là le sens de « qui renaît » et est devenu synonyme de rediuituus, ainsi dans Vg., Ae. 4, 344, recidiua... Pergama, et 10, 58; puis « qui revient, qui récidive » : r. febris, Cels. 3, 4. Cf. M. L. 7115, recidere et *recadere ; 7116, recidiuare (reca-) « faire une rechute » (dans une maladie), puis « se renouveler, reprendre »; 7117, recidīuum « regain »; succidō, super-

Il y a aussi un certain nombre d'adjectifs composés en -ciduus : ac-ciduus (rare et tardif) ; deciduus « qui tombe »; occiduus « qui tombe, qui se couche »; succiduus e qui s'affaisse », et des noms neutres en -cidium : geli-, stillicidium, M. L. 8259; stiricidium, M. L. 8266, v. stīria, stilla. V. aussi cadāuer, casso, cassābundus. Pour excidium, v. scindo.

Pas plus que le celtique, le latin n'a conservé au sens de « tomber » la racine *peto- (cf. gr. πίπτω) et *ped-(v. l'art. pessum). Il a recours à une racine *kad- qui n'a pas de correspondant clair. Hom. κεκάδοντο « ils ont cédé » et ἐκεκήδει ὑπεκεγωρήκει, Hes., sont loin pour le sens. Skr. cad- « tomber » est rare et semble populaire ; n'est pas dans le Rgveda; figure une fois dans l'Atharvaveda, catsyanti a tomberont » (en parlant des dents); le vocalisme ne concorde pas avec celui des formes grecques. Il est tentant d'établir un rapport entre cado et caedo, cedo (cf. lacdo, lassus?); mais on ne peut rien préciser. V. aussi cassus.

căduceus, -i m. et căduceum n.: caducée, baguette de héraut. Emprunt ancien, direct ou indirect, au gr. dorien καρύκειον avec une déformation peu claire (influence de caducus?; ou intermédiaire étrusque?). La désormation a été savorisée par le sait qu'en latin ancien, d intervocalique n'était pas loin de r; cf. la dissimilation de meridies et, d'autre part, le type v. latin aruorsum en face de aduersus.

Dérivés : caduceator : -es, legati pacem petentes, P. F. 41, 11 (déjà dans Caton); caduceatus (Gloss.); caducifer, créé par Ovide pour traduire κηρυκιοφόooc. Le genre diffère suivant qu'on sous-entend à l'adjectif sceptrum, bāculum ou scīpio, bāculus.

cadurcum, -I n. : matelas ; lit. Mot de l'époque impériale (Juvénal), neutre de l'adjectif cadurcus « de Cahors », cf. Cadurci, -ōrum. L'objet a pris le nom de l'endroit dont il était originaire; cf. Plin. 19, 13. La glose cadurdum, membrum virile; nam proprie cadurda dicuntur summitates naturae femineae sicut uirorum praeputium, CGL V 493, 31, doit se rapporter à cadurcum mal

compris, cf. la n. de Friedlaender dans son éd. de Juya. nal 6, 537 et praef. p. 111, et Thes. Gloss. ad loc.

cadus. -I m. et cadum n. : vase à vin de la contenance de trois urnes ou de dix modii. Emprunt (ancien, mais déià dans Plaute) au gr. κάδος, lui-même d'origina étrangère (cf. héb. kad) ; le mot latin est situla. M. L.

caecilia : v. le suivant.

caecus, -a, -um : 1º aveugle, qui ne voit pas ; 2º sens objectif « invisible, où l'on ne voit pas », nox caeca, cubiculum... caecum; d'où « secret » et « bouché, sans issue » : caecum (intestinum) = τοῦ ἐντέρου τυφλόν π, Arist P. A. 3, 14. S'emploie, par image en poésie, de sensa. tions autres que les sensations visuelles : Vg., Ae. 10 98. caeca uolutant murmura, peut-être à l'imitation du gr. τυφλός. - Attesté de tout temps. M. L. 1461; B. W. sous aveugle.

Dérivés et composés : caecitās, caecitūdō; caecō, -ās. M. L. 1457, et ex-caeco (d'après ἐκτυφλῶ?), classique usuel; occaeco, id.; caecutio, -īs: devenir aveugle, voir trouble (rare et non classique, formé comme balbutis ci. gr. τυφλώττω); caeculto, -ās (mot comique de Plaute formé comme occulto); caecigenus; caecilinguis (Gloss.). Noms propres : Caecilius, -lianus : -ana lactuca (Plin., N. H. 19, 127) et par abréviation caecilia (Col.); caecilia (et caecula lib. Gloss., caeciola var.): sorte de serpent (sans doute l'orcet, dont le nom provient d'un diminutif de orbus, cf. all. Blindschleiche angl. blind-worm), dicta eo quod parua sit et non habeat oculos, Isid., Or. 12, 4, 33; cf. gr. τυφλίνος (τύ-), Arist. et τυσλινίδιον. Xénocr. Demeuré dans les dialectes italiens, M. L. 1459. Cf. encore *caeculus, 1460; CGL II 434, 571.

Adjectif à vocalisme radical a et à suffixe -ko-, cf. cascus, luscus, etc., désignant une infirmité. Cf., mais seulement dans les langues les plus proches : irl. caech. gall. coeg et got. haihs, mais au sens de « borgne ». Le nom propre Caecina est étrusque (étr. Caicna) : Tuscus Caecina (Tac.). Cf. peut-être aussi gr. xaudaç « vent du nord-est »; v. aquilo.

caedo, -is, cecidi, caesum, caedere : 1º terme rural « tailler (les arbres) », « abattre en coupant » (cf. CIL I° 366, honce loucom ne quis violated... neque cedito, et Lex XII Tab. ap. Plin. 17, 7), puis « entailler »; 2º tailler en pièces (terme militaire ; se dit d'une armée) ; frapper avec un instrument tranchant (en parlant, par exemple, des victimes) et par suite « frapper à mort, tuer » (sens surtout attesté dans le composé d'aspect déterminé occidere). Correspond au gr. термы et монты; de là, dans la langue grammaticale, caedere sermones traduit xonτειν τὰ βήματα; caesum = κόμμα; caesūra = τομή; δτάτιδ concisa = σύνθεσις κατακεκομμένη; concisum dicendi genus = συγκοπή φράσσως - Attesté de tout temps.

Dérivés et composés : caedēs, -is f. : 1º abatis, taille des arbres (cf. Gell. 19, 12, 7); 2º massacre, carnage, meurtre ; caeduus (ancien) : qui peut être coupé, taillé, adjectif de la langue rustique (Caton, Varr., Plin.); incaeduus, composé privatif formé par Ovide (= 470μος); caementum (caementa f. ap. Plin.) de *kaid-mentom : moellon, pierre de taille, M. L. 1467; d'où cas-

mentārius, -ī; caementīcius; caementātus; caesa: féminin de caesus substantivé à basse époque dans le langage militaire « coup d'une arme tranchante, coup de taille »; caesalis : propre à être taillé (Grom.) : caesicius : taillé (se dit d'une étoffe), cf. empticius et emptus; caesim : en coupant, en taillant; caesio : taille (des arbres) (un exemple de Colum.); 2º action de frapper (Tert.). Caesio, caesor sont très rares et de date tardive; par contre, les composés en -cīsio sont fréquents : incīsio, etc. Il n'y a pas de substantif *caesus, mais caesura est attesté à l'époque impériale à partir de Pline. Caeso, -onis m. : cognomen fréquent et ancien, ainsi que le montre l'abréviation par un K., expliqué comme caesar, a caeso matris utero. Plin. 7, 47 (v. Schulze, Latein, Eigennamen, p. 136). D'où Caesonius, Caesonianus; caesor : tailleur (d'arbres, de pierres) ; caesura : 1º taille (Pline) ; 2º césure (= τομή); 3º partie du discours (= κόμμα); caelum de *kaid-lom n. : ciseau (forme vulgaire et tardive caelio, -onis m.). D'où caelo, -as (cailauit, CIL XIV 4098. HI siècle av. J.-C.) : ciseler, τορεύω; caelator, caelamen, caelatura. N'a pas survécu en roman, sans doute à cause de l'homonymie de caelum. Cf. caelata salade, sorte de casque », M. L. 1464.

Pour caesar, v. ce mot.

Le sens de « taille des arbres » s'est bien conservé dans les langues romanes, cf. M. L. caedes. 1462: *caedita. 1463; *caesa, cisa « haie taillée », 1471; *caesare tailler les arbres », 1473, et les noms d'instruments caesālia (cī-), 1472; caesellum (cī-), 1474; fr. ciseau, cisailles, v. B. W. s. u.; cf. britt. cis et cisell; caesorium (cīs-), 1475. Mais eaedō lui-même n'a pas survécu : v. talea.

Caedo a fourni de nombreux composés en-cido : abscido -is (souvent confondu dans les manuscrits avec abscindo, e. g. Vg., G. 2, 23, où les manuscrits ont abscindens, tandis que les gloses citent le vers avec abscidens): détacher en coupant, ou en taillant, couper, châtrer (cf. le sens spécial de notre verbe « couper »); puis « détacher, enlever »; abscidio? glosé ἀποτομή; abscisio t. de rhétorique, cf. ad Herenn. 4, 53, 68 = interruptiō; praecisiō ἀποσιώπησις; ou de grammaire = ἀποxoπh; circumcīdō (ancien juxtaposė, cf. circum caedas. Lucr. 3, 411): couper tout autour, περικόπτω, et dans la langue de l'Église « circoncire », d'où circumcīsio = περιτομή, circumcaesura (Lucr. = περιχοπή), etc.; concido: couper en morceaux: concisio = συγκοπή: concisus = σύγκοπτος; dēcīdō: trancher, d'où au sens moral « décider » (souvent, dans la langue du droit, « trancher un différend », cf. secare lītēs, dirimere), d'où dēcīsio (Cic.); excīdō : enlever en taillant, raser, et excīsiō (pour excidium, v. scindo et cado); souvent impossible à discerner au parfait et au participe passé de exscindo, cf. Thes. s. u.): incido: inciser. et incisio: *incisare. *incisamen, incisulare: M. L. 4354-4355. Cf. aussi incilia: occido d'aspect « déterminé » spécialisé dans le sens de tuer » (terme de la langue parlée, demeuré dans les langues romanes, cf. M. L. 6030, occidere et *aucidere), d'où occidio et occisio : meurtre, massacre (l'opposition de caedo : occido a un parallèle exact en slave : biti * hattre » en face de u-biti « abattre, tuer ») ; occīsitāre, fréquentatif employé par C. Gracchus, cf. Fest. 218, 32; praecido : couper par devant, retrancher (cf. praefringo), d'où praecisus, terme de rhétorique « dont on a retranché le superflu, précis, exact », praecisio, praecisūra; recidō; retrancher, recisio. M. L. 7122 et *recisa 7121; succīdo : couper par dessous; succīdia, -ae f. : dépècement; quartier de porc dépecé (ancien : Caton, Varron); succisio, succisor sont, au contraire, récents; trānscīdō (Plt.). Cf. aussi les adjectifs archaïques : circumcidaneus (Cat., Col.); praecidanea agna uocabatur quae ante alias caedebatur. P. F. 250, 11: succidanea hostia dicebatur quae secundo loco caedebatur, P. F. 393, 1; ancaesus : - a dicta sunt ab antiquis uasa quae caelata appellamus, quod circumcaedendo talia fiunt. P. F. 18. 19 (cf. ancile); inter-cisi: dies sunt per quos mane et uesperi est nefas, medio tempore inter hostiam caesam et exta porrecta fas; a quo quod fas tum intercedit, aut eo[s] intercisum nefas, intercisi[m], Varr., L. L. 6, 4, 31.

Composés en -cida (-cidas), -cidium : homicida, -cidium, M. L. 4168, 4169; pāricīda (-cīdas, lex Numae dans P. F. 247, 24), parricida, -cidium, etc.

Sans correspondant hors du latin, comme le fait prévoir la diphtongue -ai- de l'élément radical. L'archaïsme de la conjugaison et du subst, caedes (cf. sedes) montre, cependant, que le mot est, sinon de date indo-européenne, du moins entré de bonne heure dans la langue. La racine i-e. de v. irl. benim « je frappe » a été éliminée en latin (v. perfinës).

Sans doute forme de type populaire (v. laedō); on a d'autres formes dont le type également populaire est caractérisé par kh : skr. khidáti « il déchire », kheda « marteau », gr. σχίζω « je fends »; v. scindo. — Cf. peutêtre cado, dont caedo semble être un causatif.

caelebs. -ibis c. : célibataire (se dit des hommes, des animaux, des plantes et, par métonymie, des choses). Attesté depuis Plaute ; s'oppose à uidua.

Dérivés : caelibaris (-balis) : -i hasta caput nubentis comebatur. P. F. 55. 3: caelibātus. - us m. : célibat ; mot d'époque impériale, formé d'après les substantifs verbaux en -ātus et rapproché de caelum à basse époque par étymologie populaire, cf. Iul. Val. 3, 42, 24; et Thes. Gloss., s. u.; caelibātus, -a, -um (Gloss.).

Le rapprochement avec skr. kévalah « particulier à, seul, entier » et avec v. sl. céglu « seul » est en l'air. Il n'explique pas le détail du mot. Lett. kalls « nu, sans armes », que cite M. Endzelin, n'aurait en commun que l'élément radical: le sens est éloigné. Caelebs n'a pas l'aspect d'un mot indo-européen (cf. plebs); mot de type populaire, en tout cas, à diphtongue en a.

caelia, -ae f. : sorte de boisson fermentée, en usage chez les Espagnols. Cf. Oros., Hist. 5, 7, 13, [Numantini]... usi... suco tritici per artem confecto quem sucum a calefaciendo caeliam uocant... Mot étranger, qui n'a pas pénétré dans le vocabulaire latin.

caelum, -I n. : ciseau, v. caedō.

caelum (graphies tardives coelum, d'après xoïlov, et celum, d'après cēlō), -I n. (et masculin lorsqu'il est divinisé et personnissé. Le ciel est mâle, la terre est femelle, cf. Serv. auct. Ac. 5, 801. Ennius emploie les deux genres : caelus profundus, A. 546 ; uertitur... caelum, A. 211. Le pluriel est très rare jusqu'à l'époque chrétienne (où il se répand pour traduire oùogyoi, qui luimême traduit l'hébreu), cf. Caes., Anal. ap. Gell. 19, 8,

__ 84 __

3, caelum numquam multitudinis numero appellandum est. Là où il est attesté, il est masculin : caeli, cf. Lucr. 2. 1097, quis pariter caelos omnis conuertere. Le pluriel convient, en effet, au genre animé; cf. les emplois de ignes. aguae. On ne peut invoquer contre cet usage la phrase de Cic., Epist. 9, 26, 4, unum caelum esset an innumerabilia, où le masculin était impossible) : 1º ciel, correspond à gr. obpavoc; quelquefois synonyme de aer, aether; 2º ciel, plafond d'un édifice; voûte. Forme artificiellement syncopée dans Ennius cael, cf. Hes., καιλ' ούρανός 'Ρωμαΐοι. Designe le « cicl », par opposition à la terre, cf. caelestis en face de terrestris (caelestis devant son -es- à terrestris et sa finale à agrestis), Varr., L. L. 5. 16, loca naturae secundum antiquam divisionem prima duo, terra et caelum; de même que Iuppiter s'oppose à Tellus, Varr., R. R. 1, 1, 5: deos qui omnis fructus agriculturae caelo et terra continent. Îouem et Tellurem. -Attesté de tout temps. Panroman ; M. L. 1466. Irl. cel. L'adjectif dérivé de caelum est caelestis, qui est aussi

substantivé et correspond à gr. οὐράνιος. M. L. 1465. La poésie emploie aussi caeles, -itis adjectif et substantif, fréquent surtout au pluriel, caelites = οὐρανίωvec. Pour la formation, cf. āles, -itis de āla. Autres dérivés : caelitus = ούρανόθεν; caelicus (rare et tardif formé sous l'influence des adjectifs grecs en -x6c, cf. aulicus); caelīnus « bleu » (Gl. med.), d'après marīnus. Composés : caelicola, -fer, -fluus, -gena, -loquax, -potens, -spex, tous poétiques et sans doute faits sur le type grec οὐρανοῦχος (Esch.), etc. Cf. aussi caerulus.

Ce nom, neutre, a la forme d'un nom d'instrument, de sorte qu'on a pense à le rattacher à caedo, le ciel étant considéré comme découpé en régions qu'observe la science augurale ou que parcourent les astres, cf. templum, auquel, du reste, caelum est souvent joint; e. g. Lucr. 1, 1014, caeli lucida templa. Varron le rapproche, de caelare, L. L. 5, 18, caelum dictum scribit Aelius quod est caelatum...; Men. 420, appellatur a caelatura caelum. Le rapprochement de caelum et cauus, e. g. Lucr. 4, 171, magnas... caeli cauernas, Enn., Sc. 112, caua caeli, n'enseigne rien en faveur de la parenté des deux mots. Bref, on n'a que des hypothèses incertaines. - Aucun nom pareil du « ciel » n'est connu ; sur un mot qu'avait l'indo-européen et que le latin a conservé avec des valeurs différentes et des formes renouvelées, v. dies et Iuppiter.

caementum, -In. : v. caedo; B. W. sous ciment.

caenum, -In. (pas de pluriel) : limon, boue ; d'où parfois « fumier, fange » (sens physique et moral). - Ancien, usuel. M. L. 1468.

Dérivés : caenosus, caenulentus ; caenositas, tous plus ou moins tardifs.

La graphie par ae est celle des bons manuscrits, et c'est caenum qu'attestent le groupe allitérant proverbial caelum et caenum, cf. Thes. III 98, 72 sqq., le jeu de mots sur caenum et cera, Cic., Verr. 6, 173, cf. l'esp. cieno. Le rapport avec cunire est donc invraisemblable. Et l'on ne voit pas non plus comment pourrait être rapproche in-, con-quinare. Sans rapport, semble-t-il, avec obscēnus (-scae-). En tout cas, mot de type populaire, par sa diphtongue (cf. faeteō).

свера, свере : ч. сера.

caerefolium, -I n. : cerfeuil = χαιρέφυλλον. Cf. ton. tefois Plin. 19, 170, caerefolium quod paederota (sorta d'acanthe) Graeci uocant. On trouve dans les gloses les formes cerfolium, cerfolius (cf. v. h. a. kervola). M. I.

Mot grec avec seconde partie adaptée. Attesté depuis Columelle.

caerimonia, -ae f. (souvent au pluriel caerimoniae. autre graphie caere ; à basse époque, caerimonium n.). culte, pratique religieuse, caractère saint ou sacré, sainteté; au pluriel : observances rituelles (cf. Gell. 10. 15 et P. F. 62, 19 : denariae caerimoniae dicebantur et tricenariae quibus sacra adituris decem continuis diebus. uel triginta certis quibusdam rebus carendum erat); cérémo. nies du culte. — Dérivés, tous rares et de basse époque. caerimonialis, -niosus, -nior, -aris. Vieux mot, bien que non attesté avant Cic.; cf. Thes. III 100, 78 sqq. Ranpelle pour la forme castimonia, sanctimonia. Etymologie inconnue. Les anciens le font dériver du nom de la ville étrusque Caere; cf. P. F. 38, 19, caerimoniarum causam alii ab oppido Caere dictam existimant; Val Max. 1, 1, 10, sacra caerimoniae uocari quia Caeretani ea... coluerunt. Peut-être dérivé d'un *caerimō étrusona (cf. lucumo); v. Ernout, Philologica, I p. 43; de *cerinu sacrum? , d'après M. Runes, Latomus, 1938, 10. V. en dernier lieu K. H. Roloff, caerimonia, Gl. 32, p. 101-138; Wagenvoort, Reall. f. Ant. u. Christ., s. u.

caerulus, -a, -um ; caeruleus, -a, -um (forme préférée et sans doute créée par les poètes dactyliques pour éviter le crétique) : -m est uiride cum nigro, ut est mare. Serv., Ae. 7, 198. Traduit le gr. κυάνεος, ἀέρινος, et, avec une idée accessoire de « sombre, obscur », xélonvos. Épithète de la langue poétique. Se dit du ciel, e. g. Enn., A. 49, caeli caerula templa; d'où, au pl. n., caerula « les cieux » ou « la mer », ainsi désignés par leur couleur. Le n. sg. caerulum désigne la couleur d'azur. Quelquesois employé de la couleur des yeux (Hor... Epod. 16, 7; Tac., Germ. 4), comme équivalent poétique de caesius. - Ancien, usuel, non roman. Dérivés rares et tardifs : caerulāns, -lōsus, -leātus.

Issu sans doute de *caelo-lo-s avec dissimilation normale du premier l; cf. Parilia de Pales. Pour la formation, cf. nūbilus, aquilus.

caesar, -aris m. : surnom d'origine contestée, rattaché par les Latins soit à caesus, « a caeso matris utero », Plin. 7, 4, 7, et Non. 566, 25; soit à caesaries, ainsi P. F. 50, 7: caesar quod est cognomen Iuliorum a caesarie dictus est, quia scilicet cum caesarie natus est. Si le nom se rapporte à caesus, il présente un élargissement en -ar identique à celui de osq. pél. casnar, cf. canus, ou de loucar = lūcus à Lucérie; et ce serait une forme dialectale en face du latin caeso, -onis. Mais ce sont là sans doute des étymologies populaires, et caesar doit être étrusque comme aisar « deus »; cf. les noms latinoétrusques Caesius, Caesonius, Caesennius, etc. (v. Thes. s. u.). Le rapprochement proposé par certains avec caesius ne vaut pas mieux. Le nom propre devenu synonyme de « empereur » est passé en germ. : got. kaisar et de là en v. slave cesari « tzar ».

caesaries, -iei f. : chevelure (longue et abondante). Terme surtout poétique. Attesté depuis Plaute. Rapproché de caedo par l'étymologie populaire : a caedendo dicta caesaries, ergo tantum uirorum est, dit Servius. Ac. 1, 590, ce qui est faux (cf. Vg., G. 4, 337). Dérivé : caesariātus.

On en peut rapprocher skr. kéçah « cheveux » et kesarah, késaram « cheveux, crinière », qui supposent, d'une nart, que les mots sanskrits sont des sanskritisations de formes prâkrites où les sifflantes étaient confondues et. d'autre part, que le mot latin est passé par quelque parler italique où il n'y avait pas de rhotacisme (à moins d'admettre que l's a été maintenu par dissimilation), ni d'apophonie. En tout cas, il s'agit d'un terme populaire. V. caesar.

caesius, -a, -um : gris vert ; adjectif qui s'applique à la couleur des yeux et correspond au gr. γλαυκός. Απικώπις; cf. Gell. 2, 26, 19. Rare et technique. Sert quissi de cognomen. M. L. 1474 a.

Dérivés : Caesulla, cognomen cité par Festus 340, 31 comme pendant à Rāuilia (-lla?); toutefois, il s'agit peut-être d'une étymologie populaire (cf. Caesō); caesitās (Boèce).

L'étroite spécialisation de sens de l'adjectif rend peu vraisemblable le rapprochement avec caerulus, Diphtongue en a, comme dans caecus; l's intervocalique cemble indiquer une origine non latine (sud-italique?).

caesnes, -itis m.: - est terra in modum lateris caesa cum herba, siue frutex recisus et truncus, P. F. 39, 6. motte de terre et de gazon »; puis « gazon », « sol couvert de gazon, terrain ». Attesté depuis Cic. et Cés. : usuel. M. L. 1476.

Dérivés : caespiticius : fait de mottes de gazon (tardif); caespōsus? : ά. λ. Col.; caespitō, -ās (rare et b. lat.): buter, trébucher, tomber, M. L. 1477; cf. Faider, Musée belge 28, 123; incaespitator « qui bronche »

Sans étymologie ; le sens de l'osque kais patar « glebis tundătur? » est très incertain. Mot à diphtongue en a. Pour la finale, cf. fomes, palmes, termes.

caestus, -us et caestus, -I m. (usité surtout au pluriel): - uocantur et hi quibus pugiles dimicant, et genus quoddam ornatus mulierum, P. F. 39, 22. Attesté depuis Varr. et Cic.

Dérivé : caesticillus, -ī m. : - appellatur circulus quem superponit capiti qui aliquid est laturus in capite, P. F. 39, 40; toutefois, ce mot peut être dérivé de cestus, emprunté au gr. κεστός « ceinture brodée », auquel se rapporte la seconde partie de la glose de Festus citée plus haut.

La parenté avec caedo, adoptée par les modernes, est déjà marquée par les anciens, cf. Gloss., caestus corium quo manus suas pugiles armant et inuicem caedunt. Mais le ceste ne sert ni à couper ni à tailler, ce qui est le seul sens ancien de caedo; et, d'autre part, la formation n'irait pas sans difficulté. Mot d'emprunt?

caetra, -20 (cētra) f. : scutum loreum quo utuntur Afri et Hispani, Serv., Ac. 7, 732. M. L. 1853.

Dérivé : caetratus adjectif et substantif (opposé par César à scutatus).

Mot sans doute espagnol ou africain, non attesté avant

caia, -ae f. : bâton, instrument qui sert à frapper, « clāua », Isid., Or. 18, 7, 7, qui l'attribue à Horace. M. L. 1479 (esp. cayado, port. cajado « houlette »?).

Dérivés : caiō, -āre, caiātiō, tous deux mal attestés, et non dans les textes. De *kaydiā; cf. caedō?

ca(i)i : cancelli. Mot de basse époque, peut-être gaulois, Cf. M. L. 1480, caio.

cala, -ao f. : bois ; Lucil. 966, scinde calam ut caleas... Emprunt populaire au gr. κάλα pl. n. de κάλον, emplo vé. semble-t-il. d'abord dans la langue militaire, cf. Serv. auct. Ae. 6, 1, calas enim dicebant maiores nostri fustes quos portabant serui sequentes dominos ad proelium, unde etiam calones dicebantur... uallum autem dicebant calam. - Cāla est peut-être représenté en ital. par des dérivés. M. L. 1481.

Dérivé : calamentum : branche sèche (Colum.). Pour calo « valet »; calo, calopus « galoche », v. plus bas.

calabrica, -ae f. : bandage, bande (de chirurgie). Tardif. très rare et technique. Dérivé de Calabria. D'où calabrico, -āre a bander », mal attesté.

calabrix, -Icis f. : aubépine (Plin. 17, 75). Conservé en napolitain et en sarde. M. L. 1482. V. André. Lex.

calamaucus, -I m. (-cum, n.) : bonnet. On trouve aussi calamatus. Très tardif (Cassiod., CGL IV 283, 28, scirpus iuncus unde calamauci fiunt (?). — Autre forme καμηλαύκιον, camelaucum, Du Cange (d'après καμηλωτή, camēlus?). Calamaucus est peut-être dû à un faux rapprochement avec calamus. Mot étranger, sans doute oriental.

calamitas, - atis f.: 1º calamité, fléau, désastre, ruine, malheur, perdition (joint à clades, Plt., Cap. 911; à uitium, Ter., Hec. 2, etc.); 2º spécialement toute espèce de fléau qui atteint les récoltes : maladie qui frappe les tiges du blé, grêle (qui les renverse), etc. — Ce second sens, bien qu'anciennement attesté, résulte sans doute d'une spécialisation secondaire, due à un rapprochement fait par la langue rustique entre calamus et calamitas d'après le rapport oliua, oliuitas; ficus, ficitas, etc.; cf. Don., Eu. 79, calamitatem rustici grandinem dicunt, quod calamos comminuat, et Serv., G. 1, 151, robigo genus est uitii quo culmi pereunt, quod a rusticanis calamitas appellatur; de même encore Don., He. 2, uitium et calamitas : bene secundum augures. Vitium enim est, si tonet tantum; uitium et calamitas, si tonet et grandinet simul, uel etiam fulminet. — Calamitas doit être dérivé d'un adjectif. ce qui est la formation normale des abstraits en -tās, cf. nouus, nouitās, et, dans ce cas, il est à rapprocher de incolumis, où le vocalisme o en syllabe intérieure est commandé par l vélaire qui suit, et par là à clādēs, etc., si bien que le rapprochement de clādēs calamitasque signalé plus haut dans Plaute serait une figura etymologica. V. *cellō.

Pour le maintien de & en syllabe intérieure, cf. alacer. - La prononciation et la graphie kadamitas attribuées à Pompée par Mar. Vict., GLK VI 8, 15, résultent d'un autre faux rapprochement avec cadere, cf. Isid., Or. 1. 27, 14. La glose d'Hésychius κάδαμος τυφλός, Σαλαμίwo ne fournit de rapprochement ni pour le sens ni pour la forme.

Ancien, usuel et classique, mais banni de la poésie dactylique par sa forme. Non roman.

Dérivé: calamitôsus, ancien, classique, formé sans doute directement, sans qu'il soit nécessaire de supposer une haplologie de *kalamitāt-ōsus, sur perīcu-lōsus, uentōsus, etc. « exposé à la calamitās » (dans les deux sens du mot).

calamus, -I m.: 1º roseau; 2º greffon (Pline). Emprunt, attesté depuis Plaute, au gr. χάλαμος. Le terme latin est (h)arundō. Le mot a peut-être été emprunté en même temps qu'un objet fait de roseau, roseau à écrire ou flûte de roseau, etc. (cf. l'emprunt indien kalamah). M. L. 1485; britt. calaf: sur colof, colo, v. J. Loth, ouvr. cité, p. 151.

Dérivés: calamārius, v. B. W. sous calmar; calamellus (Arn.): petit roseau, M. L. 1484; calamistrum (calamistre m., calamistra f.): fer à friser; sans doute formé de καλαμίς et du suffixe d'instrument -tro-, ou tiré directement de *καλάμιστρον non attesté (cf. ergastulum); calamistrātus; calamētum (tardif); cf. dūmētum; ūnicalamus. Les autres dérivés sont des transcriptions du grec (comme calamizō, Ital.). Pour l'a intérieur, cf. alacer.

ealathus, -I m.: 1° corbeille, panier fait de joncs tressés; 2° par extension, vase, récipient, corolle. Emprunt au gr. κάλαθος, correspondant à lat. quasillus. Depuis Virgile; rare en prose; formes romanes douteuses. M. L. 1488.

calautica, -ae f.: sorte de coiffure de femme attachée avec des brides; cf. gr. κρήδεινον. Rare; depuis Afranius. Composé et dérivé: dēcalauticāre (Lucil.). Sans doute emprunté.

calba, calbeum : v. galb-.

calcar : v. calx.

calcatrippa, -ae f. (Gloss.) : plante inconnue (centaurée ou anchuse, cf. lacca?). M. L. 9650 ; fr. chaucetrappe.

calcesta, -ae (Gloss.) : trifolium album. Peut-être dérivé de calx, et nommé d'après sa couleur? La finale rappelle arista/aresta.

calcous : v. calx.

calcitro : v. calx 1.

calculus, -I, calculo, -are : v. calx 2.

calendae, -arum (kalendae avec maintien de l'ancienne graphie k devant a) f. pl. : les calendes, premier jour du mois de l'année romaine. Rattaché par les Romains à calo « appeler, proclamer », cf. Varr., L. L. 6, 27 : kalendae quod his diebus calantur eius mensis Nonae a pontificibus quintanae an septimanae sint futurae, in Capitolio in curia Calabra sic dictae quinquies : « calo Iuno Couella »; Serv. auct. Aen. 8, 654 : ideo autem Calabra [curia], quod, cum incertae essent kalendae aut idus, a Romulo constitutum est ut ibi patres uel populus calarentur, i. e. uocarentur. Mais la forme fait difficulté : l'hypothèse que kalendae serait issu phonétiquement de kalandae (F. Muller) est peu vraisemblable; la graphie kalandae n'apparaît qu'à l'époque impériale. Kalendae suppose un doublet calers (de calo, -is, ou caleo, -es?) de calo, -as, cf. ombr. kařetu « calato », Reichelt, K. Z. 46, 325 sqq. Calendae s'est conservé avec des sens divers dans les langues romanes : « jour de fête, nouvel an », etc. M. L. 1508, et en celtique : britt. calan, irl. callaind, callendoir.

Dérivés : kalendārius, -a strēna, M. L. 1508 a ; kalendārium « registre de comptes » et « calendrier , ; calendārius.

caleō, -ēs, -ul, -itūrus, -ēre: être chaud (sens physique et moral), être âchauffé, être ardent, etc. Ancien, usuel. M. L. 1510. V. fr. chaloir. Inchoatif: calēscō.; M. M. L. 1511 (d'où concalēscō marquant l'échauffement soudain (aspect déterminé), M. L. 2110; incalēscō, M. L. 4339, avec le préfixe marquant le passage d'un état à un autre; excalescō, M. L. 2948). Composé transitif: cal(e)faciō, -is, -ere et ses dérivés, M. L. 1507; excals. faciō, M. L. 2947; calefactō, -ās (Plt.).

Formes nominales et dérivés : calor, -ōris m. : chaleur (sens physique et moral). Le neutre qu'on lit dans Plt., Mer. 370, nec calor nec frigus metuo, semble amené par le voisinage de frīgus. M. L. 1526.

calidus (caldus avec absorption de l'1 intérieur): chaud. Panroman. M. L. 1506, et celt.: irl. caot; callaur (de caldāria). Subst. cal(i)da (sc. aqua): eau chaude. De là: caldor: chaleur (familier et rare, Varr., Gell.), et *caldūra, attesté par les langues romanes, M. L. 1503 a et 1505; cal(i)dāria [cella]: étuve, chaudière, M. L. 1503, d'où à basse époque caldāriola; caldellus; cal(i)dō, -ās et excaldō « échauder », M. L. 2946. De calor: calōrātus et calōrō (tardifs). Aussi *calentāre, M. L. 1509; *calīna, M. L. 1517; *calūra, M. L. 1528.

Ici cal-repose sur *kol-, comme on le voit par le lituanien, où il y a šiiù, šilti « s'échauffer », à côté de lit. or. šalimà « chaleur » (lit. occ. šilimà). Une forme *klē-de la racine semble se trouver dans v. isl. hlder, v. h. a. lāmēr « tiède ».

caliandrum (caliendrum, -drium), -In.: coiffure de femme, perruque. Attesté depuis Varron, rare; conservé dans le parler des Abruzzes? V. M. L. 1514. Origine douteuse; on rapproche le gr. κάλωνδρος ou κάλωνδρο, nom d'une sorte d'alouette (huppée?), bien conservé dans les langues romanes: it. calandra, toul. caliandro, etc., M. L. 1486. Cf. Porphyr. ad Hor., Sat. 1, 8, 48: caliendrum i. e. galericum, et le nom de l'alouette huppée galèrita en latin, v. galèrum sous galea. La forme latine ne s'explique pas exactement par le grec, mais des mots de ce genre sont souvent altérés. Les autres rapprochements, κάλλυντρον « balai » et « coiffure de femme » (Suidas), χαραδρίος « pluvier », sont à écarter.

calidus, -a, -um (ā?): adjectif de la langue des éleveurs « qui a une tache blanche sur le front », λεικομέτωπος. Isid., Or. 12, 1, 52, [equi] qui frontem albam [habent] calidi [appellantur]. En dehors de ce passage ne figure que dans Chiron, Mul. 795, et peut-être dans des gloses corrompues.

Les manuscrits d'Isidore et de Chiron écrivent calidus avec un seul l, leçon qu'il n'y a pas lieu de corriger, avec le Thes., en callidus; cf. ombr. (buf) kaleruf, calersuf a bouës calidos », et gr. κηλάδες αίγες αί ty το μετόπορ σημεῖον έχουσαι τυλοειδές, Hes., lit. kalibas « chien ayant une tache blanche au cou »; cf. irl. calle « tache ».

caliga, -ae f. : chaussure à lacets, sorte de brodequin, surtout portée par les simples soldats. Attesté depuis cicéron.

Dérivés : caligula ; caligāris (-rius, d'où caligārius, f: cordonnier, conservé dans les dialectes italiens, cf. M. L. 1515) ; caligātus.

L'explication par calco- (calx) et -liga, cf. ligare (R. Kent, BSL 26, 110) est ingénieuse, mais ne va pas sans difficultés. Il peut s'agir d'un mot d'emprunt.

callgo, -inis f.: fumée noire; nuage ou brouillard opaque et noir; de là, obscurité, ténèbres (sens physique et moral); vertige, troubles de la vue. Ancien, usuel. Tous les sens du latin sont représentés dans les langues romanes. M. L. 1516 (caligo et calligo).

Dérivés : cālīgō, -ās (presque toujours intransitif; l'emploi transitif n'est attesté qu'à très basse époque) : être obscurci ; cālīginō, -ās (doublet tardif de cālīgō), M. L. 1515 a; cālīginōsus (et bas latin cālīgōsus, cālīgincus) : couvert de nuées, ténébreux, etc.

Le rapport röbīgō/röbus incline à penser que cālīgō dérive d'un adjectif *cālus « sombre, noir ». Mais il ne faut pas rapprocher skr. kāla h « niger, liuidus », qui n'a sans doute pas un ancien l, comme l'a montré M. Luders dans l'Avriδωρον dédié à M. Wackernagel. Il n'y a pas non plus grand fond à faire sur gr. κηλάς νεφέλη δυθρος καὶ χειμερινή ἡμέρα, dont on ne sait même pas si l'η représente ou non un ancien ā (cſ. κελαινός). Cſ. calidus?

calius: cendre. Forme de glossaire, CGL II 100, 46, cf. Glossaria latina, II, p. 126 et 210, d'origine inconnue, demeurée en provençal et en espagnol. M. L. 1518.

calix, -icis m.: coupe, vase à boire; puis toute espèce de vase, marmite; cf. Varr., L. L. 5, 122, calix a caldo (!), quod in eo calda puls apponebatur et caldum eo bibebant. Spécialement: tuyau d'aqueduc. Fréquent dans la langue de l'Église, au sens de « calice ». M. L. 1519. Germ.: v. h. a. kelih « Kelch », etc.; celt.: irl. cailis, calich, britt. celeguel.

Dérivés : caliculus, M. L. 1513; calicellus; caliclare (-rium) (Gloss.) : ubi conduntur calices.

Les Latins voient dans calix un emprunt au gr. κύλιξ, ainsi Prisc., GLK II 167, 1 : calix ἀπὸ τοῦ κύλιξ. En réalité, le mot peut être d'origine indo-européenne, ancien *kolik-; outre χύλιξ (dont l'u s'explique par l'existence de *kolu-) et κάλυξ, on rapproche skr. kalaçah opot, coupe set kalikā obouton de fleur s. Il y a des formes à s- initial : gr. Ισκύλλιον, σκάλις, chez Hésychius et ombr. scalse-to. skalce-ta « ex patera ». - Le groupe de v. h. a. scala « enveloppe » est à séparer. Mais il a pu se produire une confusion entre calix et calyx, emprunt savant au gr. κάλυξ « enveloppe de fleur, calice s et qui a pour dérivés : calyc(u)lus ; calycia f., nom de plante; calyc(u)lāris, -ria (herba), calyc(u)lāta (herba) (cani-, cali-) e jusquiame », dont la forme différenciée caniculata a été influencée par un rapprochement avec canis, cf. Misc. Tir., p. 66, 12, iusquiamo i. e. caniscula, et prov. canelhada. M. L. 1512.

calliomarcus, •I m. : tussilage. Mot gaulois, attesté dans Marcellus, Med. 16, 101 ; cf. Pedersen, Vergl. Gr. I 69; Loth, Rev. Celt. 37, 25. Cf., pour la finale, ebulca-lium.

calō

callis, -is c. (le genre est flottant, comme pour beaucoup de noms en -is): piste de troupeau, sentier tracé
par les animaux; différent à l'origine de sēmita; cf. Vg.,
Ae. 9, 383, rara per occultos lucebat semita calles; Serv.,
Ae. 4, 405; Isid., Diff. 1, 539; Orig. 15, 16, 10. Puis
toute espèce de sentier ou de route. — Ancien, technique. M. L. 1520. Faussement rapproché de callum,
callus « ā callo pedum » par les anciens.

Dérivé : callitanus (Inscr.).

Il est vain de rapprocher irl. caill « forêt », lit. kēlias « chemin », serbe klānac « défilé », trop éloignés, les uns par la forme, les autres par le sens.

callum (et callus m., le pl. est toujours callī), - In.: peau épaisse et dure (des animaux ou des plantes), durillon, cal(us). — Ancien. M. L. 1521. A ce sens techniquese rattachent callōsus (d'où gr. καλλῶσον « couenne »), callōsiās, callitia (-tiēs), callēscō et ses composés. Un sens figuré apparaît dans le dérivé:

calleō, -ēs, -ūī, -ēre: être endurci, callent rure manus, Aetna 261; d'où «être habile dans quelque chose, savoir par expérience». Plaute joue sur le double sens du mot, Pe. 305, magis calleo quam aprugnum callum callet. S'emploie absolument, ou avec l'accusatif ou l'ablatif, avec ou sans in. De là: callidus: Cic., N. D. 3, 25, appello... callidos quorum, tamquam manus opere, sic animus usu concallui; « habile » souvent avec une nuance péjorative, « rusé, roué » (cf. ueterātor et uersūtus). Dans la Bible, traduit ὑποκριτής et πανοῦργος. Non roman, mais conservé en celt.: gall. call. Dérivés: calliditūs; callidulus; callēscō et con-, in-, oc-, per- callēscō.

Sans étymologie. Mot populaire.

calò, -ōnis m.: valet d'armée. Ancien (Acc.), mot de type populaire en -ō, -ōnis (cf. fullō, etc.). Rattaché à cāla par les Latins: calones militum serui dicti qui ligneas clauas gereant, quos Graeci xax uocant, P. F. 54, 19 (étymologie populaire?). — Autre sens, sans exemple, dans Isid., Or. 19, 1, 15, ... calones, nauiculae quae ligna militibus portant; v. Sofer, p. 27.

calō, -ōnis m. (Gloss.): sabot de bois, chaussure militaire gauloise (?). Cf. P. F. 40, 26, calones calcei ex ligno facti; CGL V 595, 18, calones gallicae militum. L'a long n'est pas attesté et l'explication de Festus est faite pour rapprocher calō de cāla. Mot étranger en rapport avec caliga? Ou déformation par abrègement de καλόπους, καλοπόδιον, latinisés en calopus, calopodia? cf. M. L. 1525.

Il est impossible de décider s'il y faut rattacher un calonica qui figure sans explication dans Gloss. Scal. V 595, 29.

calo, -as, -are: appeler, proclamer, convoquer. Verbe archaïque qui n'est plus employé que dans certaines expressions consacrées de la langue religieuse ou juridique, comme calăta comitia, Calābra cūria et sans doute calendae; v. ce mot.

De calō viennent : kalātor (ca-) : terme de rituel désignant un serviteur chargé d'appeler (Serv. auct. G. 1, 268) ; cf. nomenc(u)lātor « esclave chargé d'appeler les

noms »; calābra, calātiō : Varr., L. L. 5, 12, nec curia Calabra sine calatione potest aperiri. — Composé (ancien iuxtaposé): intercalo, -as: proclamer un jour ou un mois supplémentaire pour remédier aux irrégularités du calendrier, usité surtout au passif impersonnel, e. g. Cat., Agr. 159, si intercalatum erit Kalendis maiis. Par suite, « intercaler, insérer ». De là : intercalaris (-rius) ; intercalātor, -tiō. Cf. aussi les formes anciennes conservées par les gloses incalanto : inuocanto, P. F. 101, 25 ; incalatiuae: inuocatiuae, Id. 101, 10; procalare: prouocare ex Graeco xaleiv i. e. uocare, Id. 251, 25; proculato, prouocato (avec u issu de a devant l vélaire?), Id. 293, 10. V. aussi concilium, de *con-kal-ium.

Tous ces sens sont techniques et le verbe a cessé d'être vivant à l'époque historique; les verbes usités sont clāmō, de la même famille, et uocō.

L'ombrien a, de même, kařetu, kařitu, carsitu « calăto »; v. calendae. La racine est disyllabique. Elle se retrouve dans hitt. kaleš- « appeler », gr. καλέω, κέκληκα, κικλήσκω, δμο-κλή, hom. καλήτωρ « héraut » (cette valeur technique rappelle celle de kalātor, nomenclātor); peut-être aussi irl. cailech, gall. ceiliog « coq » (litt. « appeleur ») et skr. uşākalah « coq » (« qui appelle l'aurore »). Le rapprochement avec v. h. a. halon, holon « aller chercher » est contesté. Le messapien kalatoras (génitif) est emprunté.

Ces mots sont peut-être apparentés à une série de termes divers indiquant des « cris », des « bruits » : gr. xéλαδος « bruit », v. h. a. hellan « résonner », v. sl. klakolŭ (r. kólokol) « cloche », lit. kalbà « parole » — et peut-être des élargissements tels que lat. clamo, clango; en somme, l'ensemble des mots expressifs présentant kr-, kl- à l'initiale pour indiquer des bruits. V. aussi clarus et classis?

calo (cha-), -as, -are: terme technique « laisser tomber » ou « relâcher ». Emprunt au gr. χαλάω, sans doute dans la langue nautique; cf. Isid., Or. 6, 14, 4, apud nautas « calare » ponere dicitur ; v. B. W. sous « caler » (les voiles). A dans la langue populaire un sens obscène : laxare (uaginam), futuere. Attesté depuis Vitruve. Les formes romanes remontent à calare, callare et chalare, M. L. 1487; bret. caladur « dévidoir », de calātōrium? Cf. peut-être apocalō?

calocatanos : pavot sauvage. Mot gaulois d'après Marcellus, Med. 20, 68. Cf. catanus.

calopeta, -ae m. : danseur de corde (Expos. mundi 32). De *καλοπέτης? Cf. calōbatārius : σχοινοβάτης (Gloss.).

calpar: attesté seulement au nominatif et chez les grammairiens ou glossateurs, e. g. Non. 546, 28 sqq., calpar nomine antiquo dolium. Varro de Vita Populi Romani lib. I : quod, antequam nomen dolii prolatum, cum etiam id genus uasorum calpar diceretur, id uinum calpar appellatum. Cf. P. F. 40, 27; 57, 16. Emprunt. Cf. gr. κάλπη, κάλπις. La finale en -ar dénote peut-être un intermédiaire osque (cf. casnar?) ou étrusque ; cf. Calpurnius.

caltha, -ao f.; calthum, -I n. (calta, caltum): τὸ βούφθαλμον; sleur jaune, le souci officinal? De là : calt(h)ula, -ae (-um n.) f.: Non. 548, 24, caltulam et crocotulam (cf. Plt., Ep. 231) utrumque a generibus florum translatum... caltulam Varro de uita P. R. l. I palliolum breue uoluit haberi : « caltula est palliolum praecinctui, quo nudae infra papillas praecinguntur ».

Peut-être mot d'emprunt à une langue méditerre néenne; cf., pour la finale, mentha.

calua, -ae f. : crâne. Mot populaire, attesté dennie Pomponius, passe en irl. calb.

Dérivés et composés : *caluaris, adjectif non em ployé, dont dérivent : 1º caluare (surtout au pluriel caluaria) : sorte de poisson sans écailles ; 2º caluaria (-rium n), -ae f. : tota pars capitis ab auribus incipiens M. L. 1529. Dans la langue de l'Église, locus Caluarine ου Caluarium traduit le gr. κρανίου τόπος, κράνιου c'est-à-dire le Golgotha. — dēcaluō, -ās : Ps. Ruf. in Psalm. 41, 1, locus... caluaria... quia rei solebant iki decaluari et decapitari.

calua semble d'abord avoir signifié « cruche » (cf. gabata, testa); cf. Pompon., Atell. 179, iam istam caluam colafis comminuissem testatim tibi, où le voisinage da calua et de testatim est caractéristique, et peut-être caluāriola, Schol. Iuv. 5, 48?; mais il a été rapproché da caluus par l'étymologie populaire (comme dans calua nux, Venus Calua), et Martial ne l'emploie qu'au sens de « crane denude », e. g. 6, 57, 2, tegitur pictis sordida calua comis.

calumnia : v. le suivant.

caluor, -eris (et caluō) : chicaner, tromper. Les textes littéraires ne connaissent que le déponent, e. g. Lex XII Tab., 1, 2, citée par Fest. 408, 37, si caluitur nedemue struit. Verbe rare et archaïque, employé dans la langue du droit, transitif et absolu. Doublet caluis dans Servius, cité sous caluus?

Caluor a dû avoir un participe *calumnus d'où dérive: calumnia, -ae f., conservé dans la langue du droit : chicane, fausse accusation, calomnie, d'où « cabale, intrigue, supercherie », ancien et usuel. M. L. 1527. De la calumniosus; calumnior, -āris « falsa crimina intendere » et ses nombreux dérivés.

On rapproche gr. κηλέω « je charme » et got. holon « calomnier »; la racine serait *kel- élargie par -u- en latin. Simple possibilité. Rien de clair.

caluus, -a, -um : chauve. - Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 1532; germ. : v. h. a. chalo, etc. Épithète d'une sorte de noix, calua nux (gr. γυμνολόπος); de la vigne, uītis calua; de Vénus, dite calua in honorem mulierum quae de capillis suis funes fecerant; cf., toutefois, Serv. auct. in Aen. 1, 726, qui l'explique quod corda amantium caluiat, i. e. fallat. Cf. aussi les nomina et cognomina Caluena, Caluisius, Caluinus, et l'osque Kalúvieis (génitif); pélign. Calauan.

Dérivés et composés : calueo et caluesco; caluities, caluitium, -tia, M. L. 1531 (pour la formation en -itium, cf. barbitium, lanitium, capillitium et seruitium); caluaster; caluatus; praecaluus, recaluus; *caluia. M. L. 1530.

Cet adjectif désignant une infirmité rappelle skr. kuloak et av. kauroa- « chauve » (même suffixe que dans fuluus, etc.), mais aussi skr. khalatih « chauve », avec kh populaire. L'a latin peut reposer sur un a « populaire » indo-européen. Cf., avec l géminé (populaire), v. isl. skalli « tête chauve ». V. calua.

1. calx, calcis f. (le génitif pluriel serait en -ium d'après les grammairiens, mais il n'y en a pas d'exemples,

of Thes. III 195, 42): 1º talon; 2º pied (d'un mât. d'une schelle, etc.). — Ancien, usuel, technique. M. L. 1534: irl. calc, gall. calch, gr. mod. κάλσιος.

Dérivés et composés : calco, -as : talonner, fouler aux pieds, M. L. 1491; d'où con-, ex-, in-culco a tasser avec le pied, inculquer »; pro-culco; calcatio, -tor. -trix (M. L. 1493 a?), etc.; calcatorium: pressoir à raisin. M. L. 1493; calcar, -āris n. : éperon; neutre substantivé d'un adjectif *calcaris, cf. talus/talaris: calcaneum, -ī n. (-neus m., St-Jér.) : talon, substitut tardif de calx, introduit par la langue de l'Église, M. L. 1490 : calceus (*calcea dans les langues romanes) (cf. M. L. 1495) ; calceolus : chaussure ; d'où calceo. -as « chausser peut-être reformé sur calceatus, M. L. 1497; calceamentum, M. L. 1496; calceatus, -us, M. L. 1498: calcearius, calceolarius, M. L. 1499; disculceus (-cal-) déchaux », M. L. 2662, B. W. déchausser : excalceo. ceus; *incalciare, M. L. 4338; *reculceare (-cal-). M. L. 7135 a.

calcitro, -as: ruer, regimber (sens propre et figuré: familier), M. L. 1501 a. Sans doute dénominatif d'un *calcitrum « coup de talon » non attesté, formé comme talitrum (Suét., Tib. 68).

Dérivés : calcitro. -onis m. ; calcitrosus ; *excalcitro. M. L. 2945; recalcitro (sens propre et figuré; cf. gr. άναλακτίζω).

Le rapport avec lit. kulnis « talon » et avec bulg. kulka hanche serait, en tout cas, lointain. La chaussure dite calceus, réservée d'abord aux rois (cf. Vg., Ae. 8, 458; F. 128, 3, et Serv. ad l. Tyrrhena uincula... alii calceos senatorios uolunt, quia hoc genus calceamenti a Tuscis sumptum est; Isid., Or. 19, 34, 4) et aux patriciens. c. mulleus, c. repandus, est d'origine étrusque : et le mot rappelle par sa finale, comme balteus, puteus, des termes étrusques ; cf. Ernout, Philologica, I p. 43 sqq., et Rev. Phil. 1950, p. 7. Une origine étrusque n'est donc pas exclue pour calx, dont la forme est étrange, et, en tout cas, pour calceus. Calx évoque falx: ce sont les deux seuls mots à finale en -alx du latin ; cf. aussi arx, merx, autres types rares, sans étymologie indo-européenne sûre.

2. calx, calcis f. (l'x est purement graphique; on prononçait cals, et les grammairiens essaient de différencier ainsi cals « chaux » de calx « talon », auquel, d'ailleurs, tendait à se substituer un nominatif calcis) : 1º chaux; 2º but blanchi à la chaux, borne, terme; de la, ad calcem; 3º (archaïque) pion de jeu (= calculus). Calx, qui désigne seulement la « pierre à chaux », est cans doute un emprunt ancien au gr. ιχάλιξ « caillou, moellon, pierre à chaux », dont l'i existe dans calicare · blanchir à la chaux », dēcalicātus ; cf. dealbare), à moins que χάλιξ et calx ne soient des emprunts indépendants à une langue méditerranéenne inconnue. Ancien, usuel; M. L. 1533; B. W. s. u. Passé en germanique : v. h. a. kalch, kalk; en serbe klaki; en celt. : irl. calc, britt. calch,

Dérivés : calcarius : de chaux ; substantif calcaria : four à chaux, M. L. 1492; calcarius : chaufournier; calcāriārius, calcāriēnsis; calcīnus (tardif) et calcīna = calx, M. L. 1501; calcifraga: σκολοπένδριον, cf. saxi-/raga; *calcestris, M. L. 1500.

calculus, -ī m. (calculum Gloss., cauculus tardif) : caillou; boule pour voter (blanche ou rouge); pierre

dans la vessie; pion, jeton (cf. calculum reducere). Comme c'est avec des calculi qu'on apprenait aux enfants à compter, le mot a pris le sens de « compte, calcul » qui se retrouve dans les dérivés calculor, -aris (calculo, etc.); calculator, gr. mod. καυκουλάτωρ.

Au sens de « caillou » s'apparente calculosus : caillouteux, qui traduit aussi le gr. λιθωδής « qui souffre de la pierre ». — Usuel et classique. Non roman.

Les Latins voyaient dans calculus le diminutif de calx; cf. P. F. 40, 9, calces qui per deminutionem appellantur calculi, et CGL V 273, 63; mais les sens sont différents et le gr. κάχληξ « caillou de rivière » amène à se demander si calculus ne serait pas aussi un mot à redoublement. Ceci n'exclut ni le rapprochement avec χάλιξ, ni même absolument l'hypothèse d'un emprunt de tout le groupe à une langue méditerranéenne.

calvx : v. calix

cama, -ae f. : attesté seulement dans Isid., Or. 19, 22, 29, camisias uocari quod in his dormimus in camis, i. e. in stratis nostris; cf. 20, 11, 2. Peut-être mot ibère, conservé dans la péninsule ibérique. Cf. M. L. 1537; Sofer. 121 et 164.

camba, -ae f. : v. gamba.

cambio, -as, -aui, -are : échanger (rem pro re dare, Gloss.), troquer. Premier exemple dans Apulée, Apol. 17, mutuarias operas cum uicinis tuis cambies. Les dérivés romans remontent à cambiare, M. L. 1540, et *excambiare, M. L. 2949; B. W. sous changer, échanger; cf. aussi britt. cemma et escemn. Composé : concambio. Semble sans rapport avec campso, q. u.

Mot technique du vocabulaire commercial, sans doute emprunté au celtique, v. Zimmer, KZ 32, 231. Les formes cambio, -īs, -psī proviennent d'un faux rapprochement avec gr. κάμπτω, κάμψαι.

camela, -ae : Lyd. Mens, frg. inc. 12, p. 181 W., έστι δε και έτέρα παρασκευή σπυρίδος, άντι πίλου τῆ κεφαλή ἐπιτιθεμένη, καλείται δὲ παρ' Ἰταλοῖς κάμελα, ἐξ οῦ καὶ καμελευκία. Sans autre exemple. Abréviation de καμελαύκιον, καμηλαύκιον? V. calamaucus.

camelis: — uirginibus supplicare nupturae solitae erant, P. F. 55, 19. Sans doute à lire cameli(i)s, datif de cameliae, transcription ancienne de γαμήλιαι.

camella, -ae (ga-, κάμηλα, éd. Diocl.) f.: vase à boire, écuelle. M. L. 1543. Esp. gamelle passé en fr. et en ital. Diminutif de camera? Mais l'e fait difficulté.

camelus, -i c. : chameau. Attesté depuis Pomponius. Varr., L. L. 5, 10, -s suo nomine Syriaco in Latium uenit. Le mot est venu au latin par gr. κάμηλος. A été altéré en camellus sous l'influence des mots en -ellus, cf. M. L. 1544; irl. camal, gall. canval. Dérivés latins : camēlīnus, camēlārius. Le latin a emprunté aussi camēlopardalis (= καμηλοπάρδαλις) qui a été altéré en camelopardalus, -pardala, -pardus, -parda.

Camenae, -arum f. pl. : anciennes déesses des sources et des eaux. Les anciens poètes latins, Livius Andronicus, Naevius, se sont servis du nom de Camenae pour remplacer le nom des Muses; l'équivalence était grossière et Ennius, suivi par ses successeurs, a transcrit simplement le nom grec Mūsae. Livius Andronicus commence son poème par uirum mihi, Camena, insece uersutum; mais Ennius par Musae, quae pedibus magnum pulsatis Olumpum. — Repris ensuite par la poésie de l'époque impériale, lorsque Musae se fut banalisé. Uniquement poétique. D'après les grammairiens latins, la forme ancienne serait Casmēnae; cf. Vg., Ae. 11, 543, qui donne à Camilla pour mère Casmilla; mais en ce cas l'à de Cămenae devient inexplicable. Sans rapport avec carmen. Macrobe donne le mot pour étrusque, Somn. Scip. 2, 3, 4, Etrusci Musas... Camenas quasi canenas a canendo dixerunt. — Camnas (Camna) est un gentilice étrusque, cf. CIE 5470 et 5473, Pallottino, St. in on. di G. Funaioli. Le même radical Cam- se retrouve dans Camillus et Camese, Camasene, sœur et semme de Janus. Le temple des Camenae se trouvait près de la porta Capēna, étrusque.

camera, -ae f. (camara, cf. Char., GLK I 58, 23, camara dicitur, ut Verrius Flaccus adfirmat, non camera per e; Funaioli, p. 515, 6) : toiture voûtée, voûte ; pont de navire, barque pontée. Non. 30, 7, camerum : obtortum, unde et camerae tecta in curuitatem formata; P. F. 38, 14, camera et camuri boues a curuatione ex Graeco dicuntur. Emprunt latinisé au gr. καμάρα. Classique, usuel. M. L. 1545, germ. : v. h. a. c(h)amara « Kammer », d'où finn. kamari; celt. : irl. camra. De là camero. -ās: construire en voûte; cf. M. L. 1546, et concamero, -rātiō (Vitr., Pline); camerārius; et, dans Grégoire de Tours, substantivé camerārius, -ī: camérier, M. L. 1547; camerārium: courge en berceau (Plin. 19, 70).

camillus, -I m.; camilla, -ae f.: ancien terme du rituel désignant des enfants de naissance libre et noble (cf. P. F. 38, 8, camillus proprie appellatur puer ingenuus) qui servaient dans les sacrifices et accompagnaient spécialement les flamines (Serv. auct. Ac. 11, 543; P. F. 82, 18). Rapproché par Varron, L. L. 7, 34, du grec κασμίλος (καδμίλος), qu'on retrouve à Samothrace; cf. les références de l'éd. Goetz-Schoell ad l. D'après Servius, Ac. 11, 588, le mot s'employait en étrusque et désignait Mercure : ministros enim et ministras impuberes camillos et camillas in sacris uocabant, unde et Mercurius Etrusca lingua Camillus dicitur, quasi minister deorum; cf. Macr. 3, 8, 6. Peut-être à rapprocher de Cămēnae. L'accentuation sur l'initiale (comme Cethegus). cf. Quint. 1, 5, 22, et les variations de forme confirment l'origine étrusque du mot, cf. W. Schulze, Z. Gesch. d. lat. Eigenn., p. 322. V. cumera.

camīnus. -I m. : four, fourneau, poêlc. Emprunt au gr. ή κάμινος (passé au masculin en latin), correspondant au lat. fornax. Terme technique, ancien (Caton), fréquent surtout dans la langue de l'Église et dans les langues de métiers (potier, forgeron). De là : camīnō, -ās, dérivé sans doute de caminātus (Plin.). M. L. 1548-1549. Sans rapport avec *camminus « chemin », mot celtique demeuré dans les langues romanes, mais non attesté en latin. V. B. W. chemin et cheminée. M. L. 1552. V. h. a. chemī(n), irl. camm.

camisia, -ae (camisa) f. : chemise. Rare et tardif. En dehors des gloses, premier exemple dans saint Jérôme, qui le donne comme un mot étranger (gaulois ou germain?), Ep. 64, 11, solent militantes habere lineas, quas camisias uocant, sic aptas membris et adstrictas corporibus... Panroman. M. L. 1550. L'i attesté par les langues romanes semble d'origine secondaire ; les formes germa niques remontent à *kamitya : v. angl. cemes ; le celtique a : irl. caimse, gall. camps, britt. hefis (v. Loth, Les mos latins dans les langues brittoniques, p. 178).

cammarus, -I (gam-, gabb-) m. : crustacé, écrevissa ou crevette, plutôt que homard. Emprunt au gr. xdu. unooc, attesté depuis Varron. Caper, GLK VII 108, 13 blâme une forme cambarus, sans doute influencée par camba, qui a passé dans les langues romanes, it. gam. bero, esp. gambaro, v. fr. jamble, M. L. 1551. Diminutit. gammariunculus (Gloss.).

*camminus : v. caminus.

camomilla. -as f. : emprunt populaire au gr. yaus. μυλον, doublet tardif (Plin. Valer., Gloss.) de la forme classione γαμαίμηλον « camomille ». V. Thes. s. u., et M. L. 1553.

camox (sans doute ō; un exemple unique de Polem Silu., cf. Thes. s. u.) : nom d'un animal, qui est à l'ori. gine du fr. chamois, de l'ital. camoscio, esp. gamuza. all Gemse. Mot alpestre qui semble avoir été ignoré des Latins, dont on a rapproché aussi le caucasien kamui (gā-) a buffle ». Cf. M. L. 1555. Pour la forme, cf. esor

campagus, -I m. : sorte de chaussure, brodequin mi. litaire. Mot tardif (Ive siècle) que Lydus, de Mag. 1. 17 fait dériver de campus, sans doute par étymologie populaire, appuyée sur les nombreux termes militaires déri. vés ou composés de campus (v. ce mot). Peut-être à rapprocher de gr. κομβαών, cf. Thes. s. u. Sans doute emprinté à une langue inconnue.

campana, -orum n. pl. : uāsa aerea (scil. ex aere Campano facta), cf. Acta fr. Aru. a. 219, 8, morfale pompae in tetrastylum fercula cum campanis et urnalibus mulsi singulorum transierunt. De là : campana, -ae i : 1º peson, romaine; a regione Italiae nomen accepit, ubi primum usus eius repertus est, Isid., Or. 16, 25, 6; 2º cloche. M. L. 1556; B. W. campane; campanula. Mots tardifs et rares.

campso, -as, -are : Prisc. GLK II 541, 13, cambio... ponit Charisius et eius praeteritum campsi, qued ἀπὸ τοῦ κάμπτω Εκαμψα Graeco esse uidetur, unde et campso, campsas solebant uetustissimi dicere. Ennius in I (A. 328): Leucatam campsant. En dehors d'Ennius, un exemple dans la Peregr. Aeth. et quelques-uns dans les Gloses. Sans doute terme nautique, forme sur l'aoristo grec κάμψαι (cf. Hdt. IV 43, κάμψας το άκρωτήριον, charazō, malazō, pausō) et conservé dans it. cansare « écarter s. M. L. 1562.

campus, -I m. : plaine, terrain plat, gr. πεδίον, par opposition à mons (cf. les dérivés bas latins campaneus, -nius, dans les Gromat. 331, 20, in montanioso loco, ... in campaneis; campõsus dans l'Itala en couple avec montuosus). D'où « terrain d'exercice ou de bataille (champ de) », campus Mārtius, sens auquel se rattachent l'emprunt germanique kampf et le dérivé attesté par les gloses campio, -onis m. « pugnax », cf. fr. champion, it. esp. campione; ou « carrière » (ouvrir un champ à) au sens physique et moral. — La culture se faisant le plus souvent dans la plaine, campus a aussi le sens de

champ », déjà dans Caton, Agr. 1, 7, campus frumendrius; Ov., Am. 1, 3, 9, renouatur campus aratris. Campus ayant tendu à se spécialiser dans ce sens, c'est plana pus a pris le sens de « plaine ». Campus s'oppose également à *urbs*, comme la campagne à la ville, e. g. Tac.. H. 2, 17, quantum inter Padum Alpesque camporum et urbium armis Vitellii... tenebatur. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1563. Irl. cam, britt. camp. Germ.: m. h. a kamp, all. Kampj.

Dérivés : campestris (-ter), -e (formé d'après terresris; cf. siluestris) « de la plaine, du champ (de Mars) ». M L. 1560; substantivé au n. campestre : calecon. pagne (pour l'exercice au champ de Mars), avec un doublet populaire campestrum; d'où campestratus norteur du caleçon ». Campester est l'adjectif de la langue littéraire ; à côté figurent : campanus (formé comme urbānus, montānus, pāgānus), attesté seulement dans les inscriptions. De là : campaneus. -nius. cl. campānia, M. L. 1557; campān(i)ēnsis (Gr. Tur.); campensis (cf. castrensis, pagensis), et au pluriel campēnsēs : sorte d'hérétiques ; camposus : cf. plus haut : *campaniolus : champignon, v. B. W. s. u.

Diminutifs de basse époque : campulus, campellus. campicellus (-um), M. L. 1561. Certaines formes romanes remontent à camparius, M. L. 1558.

Composés de la langue militaire (Végèce) : campicursio, -doctor, -genī.

Si la glose κάμπος επποδρόμος, Σικελοί ne renvoie pas à un emprunt latin, campus serait une survivance d'une ancienne langue de l'Italie, comme falx. Hypothèse fragile. L'a radical indique un terme « populaire ». Le gr. καμπή « courbure » est loin pour le sens.

camum, -I n. (camus m.) : πόμα τὸ ἐκ κριθῶν : sorte de bière. Mot étranger, rare et tardif (Ulpien, Édit de Diocl.); celtique ou pannonien?

camurus et camur, -a, -um (et camerus, camer, d'après camera) : recourbé vers l'intérieur (en parlant des cornes des bœufs). Rare et technique. Attesté depuis Virgile. M. L. 1564; fr. cambré. Peut-être emprunté (uocabulum peregrinum, dit Macr., Sat. 6, 4, 23), qui rappelle les noms propres étrusco-latins Camurius. Camurēnus, etc. ?

camus, -ī m. : muselière. Emprunt au gr. καμός (ion. att. κημός), qui figure dans l'Itala ; passé en ital. camo, M. L. 1565. V. h. a. kambrittil.

Malgré la date tardive à laquelle le mot est attesté de façon certaine (la présence dans Accius, Trag. 302 R, est douteuse), il appartient à une ancienne série d'emprunts, de même que māc(h) ina, comme le montre l'ā. Le latin a conservé ainsi des mots techniques non attestés dans la littérature.

canaba (cannaba, canapa), -ae f. : tente, baraque; cabaret. Rare et tardif.

Dérives : canabārius, canabēnsis.

Terme de la langue militaire; peut-être emprunté à κάνκαδος « carcasse de bois » (à l'usage des sculpteurs), qui aurait ensuite désigné toute espèce de construction gère (Thes.). Conservé dans certains dialectes romans ; cl. M. L. 1566, canăba. V. aussi capanna.

canabula, -ae f. : mot rare et tardif, défini par le

Thesaurus « canalis ad agros siccandos, quem gromatici inter signa terminalia referunt ». Mais le sens paraît peu sûr. Peut-être dérivé de canna? Cf. M. L. 1566 a et

candea

canalis : cf. canna.

cancer, -cri (-ceris dans Lucr. 5, 617) m. : 1º crabe, écrevisse; 2º le Cancer, constellation; 3º cancer, chancre; 4º dans les gloses, « pince, forceps ». Ancien, usuel. A pris tous les sens du gr. καρκίνος. Le nom a été déformé en latin vulgaire; on trouve à basse époque cancrus, crancus, crancrus. Les langues romanes attestent cancer, cancru, canceru, *cranco et le diminutif *cancriculus, M. L. 1574-1576. Emprunté en germ. : v. h. a. kankur, m. h. a. kanker. Les dérivés se rapportent tous au sens de « cancer, chancre » : canc(e)rosus, cancero, -ātio, -āticius; cancerāsco; canceroma (deformation de carcinoma), cancrinoma,

La dissimilation de *karkr- en *kankr- a été normale en indo-européen; *kar- est conservé régulièrement dans skr. kakkatáh, karkatah « écrevisse » (forme prākritique, supposant *karkrtah). Le grec a une forme simplissée dans καρκίνος, cf. skr. karkah. On rapproche, d'une manière hypothétique, gr. κάρκαρος τραχύς Hés., et skr. karkarah « dur »; peut-être même arm. k'ar « pierre » (?). Le vocalisme a est « populaire ». Pour le redoublement, cf. gingrio. Sur une extension possible du mot hors du domaine indo-européen, v. M. Cohen, BSL 34, p. 1x, et 27, p. 100, n. 1.

cancri, -orum m. pl. : barreaux, treillis. Attesté seulement dans les gloses; e. g. P. F. 40, 8, cancri dicebantur ab antiquis, qui nunc per deminutionem cancelli. Remplacé, sans doute pour éviter une confusion avec cancer. par le diminutif :

cancelli m. pl. (attesté depuis Cicéron ; le singulier ne se rencontre que très tardivement) : treillis, barreaux, balustrades; cf. Varr., R. R. 3, 5, 4, in eis trauersis gradatim modicis interuallis perticis adnexis ad speciem cancellorum scenicorum ac theatri. De là : limite, barrière ; M. L. 1573 a. Irl. caingell, gall. canghell, canghellawr.

cancello. -as: couvrir d'un treillis; puis a barrer, biffer », M. L. 1572; cancellarius (lat. imp.): huissier-greffler, M. L. 1573; B. W. chancelier et chanceler.

cancellātim (-tē) : en forme de treillis ; en zigzag, cf. Schol. Verg. Bern. Georg. 1, 98, bene perrumpit de obliqua loratione contra sulcum, ut rustici dicunt : cancellate arare. Cet emploi explique le sens de « chanceler », proprement « marcher en zigzag, comme les barreaux d'un treillis ».

D'après Skutsch, B. B. 22, 127, cancrī est une forme dissimilée de carcer, mot qui semble avoir désigné à l'origine un objet fait de matériaux entrelacés, un treillis. Sur tout le groupe, v. M. Cohen, Sur le nom d'un contenant à entrelacs dans le monde méditerranéen, BSL 27, 80 sqq., et GLECS, t. III, 16.

*cand- : de ce radical ont été formés deux verbes : l'un marquant l'état, candeō; l'autre marquant l'action et transitif, -cando; cf. pendeo et pendo.

1º candeo, -es, -ui, -ere: être en flammé, brûler. Cf. Cic., Off. 2, 7, 25, Dionysius candenti carbone sibi adurebat capillum; Verr. 2, 5, 163, candentes lamminae. De

là « être chauffé à blanc », puis, un rapprochement populaire avec canus y aidant peut-être, « briller de blancheur, être d'une blancheur éclatante ». Ancien, surtout poétique. M. L. 1580 et 2950, excandêre. Cf. candêsco. incandesco, M. L. 4340; excandesco « s'échauffer, blanchir »; candēfaciō (et ex-) et candificō (Aug.) « chauffer » et « blanchir, glorifier ».

-candō

candor, -ōris m. : blancheur éclatante ; éclat, splendeur; au sens moral, « pureté, candeur »; candidus : d'un blanc éclatant; splendide; et « pur, candide ». Dans la langue de la rhétorique, traduit le gr. λευκός comme candor, λευκότης και φαότης. S'oppose à niger, comme albus à āter. M. L. 1582, britt. cann; candidātus (cf. albātus, atrātus): proprement « vêtu de blanc ». Mais ne se rencontre dans ce sens qu'à l'époque impériale; à l'époque classique, candidatus est spécialisé comme substantif et désigne le « candidat », c'est-à-dire celui qui brigue une fonction et, pour ce, revêt la toge blanche. candida. Diminutif: candidulus. Le verbe candidare (et incandidare. Firm.) « blanchir » a été reformé dans le latin d'Église sur candidatus; de là : candidatio, -trīx.

candico, -as (Plin.; latin impérial, formé sur albico): blanchir, M. L. 1581; candela: cierge, chandelle, M. L. 1578 et B. W. s. u.; Pedersen, V. G. d. k. S. I 193; germ.: v. h. a. kentil, britt. cannayl, irl. candel, etc.; candēlābrum (-ber, -brus m., candēbrum? trois exemples dans l'Itala): chandelier. M. L. 1579; candelula, candelifer.

2º -cando: faire brûler, en slammer; n'est attesté que dans les composés, anciens et usuels :

accendo, -is, -dī, -sum, -ere: mettre le feu à. M. L. 67. Dérivés : accensus, -ūs; accensio, rares et tardifs.

incendo: incendier, en flammer. - Ancien, usuel, panroman, M. L. 4346. D'où incendium et incensio; incendimentum, M. L. 4347; incēnsum, M. L. 4347 a; celt.: irl. ingchis, britt. encois.

Sur la confusion qui s'est produite entre *incensor, incentor, etc., v. Ernout, incinō, incendō, dans Philologica II, p. 225 sqq.

succendo: mettre le feu sous, enflammer.

Tous ces verbes, et surtout leurs participes accensus, incēnsus, succēnsus, ont un sens moral à côté du sens physique: magno laudum incensus amore, etc.

Le mot à redoublement cicindēla se rattache au groupe de cand- avec un autre vocalisme, populaire.

La diphtongue à voyelle a, de type « populaire », comme dans caedo, claudo, etc., se retrouve dans gr. xávδαρος άνθραξ, gall. cann a brillant », etc. Mais ailleurs on a un vocalisme normal. Le celtique a : irl. condud, gall. cynnud « bois a brûler » supposant cond-. Le c-(alternant avec c-) de skr. candrah « brillant » suppose *(s) kend-. Alb. hene « lune », de *(s) kandnā, a été aussi rapproché. - Nulle part il n'y a de formes verbales, sauf en latin et en skr. candati « il éclaire ».

candetum, -I n. : mesure de longueur ou de surface de cent pieds. Gaulois d'après Colum. 5, 1, 6. Transcription fautive de *cant-edom, gall. cant « cent »?

candosoccus, -I m. : sarment de vigne. Gaulois d'après Colum. 5, 5, 16.

canes, canis, -is c. : chien, chienne ; chien de mer ; la Canicule. - Employé aussi comme terme d'injure et, avec canīcula et gr. κύων, pour désigner le « coup du chien » (l'ambesas) aux dés ; cf. skr. coaghnin « tueur de chien a désignation du joueur professionnel. Canes est la forme ancienne d'après Varr., L. L. 7, 32; c'est celle d'Ennius, A 528 V2, et de Lucilius, 1221 M. Mais cane. et canis se sont substitués à un ancien nom racine terminé par -n- (cf. gr. κύων), qui a été éliminé en raison de son caractère anomal, et aussi par suite de la tendance du latin à substituer une flexion parisyllabique à une imparisvllabique (cf. iuuenis, mēnsis, etc.; v. Ernout, Philologica I, p. 135 sqq.). Canes rappelle feles, uolpes, etc. canis, qui doit être aussi une forme ancienne, a prévalu parce que les substantifs en -es de la 3º déclinaison anparaissent comme aberrants et ont été rangés soit dans les thèmes en -i-, soit dans les imparisyllabiques. cf trabes > trabs, etc. L'ablatif est cane, le génitif pluriel canum. - Attesté de tout temps. Panroman, sauf en espagnol, M. L. 1592 et 1584 a, *cania.

Dérivés : canīnus : de chien ; canin, canine ; cynique (= χυνικός), M. L. 1590; Canina, cognomen, Caninius, gentilice; canīcula (ī, sans doute pour éviter une suite de trois brèves, cf. craticula, cuticula) : chienne, constellation du Chien; chien de mer; crochet (= lupus); coup de dés, M. L. 1586; fr. chenille De là : canīculāris ; — canārius : de chien, augurium canārium; -a herba : chiendent, ou c. lappa, bardane ou argemon, M. L. 1571; canātim, adverbe cité par Nonius à côté de bouatim, suatim, non attesté dans les textes. Composés tardifs : canicapitus = xuvoxéφαλος (Ioseph., Cassiod.), caniformis (Prud.).

Les langues romanes attestent aussi *canīle (cf. bouīle) « chenil », M. L. 1588; canius, M. L. 1595 a; *caniculāta (cali-): jusquiame, M. L. 1512.

L'absence d'n dans catulus exclut tout rapport avec canis, quoique les anciens aient lié les deux mots, comme on le voit dans les gloses comme : catulus, genus quoddam uinculi, qui interdum canis appellatur, P. F. 39, 21. et catularia porta Romae dicta est, quia non longe ab ea, ad placandum caniculae sidus frugibus inimicum, rufae canes immolabantur, ut fruges flauescentes ad maturitatem perducerentur, P. F. 39, 13.

La forme can- du latin est surprenante. Le celtique a la forme attendue, irl. cú (de *kwō), gén. con (de *kunos), gall, ci, en regard de gr. xύων, χυνός et de véd. c(u)oá, cunah, lit. su, suñs (de sunes). L'arm. sun, gén. san (dont le š n'est pas clair), offre un vocalisme *-on- pareil à celui qu'on rencontre dans lat. can-. L'absence de trace de u/w dans canis provient peut-être d'un ancien nominatif *co(n), issu de *quo (cf. colo), nominatif représentant *kwō, en face de av. spā « chien », issu de *swā, cf. véd. c(ú) vā. Trop anomal, le nominatif *cō aurait été remplacé par une forme tirée des cas obliques, mais non sans avoir transmis à celle-ci l'initiale c- au lieu de qu-. De la le nominatif canës, canis. Une raison pareille aurait entraîné en germanique l'extension d'un type dérivé : got. hunds « chien », cf. arm. skund « petit chien » (de *kwon-tā-) et lett. suntana « grand chien ». Le latin a pu, du reste, hériter de cun- à côté de *kwon-, et ceci aurait aidé à la généralisation de c- au lieu de qu- attendu. Toutes les hypothèses qu'on peut tenter pour rendre compte de lat. can- sont arbitraires. Mais le rapprochement de canis avec le groupe sûrement indoeuropéen de gr. κύων n'est pas rendu douteux par là.

canicae : furfures de farre a cibo canum uocatae. P. F 40, 7. Ne se trouve que dans Lucilius et les glossateurs. Le rattachement à canis est sans doute une étymologie populaire; canicae doit se rattacher à un adjecii *kaneko- « jaune clair, écru », qui se retrouve en celtique et, sous des formes différentes, dans d'autres langues indo-européennes; v. Vendryes, R. Celt. 47. 1930, p. 200.

canicum. -I n. : ortie (Oribase). Inexpliqué.

canistrum, -I n. (canister, -trus m., tardif) : corbeille (de jonc ou d'osier). Attesté depuis Varron.

Dérivés : canistellum, canistrāria « canéphore ». Roman, it. canestro, prov. canasto, esp. canastro. M. L. 1593-1594. Alsacien känsterle?

Sans doute emprunté au gr. κάναστρον (Hes.), κανηίστρον (κανυ-), de même sens que κάνεον κανούν, dont Varr., L. L. 5, 120, faisait déjà dériver le mot latin. Mais la forme качистром (Athénée 360 c) semble être un этnrunt secondaire au latin. Tous ces mots semblent dériπρε de κάννα; v. le suivant.

canna. -80 f.: roseau. Emprunt au gr. κάννα, luimême d'origine sémitique, e. g. hébr. qune(h) « roseau »; v. Littmann, Morgendländ. Wörter im Deutsch.2, 1924. Attesté depuis Varron d'Atax. M. L. 1597. Passé en celtique : irl. cnāib.

Nombreux dérivés purement latins et plus ou moins tardifs : canneus ; cannīcius (-tius), M. L. 1604 ; cannōsus; cannētum, -ī n., M. L. 1603; cannula, M. L. 1607, et cannella, M. L. 1602 b; canno, -onis (Lex Salica); cf. aussi M. L. 1600, cannabula; M. L. 1602, *cannamellis; M. L. 1606, *cannūciae. S'y rattache : canālis, -is c. (déjà dans Plaute) : fossé, canal, conduit d'eau, gouttière, tuyau ; ab eo quod caua sit in modum cannae. Isid., Or. 15, 8, 16. Nombreux sens techniques. Le rapport avec canna est visible dans Vg., G. 4, 265, mella... harundineis inferre canalibus, et Pallad., 4, 15, 1, canalibus ex canna factis mel... infundere. M. L. 1568, et germ. : v. h. a. chanal(i), irl. canal, gall. cananol. Pour la forme, cf. currus, curulis.

Dérivés : canāliculus : petit canal, cannelure, canon (de la catapulte), M. L. 1567; canāliculātus : cannelė; canālicius: en forme de tuyau; canāliensis; ca-

canna, -as f. : sorte de vase ou de pot (inscriptions à partir du 1er siècle après J.-C.; Ven. Fortun.). Mot germanique (v. h. a. channa, all. Kanne). M. L. 1598; irl.

cannabis, -is f. : chanvre. Emprunt, attesté depuis Varron, au gr. κάνναδις, lui-même sans doute emprunté à une langue de l'Europe orientale. A basse époque apparaissent cannabus; cannaba f., cannabum; can(n)ape, canapa. — Panroman. M. L. 1599; les formes romanes remontent à cannabis (dialectes suditaliques et sardes) et surtout à canapis (Gl.), can(n)apus, -a. Emprunté tardivement par les langues celtiques : irl. cnāib, etc., germ. : b. all. kennep « Hanf », etc.

Dérivés : cannabius, -a, M. L. 1598; cannabinus; cannabētum. Exemple de mot vovageur, comme līnum, uinum, de forme mal fixée.

cano, -is, cocini, cantum (mais cantaturus emprunté

à canto et caniturus à basse époque, cf. Thes. III 264, 17), canere. Servius, G. 2, 384, signale un parfait canul, mais on ne le trouve que dans les composés (cf. Sall., Hist. 1, 135, occanuerunt) où le redoublement de cecinī ne se maintient pas; -canuī, -cinuī est créé d'après sonui, comme caniturus d'après soniturus : chanter (avec la voix ou accompagné d'instruments); se dit de l'homme, des oiseaux (cf. luscinia), des instruments de musique; cf. oscen, tībīcen, tubicen, etc.

Canō s'emploie absolument ou transitivement, ainsi Sall., Iu. 94, 5, repente a tergo signa canere: mais Ibid. 99. 1. tubicines simul omnes signa canere. C'est un terme de la langue augurale et magique, dont les formules sont des mélopées rythmées. Se dit des poètes (cf. gr. ἀείδω) ou des devins (uāticinium, uāticināri). De là a pris le sens « chanter [les exploits de, etc.], célébrer », « chansonner » (sens réservé à cantare), ou aussi « prédire ». Usité de tout temps. Non roman.

Formes nominales et dérivés : -cen, -cinis : second terme de composés (nom racine sans suffixe ni désinence) dans tubi-cen, tibi-cen, avec un féminin secondaire tībī-cina, etc., des abstraits en -cinium, cf. ombr. ař-kani « *ac-cinium », et des dénominatifs en -cinor. Sur ce type, voir Ernout, Philologica I, p. 73 sqq.; canor, -ōris m. (rare, poétique et postclassique) : chant; canorus (cf. sonorus); cantus, -ūs m. : chant, M. L. 1620: cantor. -trīx: cantiō (archaïque et postclassique), M. L. 1619; canticum: chant, et spécialement « partie chantée d'une comédie », dans la langue de l'Église « cantique »; c. canticorum = ασμα ἀσμάτων, M. L. 1618; irl. cantic; canticula, -culum, M. L. 1617; cantilena: refrain (uetus et uulgata cantio, Don.), « chanson », sur lequel a peut-être été refait cantilo, -ās (Apul.); formation obscure, comme anti-, postilēna; canturiō, -īs. Cf. aussi carmen.

De cano sont formés un certain nombre de composés qui ont servi pour la plupart à traduire des termes grecs: ainsi accinō = προσάδω, ἐπάδω; de là accentus, -ūs, qui a traduit προσωδία (irl. aicend); *ancentus, -ūs m., CIL X 4915, 7, contamination de ac- et de *incentus?; concinō = συνάδω, qui a servi à Cicéron pour rendre συμφωνέω, concentus, -tūs = συμφωνία, συνωδή, concentiō = ἀρμονία; incinō, incentiō, -tor, -trīx, -tīuus; l'adjectif semble avoir été rapproché de incendo; incentiuum a pris le sens de incitamentum; cf. incentrix (Ital.), v. Ernout, incino, incendo, dans Philologica II, p. 225 sqq.; occinō: faire entendre un chant de mauvais augure (le préfixe ob- marquant souvent une idée d'empêchement, d'hostilité); praecinō : préluder = $\pi po \phi \delta \omega$, d'où praecentor « qui uocem praemittit in cantu » et « prédire par son chant », cf. ombr. procanurent « praecinuerint »; succino : accompagner [par son chant], donner la réplique, δπάδω; intercinő (= παράδω, Hor., A. P. 194).

A cano correspond un intensif : canto, -as, -aus, -atum, -āre, qui, dès les plus anciens textes, concurrence canō sans que la nuance itérative ou intensive soit toujours visible, et qui s'est spécialisé dans le sens propre de « chanter ». Canto substitue seulement une flexion régulière à un verbe irrégulier. Panroman. M. L. 1611; irl. cantain, etc. Canto a, à son tour, un itératif cantito, -as, des dérivés cantator, cantatrix, cantatio, cantamen, -mentum, des composés excanto, incanto (tous deux dans la loi des XII Tables avec un sens magique : qui fruges excantassit « qui aura déplacé par ses enchantements des récoltes », cf. Varr., Eum. 151, ubi uident se cantando ex ara excantare non posse, deripere incipiunt, et Thes. s. u. : et qui malum carmen incantassit), M. L. 4341, d'où incantātio, incantamentum « incantation, enchantement, sortilège »; occento avec le passage attendu de a à e en syllabe intérieure qu'il est le seul à présenter parmi les composés de canto (concento dans Pacuvius, Tr. 73, est une conjecture de Ribbeck); praecanto (M. L. 6709), recanto (= παλινάδω).

Le présent *kone/o- se retrouve dans ombr. kan et u « canito » et dans irl. canim « je chante », dont les développements de sens rappellent ceux des formes simples liées à cano, en composition. Le parfait cecini a son correspondant dans irl. cechan; la concordance des deux langues résulte, il est vrai, d'une règle générale : emploi du redoublement là où le parfait n'est pas caractérisé par une alternance vocalique (l'i de cecini représente l'à qui figure dans cano). Hors de l'italo-celtique, on ne peut citer que des formes nominales; en germanique, le nom du « coq » : got. hana, etc., en gr. ἡι-κανός « qui chante de bonne heure », épithète du « coq »; aussi le dérivé κανάζω, et καναχή « bruit », sans doute κόναβος. Gall. canu s'emploie pour « jouer » (d'un instrument). V. carmen, où est noté un sens particulier.

canon. -onis m. : emprunt au gr. κανών « règle », qui a eu une grande fortune dans diverses langues techniques, notamment dans la langue administrative de l'Empire, où le mot a désigné l'impôt, d'où l'irl. cáin « loi, taxe, droit » : c. annonarius, etc. (sens conservé en tarentin, M. L. 1608), et dans la langue de l'Église, où il a désigné « la règle, le canon », etc. L'adjectif canonicus (= κανονικός, mais avec δ) a été également emprunté et substantivé (d'où fr. chanoine, M. L. 1609) et a fourni les dérivés proprement latins canônice adv., canônicarius « collecteur d'impôts ».

cantabrica (herba): liseron (Plin. 25, 85). De Can-

cantabrum. -In. : enseigne militaire de l'époque impériale. Tiré du nom propre Cantaber. - cantabrarius, -ī: porte-enseigne.

cantabrum, -In. (cantabra): son (de grain). Mot bas latin. cantabries, ei f. = πιτυρίασις; cantabracius, πιτυρίτης (Gloss.).

cant(h) ērius, -I m. : cheval hongre (cf. Varr., R. R. II, 7, 15; P. F. 40, 15 L); cheval de bat ou de somme; bidet. Par extension désigne tout objet en forme de bât : étai pour la vigne, étançon, chevron ou arbalétrier dans la charpente d'un toit; machine à suspendre les chevaux (Vitr.). - Mot technique et populaire, comme caballus. Demeuré dans les langues romanes avec différents sens techniques : fr. chantier, etc. M. L. 1615; et en germ. *kantāri.

Dérivés : cant(h)ēriātus « échalassé »; cant(h)ērīnus « de cheval », -m hordeum; -m lapathum « patience »; cant(h) ēriolus « chevalet » (Col.).

Rappelle gr. κάνθων « baudet », κανθήλιος [δνος] « åne bâté »; et sans doute comme lui emprunté à une langue étrangère (cf. caballus); Plaute applique aux cantherii l'épithète gallici, Au. 405. Cf. caballus. - V. Cecco, St. Etr. 16, 387 sqq.

cantharis, -idis f. (cantharida, -ae, tardif) : cantha. ride Emprunt au gr. κανθαρίς. M. L. 1613.

cantharus, -I m. : gobelet ou coupe à boire à deur anses; vasque; sorte de vaisseau ou de barque; nom d'un poisson « brème de mer ». Emprunt (depuis Plt) au gr. κάνθαρος, M. L. 1614, et *cantharella, M. L. 1612

cant(h)us, -I m. : bande de la jante. Gr. xav86c. Mot donné sans preuve comme africain ou espagnol, d'après Quint. 1, 5, 8; non attesté avant Perse. M. L. 1616. sans doute emprunté au celtique : gaul. cantem, etc. ; cf. germ. : v. h. a. kanzwagen, etc.; britt. cant; fr. chant v. B. W. s. u.

canua, -ae f. (Gloss.) : synonyme de canistrum, sans doute emprunté au gr. κανοῦν. Cf. cana, -ōrum, P. F. 40 5, et canifera, P. F. 57, 8.

canus, -a, -um : blanc, et spécialement « aux cheveux blancs, chenu ». Pluriel substantivé cani « cheveux blancs ». - Ancien; surtout poétique. Rare en prose jusqu'à l'époque de Trajan; cf. Thes. III 296, 8 sqq. M. L. 1621.

Dérivés et composés : caneo, -ere (rare et poétique) : cānēsco, M. L. 1584; *cano, -are, M. L. 1570; cānities. -tia, M. L. 1595; cānitūdo; cānaster, -trī (Gloss.): qui cānescit (cf. caluaster); cānosus, M. L. 1610; cānūtus (Gloss.; Plaute? d'après cornutus, etc.). M. L. 1622: canifico, -are; incanesco, -is, d'où incanus, formé sur incanesco d'après le rapport canus/canesco.

Tout se passe comme si l'on avait affaire à un adjectif radical. à vocalisme populaire a, de l'indo-européen occidental, qui aurait été élargi par des suffixes variés : *-no-dans lat. canus (de *kasnos), pel. casnar « senex » et v. h. a. hasan « brillant, joli »; *-ko- dans lat. cas-cus (cf. fuscus); *-wo- dans v. isl. hoss (plur. hosvir), v. h. a. haso « gris » : cf. Hase « lièvre ».

capanna, -ae f.: cabane; cf. Isid., Or. 15, 12, 2, casulam faciunt sibi custodes uinearum ad tegimen sui... hanc rustici capannam uocant, quod unum tantum capiat. M. L. 1624. Irl. cabán. Cf. canaba?

capēdo, -inis : v. capis.

caper, -pri m. : 1º bouc et bouc châtré, d'après Varron ap. Gell. 9, 9, 9, is demum latine dicitur qui excastratus est, le bouc se disant hircus; 2º espèce de poisson (Plin. 11, 257 = gr. κάπρος, κάπρισκος). Si le sens ancien était celui que donne Varron, on pourrait songer à rapprocher caper de capus, capo. Mais, dans les textes où le mot figure, il désigne le bouc. Il est vrai qu'il n'apparait pas dans la littérature avant Virgile. La différence de sens peut être d'origine dialectale. A fourni de nombreux dérivés à l'onomastique ; cf. aussi caprotinus. Caprotina I uno, etc. (cf. pour la formation annôtinus, dont, toutefois, l'i est bref), avec un doublet capratinus. A côté de caper s'est formé *capro, -onis attesté par it. caprone, esp. cabron, port. cabrão, M. L. 1624 a, 1656; et les formes celtiques irl. cabar « chevron », britt. caibr, etc.

Dérivés : capra : chèvre. Panroman, M. L. 1647, cf. Hes. κάπρα αίξ. Τυρρηνοί (l'adjonction de l'épithète fēmina dans le capris feminis des Acta lud. saec. Aug. 93 est due au besoin d'éviter l'ambiguïté de la forme de dat. abl. pl. capris); capella (diminutif d'af-

tection, cf. Hor., S. I 1, 110); capreus, d'où caprea, ae qui désigne un animal semblable à la chèvre, glosé δορκάς, cf. Varr., L. L. 5, 101, caprea a similitudine quadam caprae; et capreolus « chevreuil, chamois »; puis « sorte de binette » (ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec les cornes du chevreuil) ; « contrefiche » (cf. Rich, s. u. capreolus, d'où *capreus, M. L. 1650), et enfin « vrilles de la vigne ». M. L. 1649. d'où capreolinus (b. lat.); caprārius : de chèvre ; caprārius m. : chevrier, M. L. 1648; caprīlis; caprīle n.: étable à chèvres, M. L. 1653; caprinus (caprunus. Marcell., Anthim., Orib.), cf. ombr. cabriner « caprinī » gén. sg., M. L. 1654, 1657; capriō, -ās (Anthimus) « sentir le bouc »; capritus, -i (très bas latin, Lex Sal.), M. L. 1655; caprago, -inis f. : laitue sauvage; caprāginus, -gineus (capreāginus) : de chèvre. Composés, dont certains à l'imitation du grec : capricornus (αλγόκερως), -fīcus, figuier sauvage, M. L. 1651: ter (αίγαγρος, de capra et ferus), v. ferus; -folium « chèvrefeuille », M. L. 1652; -genus, -mulgus (= αίγοθήλας. y Boisacq s. u. αίγιθαλος), -pes = αίγιπους; rupi-capra,

Cf. ombr. kaprum, kabru « caprum », v. isl. hafr « bouc », gall. caer-iwrch « chevreuil », irl. caera (gén. caerach) « mouton ». Le grec ἔπερος « bélier » a donné lieu de supposer que k est un préfixe (cf. costa), qui difsérencierait caper de aper. Toutefois, l'existence de ce préfixe est contestée : v. aper.

caperro, -as, -aul, -atum, -are : se froncer, se rider. N'est guère employé qu'au participe caperratus « froncé, plissé ». Se dit surtout du front.

Les anciens le rattachent à caper « a caprae fronte », Varr., L. L. 7, 107; caperratum: rugosum a cornuum caprinorum similitudine, P. F. 41, 27. Étymologie populaire? Fait penser à un substantif *caperra « ride » de type étrusque.

Attesté depuis Plaute ; rare, archaïque ou repris par les archaïsants.

capillus. -I m. (d'après Varron serait un mot collectif sans pluriel; mais les auteurs emploient indifféremment le singulier et le pluriel, cf. Thes. III 314, 68 sqq.) : cheveu, poil de barbe, chevelure des plantes, des arbres (cf. la glose capillamenta : summitates arborum, sens auquel il faut peut-être rattacher le mot de la langue augurale capillor, -oris m. cité par Servius, Ae. 10, 423, capillor autem dicitur, cum auspicato arbor capitur, et consecratur Ioui Fulguri). Au témoignage de Nonius, Plaute aurait employé un neutre capillum (Mo. 254?); peutêtre y a-t-il eu une flexion capillus/capilla? Un accusatif pluriel capilla figure CIL X 8249, 6. Ancien, usuel. M. L. 1628. Les poètes préfèrent coma ou crînis, v. Thes. s. u.

Dérivés : capillatus (cf. barbatus), d'où capillatura (b. lat.), M. L. 1627; capillaturiae « première coupe de cheveux » (Lex Salica), d'après barbātōria (Pétr.); *capillo emprunté par le got, kapillon « tondre », et excapillo (Lex Sal.); capillatio (rare et tardif); capillāsco (Gloss.); capillāceus (époque impériale); capillago chevelure : (lat. eccl.), M. L. 1626; capillaris et c. herba « herbe capillaire »; capillitium (tardif; cf. barbitium, caluitium); capillosus, calque tardif de τριχώδης.

Composés (poétiques et rares) : albi- (= λευκόθριξ), ātri-, crispi-, uersi-capillus.

capió

Capillus fait songer à caput, sans qu'on puisse expliquer précisément ni la forme ni le sens. L'explication ingénieuse de J. Bloch par *capo-pilus suppose arbitrairement l'existence d'un composé et ne rend pas compte du double l (géminée expressive dans un mot de type « populaire »?). Il n'y a pas de nom indo-européen commun du cheveu, et ce nom dissère d'une langue à l'autre. Le gr. θρίξ est sans étymologie; l'autre nom latin crinis est obscur.

capio, -is, cepi, captum, capere (la langue archaigue connaît aussi d'anciennes formes de subjonctif en -s-. capso, capsis, etc., cf. Thes. III 318, 47 sqq.) : saisir, prendre en main (cf. capulus, -lum, et manubrium gladii uocatur (cf. skr. kapaţī duel « deux poignées ») et id quo mortui efferuntur, utrumque a capiendo dictum, P. F. 53. 26): avec idée accessoire de « contenir ». bien conservée en latin, e. g. Cic., Off. 1, 17, 54, qui cum una domo iam capi non possunt, in alias domos exeunt; cf. capāx, capis, etc. De ce sens de « contenir » sont dérivés celui de « concevoir dans l'esprit », déià dans Cic., Marc. 2 6, quae quidem ego, nisi ita magna esse fatear ut ea uix cuiquam mens aut cogitatio capere possit, amens sim (peut-être sur le modèle de gr. λαμδάνω, cf. concipiō et συλλαμβάνω), puis celui de « être capable de » (rare, époque impériale), « être de nature à » = gr. ἐνδέχεται (lat. eccl.). L'italo-celtique a développé, en outre, l'idée plus restreinte de « faire prisonnier », d'où captus, captīuus. Le captif est celui qui est pris à la main (jerbakal, comme on dit en arménien). V. B. W. sous chétif.

Comme emō a perdu le sens général de « prendre », capiō en a recueilli les emplois. Au contraire, les composés de emō ayant gardé leur sens ancien, on notera que les composés de capio ont souvent des sens spécialisés, ainsi in-cipio, de-cipio, prae-cipio, etc. Ces composés ont une valeur plus durative que ceux de emo, qui, comme le verbe simple, ont un aspect nettement « déterminé ».

Capiō est employé dans de nombreuses acceptions plus ou moins voisines du sens fondamental et qui se retrouvent toutes ou presque dans le correspondant sémantique grec λαμβάνω: saisir, prendre par force, s'emparer de (également avec un sujet abstrait cupīdo mē cēpit, etc.), occuper, acquérir, obtenir, entreprendre (capere conatum, impetum, fugam; d'où incipere « entreprendre, commencer »), prendre pour soi, choisir (c'est capiō qu'emploie le pontifex maximus quand il choisit une vestale, cf. amāta), recevoir, supporter (un dommage : dētrīmentum capere, cf. λαμβάνειν κέρδος, etc.). Le passif capī se dit souvent aussi de quelqu'un qui est atteint d'une maladie physique ou mentale, e. g. T .-L. 22, 2, 11, ipse Hannibal... altero oculo capitur (cf. λαμδάνεσθαι δπό νόσου, Hdt. I 138), et l'expression courante mente captus, d'où menceps formé d'après manceps. - Ancien, usuel, Dans les langues romanes où il est représenté (v. fr. chapoir, v. ital., langues hispaniques), capere a un sens dérivé de celui de « contenir, avoir de la place », le sens de « prendre » étant réservé à prendere. M. L. 1625; B. W. sous prendre.

A capió correspondent :

1º un duratif en -a- usité seulement dans des composés sous la forme -cipo, -cupo, e. g. anticipo « devancer, prévenir » = προλαμδάνω (classique, usuel); occupō, -āre « prendre d'avance, occuper », et ses dérivés; conservé en britt. achub; et exoccupō (rare, tardif). Il ne doit pas être confondu avec les dénominatifs qu'on a dans aucupāre (de auceps), participō (de particeps). Cl. aussi recuperō (reci-), nuncupō (de *nōmi-ceps). Pour anticipō, qui n'apparaît pas avant Varron, on peut se demander s'il n'a pas été créé sur participō.

capiö

2º un désidératif : capesso, -is, -īuī, -ītum, -ere : « desidero capere », dit Prisc., GLK II 535, 10, « chercher à prendre, à saisir », d'où « entreprendre » (sens physique et moral); capessere Italiam « chercher à gagner l'Italie » (Vg., Ae. 4, 346), d'où l'emploi de capessere, se capessere avec le sens de « se diriger vers ». comme facessere. e. g. Plt., Am. 262, Ru. 178. Dans le latin impérial se développe le sens de « chercher à connaître ». e. g. Gell. 12. 1. 11, in capessendis naturae sensibus..., obsurduit. D'autre part, le désidératif est voisin de l'inchoatif. Aussi voit-on à basse époque s'introduire des formes capēsco, capīsco, que condamne le glossaire de Placide, CGL V 11, 8, capessitur non per sc, auxquelles se rattache sans doute le parfait capuit, Clem., ad Corinth. 47; cf. ital. capisco. Composé uniquement dans Plaute : incipisso (-pesso): entreprendre, commencer à (cf. incepto).

3º un itératif: captō, -ās « chercher à prendre », d'où « faire la chasse à », « convoiter » et « canter », cf. M. L. 1661; *accaptāre « acheter », *accaptāre, M. L. 62 et 65; B. W. s. u. Dans les langues romanes, le sens de « chasser » est réservé à un représentant de *captiāre, M. L. 1662, qui n'est pas attesté dans le latin proprement dit. Captō a des dérivés : captātiō (éliminé par captiō, il semble qu'il y ait eu une sorte d'haplologie), captātōr, -trīx, -tōrius (latin juridique); un composé disceptō, -ās « chercher à prendre en écartant », presque uniquement employé avec des sens dérivés dans la langue juridique (= dīūdicāre), « décider de », « débattre »; cf. disceptātiō, disceptātor. Inceptō est un dénominatif de

Composés en -cipiō (-capiō) : ac-cipiō, -is (= ἐπιλαμδάνω): prendre à soi, d'où « recevoir, accueillir », cf. Caper, GLK VII 99, 22, sumimus ipsi, accipimus ab alio; avec idée accessoire de bonne volonté, de bienveillance, a accueillir volontiers », M. L. 73, d'où acceptus a bien accueilli, agréable » (cf. gr. δεκτός). Nombreux dérivés : acceptum « reçu, λήμμα » (irl. aicecht), accepta (sc. sors agrī) a lot de terrain », acceptilatio (terme juridique) : « déclaration de quittance faite par un créancier à son débiteur », acceptio f. = ληψις (depuis Sall. et Cic.; s'oppose à datio, terme de droit) : acceptation ; acceptor, -trīx. M. L. 68; ante-capio : doublet de anticipo, occupo (toutefois, on a anteceptus dans Cic., N. D. 1, 43); concipiō (= συλλαμδάνω): contenir, recueillir; spécialement concipere sēmina, Cic., Diu. 2, 10, 26, etc., d'où « concevoir » (sens physique et moral, concipere animo, Cic., Leg. 1, 59); conceptiō (depuis Cic., technique) = σύλληψις, M. L. 2115; dēcipiō: terme de chasse (cf. dēcipula « rêts, piège à oiseaux »), « prendre en faisant tomber dans un piège, prendre par la ruse », d'où « tromper. duper », M. L. 2504, B. W. décevoir ; excipio : 1º prendre, mettre à part, excepter, d'où exceptus, exceptio, fréquent dans la langue du droit ; exceptis, M. L. 2965 ; 2º accueillir. d'où exceptorius (- ium) « réservoir »; incipio : entreprendre et « commencer », M. L. 4353, d'où inceptum et

incepto, -as (doublet familier de incipio, cf. -coepto), M L. 4348: intercipio : intercepter : occipio : commencer (futur ancien occepso. Plt.), surtout dans Plt. et Tér non dans Cic. et César, repris à l'époque impériale (T. L., Tac.); occepto, -ās (Plt.); percipio: percevoir (proprement : prendre, saisir à travers), M. L. 6399; praecipio (praecapio dans les Gloss.) : prendre d'avance, d'où « prescrire, recommander »; praecepta, -ōrum « mesures prises d'avance, préceptes » (formes savantes en celt. irl. procecht, precept, preceptoir [proi-]; britt. pregeth « sermon »); praeceptiō, πρόσταγμα (Gloss.); recipiō : recueillir, retirer, M. L. 7120 : receptus, -us m. « retraite » · receptaculum « lieu de retraite », recepticius seruus... qui ob uitium redhibitus est, P. F. 357, 4; M. L. 7112, 7113: suscipio (et adsuscipio, époque impériale = ἐπαναλαμ-6άνω): prendre par-dessous, se charger de, M. L. 8481

La plupart de ces verbes sont accompagnés de noms ou adjectifs dérivés en -tus, -tiō, -tor (-trīx), -tīcius, -tīuus, formés vraisemblablement sur les modèles grecs en -ληψις, -ληπτός, -ληπτικός, qui appartiennent presque tous à des langues techniques (droit, grammaire ou rhétorique, philosophie) et n'apparaissent guère avant Cicéron. De plus, ils ont recu de bonne heure des doublets en -ceptō, -ās, -āre, appartenant à la langue familière. qui n'en diffèrent pas par le sens, mais qui fournissent des paradigmes réguliers. Ainsi acceptare (d'où acceptito, ap. Non. 134); exceptare; inceptare, M. L. 4348; praeceptare, cf. ital. ricettare, de receptare, M. L. 7111. Ces doublets sont, en général, bannis de la langue classique, mais ils apparaissent dans la langue de la comédie et reparaissent dans la basse latinité. Ils peuvent, à leur tour, fournir des dérivés, par exemple acceptatio, -tor. -tābilis, -tāculum; acceptitō, etc.

Cf. aussi *excaptum « pelote », M. L. 2954 a; *excaptāre, -tiāre « gratter », M. L. 2953-2954; mais le rapport de sens n'est pas clair.

A la racine kap- ou à capiō lui-même se rattachent des noms et adjectifs dérivés et composés :

a) un nom racine d'agent, usité seulement sous la forme avec apophonie -ceps comme second terme de composé : auceps. -cupis m. « oiseleur ». d'où aucupium. aucupārī; mūniceps, -ipis m. « qui prend part aux charges », d'où « habitant d'un municipe », municipium; particeps m. « qui prend sa part de »; participium, traduction du terme grammatical μετοχή; manceps m. (v. ce mot); princeps, -ipis m., v. prīmus; terti-, quarti-, quinti-, sexti-ceps, chez Varron; inceps, dans P. F. 95, 10 « — deinceps »; deinceps (v. deinde) qui s'est décliné d'abord, avant de devenir adverbe invariable, cf. P. F. 65, 27: deincipem antiqui dicebant proxime quemque captum, ut principem primum captum. Cette glose fait penser qu'à côté de -ceps, issu de *-caps actif, il y a eu un homonyme -ceps de *capt(o)s passif, cf. manceps et men-ceps a mente captus », et, pour la formation, locuplés; for-ceps: pinces, tenailles.

b)-capas, -capus: hosticapas: hostium captor, P. F. 91, 5, et hosti-, pisci-, urbi-capus; cf. aussi mus-cipula « ratière, souricière »;

capiō, -ōnis f. « prise, possession ». Terme de droit usité surtout dans le juxtaposé ūsū-capiō;

-capēdō, -inis f. dans inter-capēdō: interruption, pause, répit »; cf. cuppēdō/cupiō, torpēdō, grauēdō, etc.;

capulus, capulum, capula avec le suffixe en -lo- de noms d'instrument; cf. excipulus;

-cipuus, -a, -um (cl. contiguus, etc.), cl. P. F. 70, 5, excipuum quod excipiatur, ut praecipuum quod ante capitur. Praecipuus est glosé correctement ἐξαίρετος;

capāx, -ācis adj. : « qui peut contenir, capable, spacieux » terme de droit : « habile à recueillir un héritage ». D'où capācitās sans doute créé par Cic., Tusc. I 61, et en latin ecclésiastique : capābilis; incapāx, -pācitās, -pābilis.

c) captor, -ōris m. : celui qui prend. Très rare ; non attesté avant saint Augustin (dérivé *captōria? cf. M. L. 1664); captus, -us m.: prise (rare); capacité, portée; pouvoir de compréhension : ut est captus, pro captū; captiō : prise, action de saisir; puis, par métonymie, « ce qui sert à prendre, piège, fraude, argument captieux »; « tort, dommage »; captiuncula; captiosus: captieux, trompeur; captura (postclassique): prise, capture, gain (cf. iactūra), M. L. 1665; captīuus: prisonnier, captif; substantivé captiuus, -ī; captiua; M. L. 1663 et 1662 a, captīuitās : non attesté avant Sénèque. Auparavant, la condition du captif s'exprime par seruitium, seruitūs. Captīuitās s'oppose à lībertās sur lequel il est formé; captīuō, -ās: latin ecclésiastique, traduit le gr. αlχμαλωτίζω (-τεύω). En celt. : v. irl. cacht « servante », gall, caeth, corn, caid « captif, esclave ». gall. ceithiwed « captīuitās », mot savant.

V. aussi capis, capsa.

Capiò a en germanique un correspondant exact : got. hafjan (prét. hof) « élever », en face de quoi se trouve un verbe exprimant l'état, got. haban, v. h. a. haben « tenir, posséder, avoir ». Sauf l'o du prétérit got. hof, etc., l'a germanique se trouve dans toutes les formes du groupe ; seul le mot v. isl. hāfr « hamecon » offre un -ē-, comme lat, cepi, mais l'étymologie est contestée. On retrouve a dans got. hafts a pris », v. isl. haptr a serf », qui semblent répondre à lat. captus (de là got. haftjan « κολλᾶσθαι, προσέχειν »). La racine paraît être de la forme *kēp-, à en juger par gr. κώπη « poignée, manche »; dès lors, lat. cap- et germ. haf- reposeraient sur *kop-, comme aussi καπ- dans gr. κάπτω « je happe avidement », κάπη « niche, mangeoire », καπέτις « mesure de capacité » et lett. kapdans kàmpju « je saisis », avec nasale infixée, comme dans gr. λαμβάνω. On ne peut guère faire état de skr. kapați « deux pleines mains », qui est isolé en indo-iranien. Le lituanien semble avoir o dans kupa « gage », et peut-être même l'irlandais dans cāin « tribut ». — La racine *kēp-, *kōp-, *kəp- qu'on est ainsi amené à poser fournissait un présent athématique, dont alb. kam « j'ai » est l'unique trace, mais dont lat. capiō et got. hafja sont des substituts. — Cette racine était en concurrence avec une autre toute voisine à gh-initial, même vocalisme et labiale (mal définie) finale, à savoir celle qu'on observe dans ombr. hahtu « capito », dans v. irl. gaibim « je prends » et dans lat. habeō, qui est à irl. gaibim exactement ce que got. haba « j'ai » est à hafja. V. sous habeō. - L'osco-ombrien n'a pas de verbe correspondant à capio; pour ombr. kapire « capidī », etc., v. le suivant.

capis, -idis f. : sorte de coupe ou de vase à une seule anse usité à l'époque ancienne et dont l'usage s'est maintenu dans les sacrifices. Attesté depuis Lucilius. Rare. Même mot dans ombr. ka pire, kapirse « capidi », accusatif pluriel capif « capidēs », emprunté au latin. Diminutif capidula. Synonyme capēdō, -inis (formé comme dulcis/dulcēdo?) et cap[p]ūdō (Cic.); capēduncula.

— Les anciens le rattachent à capiō, cf. Varr., L. L. 5, 121, -es a capiendo, quod ansatæ ut prendī possent, i. e. capi. Mais la formation est étrange; et Priscien remarque que l'accusatif est grec: capidas (à moins, toutefois, qu'il n'y ait eu un nominatif capida formé sur l'accusatif grec, comme cassida, crātēra); on peut penser à un emprunt ancien au grec σκαρίς, déformé par l'étymologie populaire. Les mots en -is, -idis sont rares en latin et, généralement, sans étymologie, cf. cassis, cuspis, lapis. Cf. le suivant.

capistérium, -I n.: instrument pour trier les grains, auget (Colum.). Emprunt oral et sans doute ancien au gr. $\cos \alpha \cos \tau$ avec dissimilation de sc-st > c-st, qui l'a rapproché de $capi\bar{o}$. M. L. 1629.

capistrum, -I n.: harnais de tête, muselière; puis « licol, lien, courroie ». Attesté depuis Caton. Panroman; cf. fr. chevêtre, M. L. 1630, 1631. Irl. cabstar, gall. cebystr. De là: capistrārius, capistrāre, capistellum; incapistrāre, fr. enchevêtrer, M. L. 4342. Rapproché de caput ou de capió. Mais aucune des deux étymologies n'est satisfaisante:

capitium : v. caput.

Capitolium, I n.: le Capitole, colline de Rome sur laquelle se dressait le temple de Jupiter Capitolinus. Considéré comme dérivé de caput « sommet », mais la dérivation est inexpliquée. Le doublet Capitodium de Marius Victor, GLK VI 26, 3, est saus autorité. Conservé en prov. capdohl « trône », M. L. 1639.

capitum, -I n. (capitus, -ūs m.) : fourrage. Emprunt bas latin au gr. καπητόν.

capo : v. capus.

cappa, -ae f.: chape. Bas-latin, Isid., Gloss., Greg. Tur. Tomin.: cappella, cappellus. M. L. 1642, 1644, 1645, 2952, *excappāre. Isid., Or. 19, 31, 3, capitulum est, quod uolgo capitulare dicunt, idem et cappa. Hypocoristique se rattachant a caput, capus « tête »? — Sur l'évolution sémantique de cappella, v. Aebischer, Bull. du Cange, V (1929), 30. Germ.: ags. cappe, etc.; irl. capa, britt. cab? Mot répandu par l'Église.

capra, capreolus : v. caper.

capronae, -ārum: equorum iubae in frontem deuexae quasi a capite pronae, P. F. 42, 4. Un exemple dans Lucilius, un autre de caproneae dans Apulée. Sans doute de caper; cf. aper, apronius.

Caprotina : v. caper.

capsa, -ae f.: boîte ou caisse, cassette en bois, profonde et de forme circulaire, destinée surtout à enfermer et transporter les livres. Non attesté avant Cicéron. M. L. 1658; B. W. chasse et caisse. V. h. a. chafsa; gr. κάψα, κάμψα.

Dérivés : capsula, capsella; capsārius : esclave chargé de porter la capsa de son maître; ou de garder les vêtements au bain; ouvrier qui fait les caisses; sorte de fonctionnaire militaire. M. L. 1659.

La forme de glossaire capsidila est capsa uel pera, CGL V 617, 48, est peut-être une déformation, par étymologie populaire, de cassidile, dérivé de cassis, cf. Thes.

Il semble difficile de voir ici une formation désidérative, en face de capiō, comparable à noxa en face de noceō. Étymologie obscure.

capsilāgō, -inis f. : nom d'une plante ; jusquiame? Cf. tussilāgō. V. André, Lex., s. u.!

capsus, -I m. et capsum n. : chariot couvert, cage. Depuis Vitruve. M. L. 1660. Cf. capsa?

capula, -ae f.: petite cruche ou petite coupe (Varron). De là, sans doute, capulò, -āre: transvaser (un exemple de Plin. 15, 22); cap(u)lātor.
V. capiō.

capulò, -ās, -āre: couper. Mot bas-latin (viº siècle), Lex Burg., Lex Sal. Le doublet capellò (Anthim.) rappelle got. kapellòn « tondre » (emprunté au latin?); cf. capillus. L'apparition tardive du mot rend très douteux le rapprochement de concipilò (-pulò) « réduire en miettes » dans Plt., Tru. 621, que Festus, du reste, explique autrement: concipilauisti dictum a Naeuio (Com. 132) pro corripuisti et inuolasti, P. F. 54, 16, et qui peut provenir de capulum « lasso ».

Cf. peut-être capo, capus.

eapulum, -I n. (Gloss.): lasso. M. L. 1666, fr. câble. Cf. capulō, -ās (Colum.): prendre au lasso; *excapulō, M. L. 2955. Sans doute de capiō.

capulus, -I m. et capulum n.: 1º manche, poignée (d'une arme, etc.); en celt.: gall. cabol-faen « pierre à aiguiscr »; 2º ccrcueil, d'où capulāris (Plt.) « bon pour le cercueil ». Voir la citation de l'abrégé de Festus, s. u. capiō, l. 4 du commencement. Les deux sens proviennent de spécialisations dans des langues techniques. Attesté depuis Plaute, Cas. 909 et As. 892.

V. capio. Capulus est à capio comme bibulus à bibo.

capus, -I m. (Varr., Colum.); et capō (*cappō), -ōnis m.: chapon. La forme intensive en -ō, -ōnis n'est pas attestée avant Martial (cf. Charis., GLK I 103, 26, capo dicitur nunc sed Varro de Sermone latino (frg. 105 G. S.) « iterum » ait « ex gallo gallinaceo castrato fit capus »), mais pcut être ancienne (cf. le type mento, nāsō, etc.). Diminutif: capunculus (tardif).

Martial, 3, 58, 38, scande la première syllabe longue; sans doute faut-il lire cappō, avec géminée expressive, comme l'indiquent les dérivés romans: seul le campidanien kaboni remonte à capo; les autres formes, it. cappone, fr. chapon, etc., supposent *cappo (cf. M. L. 1641), de même les emprunts germaniques v. h. a. kappo, m. h. a. kapūn.

Le p géminé se retrouve peut-être dans la glose d'Hésychius : βυρσοχάππον « coupeur de bource », τον Κλέωνα.

Ce mot (ainsi que capulare cité ci-dessus) rappelle gr. κόπτω « je frappe, je coupe », κοπίς « couteau », etc., lit. kapóti « hacher menu », sl. kopati « creuser ». Il y a un doublet à s- initial dans lit. skapiù « je creuse » : la forme lit. skabù, skabéti « couper, ébrancher » montre qu'il faut supposer un ancien présent athématique. Le grec a σκέπαρνον. Le sens de lat. capus se retrouve dans le groupe slave : skopiti « εὐνουχίζειν », skopici « εὐνουχίζειν », skopici « εὐνουχίζειν », le rapprochement est compliqué par le fait

qu'il y a des formes à *-ph- final : persan šikāfad « il fend », kāfad « il creuse, il fend », et gr. ἐσκάφην, aoriste passif de σκάπτω « je creuse », σκαφείον « bêche », etc. (cf. scapulae?); mais le latin ne permet pas de distinguer ph de p. Tout cela caractérise des formes « populaires ».

caput, -itis n. (ancienne graphie kaput; cf. aussi Hes. κάπουτις · κεφαλή. 'Ρωμαΐοι, qui provient sans doute d'une contamination du nominatif et du génitif. à basse époque apparaît un doublet capus, -ī qui a passé dans les langues romanes) : tête, des hommes et des animaux. Identique pour le sens au gr. κεφαλή dont il a sans doute emprunté les acceptions, comme capitulum a traduit κεφαλίς, capitālis κεφάλαιος, recapitulātio άνακεφαλαίωσις, capitulātim εν κεφαλαίφ. - Sou. vent employé dans des sens dérivés ou imagés pour désigner : 1º la personne tout entière, avec notion accessoire de vie, emploi fréquent dans les énumérations, distributions (par tête, κατά κεφαλήν), les recensements (canite censi); 2º sommet, cime, tête (d'épi). d'où « pointe, cap », it. capo, d'où fr. cap; source (sens propre et figuré, = origō); 3º tête, en tant que considérée comme la partie qui gouverne le reste du corps. chef (sens conservé en italien et en français, où on a eu recours à un autre mot testa, d'origine populaire, pour désigner la tête); 4º en grammaire, forme principale d'un mot (nominatif, première personne du verbe). Sur la conservation de ces divers sens dans les langues romanes, v. M. L. s. u. ct B. W. chef. - Usité de tout temps. Panroman, M. L. 1668 (mais v. testa); irl. capat, britt, cab.

Dérivés : capitalis (caputalis Sc. Ba.) : « de la tête ». sens propre conservé dans uena capitalis et dans capital : a capite quod sacerdotulae in capite etiam nunc solent habere. Varr., L. L. 5, 130. Spécialisé dans la langue du droit « capital », poena capitalis; et capital(e): facinus quod capitis poena luitur. Le sens de « capital, essentiel » (κεφάλαιος) est à peine attesté. M. L. 1632; irl. cadal; capitulum; [petite] tête. Le plus souvent au sens imagé de « partie supérieure », chapiteau; en-tête (d'un livre, d'une loi, etc.), chapitre; partie essentielle (sens tardif); prestation, redevance par tête; d'où capitulanus, -rius « collecteur d'impôts », etc. ; irl. caiptel, gall. cabidwl. M. L. 1640, 1636; capitellum; capito, -onis (cf. fronto, etc.) désigne une sorte de poisson, gr. κέφαλος (M. L. 1819, cephalus), d'où fr. chevêne, M. L. 1638; B. W. s. u.; capitatus : qui a une grosse tête ; capitaneus (b. lat.) : principal, M. L. 1633, 1634; capitātio : impôt par tête; capitarium : capital d'une dette ; capitium : ouverture pour passer la tête, capuchon, M. L. 1637; capitolium?, v. ce mot. Cf. aussi *accapitare, M. L. 63; *discapitare « subir une perte », M. L. 2651; *incapitare, M. L. 4343; *recapitare, M. L. 7107.

Composés en -ceps, -cipitis : anceps (ancipes, Plt., Rud. 1158, et gramm., est refait sur le génitif) de *am-(b)iceps, cf. Prisc., GLK II 29, 19, anceps pro anceps, et gr. âuçuctococo; abl. ancipiti et ancipite, n. pl. n. ancipitia : à deux têtes (securis anceps); qui se tourne de deux côtés, « double », et aussi « douteux, incertain, hésitant, ambigu », souvent avec une nuance péjorative « trompeur » et « périlleux », cf. dubius. Influencé par

les autres adjectifs en -ceps, -cipis, a perdu rapidement tout rapport avec caput.

biceps (ancien bicipes d'après Prisc. II 280, 16) adj.: δωέφαλος; employé presque uniquement au sens propre / l'inverse de anceps).

praeceps, -cipitis adj. (nom. praecipes dans Plt., Ru. 671, et, par contre, abl. praecipe, Enn., A. 399, d'après la fausse analogie de princeps): qui va ou tombe la tête en avant (sens propre et figuré); d'où n. praeceps « précipice » et, par extension, « danger mortel »; du pluriel praecipitia, l'époque impériale a tiré un singulier praecipitium. — Ancien, usuel. M. L. 6709 a.

Dérivé: praecipitő, -ās: transitif et absolu « précipiter » et « se précipiter » ; dérivés (époque impériale): praecipitanter, praecipitantia, praecipitatió, -tor.

Composés en -ciput : occiput et occipitium, plus fréquent et ancien (cf. capitium); sinciput et sincipitàmentum.

Cf. encore capitilauium, d'où irl. caplat; canicapitus. Le nom indo-européen de la « tête », dont il v a trace dans cerebrum, etc., a été remplacé en latin, comme presque partout, par un autre, qui est sans doute populaire. De même que le grec a κεφαλή, le gotique haubib, le lituanien galoù et le v. slave glava (cf. arm. glux), le latin a caput. Ce mot n'est, du reste, pas isolé, car le germanique a v. isl. hofud, v. angl. hafud (de *habuda) et le sanskrit a kapuechalam « chignon », à côté de kapalam « crâne » et « tesson », cf. v. angl. hafola « tête ». De ces rapprochements, il résulte que le -ut de caput, quoique ancien, n'est pas essentiel; et, en effet, on ne le trouve pas dans les composés au nominatif : prae-ceps, bi-ceps, etc., ce qui ne peut s'expliquer par l'influence du type prin-ceps, au-ceps, etc., faute de point de contact entre les deux types.

L'adjectif pracceps a remplacé un composé où le nom du « visage » était le second terme : skr. nīca-, nyân, v. sl. nīcī ; lat. pracceps cecidit a une valeur pareille à celle de v. sl. pade nīcī « il est tombé (le visage) en avant ». Le type latin de antiquus, qui a même origine, a perdu toute trace du sens de « visage » ; v. ce mot sous ante.

capys, acc. pl. capyas: nom étrusque du faucon d'après Servius, Ae. 10, 145, qui désignerait aussi, comme le latin falcō, les hommes dont les doigts de pied sont recourbés en forme de faux. Même explication dans Isid., Or. 12, 7, 57, mais celui-ci attribue le nom, non plus aux Étrusques, mais à l'Itala lingua, sans doute par confusion avec capus.

Capus est une hellénisation de Capus, éponyme de Capus comme Mantus de Mantus.

cārabus, -ī m. : 1º langouste; 2º barque en osier recouverte de peau. Emprunt (Pline) au gr. κάραδος, lui-même sans doute emprunté. M. L. 1671-1672.

caracalla, -ac f.: sorte de vêtement sans manches et à capuchon, originaire de Gaule. Surnom de l'empereur M. Aurel. Seuerus Antoninus C. Bas-latin. M. L. 1672 a?

caragus (-gius), -I m.: devin. Bas-latin. Représenté en v. français, M. L. 1673. Origine inconnue.

carbās m. (Vitr.), carbasus (Suét.) : vent d'est. Du gr. κάρδας, d'origine asianique.

carbasus, -I f. (m. Val. Max.); pluriel collectif car-

bass n. (d'où carbasum, Ov.): genus lini est, quod abusiue plerumque pro uelo ponitur; étoffe de lin qui servait de vêtement aux divinités fluviales ou aux riches (cf. Non. 541, 11) et dont on faisait aussi les voiles des vaisseaux ou les pare-soleil des théâtres. Depuis Ennius; rare en prose. Irl. carbh.

L'identité de sens et de forme avec gr. κάρπασος, luimême d'origine égéenne, au b près, est frappante, que le mot vienne directement du grec ou que tous les deux aient été empruntés indépendamment à une même langue inconnue, cf. Ernout, Aspects, p. 24 sqq. Carpaseus = καρπάσιος, carpasinus (-neus) = καρπάσιοςς, Caecilius unit carpasina, molochina, ampelina; Apul., Met. 8, 27, crocotis et carpasinis et bombycinis. Cf. sans doute carpasia, Isid., Or. 19, 1, 11, — nauis a Carpatho insula nominata. Κάρπασος dans le sens de « plante vénéneuse » a été transcrit par carpasum; on a aussi carpathum, de «κάρπασος», cf. opocarpathon (Plin.).

carbō, -ōnis m.: charbon de bois, produit de la combustion, souvent joint à cinis, différent de prāna, cf. Serv., Ae. 11, 788, pruna quamdiu ardet dicitur; cum autem exstincta fuerut, carbo nominatur, et Varr., R. R. 1, 7, 8. De là: carbōnārius, carbōnēscō (b. lat.). — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1674-1676. Diminutif: carbunculus: morceau de charbon; carboncle (sorte de sable); escarboucle; charbon (maladie = ἀνθραξ), M. L. 1677, et celt.: irl. carmocol; d'où carbunculō = ἀν-θρωσιῶ et ses dérivés.

On rapproche got. hauri « charbon », v. isl. hyrr « seu », lit. kirti « chauser », v. h. a. herd « soyer », etc., d'une racine *ker-, cs. cremō. Mais le rapprochement est lointain, et le -b- n'est pas expliqué. Terme technique.

carbunica, -ac f.: nom d'une vigne cultivée dans la Narbonnaise (Plin. 14, 43). Lire carbonica? Cf. carbunculus dans Thes. III 433, 65 sqq.

eareer, -ris m. (carcar à l'époque impériale, Acta fr. Aru., Itala, cf. Thes. III 434, 23; κάρκαρον dans Sophron et κάρκαρον ... δεσμοί; κάρκαρα ... δενοι τὸς μάνδρας, Hes., peuvent provenir du latin): enclos, barrières qui ferment la piste des chars (pl. carcerēs, Enn.), d'où l'expression ā carcere ad calcem; prison (sens déjà attesté dans la Rome royale). L'it. carcere remonte à carcer, le v. ital. carcar, got. karkara, à carcar, peut-être par un intermédiaire grec, de même v. irl. carcar, britt. carchar. M. L. 1679; B. W. chartre.

Dérivés : carcerārius (Plt. et b. lat.), M. L. 1680; et, à basse époque, carcereus; carcerālis; carcerō, -ās (lat. eccl.).

Mot à redoublement, d'origine indéterminée; la forme carcer subsiste normalement; mais *karkr- se dissimile en *kankr- (cf. cancer et cancri); ce procédé est ancien en indo-européen. Vocalisme « populaire ».

carchesium, -In.: vase à boire; hune d'un vaisseau, cf. Rich, s. u. Emprunt au gr. καρχήσιον déjà dans Liv. Andron. V. B. Friedmann, Die ion. u. att. Wörter i. Altlat., p. 20. M. L. 1681.

Cardea, -ae f. : v. le suivant,

cardő, -inis m. (f. à la date ancienne): 1º gond (c. masculus, c. fēmina), charnière; pivot; pôle (nord et sud), puis « point cardinal » et, par suite, ligne transversale tracée du nord au sud par les agrīmēnsōrēs, et qui s'oppose au decimānus qui va de l'est à l'ouest; 2º tournant, point principal (cf., pour le développement de sens, articulus, Serv., Ae. 1, 172, (prouerbio) dicitur « res in cardine est », i. e. in articulo). Ancien, usuel. M. L. 1684.

carduus

Dérivés: Carna, -ae et Cardea?, cf. Aug., Ciu. 4, 8; Tert., Idol. 15, forme suspecte d'être refaite, cf. Thes. Nom. propr. lat. sous Carna): déesse dont le nom a été rattaché à cardō peut-être par étymologie populaire; quelques-uns le dérivent de carō, cf. Ov., F. 6, 101 sqq., cardinālis: 1º de gond, de porte; 2º principal (se dit des monstres, des vertus, etc.) emploi rare et tardif; usité dans la langue ecclésiastique au sens de « cardinal » (irl. cardināil); cardinātus: muni de gonds (Vitr.); cardinō, -ās (Greg. M.) « primō locō ordināre ». Cf. encore cardineus, -ārius, -āliter, tous rares et tardifs.

Sans correspondant connu. Terme technique, à vocalisme a.

carduus, -I m. (formes tardives cardus, -ī et cardō, -ōnis; cf. capus et cappō, etc.): chardon, cardon, artichaut. — Ancien, usuel. M. L. 1685, 1687; B. W. s. u.

Dérivés: carduēlis (et cardēlis déjà dans Pétr.): chardonneret, gr. ἀκαλανθίς; cardell'jus (bas-lat.): chardon, chardonneret, M. L. 1686; carduētum (Pall.): lieu planté de chardons; *cardinus, M. L. 1682.

Rappelle carrō, -is « carder », qui a été remplacé dans les langues romanes par un dénominatif de carduus, *cārdāre. Cf. aussi cārex.

Nom de plante, à vocalisme radical a, sans correspondant connu. Pour cardopanus, v. André, s. u.

carensis: — pistoribus a caria, quam Oscorum (Afrorum R) lingua panem esse dicimus, Gloss. Plac. V 14, 26 et 26, 16. Forme unique et peu sûre dont on rapproche osq. karanter « uescuntur » et le nom de la déesse Ceres, cf. Serv., G. 1, 7, Sabini Cererem panem appellant. V. cresco.

careō, -ēs, -uI, -ēre: ne pas avoir, manquer de. Cic., Tu. 1, 88, carere igitur hoc significat: egere eo quod habere uelis... dicitur alio modo etiam carere cum aliquid non habeas, et non habere te sentias, etiam id facile patiare. Cf. Sén., Dial. 7, 7, 2, uoluptate uirtus saepe caret, numquam indiget. D'après Priscien, le participe serait cassus ou caritus: a careo uel caritum uel cassum posse dici, quia futuri participium cariturus, praeteriti cassus inuentur. Cf. cassus. — Ancien, usuel. M. L. 1688 a.

Dérivés : carentia, carēscō, très rares et tardifs.

On rapproche osq. fakiiad kasit « faciat decet »; le sens « il faut », de kasit, en face de careō, cassus, rappelle gr. δεῖ « il faut » en face de δέω « j'ai besoin »; fal. careſo « carẽbō.». — Cf. peut-être castus. — A part cela, sans étymologie, comme d'ordinaire pour le sens de « manquer » dans les langues indo-européennes (v. egeō).

careum. -I n. : carvi (plante). Cf. gr. κάρος, κάρον.

cărex et cărix, -icis f.: laiche, herbe des marais, herba... acuta et durissima, sparto similis, Serv., B. 3, 20; M. L. 1689. D'où cārectum (cārictum), M. L. 1688; *caricia, M. L. 1691. Sur la forme, v. Ernout, Philologica, I, p. 146.

Rappelle cārō (cārrō), carduus.

eārica, -ae f. (scil. *fīcus*) : sorte de figue (*ā Cāria*). M. L. 1690 ; irl. *caric*. V. André, s. u.

carios, -ei f.: « putrēdō lignōrum », puis toute espèce de vétusté, carie, pourriture. Ancien, usuel. Les formes romanes reposent sur *caria. M. L. 1692.

Dérivés : carius (Gloss.), animal qui et tinea dicitur, M. L. 1697; *cariolus, M. L. 1694; cariosus; carians (un exemple tardif).

Probablement élargissement par -iē- du thème sans suffixe de la racine qui apparaît dans irl. ar-a-chrinim ie tombe en ruines », gl. dēļetiscor, ir-chre « ruine », gr. κεραίζω « je dévaste, je ravage », ἀκηρανος « intact », skr. çṛnἀti « il brise », çīrnἀt » brisé », av. asarəta- « intact », sāri- « ruine ». — La racine étant dissyllabique, on hésite à rapprocher gr. κήρ « mort ».

carina, -ae f.: demi-coquille de noix (qui se dit putāmen), et aussi, « carène de vaisseau » (sens probablement dérivé, bien qu'attesté avant le premier) et « vaisseau ». Ancien, usuel. M. L. 1693; britt. cernoyn. Le pluriel Carinae désigne un quartier de Rome, cf. Varr., L. L. 5, 47.

Dérivés : carinātus : caréné, d'où carīnā, -āre (Plin.), carīnula; les mots plautiniens carinus « couleur brou de noix » et carinārius proviennent du gr. καρύγος.

Rappelle gr. xápuov « noix » et skr. karakah « noix de coco ». D'autre part, le sens du mot latin évoque un mot signifiant « dur » qui a été évoqué sous cancer. En somme, pas d'étymologie sûre. Pour le suffixe, cf. piscina, farina, etc.

carino (carinor?), -as, -are: probra obiectare, P. F. 41, 13. Vieux mot, non attesté en dehors d'Ennius et des glossateurs.

Dérivé : carinator.

On rapproche irl. caire, gall. caredd « blâme », gr. κάργη· ζημία et peut-être κέρ-τομος « méprisant, rail-leur », σκέραφος · λοιδορία Hes.; σκερδόλος · λοίδορος Hes.; γ. sl. μ-λοτὰ « ὑδοίς », serb. pò-λοτ « blâme ».

Pour la dérivation, cf. muginor, coquino.

carissa (carisa) f.: -m apud Lucilium uafrum (l. uafram?) significat, P. F. 38, 18. Cf. Gl. Pl. V 15, 6, uetus lena percallida, unde et in mimo fallaces ancillae catae carisiae appellabantur. Vieux mot populaire, sans doute étranger; étrusque? Cf. pour la finale fauis(s)a, mantis(s)a.

caristia, -ōrum n. pl.: nom d'un jour de fête (22 février), cf. Ov., F. 2, 617, rapproché malgré l'à de cārus par étymologie populaire. — Sans doute de gr. *χαριστία, v. M. Leumann, die Spr. I 208.

earmen, -inis n.: — dici potest quicquid pedibus continetur, Serv., Ae. 3, 287. Mot ancien, qui désigne une formule rythmée, notamment une formule magique. Apparaît d'abord dans la langue religieuse et juridique: carmen Aruāle; Tarquiniī... carmina, Cic., Rah, perd. 13; lex horrendi carminis erat, T.-L. 1, 26, 6; ou didactique: magistrī carmine, Cic., De Or. 1, 245. En pénêtrant dans la langue littéraire a désigné toute espèce de chant, même le chant d'un instrument, comme canō, cf. Enn., A. 519, carmen tuba sola peregit [de tubicine

moriente], et Quint. 9, 4, 11, receptuī carmen [comme receptuī canere], ou de poème.

Carmenta (-tis) f. (si le nom de cette vieille divinité n'a pas été dérivé de carmen par étymologie populaire); carmentālis; carmentārius; et à basse époque carminō, ās, M. L. 1699.

Les Latins ne séparaient pas carmen de canō. L'étymologie satisfaisante est celle de L. Havet, MSL 6, 31,
qui, comparant germen de *gen-men, explique carmen
comme issu de *canmen par dissimilation; cf., dans certains parlers romans, arma issu de án(i)ma; irl. canim
s'applique surtout au chant des incantations. — Un
rapprochement avec skr. kārāh « chanteur; poète » et
dor. κάρυξ, ion.-att. κήρυξ est impossible; il n'y a pas
de racine de la forme indo-européenne *kār-.

carmen: carmino, -as, -are: carder. V. le suivant.

carō (carrō), -is, -ere: carder; carere a carendo, quod eam [sc. lanam] tum purgant ac deducunt, ut careat spurcitia; ex quo carminari dicitur tum lana, cum ex ea carunt quod in ea k(a)eret, Varr., L. L. 7, 54. Verbe rarement attesté par suite de son caractère technique. Carere est la forme du manuscrit de Varron; carrō, qui est donné par le Thesaurus, n'est nulle part attesté directement: les gloses ont cariō ou carriō; les manuscrits de Plaute, Men. 797, ont carpere; mais Varron cite le vers avec carere, que certains éditeurs corrigent en carrere. Si cette forme est réelle, carrō peut être issu de *karsō > *karzō > carrō (cf. ferre de *ferse).

Dérivé: carmen « instrument qui sert à carder » attesté seulement dans Claudien et Venant. Fort., mais sans doute ancien, comme l'indique le dénominatif carminō, -ās, qui déjà au temps de Varron se substituait à cārō. Cār(r)ō n'est pas attesté dans les langues romanes. Le français, qui a charmer, de carmināre, dérivé de carmen, a un verbe carder emprunté au provençal cardar (cf. it. (s)cardare, cat., esp., port. cardar); v. B. W. carde. Au contraire, les langues où carmināre « carder » est représenté ne possèdent pas de représentant direct de carmināre « charmer ». Les mots italiens de ce type sont empruntés au français. Cf. M. L. 1698-1699; 2956, *excardiāre; 2957-2959, excarmināre, -miniāre, -tāre. V. aussi cārex et cardu(u)s.

Cf. lit. karšiu « je čarde » et, plus loin, skr. kasati « il gratte ». Mot technique, à vocalisme a.

earb, earnis f.: morceau de chair, de viande; cf. le pluriel carnës (= odpxez); e. g. Enn., A. 322, Cyclopis uenter... carnibus humanis distentus, et l'expression ancienne carnem petere, accipere « demander, recevoir sa part de viande dans les sacrifices », Varr., L. L. 25; T.-L. 32, 1, 9; le diminutif caruncula « petit morceau de chair »; le composé carnifez, carnufex défini par Donat, Hec. 441, -es dicti quod carnes ex homine faciant. Puis « chair » et « pulpe » (d'un fruit), comme le gr. odot. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1706; B. W. chair. Celt.: irl. carna.

La langue ancienne et classique ne connaît guère en fait de dérivés et de composés que l'adjectif carnārius, usité surtout comme substantif, carnārium « gardemanger », M. L. 1702; v. h. a. charnāri, et carnifex « bourreau ». On trouve dans Varr., Men. 484, cité par Non. 36, 19, carnālis avec un sens obscur; Pline emploie

carniuorus pour traduire σαρχοβόρος (carniuorax, Fug.). A basse époque dans la langue médicale et surtout dans la langue de l'Église apparaissent de nombreux dérivés : carnālis, avec le sens de « charnel » (= σάρκινος), Μ. L. 1701 a; carnāliter, carnālitās; carnātiō (Cael. Aur.) et con-, in-carnătio, -tus, d'où incarno; carnatus et excarnātus (d'où excarno, M. L. 2960, cf. aussi fr. décharné); carneus (opposé à spīrituālis) et incarneus; carnifer (= σαρκοφόρος), -ger (Cassiod.), -sūmus (Eusth.); *carninus supposé par un adverbe carnine glosé σαρχιγώς. CGL II 429, 56; carnosus (déjà dans Pline), M. L. 1704, d'où carnositas; carnotina (Pol. Silv.); carnulentus; cf. encore M. L. 1701, carnācius; 1705, carnūtus, et 1707, *caronia « charogne ». - De carnifex : carnificius : carnificīna (Plt.), -ficus; ficō, -ās, -ficātor, -trīx et excarnificō.

Sur Carna, déesse d'origine obscure, peut-être étrusque, v. cardō et Thes. s. u.

Plus encore qu'en latin, le sens de « part » de ce mot, dont la flexion indique le caractère ancien, est visible en osco-ombrien : osq. carneis « partis », ombr. karu « pars », abl. karnus « partibus », à côté de ombr. kartu « distribuito » (osq. karanter « nescuntur » est douteux; v. sous cresco); pour la forme, cf. v. isl. horundr « peau ». Le sens s'explique par la facon dont on partageait la viande des bêtes dans des sacrifices ou dans les repas en commun faits par les guerriers : il faut penser au « morceau du héros » dans l'épopée irlandaise. Une expression pareille se trouve dans sogdien y't (v. BSL 23, p. 107). — Le mot italique est l'élargissement en -nd'un thème racine; la racine est celle de κείρω « je coupe », καρήναι; et par suite de lat. corium, curtus, cortex, Iv. ces mots. Elle a un doublet à s- initial : irl. scaraim « je sépare », v. h. a. sceran « couper », lit. skiriù « je sépare »; cf. lat. scortum.

carota, -ae f.: panais, carotte. Emprunt tardif et populaire (Apicius) au gr. καρωτόν. Roman; cf. B. W. s. n.

carpa, -ae f.: carpe. Un seul exemple dans Cassiodore. M. L. 1708. Mot germanique, v. h. a. karpfo, karpo.

carpentum, -i n.: voiture à deux roues, couverte, à l'usage des femmes. Emprunt ancien (Liv. Andr.) au gaulois; cf. T.-L. 41, 21, 17, carpentis Gallicis; Flor., Epit. 1, 18, 27, carpenta Gallorum, M. L. 1710. Réemprunté en irl. carpat et carpteoir.

Dérivé: carpentārius, -a, -um et b. lat. carpentārius, -ī, M. L. 1709; d'où carrocarpentārius. C'est un des nombreux noms de véhicules empruntés avec l'objet lui-même au gaulois par le latin; v. carrus, cisium, etc.

carpinus, -I f.: charme (arbre). Déjà dans Caton, Agr. 31, 2; d'après Pline 17, 201, serait originaire de l'Italie transpadane. Panroman. M. L. 1715.

Dérivé : carpineus.

Cf. sappīnus, frazinus. On rapproche lit. skirpstas, v. pr. skerptus « orme »?

carpisculum, -I n. (-lus? carpusculum): 1º sorte de chaussure (un exemple dans Vopiscus); 2º antéfixe qui ornait les faîtages. Mot tardif, sans doute emprunté; cf. carpatinus (Catulle 98, 4) = καρδάτινος; v. irl. cai-

rem « cordonnier »; v. pr. kurpe « soulier », gr. κρηπίς.

carpo, -is, -psi, -ptum, -ore: verbe de sens technique. employé dans diverses acceptions concrètes et dans des sens figurés. Dans la langue rustique, il signifie « cueillir, arracher (l'herbe), brouter »; dans la langue du tissage, « détirer, démêler brin à brin (la laine, le lin) ». De là, par extension, « mettre en charpie » et, plus largement, « déchirer » (sens physique et moral déjà dans la loi des XII Tables) et « découper ». Dans la langue commune, il signifie « choisir » et aussi « goûter, jouir de ». Dans l'expression c, uiam, iter, il indique la « progression de la marche par laquelle on accomplit la route pour ainsi dire pas à pas » (Lejay). — Ancien, usuel et classique. M. L. 1711.

Dérivés et composés : carpies, δυπατός πόκος, CGL II 96, 39, cf. Du Cange carpia, et M. L. 1712; v. B. W. charpie, écharper : carptim : par morceaux : carptor : découpeur ; carptus, -us m., carptura (rares). con-, de- (cl. decermina, dicuntur quae decerpuntur purgandi causa, P. F. 63, 19, « épluchures »): M. I. 2500 a, dis-, ex- (excerpta « extraits »), *excarpere: M. L. 2966 a. inter-, prae-cerpere, Cf. aussi M. L. 2961. 2962, *excarpsus, *excarptiare.

Les formes de glossaires scarpo « ēligo », scarpinat ne représentent pas une ancienne alternance sc-/c- à l'initiale, mais sont des « hyperurbanismes » de excarpo. excarpino prononcés escarpo, -pino. Cf. coruscus.

Le rapprochement avec gr. καρπός « fruit » et avec v. angl. haerfest, v. h. a. herbist « récolte d'automne, automne » s'impose. Le vocalisme a est « populaire » en face des formes à vocalisme e comme lit. kerpù, kirpti « couper avec des ciseaux »; cf. le cas de caedo, etc.

Carro : v. caro.

carruca : v. le suivant.

carrus, -I m. et carrum, -I n. : chariot à quatre roues ; petorritum genus uchiculi quod uolgo carrum dicitur. Porph., Hor., S. 1, 6, 104. Mot gaulois, déjà dans Sisenna, Panroman, M. L. 1721, V. h. a. karro, -a.

Dérivés : carrago, -inis f. : retranchement fait de chariots, fourgons (b. lat.); carracutium (Gloss.): voiture à deux roues ; carrarius (lat. impérial) ; cf. carrāria, panroman, M. L. 1718; car(ri)co, -ās (b. lat.): charger; panroman, M. L. 1719, et discarrico, M. L. 2652 (Gloss., Lex Sal.) : de *carrica « charge » provient le britt. carg; carruca : voiture d'origine gauloise; et dans la Lex Sal. « sorte de charrue », M. L. 1720, v. h. a. karrūh; v. B. W. s. u.; carrūcārius; carrūculus; carro, -ās (Lex Sal. 27, 11): carrocarpentārius (Gloss.).

Les Romains, peuple sédentaire de propriétaires cultivant leur terre; n'avaient pas les grands chars à quatre roues où les groupes de conquérants gaulois transportaient leurs bagages et qui, la nuit, leur servaient à entourer leur camp. Ils en ont emprunté le nom aux Gaulois, dont l'action en Italie a contribué à les délivrer de l'emprise étrusque. Currus, nom de l'ancien char de guerre, a subsisté en latin dans l'usage officiel. Mais les noms latins de véhicules de transport sont, en général, empruntés au gaulois. Cf. carpentum.

cartamis: i. e. agrione, CGL III 537, 70. On lit aussi

cartamo, V. 354, 4. Nom d'une plante inconnue. Cf. can damum?

Carthago, -inis (Kar- dans Plt.) f. : Carthage. L. forme latine ne se laisse ramener ni à la forme grecque Kaornow, ni à la forme punique qrt hdit « Nouvelle Ville » (transcrite tardivement par Carthada chez Solin et Isid.). Cf. J. Friedrich, I. F. 39, 102, qui explique le nom par une dissimilation de *Karthadon, et Benvenista Studi etr., 7, p. 245 sqq., qui suppose que le latin a usa de -e- pour rendre h de kart(a)ha(d), avec suppression de la finale -št. Etr. Karthazie = *Carthadius.

L'adjectif dérivé est Carthaginiensis (la forme Carthazinensis qu'on trouve dans les manuscrits de Planta est sans autorité) : cf. Athēniensis, de Athēnae. Sans doute influence du type Siciliensis.

cartibulum, -I (cartipulum Gloss.) n. : table de pierre carrée à un pied, qui était placée dans l'atrium, cf. Varr., L. L. 5, 125. - Rare et technique. V. Müller. Graupa, Ph. W., 1932, 1073,

carticula: — δεῖπνον, CGL III 441, 30. Sans exemple dans les textes et sans explication. Peut-être à rapprocher du mot précédent. Le double sens de « table » et de « mets » se retrouve dans mēnsa.

cartigo, -as: noter (Aug., Psal. 38, 11). De c(h) arta? cartilago, -inis f. : 1º cartilage : 2º pulpe de certains fruits. Cf. Pline 19, 61, cucumis cartilagine et carne constat, cucurbita cortice et cartilagine. - Attesté depuis Celse. Technique. M. L. 1723.

Dérivés : cartilaginus, -neus, -nosus.

Dérivé de *cartila? Cf. cunīla/cunīlagō; simila/similāgō, etc.

Sans correspondant clair. Pour la finale, v. Ernout. Philologica I, 167 sqq.

carus, -a, -um : cher (qu'on chérit) ; et « cher, de haut prix, à qui l'on attribue une grande valeur »: carum habere alam « tenir quelqu'un comme étant de grand prix ». Plaute joue sur le double sens, Ba. 309-310, ... in Ephesost Ephesiis carissimus. | - ne ille hercle mihi sit multo tanto carior, | si me illoc auro tanto circumduxerit. Ancien, usuel. M. L. 1725.

Dérivés : caritas : tendresse, affection, amour (amor πάθος, caritas ήθος, dit Quint. 6, 2, 12) et « cherté ». Dans la langue de l'Église a servi à traduire le gr. άγάπη désignant la « charité », troisième vertu cardinale, et a été pris quelquefois, comme amor, dilectio, pour désigner une « personne chère », M. L. 1695 ; irl. cartoit, gall. cardawd. V. H. Pétré. caritas. Étude sur le vocabulaire de la charité chrétienne, Louvain, 1948. Adverbes : cārē, cārō. Pas de verbe. Malgré la différence de quantité, les anciens le rapprochent de căreo par étymologie populaire; cf. Trag. inc. 194. quam cara sint quae post carendo intellegunt.

L'adjectif carus a un correspondant dans got. hors « πόονος, μοιγός », v. h. a. Buora « fille publique », et dans l'adjectif lette kars « friand, plcin de désirs ». Le celtique a, en regard, des dérivés à vocalisme zéro : irl. carae et gall. car « ami », irl. caraim « j'aime ». - L'élément *-ro- après a doit être suffixal ; la racine se retrouve peut-être dans v. sl. kozati a aimer » avec vocalisme radical zéro comme en celtique. — En revanche, le cde skr. caruh, avec son a reposant sur & a aimable, bienvenu », empêcherait de rapprocher le groupe de skr. Muamanah a désirant », etc.

earvon, -I n. : noix. Transcription du gr. xdouov (Pline), dont il a existé un doublet vulgaire féminin carya et peut-être un diminutif cariola, cf. Thes. s. u. Le mot a de nombreux représentants dans les langues manes, M. L. 1726.

caryophyllon, -I n. : giroflier, girofle. Emprunt au gr. καρυόφυλλον (Pline), déformé par l'étymologie populaire en cariophalum (cf. ital. garofano), cariofolium, atc. Cf. Thes. s. u.; M. L. 1727; B. W., André s. u.

casa, -ae f. : hutte ; cabane (de pâtre) ; - est agreste habitaculum palis atque uirgultis harundinibus contexum, Isid., Or. 15, 12, 1, puis « petite ferme », « tente », etc. Dans les gloses apparaît une forme casus (d'après domus?). - Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1728. Sur fr. chez, v. B. W.; germ. : westph. kase?; celt. : irl. cas.

Dérivés : casulla, casella (b. lat.), M. L. 1736 ; casellula (b. lat.); casalis (b. lat.), M. L. 1729; casanicus, épithète de Siluanus, CIL IX 2100 ; casarius « colon »,

De casula pris à basse époque dans le sens de vêtement, uestis cucullata, dicta per deminutionem a casa, Isid., Or. 19, 24, 17, dérive casub(u)la, -ae f. (fr. chasuble). M. L. 1752; irl. casal, gall. casul.

Mot populaire (cf. l'emploi proverbial dans Tér., Ph. 788, ita fugias ne praeter casam) qui a fait une grande fortune dans les langues romanes. Origine inconnue. L's intervocalique dénonce un emprunt ou un mot préindo-européen.

casamo : in oratione Labieni — siue illa Corneli Galli est - in Pollionem casamo « assectator » e Gallia ductum est. Quint. I 5, 8 (passage de sens incertain). Figure comme nom propre, CIL III 10348.

cascabus: caccabus grandis, CGL II 571, 34. Un diminutif cascabellus est supposé par le catal. prov. cascavel, M. L. 1731. Cf. caccabus.

cascus, -2, -um : — significat uetus, secundo eius origo sabina quae usque radices in oscam linguam egit. Cascum uetus esse significat Ennius (A. 24 V2) quod ait : « quam prisci casci populi tenuere Latini ... Idem ostendit quod oppidum uocatur Casinum (hoc etiam ab Sabinis orti Samnites tenuerunt) et [nunc] nostri etiam nunc Forum Vetus appellant. Item significa[n]t in Atellanis aliquot Pappum senem quod Osci casnar appellant, Varr., L. L. 7, 29. Archaïque, poétique et rare; représenté en italien, cf. M. L. 1734. Apparenté à canus (v. ce mot), dont il diffère seulement par le suffixe, qui est le même que dans priscus, et qui est fréquent dans les adjectifs désignant une infirmité : cf. caecus. Sans dérivés. Cognomen : Casca?

caseus, -I m. et caseum n. : fromage, τυρός. Ancien, usuel. M. L. 1738 (non français, v. B. W. sous fromage). Germ. et celt. : v. h. a. chāsi, britt. caws, irl. caise.

Dérivés : caseolus (un exemple dans Copa), M. L. 1737; casearius (tardif), cf. casearia, M. L. 1735; caseatus (tardif).

Sur la différence de genre, v. H. Zimmermann, Glotta,

13, 234, qui voit dans caseum un collectif; interprétation contestable, le pluriel attesté étant toujours casei. La variation de genre apparaît dans tout un groupe de mots suspects d'être empruntés (cf. balteus, pluteus, puteus); l's intervocalique n'est pas conforme à la phonétique latine. Faut-il partir de *casseus?

Le rapport avec v. sl. koasŭ « levain », kysnoti « aigrir » ne peut se justifier phonétiquement et ne s'impose pas

cas(s)is, -ae f. : plante aromatique mal définie (cannelier, cinname, laurus cassia?); v. André s. u. Emprunt ancien (Plt.) au gr. xaola, lui-même provenant de l'hébreu qestot (pl.).

Dérivés : casium (oleum) ; casita (resina), Gloss.

casila : v. cassis

casitus, -a, -um : v. casia.Î

casses, -ium m. pl. : 1º rets, filets (pour la chasse, rarement pour la pêche); 2º toile d'araignée. Diminunutif : cassiculus (-lum), rare et tardif. - Mot technique, non attesté avant Vg., non roman. Sans doute em-

cassis, -idis (et cassida, -ae à partir de Vg., Ae. 11. 775; casila dans P. F. 41, 21: -m antiqui pro casside ponebant) f.: casque de métal; cf. Isid., Or. 18, 14, 1: cassis de lamina est, galea de corio, qui ajoute plus loin : cassidam autem a Tuscis nominatam; illi enim galeam cassim nominant, credo a capite. — Le mot serait donc étrusque, comme un certain nombre de noms d'armes, cf. balteus. Même flexion que cuspis, sans étymologie sûre, et qui est peut-être de même origine (v. la remarque faite sous capis). Attesté depuis Plaute. La variante casila de l'abrégé de Festus est ancienne, comme le montre la graphie avec s simple, et sans doute dialectale (l au lieu de d).

Dérivés : cassidārius ; cassidātus ; cassidīle n. (-lis m.)?, cf. capsa; cassita: alouette huppée, cf. galērīta, gr. xópuðoc.

On a souvent rapproché les mots germaniques servant à désigner ce qui concerne la tête, bonnet, chapeau, casque : v. angl. haen et hod, etc. Mais, en tout cas, même si l'on préfère ce rapprochement à l'hypothèse d'un emprunt, le rapport est lointain.

cassiterum, -I n. : emprunt (Pline) au gr. κασσίτερος « étain » (d'origine élamite), avec passage au genre neutre, qui est celui des noms de métaux en latin.

casso, -as, -are : = labare. Mot plautinien (deux exemples, Mi. 851, 856). Cf. cassabundus, a cadendo. Apud Naeuium (fr. Com. 120 R3) : risi egomet mecum cassabundum ire ebrium, Varr., L. L. 7, 53. A basse époque apparaît un fréquentatif cassito (deux exemples de Paul dans le Digeste, e. g. ubi cassitare coepisset stillicidium, 8, 2, 20, 3). Cf. M. L. 1739, *casicare.

Fréquentatif de cado.

cassus, -a, -um : vide (de), vain. Ancien et usuel, mais rare dans la prose classique ; fréquent dans la locution adverbiale in cassum « en vain ». Conservé en v. ital., prov. M. L. 1741.

Dérivés : cassē, cassē adv. (tardifs); cassē, -as (Ive siècle ap. J.-C.) : rendre vain, priver (de), détruire, d'où cassātus « effectū prīuātus », cassātum; cassēscō (cassīscō) « exinānīre » (Sol., Amm.), d'où cassīta.

La synonymie d'expressions comme sensu cassus (Lucr. 4, 128) et sensu carens (Cic., Tu. 1, 25, etc.) incline à rapprocher careo, cassus et peut-être necesse.

— Il ne s'agirait pas d'un participe en *-to-, mais d'un adjectif à gémination expressive ou d'une forme de type census. On a rapproche aussi cado, caedo, comme lassus de laedo; le sens s'y prête moins.

castanea, aef. (quelques formes de castania, castanum, castina): châtaigne. Ancien adjectif substantivê nuz castanea, emprunté au grec κάρυα καστάνεια ου καστανεία, adjectif dérivé de κάστανον, lui-même d'origine étrangère (asianique?, cf. Pline, H. N. 15, 93, et André s. u.); Isid., Or. 17, 7, 24, castaneam Latini a graeco appellant uocabulo. Hanc enim κάστανον uocant eo quod fructus semini in modum testiculorum infra folliculum reconditi sunt, quia dum eiciuntur, quasi castrantur. Cf. arānea. Attesté depuis Virgile. Panroman. M. L. 1742, 1743. Passé en germanique: v. h. a. chestinna, etc., et en celt.: irl. castan, britt. cesten. De là castanētum.

Le vocalisme avec à intérieur maintenu semble montrer que l'emprunt ne remonte pas à la période la plus ancienne. Sur un doublet tardif castinea, castenea (attesté dans l'Oribase latin), v. Ernout, Aspects, p. 32 sqq\(^1\)

castigo, -as : cf. castus.

castor, -oris m.: castor. Emprunt (depuis Cic.) au gr. κάστωρ expliqué par l'étymologie populaire ā castrandō, cf. Serv., G. 1, 58; le mot latin est fiber. De là : castoreum; castorinus, -a, -um. M. L. 1747, 1748.

Sur κάστωρ, v. Boisacq, Rev. de l'Instr. publ. en Belgique, t. 53 (1910), p. 101 sqq. l; Pline, H. N. 8, 109, et la note d'Ernout, ad l.; B. W. s. u.

eastro, -as, -aul, -atum, -are: couper, émonder, et « châtrer », d'où « amputer » (sens physique et moral); castratus: eunuque.

Dérivés et composés : castrātiō, -tor, -tōrius, -tūra, excastrō (Varr., Ital.). Ancien, usuel. M. L. 1749 et 4344, *incastrāre; B. W. encastrer.

Ce n'est que tardivement que s'établit un rapport entre castus et castro, e. g. Isid., Or. 10, 33, castus primum a castratione nuncupatus; postea placuit ueteribus etiam eos sic nominare qui perpetuam libidinis abstinentiam pollicebantur, Thes. III 547, 41 sqq. Castro est le dénominatif de *kas-tro-m « ce qui sert à couper », disparu en latin parce que castrum avait pris le sens de « retranchement, emplacement fortifié », mais dont le dérivé a survécu.

Au vocalisme près, castrum est à rapprocher de skr. castrum « instrument tranchant », à côté de cásati « il coupe » et, sans doute, de hom. κείων « fendant », gr. κεάζω « je fends ».

castrum, -In.: retranchement, lieu fortifié. Le singulier n'est guère employé que dans les noms de lieux Castrum nouum, Laurêns Castrum, Castrum mutilum, etc. Il semble avoir désigné d'abord une propriété gardée ou retranchée, cf. Corn. Nep., Alc. 9, 3, ... ei dederat Grynium in Phrygia castrum, ex quo quinquagena talenta uectigalis capiebat, ce qui correspond, semble-t-il, au

sens de l'osq. castrous, ombr. kastruvu, kastruvuț castruo «fundus»? Le sens ancien est peut-être «séparation, ce qui sert à séparer», et il y aurait parenté aveo castro, -āre. Employé surtout dans la langue militaire au pluriel:

castra, -ōrum n. (déjà castra, -ae dans Accius, féminin qui reparaît à basse époque): camp, campement (souvent opposé à urbs et, plus tard, à pāgus, d'où pāgēnsis formé sur castrēnsis). Il y a prise de possession quand le général établit son camp sur un terrain, cf. Varr. fgm. dans Serv. auct., Ae. 9, 52, duces... hastam in... agrum mittebant, ut castris locum caperent. M. L. 1750. V. angl. ceaster (Chester-); îrl. cathir, gall. caer « ville ».

Dérivés: castrēnsis (cf. forēnsis), d'où castrēnsiānus, -ārius, et, tardifs, castriānus, castriciānus (de castricius). Noter le juxtaposé castra mētor: metari castra, quod metis deriguntur, P. F. 110, 18 (usité depuis saint Jérôme). d'où castra metātiō.

Diminutif: castellum: 1º forteresse, camp fortifié; 2º château d'eau. M. L. 1745; germ. kastel; celt.: inl. castell, castel, britt. castell; de castrēnsis, irl. castellanus, De là: castellānus, -a, -um; et substantif castellānus, M. L. 1744; castellārius a chargé de la garde des châteaux d'eau »; castellātim; castellāmentum: sorte de boudin ou de plat en forme de castellum? (un exemple dans Arnobe).

V. castro.

castus, -a, -um: terme de la langue religieuse, « qui se conforme aux règles ou aux rites » (se dit des hommes et des choses); Vg., Ae. 3, 409, hac casti maneant in relligione nepotes; 6, 61, sacerdotes casti; 7, 71, castis adolet... altaria taedis; cf. castē, Cic., Dom. 134, nihil rite, nihil caste, nihil more institutoque perfecti.

Dans ce sens, castus semble bien correspondre au skr. cistah « instruit, éduqué, bien dressé », cf. Vendryes. MSL 20, 272; et la différence de sens peut s'expliquer par une spécialisation qu'aurait reçue le mot dans la langue religieuse. Mais ce castus a dû rencontrer un autre adjectif castus (de careo) avec lequel il s'est confondu et dont il a pris une partie des sens. Au sens correspondant à careo, il s'est fixé une forme cassus. Ainsi s'explique castus « exempt de, pur de » : Plt., Poen. 1186, ut deceat nos esse a culpa castas; Cic., Phil. 13, 8, res familiaris cum ampla, tum casta a cruore ciuili, et absolument « exempt de faute et, spécialement, d'impureté (sur cet emploi, v. W. Schulze, Gesch. d. lat. Eigenn., p. 474, n. 2, qui cite Tite-Live 39, 9, où castimonia et concubitu carere sont joints); vertueux; chaste, pur ». M. L. 1751; irl. caith? Cf. le substantif castus, -us m. « rite » et « abstinence »; et castimonia. -nium (cf. sanctimonium, caerimonia); castitas class. (irl. castoit), castitudo (Acc.). Le contraire de castas est incestas : impur, souillé, d'où « incestueux, coupable, criminel », et ses dérivés, dont incestus, -us m. : inceste, incesto, -as, etc.

Du premier sens de castus dérive sans doute : castigō, -ās (cf. fatīgō), dont le sens ancien, du reste non attesté, a dû être « instruire », d'où « réprimander (dictis castigāre), corriger, châtier », M. L. 1746; castīgātus se dit du style.

Dérivés : castīgābilis (un exemple dans Plt.); castīgātiō : 1º réprimande, châtiment; 2º abstinence (langue de l'Église). cats = gr. xard. Emprunt dans la basse latinité chrétienne, avec un sens local, penes, apud, ou distributif cata mane mane « chaque matin », Ezech. 46, 14, 15; cata singulos ymnos, Peregr. Aeth. 24, 1, ou avec le sens de secundum. Gl. it. cad(a)uno, M. L. 1755; fr. chacun, v. B. W. A servi également à former des composés: *catafalcum, M. L. 1757; *catalectus, M. L. 1759; catafricāre, catamodice (-cus?), catacumba, catamontem. V. aussi catasta.

catachanna, -ae f.: chose risible, parodic. Mot tardif (Fronton, Spart.), adaptation du gr. καταχήνη, influencée par cachinnus.

catacumbae, -ārum f.: catacombes. Bas-latin; hybride de κατά et cumbō (avec influence de tumba)?

catamītus, -I m.: ganymėde, mignon, cf. Serv., B. 8, 30. Empruntė par l'intermédiaire de l'étrusque catmite su gr. Γανομήδης, devenu nom commun.

catampo : est genus lusus, P. F. 38, 17. Sans doute da κατ' δμφω (Scaliger).

catanus, -f: cade, genévrier oxycèdre. M. L. 1760, cf. Brüch, IF 40, 196 sqq. Ne figure pas dans le Thesaurus. Sans doute mot gaulois; cf. calocatanos, et André. s. u.

cataphractés (catafr-), -phracta, -ae f.: cuirasse. Emprunt technique, comme cataphractus, au gr. καταφράκτης, -τος, -τος ; dérivés latins: catafractārius, -tātus. Depuis Sisenna.

cataplasma, -atis n. : emprunt savant au gr. κατάπλασμα (Caton). Forme vulgaire tardive : cataplasma, -as f., d'où cataplasmō, -ās (Chir., Vég., etc.).

cataplectătio, -onis f.: hybride formé sur le modèle gr. καταπληγμός, de καταπλήσσω (Ital. Sirach 21, 6; cod. Tolet.). La Vulgate a obiurgātio.

catapső, -ās (Chir.): transcription de καταψάω « caresser ». M. L. 1760 a. Composé: percatapső.

catapulta, -ae f.: = δ καταπέλτης (-τας). Terme technique. L'ancienneté de l'emprunt est attestée par le passage de $\mathfrak e$ à u devant l vélaire; le caractère populaire par le changement de genre et de déclinaison (cf. ballista, artopta). Attesté des Plaute, avec le dérivé catapultārius. Passé en germ. : v. h. a. bolz, etc.

cataracta, -ae f.: emprunt féminisé au gr. καταρ(ρ) έκτης, cf. Prisc., GLK II 143, 14. Usité dans les langues techniques, demeuré dans les langues romanes au sens de « chute d'eau » ou d' « oiseau aquatique (plongcon) ». M. I. 1764

catasta, -ae f. et catasta, -ōrum n. pl. (b. lat.) : estrade, échafaud. De κατάστασις ou hybride gréco-latin de κατὰ et -sta de stāre, cf. catacumba. M. L. 1762.

catāx (cadax, Gloss., d'après cadō): claudus, P. F. 39, 10; — ... quem nunc coxonem uocant, Non. 25, 13. Un exemple de Lucilius; les gloses ont aussi catāc(u)lus. Pour le suffixe, cf. uatāx.

Cf. irl. scathaim « je boite ».

cateia, -20 f.: Serv. auct., Ac. 7, 741, — am quidam asserunt teli genus esse tale, quales aclydes sunt, ex mate-

ria quam maxime lenta, cubitus longitudine, tota fere clauis ferreis illigata, quas in hostem iaculantes lineis, quibus eas adnexuerant, reciprocas faciebant. Depuis Virgile. Arme gauloise, semble-t-il (cf. gaesum, lancea, mataris), quoiqu'on l'attribue aussi aux Perses et aux Teutons. Cf. Thes. s. u. Britt. catai?

catena, -ae (usité surtout au pluriel catenae; le singulier est rare et secondaire, semble-t-il) f. : chaîne(s) (sens propre et figuré). Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 1764; germ. : m. b. all. kētene, et celt. : britt. cadayın.

Dérivés: catēnātus: enchaîné (d'où, à basse époque, catenāre); catēnātum « cadenas », Isid. 10, 13, 5; B. W. s. u.; catēnātiō; catēnātim; catēnārius (- canis); catēnāceum: à Avoision (Gloss.), it. catenaccio; catēnāsus (Alc.); catēlla (catēnula) et catēllus: chaînette, gourmette; et tardif concatēnō, -ātiō. Cf. M. L. 1765, *catēnio; B. W. sous chignon.

Rappelle, pour la finale, sacéna. Sans étymologie.

caterua, -20 f.: troupe, bande (se dit souvent de bandes armées, mais en désordre, et des troupes barbares, par opposition à la légion romaine, e. g. Vég. 2, 1, 2, Galli atque Celtiberi pluresque barbarae nationes cateruis utebantur in proclio... Romani legiones habebant; de là, sans doute, la glose caterua Gallorum lingua dicitur quod apud nos legio uocatur, CGL V 214, 217, et Isid., Or. 9, 3, 46, Gallorum caterua, nostra legio).

Dérivés: cateruatus, -tim, -rius; concateruatus. Cf., pour la forme, aceruus. — Ancien, usuel. M. L. 1765 a. Cf. ombr. kateramu, caterahamo « cateruamini, congregamini »; peut-être v. sl. ceta « troupe », mais l'irl. cethern « troupe » doit se rattacher à cath « combat », cf. J. Loth, R. Celt. 42, 84. Le dérivé italique reposerait sur une forme radicale à vocalisme *k%1.

cathedra, -ae f. := gr. καθέδρα, chaise. Attesté depuis Horace. Désigne souvent le siège du professeur ou du prêtre, la « chaire », v. B. W. s. u.

Dérivés rares : cathedrālis, -licius, -rius, -ticus. M. L. 1768. Irl. cadeir, britt. cathair.

catīnus, -I m. (-num n., cf. Cat., Agr. 84): uasa in mensa escaria ubi pultem aut iurulenti quid ponebant, a capiendo catinum nominarunt, nisi quod Siculi dicunt xátvov ubi assa ponebant, Varr., L. L. 5, 120. — Ancien, usuel. M. L. 1769. Plus fréquent sous la forme de diminutif catīllus (-lum; catīnulus) « petit plat », ou objet de forme semblable, qui a fourni d'assez nombreux dérivés: catīllō, -ās (rare): lécher les plats; catīllāmen (Arn.): sorte de saucisson; catellulus (Diom. I 326, 7); lire catīl-?); catīllō, -ōnis: -nes appellabant antiqui gulosos; catillātiō, graue opprobrium hominibus generosis obiciebatur, si qui prouincias amicas populi Romani expoliassent, P. F. 39, 1 et 2.

Sans étymologie; le sicilien κάπινος cemble emprunté au latin. Le rapprochement avec le mot grec, également isolé, κοτύλη « cavité, écuelle » est trop peu complet pour avoir une autorité. Le lat. catīnus, catīllus est l'ancêtre de l'emprunt germanique *katīlus, v. h. a. chezzīl, ags. cytel, etc., qui a lui-même passé en slave et en baltique : lit. kātīlas, etc., du basque getulu « écuelle » et

de l'irl. cuidin?; v. J. Brüch, Festschr. Kretschmer, 6 sqq.

catômidio, -as : v. le suivant.

catōmum: peut-être transcription du gr. κατ' ὁμόν, α de homine uapulante supra umerum elato » (Thes.). Le mot ne ce trouve que dans Laberius, Mim. 87, tollet bona fide uos Orcus nudos in catomum, et dans Cic., Ep. 7, 25, 1, magister adest citius quam putaramus; uereor ne in catomum Catoninos (dans les deux exemples, il est précédé de in, et l'expression, qu'Aulu-Gelle 16, 7, 4, condamne comme vulgaire et obsolète, semble correspondre à notre « dans le trente-sixième dessous »). La langue de l'Église emploie eatōmüs = κατ' ὁμους, catōmis. Cf. aussi le verbe tardif (Pétr. 132?, Spartian. Hadr. 81, 9) catōmidiāre (= κατωμίζω).

cattin, -ae (Gloss.) f. : = trulla, cochlear. Cf. M. L., Wien. St. 25, 96, ct Etym. Wört. 2434.

cattus, -I m., et catta, -ao f. (doublet gatus, gatus): chat (sauvage, puis domestique), chatte. Attesté avec ce sens depuis Palladius (le terme ancien est fēlēs, cf. Cic., Nat. deor. 1, 36); bien représenté dans les langues romanes, M. L. 1770; B. W. s. u. Sur cattus... quod cattat, i. e. uidet, dans Isid. 12, 2, 38, v. Sofer, p. 62.—Dans Martial, 13, 69, 1, Pannonicas nobis numquam dedit Vmbria cattas, le mot semble désigner un oiseau, peut-être le hoche-queue, «Loupoc; cf. gatula « àrayfu», Orib. La substitution de cattus à fēlēs doit correspondre à l'introduction à Rome du chat domestique.

Dérivés : cattīn(e)us, tardif (= fēlīnus); cattō, -ās. Cf. sans doute esp. catar.

Le chat domestique semble avoir été importé tardivement en Italie, peut-être d'Égypte, d'après Feist, Kultur d. I. G., p. 161. L'origine du nom est incertaine, comme celle de l'animal. Le nom propre gaulois Cattos semble sans rapport avec les noms celtiques du chat : irl. catt, gall. cath, qui peuvent provenir du latin, cf. Pedersen, V. Gr. d. kelt. Spr., I, 234, de même que les formes germaniques, v. h. a. kazza « katze », katoro « kater ». Les noms slaves, v. sl. kotūka, lit. katē, d'où finnois katti, etc., peuvent provenir de la même source que le mot latin.

catulus, -I m.: petit (d'un animal); puis rattaché, comme on l'a vu, à canis, e. g. Varr., L. L. 9, 74, canis, catulus, catellus; a désigné spécialement le « petit chien ». Ancien, usuel.

Dérivés: catulió, -lrs: avoir envie de faire des petits, cf. equirs, surire, et catilitió « le fécondant », nom rustique du Favonius, cf. Pline, NH 16, 94; catulinus (catulina caró « viande de chien »); catulaster m.: terme d'amitié ou de tendresse. Catulus, catellus sont demeurés dans les langues romanes, en des acceptions diverses, cf. M. L. 1771 et 1763. Cf. aussi le nom propre Catullus et sans doute Catilina (Niedermann, Mnemosyne, 3° sér., 3 (1936), p. 276), qui serait la forme phonétique de catulinus.

Ombr. katel (accusatif singulier katlu) « catulus ». Seul rapprochement net. En dehors de cela, on peut penser à des mots qui évoquent l'idée de jeunes animaux : serbe kotiti « faire des petits », à catus; etc.; cf. Osthoff, Et. Parerga, I, p. 250; tout ceci en l'air.

catus, -a, -um: aigu, pointu; se dit aussi des sons, Enn., A. 459, iam cata signa fere sonitum dare uoce parabant; d'où, au sens moral, « fin, pénétrant, subtil , D'origine dialectale, d'après Varr., L. L. 7, 46, cata, acuta: hoc enim uerbo dicunt Sabini, n'apparaît guêre que chez les archaïques et les archaïsants de l'époque impériale. Cicéron ne l'emploie qu'avec ut ita dicam, De leg. 1, 16, 45, ou dans une formule familière, uide quam sit catus, Acad. 2, 97. La langue y substitue aclatus. Dans le même rapport avec côs que dâtus avec dôs et natês avec vῶτον. — Cognomen: Catô.

V. côs; cf. irl. cath « sage, habile ».

cauannus, -I m.; cauanna, -ae f.: chouette. Mot gaulois introduit tardivement (Itala, Eucher.); cf. Schol. Verg. Bern., B. 8, 55, ululae aues... quam auem Galli cauannum uocant. M. L. 1787, «chouan», et 1785, caua «choua»; B. W. chat-huant. Onomatopée. Cf. aussi v. h. a. hubro. etc.

caucum, -In. (et caucus?): coupe, vase à boire. Bas latin et rare; mot sans doute emprunté, cf. gr. καύςη, καυκόλιον. M. L. 1773, caucus; 1772, caucellus, Passé en celtique: gall. cawg, irl. cuach, et en germanique: v. angl. céac.

cauda, -ae (cōda, les deux graphies sont dans les manuscrits; cf. Diom., GLK I 383, 3, dicimus... caudam et codam) f.: queue; et par analogie (Gic., Ep. 9, 22, 2, codam antiqui penem uocabant) = pēnis, pēniculus. — Ancien, usuel. Panroman. Les formes remontent à cōda, M. L. 1774.

Dérivés: caudeus, cf. P. F. 40, 19, caudeae cistellae ex iunco, e similitudine equinae caudae factae (cf. Plt., Ru. 1109); cödètum, cf. P. F. 50, 25, codeta appellaturager trans Tiberim, quod in eo uirgulta nascuntur ad caudarum equinarum similitudinem (cf. 34, 19), passages qui supposent que cauda, cöda, a dû désigner une plante, cauda caballi, cf. angl. cai's tail « massette » (typha), all. dial. Katzenschwanz « prêle » (equisètum), et peut-être cödex; lècaudis, -e: adjectif formé par les métriciens pour traduire le gr. µstoupos.

Mot populaire d'origine inconnue. Le rapport avec cuds qu'on a supposé est injustifiable.

caudox : v. codex.

cames (cauia), -20 f. : cage faite de barreaux de bois ou de fer servant à transporter les oiseaux ou les animaux féroces; ruche (faite de branches d'osier tressées); châssis de teinturier ou de foulon, fait de lattes ou de branches d'osier disposées en forme de cône; palissade circulaire qu'on mettait autour des arbres pour les protéger contre le bétail.

Tous ces sens se ramènent à celui d'a objet fait de branches entrelacées ou tressées », cf. Rich s. u. Par extension, le mot a désigné la partie d'un théâtre ou d'un amphithéâtre où s'asseyaient les spectateurs, peutêtre par rapprochement de cauum aedium, cauaedium. Ce n'est qu'à l'époque impériale, et peut-être sous l'infuence de cauus, que causa apparaît employé pour causa rend suspecte l'étymologie de Varron, à caud causa, L. L. 5, 20, qui est généralement admise, causa désignant tout autre chose qu'une cavité, mais les deux

mots ont pu être unis dans le sentiment populaire. Il doit s'agir d'un emprunt (cf. fouea). — Ancien, usuel. Représenté dans les langues romanes, de même que le diminutif caueola (Gloss.) cf. fr. geôle, M. L. 1789 et 1790; et en germ.: b. all. kaue, etc., de *cauella, irl. cabhiul, britt. cawell; de caueola, irl. gola. Autre dérivé: cauealls. Cf. caulae.

caueō, -ēs, cānī (i. e. *cau-uī comme mōuī), cautum (et cauitum, d'où *cauitāre, M. L. 1793), ēre-: prendre garde (emploi absolu et transitif), se garantir de ou contre; d'où « veiller à, sur ». Constructions diverses: cauēre, c. sibi, c. ā malō ou malō, cauēre scabiem pecorī, Caton, Agr. 5, 7; cauēre suivi du subjonctif seul: caue faxis, proprement « prends garde, tu pourrais faire... », ou précédé de us nē, nē: caue ne faxis, facias « prends garde, ne va pas faire », ou de ut quand le sens de la complétive n'est pas négatif, cauēre us « veiller à ce que »; c. et l'infinitif: c. facere. Dans la langue juridique: « veiller à l'intérêt des parties, fournir une garantie, garantir » (alicuī, en faveur de quelqu'un). — Ancien, suel. Non roman.

Dérivés et composés: cautus: qui est sur ses gardes; d'où « avisé, prudent »; subst. cautum n., M. L. 1784; et son contraire incautus; adv. cauté, incauté; cautéla (arch. et b. lat.) f., M. L. 1782 a?, 1783; cautió (ancien cautitó, P. F. 53, 44): précaution et, avec le sens concret, « garantie, caution »; cautor (Plt. et Cic.); cauentia (?), Gloss. Composés: discausó (un exemple de Plt.), recausó (latin juridique, rare) et surtout praecausó (un est le seul fréquent et classique, d'où à basse époque praecautió (Cael. Aur.); causfació (Ven. Fort.).

On rapproche gr. κοέω « je remarque, je comprends » (chez Épicharme) et θυοσκοός « qui observe le sacrifice », v. sax. skawōn et v. h. a. scouwōn « observer », v. sl. čujǫ « je sens » (de *kēu-yō?), skr. ā-kwoate « il a l'intention de », ā-kā-tiḥ « intention », kaviḥ « sage, voyant ». On ne peut pas ne pas penser à la formule arménienne de déprécation k'aw lici « que ce ne soit pas! ». Caueō serait issu de *coueō, comme faueō de †oueō; cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr.⁵, p. 61 d. V. cohum.

cauerna : v. cauus.

cauiae, cauiares: cauiares hostiae dicebantur, quod cauiae, [i. e.] pars hostiae cauda tenus dicitur, et ponebatur in sacrificio pro collegio pontificum quinto quoque anno, P. F. 50, 16. Le rattachement à cauda est sans valeur. Étymologie et sens inconnus.

cauidărius (cabi-), -I m.: lapidaire. Très basse latinité; sans doute emprunté à une langue étrangère. Ou peut-être fait sur cauus, d'après lapidārius « celui qui creuse les intailles ». Le grec tardif καδιδάριος est sans doute une transcription du mot latin.

cauilla, -ae f. (cauillum n., -us m.): plaisanterie, moquerie. Archalque et postclassique. Dénominatif: cauillor, -āris; cauillātiō, -tor. Rattaché à caluor par Gaius, Dig. 50, 16, 233 pr., ... caluitur... inde et calumniatores... inde et cauillatio...: britt. *cablu.

Si l'on adopte l'étymologie de Gaius, il faut supposer que cauilla serait issu par dissimilation de *caluilla, forme à géminée expressive, ou diminutif comme fauilla?

caul(1) ae, -ārum f. pl.: 1º barrières fermant un parc à moutons; d'où « barrières d'une enceinte » en général, d'un temple, etc.; barreau, barre du tribunal; 2º pores de la peau, ouvertures (seulement dans Lucr.). De là, gall. cail. — Mot technique, attesté depuis la Lex. Gorn. de XX quaest. (81 av. J.-C.). Sans rapport avec cauus, malgré la glose de P. F. 40, 21, -ae a cauo dictae. Antiquitus enimente usum tectorum oues in antris claudebantur (cî. Varr., L. L. 5, 20), qui n'est qu'une étymologie populaire. Le second sens a pu se développer du fait que les barrières en usage étaient à claire-voie et que les plis de la peau forment un dessin semblable.

Cf cauea

caulis, -is m. (cōlis dialectal?; à basse époque, caulus, cōlus, cōlēs; caula f., cf. Thes. III 652, 20 sqq.): 1° tige des plantes, puis, par métonymie, la plante elle-même et particulièrement le « chou »; 2° tout objet ressemblant à la tige d'une plante, spécialement la « verge », comme gr. καυλός.

Dérivés et composés : cauliculus (côl-); cauliculātus : multicaulis.

Ancien, usuel. M. L. 1777-1778. Germ.: v. h. a. chôl, irl. cál, britt. cawl.

Cf. irl. cuaille « pieu », gr. καυλός « tige, hampe, tuyau de plume », lette kauls « tige, os », v. pruss. kaulan et lit. kaulas « os ». Un emprunt au grec (Varr., L. L. 5, 103) est peu vraisemblable.

cauma, -atis n : forte chaleur. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. καῦμα. M. L. 1779. Fr. calme et chômer.

Dérivés : caumaliter, caumatizo.

caupō, -ōnis m. (et cōpō; le féminin cōpa est toujours écrit sans diphtongue): caharetier, aubergiste, et boutiquier, marchand; cōpa: servante d'auberge (App. Verg.). — Ancien, usuel. Même groupe que dans lēnō: lēna, q. u.

Dérivés: caupona (co.) f.: 1º auberge, boutique; 2º cabaretière; cf. Priscien, GLK II 146; 12, caupo... caupona facit quod est tam taberna quam mulier; cauponor, -āris (depuis Enn.); cauponius, -a, -um, etc.

Mot populaire d'origine obscure, qui rappelle de loin le gr. κάπηλος « revendeur »; comme lɛnō, sans doute emprunté à une langue méditerranéenne. Non roman, mais passé dans les langues germaniques sous la forme à diphtongue : got. καυρōn « faire du commerce », v. h. a. coujo « commerçant »; all. καυjen et de là, en finnois, καυρρα, etc. Type de mot voyageur, de forme mal fixée.

caupulus, -I; caupil(l)us, -I m. : petite barque. Tardif; non attesté avant Aulu-Gelle. Conservé en espagnol et en provençal. M. L. 1780.

caurio, -Is, -Ire : crier (du cri de la panthère ; Suét.,

Fait partie d'une série de mots imitatifs, expressifs, tels que skr. kduti «il crie», gr. καύαξ «sorte de mouette», etc. Même diphtongue que dans baubor, glaució.

caurus (cδ-), -I m. : vent du nord-ouest ; quelquesois vent du sud-ouest. Correspond souvent au gr. ἀργέστης.

Attesté depuis Lucr., d'où caurinus (Gratt.), cauricrepus (Avien.).

Cf. v. sl. sĕoerŭ « βορρᾶς », lit. šiaurys (acc. šidur) « vent du nord » (de *k'ēur -iyo-) sans doute, avec sk-, got. skura windis « λαϊλαψ ἀνέμου », v. h. a. scūr « tempête ». Cf., avec un autre suffixe, m. irl. cúa, gên. cúad à mauvais temps ».

causa (caussa, kaussa, cf. Thes. III 659, 70 sqq.). -20 f.: 1º cause, cf. Cic., Part. 110, causam appello rationem efficiendi, euentum id quod est effectum; 2º cause d'une partie dans un procès, procès. L'étymologie étant inconnue, le sens originel n'est pas déterminable. Les composés causidicus e celui qui expose la cause, avocat », ac-cūsō, -āre « accuser », ex-cūsō « mettre hors de cause, excuser », in-cuso « mettre en cause, incriminer ». re-cuso « récuser » (puis « décliner, refuser ») semblent attester l'antiquité du second sens. Mais, pour les Latins, le sens de « cause, motif » est le plus ancien, et l'emploi, fréquent et ancien, de causa « à cause de » (cf. CIL 1º 366, rei dinai causa, loi de Spolète où l's n'est pas encore redoublé) s'expliquerait mal en partant du sens de « procès ». C'est sans doute en pénétrant dans la langue du droit que causa s'est spécialisé dans le sens de « procès », causatiuom litis, sur le modèle du gr. altia qu'il recouvre exactement, cf. Cic., Inu. I 27, narrationum genera tria sunt : unum genus in quo ipsa causa et omnis ratio controuersiae continentur... C'est de la même facon que causa a traduit altía, altíov dans la langue médicale (cf. causārius) et dans la langue grammaticale : cf. accūsātīuus, transposition mécanique de altuation πτῶσις, causālis et αlπολογικός, etc. Du reste, l'emploi de causa dans le sens médical a pu être favorisé par le sens spécial de causa « cas de réforme » dans la langue militaire, d'où causaria missio « renvoi pour cause de réforme », causarii « les réformés » (cf. en français le sens spécial de « motif, avoir un motif » dans la langue militaire). Le passage du sens de « cas de réforme » au sens de « maladie, infirmité » s'explique de lui-même. Causa est souvent joint à ratio, dont il diffère cependant : in ratione semper causa est, in causa uero non semper ratio ... in rations semper consilium continetur, in causa uero non semper, Sacerdos, GLK VI 446, 13.

De même, causa « cause » est fréquemment accompagné de res « affaire, faits de la cause » (cf. reus, autro terme technique de droit), Cic., Clu. 139, quae ex re ipsa causaque ducuntur; 141, oratio ex re causaque habita; Catil., 4, 10, quid de tota re et causa iudicarit; pro Caec. 11, Mil. 15, etc.; cf. encore Cael. 22, res cum re, causa cum causa, ratio cum ratione pugnabit. Le mot a pris insensiblement le sens de « affaire » en général, comme res, negotium, ainsi qu'en témoignent des emplois comme Corn. Nep., Paus. 4, 1, qui super tali causa eodem missi erant, cf. Thcs. III 685, 67 sqq., et la synonymie des locutions quam ob rem, quam ob causam, et, par un affaiblissement continu, en est arrivé à se substituer à res « chose », sens qu'il a gardé en français et en italien. par exemple Arn. 7, 34, quia gaudere laeta re maestosque fieri tristioribus conspiciunt causis; cf. Thes. III 700, 62 sqq.; un emploi par litote curieux est dans la glose: haemorruidas : eruptio sanguinis circa anum, similiter circa mulierum causas (cf. « le chose » en français) euenire solet. CGL III 600, 4. - Usité de tout temps, M.

L. 1781. Germ.: v. h. a. chosa, v. angl. ceas; v. h. a. chōsōn « causārī »; celt.: irl. cois, de *concausa, britt. cunghaws.

Dérivés et composés: caus(s)or, -āris (causō): 1º al. léguer, donner pour cause; 2º plaider, M. L. 1782; causidicus: avocat, et causidicor, -āris (tardif); causificor, -āris (Plt.); causālis: terme de grammaire, coniunctiō c. = αlτιολογικός, cf. causātītus; causārius (v. plus haut); causātiō (époque impériale, fait sur causor d'après accūsātīo/accūsō); irl. cosait; causātītuus et subst. causātītuum n., Fortunat rhet, 1, 2, p. 82, 6, quid est action (= αlτιον)? causatītuom litis, propter quod res in iudicium deuocatur.

Les dénominatifs composés ac-, ex-, in-, re-cūsō (tr. ruser) ont fourni à leur tour de nombreux dérivés en-tor, -tiō, en-bilis, etc.: cf. accūsātor, accūsātiō, excūsātiō (britt. escusawd), excūsābilis (Ov.) et inexcūsābilis (Hor., Ov. et Dig.), sans doute adaptation du gr. dπο-et ἀναπολόγητος.

Peut-être mot emprunté, comme lis, ou prélatin?

cautos (co-). -is f. (le singulier est rare et poétique. le nom ne s'emploie guère qu'au pluriel cautes, -ium) : pointe de rocher, écueil, cf. Isid., Or. 16, 3, 3, -es aspera sunt saxa in mari. Le sens de « pointe » laisse à penser que cautes serait simplement le pluriel de cos, côtis (sur lequel on aurait refait secondairement, une fois cause spécialisé dans son sens, un nominatif singulier cause ou cautis, d'après rūpēs), et que la graphie avec diphtongue cautés serait peut-être un « hyperurbanisme ». Du reste, de bons manuscrits ont souvent la graphie cotes, cf. Ces., B. G. 3, 13, 9; Vg., B. 8, 44, et Thes. III 711, 84 sqq.; Jacobson, KZ 46, 58. Ce semble avoir été la graphie ancienne, cf. Prisc., GLK II 39, 9, au [diphtongus] transit in o productam more antiquo ut cotes pro cautes. Attesté depuis Ennius, surtout poétique. Non roman. Sur *excautare, v. M. L. 2963.

cautus : v. caucō.

cauus, -a, -um (*couus, cf. cohum) : creux. Usité de tout temps. M. L. 1796.

Dérivés: cauitās (bas-latin; britt. caoued, ceudod); cauō, -ās: creuser, M. L. 1788, et ses nombreux dérivés et composés: cauātiō, -tor, -tōrium, -tūra, cauāmen (= xοίλωμα), rare et tardif; cauaedium, -ī (de cauum aedium « cour intérieure d'une maison »); con, ex-, M. L. 2111, 2964; prae-, sub- cauāre, M. L. 8352, 8352 a; multicaudius.

Cf. aussi M. L. 1792, *cauitāre; 1794, *cauō, -ōnis;

cauerna (cauernum tardif): Serv., Ae. 2, 19, quodcumque in arcum formatum est, quod flexum et in altiudine curuatum ad sedem deducitur cauernam dici; et 8, 242, ueteres omnia loca concaua, uel si quid incuruum fuisset, cauernas appellabant: cavité; caeli cauernas (Varr., Lucr., Cic.): cavorne, tanière, terrier, etc. Dans la langue nautique: cale d'un vaisseau; dans la langue médicale: creux, orifice (du nex, des oreilles, etc.).

Dérivés : cauernāre, M. L. 1791 ; cauernõsus, cauernula, -icula ; cauernātim.

Cf. gr. κόοι κοιλώματα, κόοι τὰ χάσματα τῆς γῆς. Hés.; éol. κούελα: κοίλος, et, avec vocalisme zéro, κόας « trou, chas d'une aiguille »; avec vocalisme δ, κῶς «taverne, tanière »; irl. cua « creux », bret. kéo « grotte », etc.; v. Vendryes, MSL 13, 406.

eu., Cauerna semble renfermer un double suffixe *-er-no; cl. internus, infernus, etc., Meillet, Étym. et voc. v. sl., 167, et être issu de *cau-ero-nā, à moins qu'il ne soit dérivé d'un thème en -r- alternant avec -n-, cl. gr. κύαρος (et κύαρος; v. Benveniste, Origines, p. 17; Chantraine, Formation des noms en grec ancien, p. 218). D'ailleurs, il ne faut pas oublier les mots empruntés tels que cisterna, taberna, lanterna qui ont fourni des modèles.

v cohum

-66: particule démonstrative, commune aux langues italiques, et qui s'ajoute surtout aux pronoms démonstratifs hi-c(e). Illi-c(e) et aux adverbes tirés des thèmes de démonstratifs: sīc (sīcine), tunc, nunc, etc. Les formes munies de cette particule avaient l'accent sur la syllabe qui la précédait; cf. Serv., GLK IV 427, 8, quattuor sunt particulae quae corrumpunt in pronuntiando regulas accentuum hae: ue, ne, que, ce; nam quotiescumque istae particulae sequuntur, faciunt accentus in ultimis syllabis superiorum esse sermonum, ut... illiusce, huiusce. (f. ceu, ecce, cedo.

La particule *ke, enclitique sur les démonstratifs. a le même emploi général en latin, en osque et en ombrien. Mais le détail de l'emploi varie d'une langue à l'autre. Par exemple, le latin n'a que is, ea, id, tandis que l'osque a isic, iuk, idik et l'ombrien erek (masculin). erek (neutre). En latin même, hic, hocc (de *hod-ce, noté hoc. mais la géminée est attestée par la quantité longue) sont constants, mais istic, illic ne sont pas les formes classiques; c'est iste, ille qu'on rencontre ordinairement. On trouve à la fois tum et tunc, etc. - L'emploi de -ke pour renforcer les démonstratifs semble une particularité de l'italique ; c'est à peine si l'on peut citer en regard irl. coi-ch « cuius ». Le sens n'indique un rapprochement ni avec le groupe de lat. cis (auguel peut appartenir ce de cedo), ni avec gr. dor., éol. xe(v), xa. Il convient, toutefois, de citer tokh. A et B -k, dont la gutturale est d'ailleurs indéterminable, puisqu'elle peut reposer sur n'importe quelle gutturale indo-européenne. Pour l'emploi, v. Schulze-Sieg-Siegling, Tochar. Gramm. (1931),

cectoria, -20 f. (cecturium n.): ligne ou limite qui entoure une propriété. Terme de la langue des Gromatici, sans doute emprunté au celtique, cf. Vendryes, C. R. Acad. Inscr., 1933, p. 376-377.

cedo, cette: « donne, donnez; apporte, amène; dis ». Glosé 86c, da, et etré, dic, Diom., Gl.K I 346, 16, cedo non habet nisi secundam personam praesentis temporis, et est imperatiuus modus. Souvent renforcé de dum, e. g. Plt., Men. 265, cedodum huc mihi marsuppium. — Appartient à la langue parlée. Étymologie douteuse; certains voient dans do un ancien impératif de dare, comparable à gr. 81-80, précédé de la particule -ce (ainsi J. Wackernagel, Vorles., I, 211). D'après Niedermann, I. A. 18, 75 sqq., ce serait une ancienne particule de sens local analogue à būjo et qui, comme būjo, būte aurait reçu une flexion. Cf. J.-B. Hofmann, Lat. Umgangsspr., § 41.

codo, -is, cossi, cossum, codore: aller, marcher, arri-

ver; e. g. Plt., Au. 526, ibi ad postremum cedit miles, acs petit; sens physique et moral, cëdere male, optimë, prosperë (succëdere); et avec un complément au datif « arriver, échoir à », T.-L. 31, 46, 16, captiua corpora Romanis cessere; et, finalement, dans ce sens, cëdere, comme abīre, arrive à signifier dans la langue impériale « passer à l'état de, se transformer en »: c. in prouerbium.

Toutefois, le plus souvent, à l'idée de « marcher » s'ajoute la nuance accessoire de « se retirer » : ego cedam atque abibo, Cic., Mil. 34, 93; c. uttā, ĕ uttā (cf. dēcēdere). Il y a peut-être dans cet emploi une litote de la langue militaire qui a employé cēdere (comme gr. χωρέω) par opposition à stāre (locō) « demeurer de pied ferme ». D'où avec le datif cēdere alicut « se retirer pour quelqu'un, céder le pas à quelqu'un, le céder à, être inférieur à » Par suite, « faire une concession »; Cic., Mil. 75, utrique mortem est minitatus nisi sibi hortorum possessione cessissent. Le verbe s'est même employé transitivement avec un complément direct à l'accusatif, dans le sens de « céder, concéder »; toutefois, le composé d'aspect « déterminé » concēdō est plus fréquent dans ce sens.

Du sens de « se retirer, s'en aller », le passage au sens de « cesser » est facile; cessere irae, dit Vg. C'est de cette acception que dérive le sens du fréquentatif cessō, -ās. Cēdō est mal attesté dans les langues romanes sous des formes populaires, cf. M. L. 1798. Mais le mot a été repris par la langue savante, avec ses dérivés et composés.

Dérivés et composés: cessió, terme de droit « concession, cession »; cessió, en dehors de l'expression technique in iure cessió, n'est employé que tardivement; il n'y a pas de nom d'agent *cessor (mais antecessor existe et a passé dans les langues romanes). Concessió est, au contraire, usuel; cessicius « cul céditur tutéla »; cessim « gradátim »; cessiosus (Gloss.) « qui saepe cedit »; cessorius « qui cède » (Gl.); cessus, -ūs m. (= recessus) rare et tardif.

cesső, -ās: s'arrêter, rester inactif; cesser; s'abstenir de; faire défaut; M. L. 1851; cessātiō: relâche, retard: cessātio: nonchalant.

abscēdō: = ἀποχωρῶ, ἀφίστημι: s'en aller, s'éloigner, quitter (sens physique et moral); d'où abscessus, -üs « départ, sortie »; en médecine, traduit ἀπόστημα; abscessiō: semble formé par Cic., Tim. 44, pour traduire le grec: cum ad corpora tum accessio fieret, tum abscessio = Plat., Tim. 42 a, τὸ μὲν προσίοι, τὸ δ' ἀπίοι τοῦ σώματος αὐτῶν. Dans la langue de l'Église traduit ἀποστασία.

accēdō: marcher vers, s'approcher de; et « venir en outre, par surcroît, s'ajouter à (cf. addære); venir, s'adjoindre à, arriver à (adueniō), survenir »: febris accedit. Et aussi, par opposition à discēdō, « se ranger à l'avis de », προσχωρῶ, Cic. Cael. 10, ad quem si accessit, aut si a me discessit umquām. De là: accessus, -ūs: approche, arrivée; accès, entrée, adjonction, M. L. 71; accessiō: arrivée, accès (de flèvre; accessus dans ce sens est très rare); accroissement, progrès; apport, M. L. 70. Dans la langue du droit, « accessoire » (par rapport à la principālis rēs); b. lat. accessibilis. Tardif: accèssa: marée haute.

antecēdo: marcher en avant; précéder (sens local et

temporel); dépasser (sens physique et moral, comme anteeō, antecellō, praecēdō); antecessiō f. (opposé par Cicéron à consequentia); antecessor : 1º avant-garde (terme militaire); 2º prédécesseur (terme de droit), M. L. 496; B. W. ancêtre; antecessus « en avant », participe passé fixé comme adverbe en bas latin (Mul. Chir.). M. L. 496 a.

concēdō: se mettre en marche, se retirer, disparattre, céder la place à ; concéder à = συγχωρῶ; céder, concéder (transitif); concessiō et concessus = συγχώρησις: concession, consentement; concessiuus.

dēcēdo : s'en aller ; se retirer [de]; et, par litote, « s'en aller de la vie, décéder », M. L. 2496 a ; discedo : se séparer, s'éloigner, M. L. 2653; excêdo : sortir de, dépasser : excessus. - üs : départ, sortie ; en terme de rhétorique, « digression », Quint. 3, 9, 4, egressio uel (quod usitatius esse coepit) excessus, sine est extra causam; dans la langue de la Bible, traduit exoraou; incēdo qui s'est substitué à cēdo dans le sens de « s'avancer, marcher »; incessus : marche; incesso, -is: attaquer, assaillir, inmittere ac iactu uel uerbis petere. P. F. 95. 21. Cf. facio/facesso, lacio/lacesso. peto/petesso, intercedo: intervenir, interceder; intercessus; et intercessio, qui dans la langue politique a eu une fortune considérable ; occédo (archaïque) : aller en avant ou au devant; praecēdo : marcher en tête, précéder; procédo : s'avancer, progresser, M. L. 6765 a; recedo : marcher en arrière, battre en retraite, se retirer; recessus, M. L. 7114 et recessa 7113 a; sēcēdō : se retirer, se séparer de ; sēcessiō (cf. sēditiō) ; sēcessus (époque impériale); succēdo : venir sous ou de dessous ; venir à la place de, succéder ; aboutir, et spécialement « réussir »; cf. Plt., Mil. 873, lepide hoc succedit sub manus negotium (sans doute ancien terme technique du potier qui travaille au tour), M. L. 8411 a. Tous ces verbes ont à côté d'eux des abstraits en -us et en -iö, et souvent des noms d'agent en -or. Moins encore que cado, qui peut être apparenté, cēdo n'a d'étymologie claire. L'é de cedo en face de l'é de cessi, cessum éveille l'idée qu'on serait en face d'un ancien présent athématique; alors cado représenterait *kod-. Pour le sens, cf. gr. πίπτω et lat. petō.

cedrus, -I f.: cedre. Emprunt (depuis Sall.) au gr. κέδρος; cf. citrus. La plupart des dérivés sont des transcriptions du grec, sauf cedriō, -ās, -āre (= καδρόω) et cedrātus, ce dernier du reste peu sûr. V. Thes. s. u.

*celdo, -onis m. : variante de thieldo, dans Pline 8, 166. Mot étranger, ibère? de forme incertaine.

celeber (-bris), -bris, -bre: fréquenté, e. g. Cat., Agr. 1, 3, uia celebris; Cic., Part. 10, loci plani an montuosi, celebres an deserti; souvent joint à frequents, dont il est synonyme, Cic., Cael. 47, frequentissime celebritate; Sest. 121, spectaculi genus quod omni frequentia atque omni genere hominum celebratur; T.-L. 38, 18, 11, celebre ac frequens emporium; d'où secondairement celebri grada dans Accius, Tr. 23, « d'un pas fréquent », i.-e. « à pas précipités ». S'est employé notamment à propos des jours de sête religieuse, e. g. Plt., Poe. 758, die festo, celebri, nobilique Aphrodisiis; Cic., Verr. 6, 151, cum diem ludorum de fastis suis sustulissent celeberrimum sanctissimum.

De là : celebrāre diem, puis par extension celebrāre sacra, et finalement celebrāre aliquid, aliquem. L'adjectif a pris, lui aussi, le sens de « célèbre », surtout attesté en poésie et peu fréquent avant l'époque impériale. Concelebrő, dans Lucrèce, a encore le sens de « peupler en masse ». De celebrő dérive celebrātiő; de celeber; celebritäs. — Ancien, usuel; formes romanes douteuses, M. L. 1800 a, b.

Celeber (-bris) rappelle, pour la formation, funebris et peut représenter *keles-ri-s, dérivé d'un thème neutre en -o/e *kelo/e-s; cf., toutefois, salüber, avec suffixe d'instrumental.

Le rapprochement avec gr. κέλομαι « je pousse, j'excite », κέλλω « j'aborde » est vague.

celer, celeris, celere: vite, rapide, prompt, hatif. La répartition des formes celer et celeris au masculin et au féminin est secondaire: d'après Priscien, GLK II 254, 13, celeris aurait été employé au masculin par les cuetustissimi »; et il y a des exemples de celer féminin cf. Thes. III 749, 13 sqq. L'ablatif singulier est en -i l'accusatif pluriel est, au dire de Priscien, plus souvent en -is qu'en -is; mais le génitif est en -um, ce qui indique peut-être un ancien thème consonantique *celes, -eris, ou un thème en -o- *celer(us) (mais ce peut être une forme prosodique pour éviter une suite de trois brèves). Superlatif celerrimus, mais celerissimus dans Ennius, A. 460, 592. — Ancien, usuel; mais plus rare en has latin (deux exemples dans la Vulgate contre trente de uélòx); non roman.

Dérivés : celeritās ; celerō, -ās (transitif et absolu) : [se] hâter, accélérer, et son composé accelerō avec les dérivés ordinaires. Adverbes : celere, celerātim, celeranter (tous archaſques) et celeriter.

Gr. $xi\lambda\eta_S$ « cheval de course, bateau de course » a un sens voisin. \S

colores, -um: celeres antiqui dixerunt, quod nunc equites dicimus, a Celere interfectore Remi, qui initio a Romulo his praepositus fuit; qui primitus electi fuerunt et singulis curiis deni, ideoque omnino trecenti fuere, P. F. 48, 2. Un emprunt au gr. xdxyc, déjà indiqué par Servius, Ae. 11, 603, est peu vraisemblable, à moins d'admettre une déformation populaire. L'explication par le pluriel de l'adjectif celer n'est qu'une étymologie populaire. Est-ce un terme étrusque, cf. Lücerés, flexuntés et trossult? V. Ernout, Philologica I, 37.

celes, -ētis m.: transcription du gr. κέλης: 1° cheval de course (ou cavalier?, Plin. 34, 19); 2° navire rapide (cf. celox); 3° jeux équestres: Serv. auct., Ac. 8, 635, Romulus celetes Neptuno equestri deo... editurum proposuit; ad quos celetes cum de uicinis ciuitatibus maxims multitudo... conuenisset. Ce dernier sens peut-être issu d'une confusion avec celetes.

cella, -ae f.: petite chambre (avec idée accessoire de cachette, cella « à célandő », Varr., L. L. 5, 162); chapelle d'un temple; cellier, cave: c. oleāria, uināria; cellule. — Roman. M. L. 1802; passé en v. h. a. kēlle; celt.: irl. cell, etc.

Dérivés: cellula; cellăris; cellărius, -a, -um et cellărius m.: sommelier, économe; cellărium n.: gardemanger, cellier, office. — Panroman, M. L. 1804; passé en germ.: v. h. a. kellari « Keller » et de là en

finnols; en irl. celloir; en gr. χελλάρις et de là en sl. kelari; *cellāriārius, M. L. 1803. Panroman, sauf roumain.

Composés tardifs : circumcelliō, -ōnis m. : nom d'une catégorie de moines errants et mendiants « qui circum cellas ihant », cf. circelliō s. u. circus ; excellō, -ās (Gloss.) : gre hors de cellule.

être norther pour l'étymologie, v. cêlō. Mais la gémination de l'fait difficulté. Forme dialectale issue de *kelya, cf. osq. allo de *alyā? Ou gémination expressive?

1. *-cellō, -is, -ere, celsus. Le simple n'existe pas.

Il n'y a que l'adjectir victure. celsus, -a, -um : élevé, haut. Ancien ; assez fréquent, surfout en poésie, dont, à base époque, on a dérivé celsitads et celsitads (d'après altituds). Cf. aussi culmen : falte, somme, cime (v. columen), que l'étymologie populaire a rattaché à culmus, ideo... quia ueteres de culmo adificia contegebant, Serv., Ac. 2, 290.

*Cellō figure dans les composés : ante-cellō, -ere : s'élever en avant des autres, dépasser ; excellō, -uī, excelsum (on trouve aussi quelques formes de excelleō sans doute d'après ēminēō) : dépasser, exceller. D'où excellentia = téoth, sens abstrait et, à basse époque, titre de dignité excellentes », comme ēminentia, avec le sens de uir excellentissimus ; excelsus, excelsitās ; praecellō ; procellō (pracellunt se, Plt., Mil. 76, 2); cf. les gloses procellunt, procumbunt, P. F. 251, 13 ; recellere : reclīnāre, et excellere : in altum extollere, F. 342, 19.

A procello on rattache parfois procella, -ae f.: tempète (de vent), ouragan; dans la langue militaire, «charge (de cavalerie)». De là procellosus. Mais procella et procello peuvent dépendre de -cello « frapper ».

L'adjectif en -to- celsus montre que -cello représente *keldo, avec le suffixe *-de/o- fréquent dans les formations latines. Cf. lit. keliù, kelti « élever » et les mots cités sous collis (v. ce mot). V., de plus, columen. — Le slave a čelo « front » et le vieil islandais hjallr « bâti élevé » (pour sécher du poisson, par exemple), qu'on a souvent rapprochés.

2. *-cello, -is, -ere: frapper. Figure seulement dans le composé: percellō, -is, -culī, -culsum, -cellere: frapper violemment; renverser, bouleverser (sens physique et moral), d'où « ruiner, détruire ». Ancien, classique. Rare à l'époque impériale. Non roman. Sur perculsus a été resait tardivement un parfait perculsī; perculsus luimême est constamment confondu avec percussus. Le substantif perculsus, -ūs « choc » ne semble pas attesté avant Tertullien. Cf. clādēs, calamitās; et peut-être procella.

Seule la forme avec per- a survécu, à cause de sa valeur « déterminée »; perculī sert aussi de perfectum à ferio.

On voit par perculsus que -ll- de percello repose sur -ll- et par perculī que *-de- est ici un suffixe. On est donc amené à rapprocher les mots signifiant « frapper, briser », c'est-à-dire gr. κλάω « je brise » (de κλασ-?), dor. κλάσος, ion.-att. κλήρος « morceau de bois (dont on se sert pour tirer au sort) », qui répond à irl. clár, gall. claur « planche », κόλαφος « coup sur la joue » (mais le α après o ne peut représenter »), κόλος et κολοβός « tronqué », κολετράν « fouler aux pieds » (qui fait penser à lat. calx), et, avec élargissement -d- ! κλαδέσαι

σεΐσαι Hes., κλαδαρός « fragile » — V. sl. koljo, klati « abattre » à côté de lit. kalù, kalti « frapper (avec un marteau, une hache) », kuliù, kùlti « battre » (notamment « battre le blé »).

V. clādēs, calamitās et incolumis.

cēlō, -ās, -āuī, -ātum, -āre: cacher (aliquid aliquem). Ancien, usuel. Bien représenté en roman; M. L. 1800. Cēlāre alterne avec une forme thématique à vocalisme è, conservée dans occulō, -is, -luī, -cultum, -ere, de *ob-kelō, rare, bien qu'ancien et classique, usité surtout au participe occultus et qui tend à être remplacé par une forme d'itératif-intensif occultō, -ās (déjà dans Plt.), d'où occultātiō, -tor. La racine est *kel·; la graphie oquollod = occultō du SC Ba. CIL I², 581, 15, provient d'une époque où l'on avait le sentiment qu'à un groupe -cu-contemporain correspondait un plus ancien -quo- et où l'on faisait la transformation mécaniquement, même dans des formes où il n'y avait jamais eu de labio-vélaire (cf. colō, quolundam; quom (préposition), CIL I² 583, 50), pour donner au texte un aspect archaïque.

Cēlō, -āre est un présent duratif en ā (cf. -ducō, -ās et dūcō, -is); pour la longue, cf. uēnor, lēgō, etc. Cēlātor n'est attesté que par deux exemples, un de Lucain, l'autre de Cassiodore; cēlātiō que par une glose; cēlātīāra ne figure que dans la loi Salique. Cicéron et César disent occultātiō; cēlātīm est dans Sisenna.

Composés : con-, oc-, sub-, subtercēlō; incēlātus; M. L. 4345, *incelāre.

S'y apparentent:

cella, -ae f. : v. ce mot.

clam: « en cachette [de] », adverbe et préposition. S'oppose à palam. Comme préposition, est accompagné d'abord de l'accusatif (comme célăre aliquem), puis de l'ablatif, sans doute, d'après côram (ainsi clam uobis, Cés., B. C. 2, 32, 8). De clam dérivent:

clanculum (clanculē, -lō), archaïque: sans doute diminutif familier de même formation que plūsculum. De clanculum a été tiré secondairement un adjectif clanculus (Gloss.). Cf. aussi clanculārius (Martial);

clandestinus: adjectif ancien (loi des XII Tables; Plt., etc.). Formé sur le modèle de intestinus, dont il est voisin par le sens (cf. Cic., Sull. 33, et ad Fam. 5, 2, 1), peut-être par un intermédiaire *clam-de, *clande, cf. quamde.

Le thème de (oc-)culō se retrouve exactement en celtique: v. irl. celim « je cache », et en germanique occidental: v. h. a. helan « cacher », etc., mais non ailleurs. Les formes de cēlō et de clam n'ont pas de correspondants hors du latin.

D'autre part, le germanique a un présent en *-ye-: got. huljan « περικαλύπτειν », etc. Le vocalisme ē de lat. cēlāre se retrouve dans v. h. a. hāli « dissimulé », v. isl. háll « rusé ». Le grec a une forme élargie καλύπτω « je couvre, je cache », cf. κέλῦφος « écorce, pelure », etc.; la forme rappelle κρύπτω (κρύφα) en face de v. sl. kryti « cacher ».

Si cella est isolé pour la forme, le sens rappelle celui de irl. cuile « cave », v. h. a. halla « salle », gr. $\kappa \lambda \lambda \bar{\lambda} \hat{\alpha}$ « hutte, nid ». On hésite plus à rapprocher skr. câlâ « hutte, demeure », qui est isolé parmi les langues orientales; tous les autres témoignages pour *kel- « cacher » sont occidentaux.

Les faits ne permettent pas de décider s'il convient de rapprocher got. us-hulon « λατομεῖν », hulundi « caverne » et les divers mots germaniques se rapportant à l'idée de « creuser ».

V aussi cilium et color.

celox, -ocis f. : brigantin, navire léger. Emprunt ancien au gr. κέλης (dial. κέληξ), influencé dans sa finale par uēlox; cf. l'emploi adjectif dans Plt., Poe. 543, en jeu de mots avec corbita.

Gf. celer.

celsus : v. -cellō 1.

celt(h)is, -is f. : nom d'arbre africain, probablement le « micocoulier », Pline 13, 104. Mot étranger, non emprunté.

celtis, -is f. : ciseau de sculpteur (St-Jér., Vulg., Job. 19, 24 et c. Ioh. 30). Mot douteux. Dans la Mulom. Chironis 26 et 693, où celtis avait été rétabli par conjecture, le manuscrit portant securi celle (26) et securi cella (693), W. Heraeus, ALLG 14, 119 sqq., a montré qu'il faut sans doute lire securicella (diminutif au second degré de securis). Dans c. Ioh. 30, on a la variante certe, et Lindsay, Introd. à la crit. des textes, p. 23, a proposé de lire certe dans la Vulgate. - Du reste, celtis peut être un emprunt tardif au celtique, cf. m. irl. celtair « épieu »; Havet, Man. de critique verbale, § 898. En tout cas, même si celtis est un « mot fantôme », dû à une faute de lecture, il a passé de la Vulgate dans les glossaires du Moyen Age, cf. le Lexique de Du Cange, s. v., et même dans les textes : il figure dans la Chronique de Geoffroy de Monmouth, cf. Faral, Légende d'Arthur, t. III, p. 246, l. 49. Sur toute la question, v. M. Niedermann, Mus. Helv., 2 (1945), p. 123-138. Cf. culter.

celtis : — ρτνα, Ιχθύος είδος, CGL II 99, 14. Pas d'exemple dans les textes, ni d'indication d'origine. Identique au précédent? Cf. les noms de poisson du type βελόνη, fr. brochet.

celtium, -ī n. : écaille de tortue (Pline). Le mot et la chose sont étrangers.

celundria, celindria (Gloss.) : nauis, quae uelociter currit. Lire celandria? Emprunt déformé au gr. χελάνδιον (κελάντιον); sans doute de très basse époque; cf.

cēna, -ae f. (ancien cesna gardé par Festus 222, 26): apud antiquos dicebatur quod nunc est prandium; uesperna quam nunc cenam appellamus, P. F. 47, 8, « dîner » et « souper ». - Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1806. Celt. : irl. cenn, britt. coyn.

Dérivés : cēnō, -ās, panroman, M. L. 1808; cēnāculum : ubi cenabant, cenaculum uocitabant, ut etiam nunc Lanuui apud aedem Iunonis et in cetero Latio ac Faleriis et Cordubae dicuntur. Postquam in superiore parte cenitare coeperunt, superioris domus universa cenacula dicta, Varr., L. L. 5, 162, cf. M. L. 1807; irl. cennacul. Cēnācula ayant désigné « les étages supérieurs », le sens de « salle à manger » a été réservé à cēnātio (ancien abstrait devenu concret) et à cēnātōrium (à côté de trīclīnium) ; cēnātiuncula ; cēnāticus : du repas ; cēnāticum: prix d'un repas (cf. uiāticum); cēnitō, -ās. Composés: antecēnium, bas latin, Isid., Or. 20, 2,

15. merenda... proxima cenae; unde et antecenia a qui husdam appellatur; incēnis, incēnātus (archaïque et tar. dif: = άδειπνος, cf. imprānsus): qui n'a pas dîné; recēno. -ās (tardif); *recinium, M. L. 7119; subcēno M L. 8353.

V. lat. cesna repose sur *kersnā, à en juger par oso kersnu, kerssnais, ombr. sesna à côté du verbe de rivé cersnatur « cēnātī ». Comme -rsn- paraît avoir abouti à -rn-, on admet que le mot repose sur *kert-sna en partant d'une racine *kert- (v. sous cortex) et en sun posant un développement de sens pareil à celui observé dans caro (v. ce mot) et dans gr. δαίς « festin » en face de δαίζω « je partage ».

cennō : v. cinnus.

censeo. -es, -ui, censum, -ere (à basse époque, cen siō, cēnsitum, -ētum, v. Thes. III 786, 56 sqq.) : déclarer d'une facon formelle ou solennelle; exprimer un avis dans les formes prescrites. - Ce sens ancien est conservé dans la formule par laquelle on interrogeait le Sénat, e. g. T.-L. 1, 32, 11 sqq., rex his ferme uerbis patres consulebat... Dic, inquit ei, quid censes? - Tum ille : « Puro pioque duello quaerendas (scil. res) censeo, Cf. l'emploi de censuere, censuerunt dans les sénatus-consultes. Le verbe, dans cette acception, a pour correspon. dant un substantif appartenant à un autre groupe : sen. tentia; cf. le jeu de censeo et de sententia dans le Sc. Bac.; il n'y a pas de substantif *censentia, et census s'est spécialisé dans un sens technique. Dans la langue du droit public, le sens de censeo s'est restreint : il de signe l'activité des magistrats chargés de se prononcer sur la personne et les biens de chaque citoyen, d'où censeo « je déclare la fortune et le rang de chacun. ie fais le recensement », et censor m., nom du magistrat chargé de cette opération, census, -ūs (censio), l'opération elle-même du « cens », cēnsūra « exercice de la censure », cēnsorius « qui se rapporte au censeur », cēnsuālis « ad censum pertinens », censorīnus (cognomen ; osq. Kenssurineis, gén. « Censorinī ». La langue a différencié dans l'emploi census et censio. Census « cens » a désigné le « rôle ou registre des censeurs », puis la place occupée dans cette liste, le rang, la fortune de chacun. Le mot a survécu en allemand sous la forme Zins let en gr. κῆνσος); le maintien de l'n désigne un emprunt livresque ou une prononciation savante d'un terme d'administration, la prononciation populaire étant cesus. Le vieil irlandais a aussi cis. V. aussi M. L. 1808 a. 1809. -- Cēnsiō a désigné l' « évaluation du censeur », et aussi la « punition infligée par le censeur », cf. P. F. 47, 10, censionem facere dicebatur censor, cum multam equiti inrogabat, et censio hastaria, 47, 21, sens que censura a pris également à la longue.

Dans la langue commune, censeo a pris le sens plus large et moins technique de « estimer, juger, être d'avis , comme arbitror, aestimō, etc.; cf. Varr. ap. Non. 519, 23, uerbum censeo et arbitror idem poterat ac ualebat; cēnsor a désigné le « critique », cēnsūra la « critique ».

A censitum se rattachent censitor « celui qui fixe les

impôts » et cēnsitiō.

Composés : accenseo : compter en outre, ajouter. N'est guère usité qu'au participe accensus, qui a pris disse rents sens dans la langue du droit public; l'accensus désigne un licteur ou un appariteur « surnuméraire » des

magistrats à faisceaux; à l'armée, les accensi sont des mixiliaires ou recrues non armées, « quod ad legionum ensum essent adscripti », P. F. 13, 24, cf. index de Bouché-Leclercq, Manuel des Inst. rom.

percēnseō: passer une revue complète de (classique); nercēnsiō (Fronton);

recënseo: recenser, énumérer; passer en revue; réviser; recēnsiō (Cic.); recēnsitiō (Dig.); recēnsus (Suét.). succēnseo, -ēs (et suscēnseo) : blâmer, soumettre à la censure, d'où « s'irriter contre ». Ce sens a pu se dévehopper par suite d'un faux rapprochement avec succēn-

sus, participe de succendō; succēnsiō (Symmaque). Comme un certain nombre de mots de caractère religieux ou juridique, se retrouve en indo-iranien. Le préent thématique skr. cámsati « il récite » (se dit de la deitation du Véda), gâth. songhaiti. v. perse batiu Herme dont se sert Darius pour dire qu'il « proclame » quelque chose) ne se retrouve pas en italique : le latin a le type dérivé cēnseō, et l'osque un type également dérivé, mais autre : censaum « consere » (thème en a). Ceci s'explique sans doute par le fait qu'il y a eu un type athématique dont alb. θom « je dis » et v. sl. setŭ dit-il » — qui ne gardent rien du sens religieux de la racine - porteraient peut-être la trace. Osq. censtom-en in censum » et keenzstur, censur « censor », ancensto non censa » fém. sg., représentent les formes attendues. tandis que lat. census, censor résultent d'un arrangement analogique, de même que cursus (v. curro). L'e de renseo doit s'expliquer comme l'i de înfâns. consero. insero, etc. (cf. M. Leumann, dans la Lat. Gramm. de Stolz-Schmalz, 5e éd., p. 104), par un amuissement de I'n devant s, f ayant provoqué une nasal sation et, par suite, un allongement de la voyelle.

cento, -onis m. : couverture ou vêtement fait de différentes pièces cousues ensemble (servant, entre autres, à combattre les incendies); d'où à basse époque « centon ». Mot technique et populaire, attesté depuis Caton et Plaute. M. L. 1814.

Dérivés : centonārius : 1º fabricant de couvertures faites de vieux morceaux d'étoffe qu'on employait imbibées d'eau et de vinaigre pour éteindre le feu; 2º pompier, collegia centonariorum « corps de pompiers », v. Kubitschek, dans Pauly-Wissowa, R. E. III 1933 sqq.; centunculus : vêtement d'arlequin : housse de cheval : et aussi « cotonnière », M. L. 1816 a, et Andre, Lex. s. u.; centonizo (Gloss.); Homerocento, Ver-

La ressemblance avec skr. class. kanthā « vêtement rapiécé » pourrait être fortuite. Le sens de « vêtement rapiécé » de κέντρων est tardif en grec et peut-être calqué sur le latin. Sur κέντρων ont été formés centrō, centronarius (Gloss.).

centrum, -I n.: centre; εmprunt au gr. κέντρον (depuis Vitruve), dont proviennent les dérivés latins techniques centrālis, centrātus, centrōsus. M. L. 1815; irl. cinteir, gall, cethr.

centum (indéclinable) : cent. Ancien substantif neutre devenu invariable, comme mīlle. Par suite, le nom qui accompagne centum est traité comme avec les noms de nombre précédents, en apposition, non au génitif. Les composés multiplicatifs de centum sont, comme en grec, des adjectifs déclinables : ducenti, quingenti, etc. (sur la

phonétique de ces formes, voir Sommer, Hdb.2, p. 470); le pluriel neutre ducentum dans centum ac ducentum... milia, Lucil. 1051, est peut-être le correspondant du collectif skr. dvi-çatam, mais plus probablement une création analogique d'après centum. Attesté de tout temps, Panroman, sauf roumain, M. L. 1816.

centum

Dérivés : centeni. -ae. -a. distributif d'où centenum : seigle, « qui rend cent pour un ». M. L. 1811, et André s. u.: centēsimus, centième, d'où ducentēsimus, etc., d'après uicesimus, etc., comme duceni d'après uiceni : de duceni dérive ducenarius « qui vaut 200 sesterces » et qui, sous l'Empire, a désigné des catégories spéciales de soldats et de fonctionnaires (aux appointements de 200.000 sesterces); cf. aussi ducēna, -nāria; centiē(n)s: cent fois; centēnārius: « qui centum (centēnās) partēs habet »; d'où à basse époque « centenaire », ἐκατονταέτης, et synonyme de centurio (cf. centena: centenarii dignitas), M. L. 1810 a; centussis m. : « centum assēs » (cf. decussis).

La forme, fléchie dans les neutres skr. catám, v. sl. sŭto et dans lit. šimtas, est devenue invariable en latin comme dans irl, cét (cf. gall, cant), got, hund, gr. έ-κατόν, d'après le modèle des noms de nombre de « cinq » à « dix ». A en juger par le caractère continu de l'aire du type invariable, le fait doit être ancien en Occident; l'ancien duel uiginti et les anciens « pluriels neutres » tels que trīgintā, etc., sont aussi fixés sous la forme de nominatif-accusatif, de même que les correspondants

centuria f. (cf. decuria): Varr., L. L. 5, 88, centuria, qui sub uno centurione sunt, quorum centenarius iustus numerus. Désigne d'abord un groupe de cent cavaliers d'après T.-L. 1, 13, 8, eodem tempore [a Romulo] et centuriae tres equitum conscriptae sunt, Ramnenses ab Romulo, ab T. Tatio Titienses appellati, Lucerum nominis et originis causa incerta est; puis une division de citoyens qu'on attribue à Servius Tullius, cf. T.-L. 4, 4, 2, census in ciuitate et discriptio centuriarum classiumque non erat, a Ser. Tullio facta est. Cette division est peut-être d'origine étrusque d'après Festus 358, 21, rituales nominantur Etruscorum libri in quibus perscriptum est... quomodo tribus, curiae, centuriae distribuantur. Cf. centuria praerogātīua, etc. La centuric comprend théoriquement cent hommes, et peut-être ce chiffre était-il fixe à l'origine ; mais il a varié, tant à l'armée qu'à la ville, et centuria n'a plus eu avec centum qu'un rapport étymologique, e. g. Gaes., B. G. 3, 91, 3, eum electi milites circiter CXX uoluntarii eiusdem centuriae prosecuti sunt. La centurie, qui désignait d'abord, semble-t-il, une division de cavalerie, a désigné ensuite une division de fantassins, tandis que turma était réservé à la cavalerie (Végèce, Mil. 2, 14; v. Thes. III 831, 48); cf. l'évolution de sens de classis. Un autre sens de centuria est : surface de 200 arpents. Explication peu vraisemblable dans Varr., L. L. 5, 35, centuria primum a centum jugeribus dicta est, post duplicata retinuit nomen, la centurie valant 200 arpents au minimum. Étymologie plus plausible dans Sic. Flacc., Grom., p. 153, 26, centuriis... uocabulum datum ex eo: cum antiqui Romanorum agrum ex hoste captum uictori populo per bina iugera partiti sunt, centenis hominibus ducentena iugera dederunt, et ex hoc facto centuria iuste appellata est; cf. P. F. 47, 1, centuriatus ager in ducena iugera definitus, quia Romulus centenis ciuibus

ducena iugera tribuit. Du reste, la surface de la centurie est variable, cf. Sic. Flacc., Grom. 159, 9.

Dérivés : centurio; doublet populaire ancien (fait sur patronus?) centurionus, d'après P. F. 43, 10, qui cite aussi cūrionus et decurionus, epolonus (irl. cétur); centuriālis ; centuriātus (d'où centurio, -ās) ; centurionātus, -ūs (ct centuriātus); centurionicus; succenturio, -ās. La formation de centuria et de decuria (v. ce mot) est peu claire.

Une formation ancienne est indiquée par v. sl. sutoricejo « cent fois », lit. šimteriópas « centuple », v. isl. hun-

dari, v. h. a. huntari « centaine ».

Le thème cento-sert de premier terme à des composés, dont beaucoup ont été fabriqués sur des modèles grecs : centarchus, M. L. 1810; centi-ceps (Hor. = ἐκατονκάρανος, -κέφαλος); centimanus (= ξκατόγχειρ, Hor., Ov.); centi-folia (-lium), -grānium, -morbia, centuneruia, v. André s. u.; centinodia (Marcell.) « herbe nouée », M. L. 1811 a; centipes, M. L. 1813; centipeda, -pedium; centipelliō, M. L. 1812; centuplex, centuplicō, -ās, ct centuplus; cf. aussi les juxtaposés centu(m) pondium, centum uiri, d'où centumuir; centum capita. Pour ce thème, cf. skr. çata-, v. sl. sŭto, got. hunda-, tandis que le grec a généralisé exatov- au premier terme des composés.

cēpa (cae-), -ae f., cēpe n. (usité seulement au nominatif-accusatif et à l'ablatif singulier) : oignon. Sur la différence avec unio, v. Daremberg-Saglio I 2, 1149; Isid., Or. 17, 10, 12: caepa uocatur quia non aliud est nisi caput. - Ancien, usuel. M. L. 1817; B. W. civet. Pascé en germ., ags. cipe, et en celt. : irl. cep, ciap, et v. h. a. zwibollo, britt. cibellyn.

Dérivés : cēpārius, M. L. 1818, d'où cēpāria « tumeur à l'aine »; cepīcius; cepīna : semence d'oignon; cēpūtius « cēpe longum » (Marc. Emp.) ; cēpītis, -idis, et cepolatitis, nom d'une pierre précieuse ; cepula, cepulla (cepolla, cipulla, cebulla, cibula dans les Gloses, peut-être d'après cibus), M. L. 1820; d'où cepularius; caepētum; Caepiō.

Sans doute emprunt, d'origine inconnue. Cf. κάπια: σχόροδα, Κερυνηται, Hes.

cēra, -ae f. : circ, objet de cire ; cērae, -ārum (collectif): tablettes de cire. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1821. Celt. : irl. ceir, britt. cwyr ; ciric (de *cēriacum). Déjà rapproché du grec par Prisc., GLK II 156, 6, in multis enim uidemus commutatione terminationis genera quoque conversa, ut... δ κηρός, haec cera.

Dérivés : cēreus, M. L. 1829 ; cēreolus : couleur de cire (cf. cēreola, M. L. 1828, nom d'une prune) ; cērātus, cērātum; d'où cērō, -ās; cērārius, -a, -um et cērārius, -ī; cērōsus; cērāmentum, -ī (?); cērātūra.

A côté de ces dérivés latins, nombreux emprunts grecs : cērinus, cēritis, cērōma, cērōtica, cērōtum, cērōtārium, cērium. Composés, la plupart tardifs et appartenant à la langue de l'Église, souvent hybrides grécolatins, ou grecs : cēreferāle, cēreofalum, -ī (Greg. T.); cērifico, -ās (Plinc); cēriforus, cērofārium, cēroferārius, cērostatum; cf. M. L. 1834-1835; cerōtum, M. L. 1835 a. Cf. aussi, dans la chancellerie du Bas-Empire, primicērius m. « officier dont le nom se trouvait le premier sur les tablettes de cire, chancelier, chambellan »; prīmicēriātus (ct prīmiscrinius).

Cf. gr. κηρός « cire », d'or gine inconnue. Si dor. καρός était bien établi, cera serait un emprunt à l'ionien-at tique; mais le passage au type en -a resterait à exnli quer: du reste la forme dorienne est douteuse. On a rapproché lit. korys « gâteau de miel »; mais l'indo-européen n'admet pas de formes radicales du type *kār- on kor- Le gr. κήρινθος « gâteau de miel » est de type « égéen ». Emprunt indépendant en grec et en latin?

cerasus, -I f. : cerisier, M. L. 1824; cerasium, -I n (= κεράσιον, Marc. Emp.; ceresium, Anthimus): cerise : cf. cerasea, cereseo, M. L. 1823. Panroman. Passé en germ. : v. h. a. kersa (all. Kirsche) et en finnois. Celt. gall, ceiros. Sur cerasum, v. Svennung, Unters. zu Pall

Dérivés : cerasārius (rare et tardif); cerasārium Gloss.: « cerisia », cf. CGL III 601, 34 : gumen : resina de cer(a)sario aut prunario; cerasinus : couleur de corise (Pétr.).

Le cerisier, d'après Pline 15, 102, aurait été introduit en Italie par Lucullus : - i ante uictoriam Mithridaticam L. Luculli non fuere in Italia, ad urbis annum DCLXXX. Is primum (in)uexit e Ponto... mais il s'avit sans doute du cerisier cultivé, le cerisier sauvage (cf. cornus) existait déjà en Italie. Le mot est déjà dans Varr., R. R. 1, 39, 3. Gr. κέρασος (κερασός) semble lnimême emprunté à une langue asianique (v. André s. u.). mais est peut-être apparenté à cornus (v. ce mot). Les formes à e médian, attestées dans Anthimus et dans les Gloses et confirmées par les langues romanes et par les emprunts du slave et du germanique, montrent que cet emprunt tardif au grec a subi la même apophonie que castanea > castinea. Cf. M. L., Einf.3, 153.

cercēdula : v. querquētula.

cercēris : nom d'oiseau emprunté au gr. κέρκηρις. Voir L. S. s. u., et Varr., L. L. 5, 79.

cercolopis: nom d'un singe qui a le bout de la queue poilu, P. F. 47, 23. Sans doute de *κερκολωπίς (cf. λώπη).

-cerda. -ae : excrément, crotte. Figure comme second élément de composé dans muscerda, sucerda. M. L. 1825. Cf. sans doute gr. σκώρ, σκατός « excréments » avec le dér. σκωρία et v. isl. skarn « fumier ». Insluencé dans la forme par merda.

cerdo, -onis m. : ouvrier gagne-petit. Nom d'agent emprunté au gr. κέρδων (attesté comme nom propre dans Hérondas), cf. Schol. Pers. 4, 51, per cerdonem plebeiam turbam significat. Ita populus dictus ἀπὸ τοῦ κέρδους, i. e. a lucro. Mot populaire (Novius; Pétr., Sat. 60, 8).

cerea (ceria), -ae f. : boisson espagnole d'après Pline 22, 164, ex iisdem [leguminibus] fiunt et potus zythum in Aegypto, caelia et cerea in Hispania, ceruesia et plura genera in Gallia aliisque prouinciis.

cerebrum. -In.: cerveau en tant qu'organe, ou que siège de l'intelligence ou de la colère. Ancien, usuel. M. L. 1827.

Dérivés : cerebrosus (familier) : -i dicuntur ad insaniam faciles, quibus frequenter cerebrum moueatur, Non. 22, 7; cerebellum, fréquent dans la langue de la cuisine, et au pluriel; cf. « une cervelle de mouton,

de veau » et non « un cerveau ». Cerebrum ne s'emploie pas dans ce sens. Inversement, c'est dans la langue vulgaire (Pétr. 76) que cerebellum s'emploie pour cerebrum. M. L. 1826; B. W. s. u. De là. cerehellare : coiffe.

Composés : excerebro. -as : décerveler (Vulg. Tert.) : aldicerebrius (Pétr.) « à la tête chaude » : cf. oridurius (Gloss.).

La racine, dissyllabique, est attestée dans skr. cirah , tête », génitif-ablatif cirsnáh; la forme cerebrum est dérivée d'une forme à -r- attendue en face de la flexion en -n- du génitif-ablatif sanskrit cité plus haut; en germanique, il y a un dérivé en -n- avec le même sens et le même vocalisme que lat, cerebrum : v. isl. hiarni, v. h. a hirni « cerveau » (de *kers-n-iyo-). On ne peut décider si lat. cerebrum repose sur *keres-ro- ou sur *keres-ro-. _ Le grec alatt. κάρα « tête »; hom. κάρηνα « têtes, sommets, citadelles », de *καρασνα, comme on le voit par éol, κάραννος κεκρύφαλος et par att. καρανοῦν « achever »; et avec le dérivé en -r- : καράρα κεφαλή. Hes. (de *καρασρα); il y a partout le même vocalisme que dans skr. cirah parce que le vocalisme e a été réservé an groupe de κέρας (v. sous cornu); autre vocalisme dans le dérivé ion. κόρση de *kor(a)-sā (avec amuissement de a normal après o).

Pour d'autres mots, v. cernuus, ceruix et cornu, ceruus.

Ceres, -eris f. : v. cerus et creo, cresco.

cerno, -is, creui, cretum (le parfait est rare et presque uniquement technique, avec le seul sens de « décider »; le participe crētus, rare aussi, n'a que le sens de « criblé »). cernere: 1º sens le plus concret « trier, passer au crible » (cf. crībrum de même racine, excrēmentum « criblure », d'où « excréments ») : Cat., Agr. 107, 1, contundas quam minutissime, per cribrum cernas; Pline 18, 115, conservé encore en roman, cf. M. L. 1832, cernere, et 1833, cerniculum, et en celt. : bret. cern « trémie » ; cf. gr. xoiνειν κάρπον τε καὶ ἄχνας II. Ε. 101, κρῖμνον « farine d'orge grossière »; et d'une manière générale : 1º « distinguer [par les sens ou par l'esprit] entre différents objets, discerner » et, par affaiblissement, « voir », Cic., Fam. 6, 3, quem ego tam uideo animo quam ea quae oculis cernimus. Fournit dans ce sens à la poésie dactylique un substitut commode de uidēre, mais seulement aux temps de l'infectum; 2º choisir entre différentes solutions ou différents projets, d'où « décider », c. g. Vg., Ae. 12, 709, inter se coiisse uiros et cernere ferro (imitation d'Ennius), cf. Sén., Ep. 58, 3, cernere terro, quod nunc decernere dicimus : simplicis illius uerbi usus amissus est. Sens archaïque conservé dans la langue du droit, Varr., L. L. 7, 98, creui ualet constitui : itaque heres cum constituit se heredem esse, dicitur cernere, et cum id fecit, creuisse; Cic., Leg. 3, 6, quodcumque senatus creuerit agunto; 3, 8, quotcumque creuerit populusue iusserit tot sunto. Cf. hereditatem cernere et crētio, -onis (usité seulcment dans la langue du droit. *Crētus, -ūs et *crētor n'existent pas). La langue classique, dans ce cas, dira plutôt dēcernō, d'aspect « déterminé ».

Dérivés en cern- : cerniculum (Gloss.), -culātor (id.), cf. incerniculum; cernentia, -ae f. (Mart. Cap.).

Composés de cernō:

decerno : décider de, décréter, voter ; decretum : décision, décret, M. L. 2507 a ; irl. decredach ; en philosophie, traduit le gr. δόγμα, cf. Cic., Ac. 2, 27; et dēcrētālis, dē-

cernő

dis-cernō (= διαχρίνω): séparer [en triant], discerner; discrimen: 10 - est proprie quod separat aliquas res, asse (= axe) in medio posita, Schol. Gron. B., p. 327, 14 St. : désigne ainsi la « raie » dans la chevelure (cf. discrīminālis, -le); le « diaphragme » (= διάφραγμα, Cael. Aur.) et toute espèce d'intervalle ou de séparation ; de là, « signe distinctif, différence » et « dissentiment »: 2º « fait de trancher un différend, jugement décisif »; et « moment décisif et périlleux », cf. Cic., Phil. 7, 1, adducta est res in maximum periculum, et extremum paene discrimen. M. L. 2661.

Dérivés : discrīminālis, discrīminō avec toute sa famille; discrīminosus (rare et tardif);

discerniculum: 1º épingle à cheveux des matrones romaines; 2º distinction; discrētio : séparation, distinction et, à basse époque, « discrétion, discernement » (langue de l'Église, cf. discretus « qui sait discerner, discret » dans Grég. le Gr.), M. L. 2660, et irl. deiscreide; discrētōrium = διάφραγμα (Cael. Aurel.); discrētīuus (gramm.) : servant à distinguer, etc.; indiscrētus : non séparé, non distingué; indiscernable (Apulée dit aussi incrētus); indiscrētio (St-Jér.): manque de discernement;

excerno : 1º faire sortir en triant, cribler, vanner : 2º évacuer (terme technique de la langue médicale, cf. Celse 5, 26, 17, inferiores partes uel semen uel urinam uel etiam stercus excernunt; id. 4. 1. quae excreturi sumus); d'où excrementum, M. L. 2966, 2989.

incerno: passer au crible (Caton, Col., Vitr.), M. L. 4349; incerniculum.

sēcernō: mettre de côté; d'où sēcrētus: mis à l'écart. secret, et secretum. Irl. secreit. M. L. 718, *assecretare.

A un composé non attesté *recernō se rapporte recrēmentum : scorie, déchet, excrément.

Concerno, qui apparaît à basse époque chez les écrivains ecclésiastiques, semble formé sur concrētus, rattaché faussement à cerno, parce qu'il semblait l'antithèse de discretus. Il a dû y avoir influence du gr. συγχρίνω. qui s'oppose à διαχρίνω sur lequel il a été formé.

A la racine de cerno se rattachent un certain nombre de formes en cer- ou en crī- : certus, certo, crībrum, crīmen; v. ces mots.

Une racine de forme *krei- « séparer », inconnue à l'indo-européen oriental, se trouve en grec, italique, celtique et germanique.

Elle sert à indiquer l'idée de « cribler ». Toutefois, ce sens n'existe pas dans les formes verbales grecques, en grande partic influencées par le présent *κρινγω (ion.att. κρίνω, lesb. κρίννω), et n'apparaît guère dans les formes verbales latines : précent cerno de *crino; mais le celtique a gall. go-grynu « cribler », de *upo-kri-nō. Le sens de « cribler » a été réservé en latin au dénominatif de crībrum (v. ce mot).

L'ancienne forme d'adjectif en *-to- est celle que conservent gr. κριτός (avec κρίσις) et lat. certus. La forme *krē-, qui est dans le perfectum crēuī, a été transportée aussi dans crētus; elle figure également dans excrēmentum. Elle est d'origine obscure. Le mot grec, non analysable, κρησέρα « bluteau » (avec la forme dialectale κραάρα · κόσκινον, Hes., οù l'α de κρα- est sans doute un $\bar{\alpha}$ issu de η), ne l'éclaire pas.

Le sens juridique pris par la racine dans crimen se retrouve en grec dans κρίμα, surtout fréquent dans la langue biblique, et κρίσις. Le grec a, de plus, κριτήριον « moven de juger, tribunal » et κριτής « juge ».

Sur le contact avec crēsco, v. Ernout, Philologica I, 83 sqq.

cernuus, -a, -um : qui penche la tête, in caput [capite] ruens disent les gloses. Semble s'être dit surtout du cheval, cf. Serv., Ae. 10, 892, cernuus equus dicitur qui cadit in faciem, quasi in eam partem qua cernimus (étymologie populaire). Substantivé : cernuus, -ī m. : qui marche la tête en bas, équilibriste = gr. κυδιστητήρ, qui rappelle la glose d'Hés. κερανίζαι κολυμόησαι, κυδιστήσαι. Cf. Thurneysen, Gött. Gel. Anz., 1907, p. 804.

Dérivés : cernuo, as ; cernulus, -a, -um (Aetna) ; cernulō, -ās (Sén.).

Rare; archaïque, poétique et bas-latin. La langue classique dit pronus. Non roman.

Dérivé du mot dont cerebrum est tiré. Si l'on part de *cers-n, il faut admettre qu'il y a eu un thème *ker-es-, comme on l'entrevoit à travers skr. cirah et av. sarō. Cf. aussi ceruix.

cernuus, -I m.: calciamenti genus, P. F. 48, 8; -i socci sunt sine solo, Isid., Or. 19, 34, 13. Un exemple douteux de Lucilius 129.

cerrītus, -a, -um: furiosus, laruatus. Les Latins le font dériver de Ceres, e. g. Schol. Hor., S. 2, 3, 278, -i dicuntur quasi a Cerere icti, qui Cereris ira percutiuntur. On trouve, du reste, dans les gloses cererosus; cf. gr. Δημητρόληπτος. Rare et familier, semble-t-il. Pour la formation, cf. Prisc., GLK II 139, 14, anitus, maritus, cerritus ab ano, mare, Cerere; pour le sens, lymphātus, laruātus. Dialectal? Cf. osq. kerrí « Cererī ».

cerrus, -I f. : cerre, sorte de chêne. Rare et technique. Sans doute mot étranger. M. L. 1838.

Dérivés : cerreus, cerrīnus.

certo, -as, -auī, -atum, -are : itératif à valeur intensive de cerno, comme capto de capio, et non dénominatif de certus, comme le disent les dictionnaires. Terme de droit : « chercher à obtenir une décision, débattre » : cf. T.-L. 1, 2, 6, duumuiri perduellionem iudicent; si a duumuiris prouocarit, prouocatione certato: et l'expression c. multam « débattre une amende ». En passant dans la langue commune, a pris le sens plus général de « lutter pour obtenir une décision » et simplement « rivaliser, lutter, combattre », sens le plus fréquent, dans lequel le rapport avec cerno n'est plus sensible. Peu représenté dans les langues romanes. M. L. 1840. Celt. : gall. certhu.

Dérivés : certamen « débat, lutte au sujet de quelque chose »; c. gloriae, uirtūtis « combat, rivalité ». Encore en figura etymologica dans Plt., Ba. 399, nunc... specimen specitur, nunc certamen cernitur | sisne necne ut esse oportet. Sur ce mot, v. M. Leumann, Gnomon 13, 31; certatio (ancien, classique), certator, certatus. -ūs m. (rares, latin impérial), certatim (ancien, usuel), certābundus (Apul.).

Composés : con-, de- certo et leurs dérivés ; tous deux usuels et classiques; supercerto (-certor), Vulg. traduisant ἐπαγωνίζομαι.

V. cernō.

certus, -a, -um : décidé, fixé ; e. g. certumst mihi et au sens actif, « qui a décidé de, décidé à »; cf. Vg., Ae., 4 563. dirumque nefas in pectore uersat, | certa mori; Alhi nov. 1, 291, certus eras numquam, nisi victor, Druse reuerti: d'où « déterminé, certain, non douteux » (cer tum habēre, et par là, appliqué aux hommes, « sûr, sun qui l'on peut compter, fidèle »; enfin, seul ou avec ali quis, « certain » (dans le sens indéterminé que nous don nons à l'adjectif) : certus numerus « un certain nombre » c'est-à-dire un nombre fixe, mais non autrement précisé

. Dérivés et composés : certo, certe adv., ce dernien avec un sens restrictif, comme le français « sûrement ». certitās (Gl.); certitūdō (tardif et rare); certificō, as (latin chrétien).

incertus, -a, -um « incertain » ; incerto, -as (archaique). incertitudo (Greg. M.).

Certus s'emploie au comparatif dans certiorem facere « informer quelqu'un »; de là le latin juridique a tirà certiörö. -ās.

Ancien, usité de tout temps; panroman. M. L. 1841 et 1840 *certanus; B. W. certain. Gelt. : irl. cert « droit » britt, certh, bret, cerz; de incertus, irl. ingcert (mot sa.

Certus est proprement l'ancien adjectif en -to- de cerno (v. ce mot); mais il s'est détaché du verbe au cours de l'évolution du latin et forme un groupe à part, comme

ceruesia (ceruisia, cereuisia, ceruesa, ceruisa dans Anthimus, 15), -ae f. : cervoise. Mot gaulois, attesté depuis Pline, M. L. 1830.

ceruisca, -ae f.: nom d'une poire (Cloatius ap. Macr.. Sat. 3, 19, 6). De ceruus? Cf. asinusca, marisca, etc.

cernīx, -īcis f. (commun d'après Prisc., GLK II, 169. 9. uetustissimi in multis... inueniuntur confudisse genera... ut hic et haec ceruix). Les grammairiens enseignent que le mot doit s'employer au pluriel ceruices (cf. c. securī subicere): toutefois, le singulier est fréquent et se trouve déjà dans Enn., A. 472, oscitat in campis caput a ceruice reuolsum, et Pacuvius, Trag. 3, quadrupes... ceruice anguina: nuque, posteriora colli; cf. CGL V 177. 27. uocata, quod per eam partem cerebrum ad medullam sninge derigatur, quasi cerebri uia. Puis « cou ». Par métonymie, la nuque étant la partie du corps sur laquelle on porte les fardeaux, le mot, dans la langue de l'Église, traduit τράγηλος: durae ceruicis, σκληροτράγηλος, avec le sens de « confiance en sa force, audace, orgueil »; de là, ceruīcosus, -cositas, ceruīcatus. - Ancien, usuel. M. L.

Autres dérivés et composés : ceruīcula, M. L. 1846; ceruīcāle (ceruīcal) n. : oreiller, coussin, M. L. 1845; irl. cérchaill; incuruiceruīcus (Pac.); exceruīcō, M. L. 2967;

L'étymologie de Bréal *cer(s) -uīc- « qui lie la tête », cf. uinciō, est plus ingénieuse que vraisemblable. Ceruīx rentre dans la catégorie des noms de parties du corps en -īx (coxendīx, etc.), v. Ernout, Philologica I, p. 153, et présente un élargissement en u (o) du thème de cerebrum: cf. ceruus: *keru-īk-s. Cf. fornus et fornīx.

Corus: in Carmine Saliari Cerus manus intellegitur creator bonus, P. F. 109, 7; cf. Varr., L. L. 7, 26, C. duonus. Apparenté vraisemblablement à Ceres, -eris, sans

doute ancien neutre, personnifié et divinisé, comme Venus, qui désigne proprement « la Croissance », puis « la nus, qui fait naître les moissons ». Probus, Vg. G. 1, 7. Gererem a creando dictam. A Cerus compagnon mâle de Cerés, comme Tellūrus de Tellūs, correspond ombr. Cerfe, serfe « Cerrō » dat., de *Keres-o; à Cerēs, osq. Kerri « Cererī », de *Ker(e)s-ē-; et Cerus doit être une graphie ancienne pour Cerrus, de *Kerso-s; cf. Buck, O. U. Gr., § 115, 2. L'osque et l'ombrien ont aussi un adi. dérivé *kerrios « cerrius, cercalis ». V. creo. cresco. carensis; peut-être procerus.

cārussa (cērusa), -ae f. : céruse ; fard. Attesté depuis plaute. M. L. 1942. Dérivé : cērussātus.

L'explication par un grec hypothétique *κηρόεσσα (de κηρός « cire ») est sans fondement. Le grec dit ψιμύθιον dans ce sens. Sans doute mot d'emprunt.

ceruus, -I m. : cerf. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1850. Sur ceruus a été fait cerua : biche. — Le pluriel cerui, dans la langue militaire, désigne, en outre, des branches d'arbre, ressemblant à des cornes de cerf, qu'on plantait en terre pour arrêter la marche des cavaliers.

Dérivés : ceruia (b. lat.) synonyme de cerua (cf. auus et auia); M. L. 1844: v. fr. cierge, it. cerbia; ceruulus; ceruālis,- e; ceruārius (lupus ceruārius, Pline), M. L. 1843; ceruātus; ceruīnus, M. L. 1847; ceruūnus (Gloss.), M. L. 1849.

Le nom indo-européen du « cerf » était *elen- (v. sl. ieleni, arm. eln, gr. ἔλαφος, gall. elain(t) « biche »). Mais le nom de la bête de chasse est souvent frappé d'interdit. d'où la substitution d'une épithète telle que cornu»; cf., en grec, ξλαφον κεραόν Γ 24. Le vieux prussien a ragingis « cerf », de ragis « corne ». Le procédé date de l'indo-européen; car on retrouve, en celtique, gall. carw; en germanique, v. isl. hiortr, v. angl. heorot, v. h. a hiruz au sens de ceruus; en baltique, v. pruss. sirwis chevreuil ». La forme élargie par -u-, à côté du groupe de cerebrum, se retrouve dans gr. κορυ-φή et, au sens de corne », dans hitt, karawar, av. sr(u)oa, irl, crù «sabot » (d'animal) ; cf. aussi coruus.

V. cornū, cerebrum, ceruīx.

cesso, -as, -are : cf. cēdō.

-cesso, -is, -īuī, -ītum, -ere : n'existe qu'en composition dans ar-cesso (?), in-cesso. Désidératif, qu'il faut sans doute rattacher à cēdo « s'avancer ».

ceterus, -a, -um : qui reste, restant ; au pluriel, ceteri, -ae, -a « tous les autres, ceux qui restent ». Diffère peu dans l'usage de reliquus, e. g. Cic., Rep. 6, 17, qui globus reliquos omnis complectitur, summus ipse deus arcens et continens ceteros; toutefois semble plus compréhensif. cf. Cic., Verr. 5, 87, erant perpauci reliqui, ceteri dimissi. - Cēterī désigne un ensemble, par opposition à aliī: Sall., Iu. 74, 1, ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum profugerant; aussi est-il souvent joint à omnēs, cuncti. Le neutre s'emploie adverbialement : cēterum, cētera « du reste » et, depuis Salluste, surtout dans Tite-Live, « mais » (cf., pour le sens, gr. ἀλλὰ, τἄλλα, τὰ λοιπά), (dē)cēterō, cēterōqui(n). — Ancien, usuel et classique. Non roman.

Comprend, évidemment, le mot qui se retrouve en ombrien, avec le sens de « alter » : etru « altero », e tra m

« alteram », etraf « alteras », etc., en face de lat. alter et de osq. alttram, etc.; c'est le dérivé en *-tero-. *-trodes thèmes du démonstratif indo-européen *e- et *i-; il se retrouve dans v. sl. jeterŭ « quelqu'un » (où le sens propre du suffixe marquant opposition de deux est perdu) et av. atāra-.

chaos

D'autre part, il existait de ce même démonstratif à deux thèmes un dérivé *itero-, que le latin conserve dans iterum (v. ce mot). Il se trouve ainsi que cēterum et iterum appartiennent à un même groupe de mots indo-européen. Le sens de « opposition de deux » est net dans cēterum, cēterī, qui marque opposition d'un groupe à un autre. - Sur la particule qui en latin précède *etero-, on ne peut faire que des hypothèses inconsistantes : cf. ceu.

cetus, -ī m.: 1º cétacé, thon; 2º la Baleine (constellation). Emprunt latinisé au gr. τὸ κῆτος : assimilé aux thèmes en -o-, il a pris le genre masculin ou animé (cf. fūcus = τὸ φῦκος). Ancien (Plt.). Vg. transcrit la forme gr. cque, Ae. 5, 822, immānia cētē.

Dérivés latins : cētārius. -a. -um et cētārius m., cētārium n.; cf. cētāriae tabernae : tavernes de pêcheurs de thons, déformé par l'étymologie populaire en crētāriae tabernae : cētōsus (Avien.).

ceu : particule marquant la comparaison, qui s'emploie seule ou en corrélation avec ita, sīc, etc. Archaïque : attestée en poésie depuis Ennius, n'apparaît dans la prose qu'à partir de Sénèque, et, du reste, rarement. Synonymes: qualiter, quasi, ut, sīcut.

Ainsi que l'a vu L. Havet, Mél. Renier (1866), p. 370 et suiv., semble fait sur ce- (cf. cēterī?), comme skr. iva « de même » l'est sur i- (v. is, ita). Le *we qui est ici peut être le même que celui qu'on retrouve dans ue « ou » (v. ce mot). Pour la forme, cf. neu, seu de *nei-ue, nēue, sīue.

ceua, -ae f. : mot étranger (vénète?) désignant la vache. Certains lisent ceuanas dans le seul passage de Columelle (6, 24, 5) où le mot figure : cf. Thes. s. u.

ceueo, -es, ceui, ceuere (ceuo, -is attesté par Probus, GLK IV 37, 8; cf. fulgeo/fulgo, etc.): -re est clunes mouere, ut in canibus uidere est, qui clunes agitando blandiuntur. Vulgaire, et souvent employé dans un sens obscène, à côté de cris(s)ō; cf. Mussehl, Hermes 54 (1919) 387 sqq. — De là cēuentīnābiliter, CIL IV 4126 et 5406. et sans doute cēuulus (Gloss.). - Mot ancien, quoique attesté seulement à l'époque impériale (Inscr., Satiriques).

L'absence de i rend invraisemblable un rapport avec le groupe de cieō. Ce qui se combine le mieux avec le causatif cēueo, c'est le groupe de v. sl. po-kuvati « xiveiv. σαλεύειν » et, de plus loin, got. skewjan « se mettre en mouvement » (racine *skeu-, qui comporte des élargissements divers; v. Torp., Wortschatz d. germ. Spracheinheit, p. 466 sqq.).

chalo. -ās : v. calo.

chama m. indécl. : loup cervier ; Pline 8, 70, Pompei Magni primum ludi ostenderunt chama, quem Galli rufium uocabant, effigie lupi, pardorum maculis. Mot étranger, africain?

chaos, -ī n. : chaos. Emprunt au gr. τὸ χάος, gén.

χάους; usité seulement au nominatif accusatif et à l'ablatif. Depuis Varron ; poétique et langue de l'Église.

chara n.?: plante étrangère mentionnée par César, B. G. 3, 48, 1, est etiam genus radicis inuentum, ... quod appellatur chara, quod admixtum lacte multum leuabat inopiam. Ce serait la plante dite crambe tatarica. V. André, Lex., s. u.

characātus, -a, -um : échalassé (Colum.). Emprunt latinisé au gr. χάραξ, χαραχοῦν ; cf. characias, transcription de γαραχίας. M. L. 1862.

c(h)aracter, -ēris m.: fer à marquer les bestiaux, d'où « empreinte, marque distinctive, caractère », etc. Emprunt au gr. χαρακτήρ. Attesté depuis Varron, R. R. 3, 2, 17; répandu et latinisé sous l'Empire. Cf. le suivant.

charaxō (ca-), -ās, -āre (b. lat.): 1° couper, inciser; 2° graver, inscrire. Emprunté (tardivement, Prud., Ps.-Aug., Greg. M.) et dérivé de l'aor. gr. lχάραξαι, cf. campsāre, malaxāre. M. L. 1863 b, charassāre. De là, caraxātāra; caraxātiō (Orib.); incharaxāre (Apic.). Les verbes que le slave a empruntés au grec l'ont été, de même, pour la plupart, sous la forme de l'aoriste, thème qui, en effet, indique la notion verbale pure et simple. V. B. W. gercer.

charmidātus et recharmidō: dénominatifs plaisants tirés par Plaute, Tri. 977, du nom propre Charmidēs.

c(h)arta, -ae f.: feuille de papier; et par suite feuille écrite, lettre, livre, registres publics, documents écrits », etc. Emprunt ancien et latinisé du gr. χάρτης ($-\tau \bar{\alpha} c$); devenu féminin, sous l'influence des autres thèmes en -a féminins; cf. coc(h)lea, etc. Le cartus de Lucilius 709 est une tentative isolée faite pour conserver le genre du nom grec. Cf. Charisius, GLK I 104, Varro ait uocabula ex Graeco sumpta, si suum genus non retineant, ex masculino in femineum transire, et « a » littera terminari, uelut... χάρτης charta. — Panroman. M. L. 1866. Irl. cairt; germ.: v. h. a. kerz « mèche », kerze « bougie ».

Dérivés : chartāceus ; chartārius, -a, -um et chartārius, -ī m. = χαρτοπώλης « marchand de papier » et « archiviste »; chartula : 1º petit papier ; 2º pièce officielle, acte public ; chartulārius, -a, -um, d'où chartulārius m., -ium n.

chelidonius, -a, -um: adjectif transcrit du gr. χελιδόνιος: au féminin, -a désigne une pierre précieuse ou une plante, la chélidoine (lat. hirundinīna); au n. -um, un collyre. Depuis Pline. M. L. 1870.

chīlō, -ōnis m.: aux grosses lèvres; surnom en -ō, -ōnis emprunté au gr. χείλων, cf. κέρδων. Les grammairiens le différencient de cīlō, cf. P. F. 38, 4, et Vel. Long., GLK VII 74, 14, alium esse cilonem, alium chilonem... chilones uero improbioribus labris homines, a Graeco παρὰ τὰ χείλη. Désignerait aussi un poisson d'après Char., GLK I 102, 1.

Dérivé : chīlosus.

chīrurgia, -ae f.: emprunt au gr. χειρουργία, comme chīrurgus, chīrurgicus = χειρουργός, χειρουργικός. Cf. Cic., Att. 4, 3, 3, qui l'oppose à diaeta. Usité surtout sous l'Empire. M. L. 1874 et 1875.

cholera, -ae f.: bile et maladie provenant de la bile choléra. Emprunt de la langue médicale au gr. χολέρα, d'abord savant (Celse, Pline, etc.) et passé dans la langue populaire sous la forme c(h)olera, -um, d'où c(h)olera, d'après ulcera, uolnera? M. L. 1879.

chorda (corda), -ae f.: boyau, corde. Emprunt au gr. χορδή; usité d'abord dans le sens technique de « corde d'un instrument de musique » (Cic., Varr., Lucr.), a été employé à basse époque comme synonyme de fūnis et est demeuré dans les langues romanes, M. L. 1881; et en celt.: irl. corda. Cf. aussi M. L. 71 a, *acc(h)ordāre; 71 b, *acc(h)ordium; 2656-2657, *disc(h)ordium, -diāre.

Dérivés et composés tardifs : c(h)ordula, c(h)ordifex. V. Ernout, Philologica II, p. 179-184, cor et c(h)orda.

chordus : v. cordus.

chorus, -I m.: chœur. Emprunt au gr. χορός, ancien (Naevius), latinisé. M. L. 1884, *choreola; et v. fr. cuer; irl. cór.

chrīsma, -atis n. (et chrīsma, -ae f.): onction. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. χρῖσμα; d'où chrismō, -ās: chrismālis, etc., tous tardifs. M. L. 1887, chrīsma.

christiānus, -a, -um : adjectif latinisé dérivé de Christus (= Χριστός) « chrétien », demeuré dans les langues romanes, cf. M. L. 1888; et en celt. : britt. Christ, cristaun. De là, christiāniās. De Christus ont été formés des composés : christicola, -colus, -fer, -ficus, etc.

chronicus, -a, -um: chronique. Adjectif emprunté par les langues techniques au gr. χρονικός (cf. Gell. 17, 21); substantivé: chronica, -ōrum n. pl. et chronica, -ae f. « chronique(s) », d'où chronicālis (Greg. Tur.). Passé en irl. cronic; formes romanes savantes.

cibōrium, -I n.: emprunt au gr. κιθώριον, qui désignait la gousse de la colocase ou fève d'Égypte et par extension un vase en forme de cette sleur, et plus tard, dans la langue de l'Église, une partie de l'autel semblable au tholos. Cf. Pline, HN 21, 87; Porphyr. Hor. Carm. 2, 7, 22, etc. — Sans rapport avec cibus.

cibus, -I m.: appellatur ex Graeco, quod illi peram, in qua cibum recondunt, cibis ⟨im⟩ (= xlbtσv) appellant, P. F. 37, 10. Si l'on admettait cette étymologie, le sens premier serait « sac à provisions », « provisions » (cf. Plt., Cas. 524, cum cibo suo quique facito ut ueniant; Cu. 319, ita cibi uaciuitate uenio lassis lactibus?), et par suite « nourriture »; au pluriel, cibi, -ōrum « vivres, aliments ». Mais la similitude entre cibus et xlboς (Suidas xlboς xlbortov) peut être fortuite et xlboς peut être la transcription du mot latin. Se dit de la nourriture des hommes et des bêtes. — Ancien, usuel. M. L. 1896.

Dérivés: cibārius, -a, -um et subst. n.; cibārium, usité surtout au pluriel; cibāria, cf. M. L. 1895; cibā.
-ās: nourrir, et cibor: se nourrir (langue impériale),
M. L. 1894 et B. W. sous avoine; cibātus, -ūs; cibātis.
Sur *cibāria a civière », v. Nencioni, Arch. Glott. Ital.,
1941, p. 125-127.

Il est difficile de rien fonder sur ombr. $kebu \propto cib6$? 7. E. IV, 23, où manque la palatalisation de k- initial et dont le sens est douteux.

cicāda (cicāla Gloss.), -ae f. : cigale. Attesté depuis Navius. M. L. 1897.

Mot expressif, comme grcc τέττιξ, de la région médigeranéenne; cf. ζειγαρά δ τέττιξ παρά Σιδήταις, Hés. d cicūta.

cicarō, -ōnis m.: mot d'affection familier, pour désigner un enfant ou un mignon (Pétr.). Formation populaire en -ō, -ōnis peut-être étrusque; v. Ernout, Philolarica I, p. 42. Cf. Cicarus.

cicātrīx, -īcis f. (gén. pl. en -um) : cicatrice (sens physique et moral). Attesté depuis Plaute.

Dérivés : cicātrīcāre, cicatricem inducere, P. F. 57, 19 (latin impérial) ; cicātrīcōsus, cicātrīcula.

ciccum, -I n.: dicebant membranam tenuem quae est ut in malo Punico discrimen; a quo etiam Plautus dicit (inc. fab. 2): quod uolt densum, ciccum non interduo, Varr., L. L. 7, 91. L'abrégé de Festus explique le mot d'après Varron, membrana tenuis malorum punicorum, 37, 12; le gloss. de Placide, GLK V 13, 23, par granum mali punici aut umbilicus lupini. S'emploie comme hī-lum, naucum. M. L. 1899. Origine inconnue. Le gr. κικρός διαχώρησις d'Hésychius semble provenir du latin; γ. Pisani, Paideia, 1951, p. 292.

cicer, -eris n. (sans pluriel) : pois chiche. Attesté depuis Plaute. M. L. 1900; B. W. sous chiche.

Dérivés : cicera f. (Colum.) : gesse (plante), M. L. 1901 ; cicerula (-cula, -culum) : gesse cultivée, M. L. 1902 ; cicerārius (Gloss.) = ἐρεδινθοπώλης ; Cicerō, -ōnis m., comme Caepiō, Fabius, Lentulus (toutefois peut ἐtre étrusque), M. L. 1903. Passé en germ. : v. h. a. kichurra, all. Kicher.

Le mot latin rappelle, d'une part, v. pruss. keckers « pois », de l'autre arm. sisern « pois chiche », dont les gutturales ne concordent pas entre elles. Il peut s'agir d'emprunts; le mot a voyagé comme le légume lui-même dont l'origine est inconnue.

cicilindrum (coci-), cicimalindrum, -I n.: noms de condiments imaginaires, dans Plt., Ps. 831 et 835. Gf. gr. xxx > lat. cici (Pline).

cicindēla (cicendula, -dēlum, -dīle), -ae f.: 1° ver luisant; genus muscarum quod noctu lucet, uidelicet a candela..., P. F. 37, 17. Forme à redoublement en i, ancienne, bien qu'attestée seulement dans les textes depuis Pline, qui attribue le mot aux rustici, 18, 250; 2° cierge, chandelle (langue de l'Église), comme candēla. M. L. 1904.

V. cand-. Terme de type « populaire »; cf. scintilla.

cicirbita, -ae f.: nom de plante dans Dioscoride, correspondant à σόγκος « laiteron » ou à σέρις « sorte de chicorée ». Pour le redoublement et la forme, cf. cucurbita, etc. Ital. cicerbita, v. Andrés. u.

cicirrus, -I m.: coq. Cognomen ou nom commun? Mot osque; v. Hor., Sat. 1, 5, 52, et P. Lejay, ad l. Cf. cucurru.

ciconia (ciconea; conea prénestin, cf. Plt., Tru. 691),
-ae f.: cigogne. Ancien. M. L. 1906 et 1907, *ciconiola.
Dérivés: ciconinus; subst.: ciconina (Mul. Chir.).

Peut-être faut-il y rattacher ciconium: ferola (= ferula), nom de plante qu'on lit dans les Gloses.

Mot à redoublement de même formation que cicāda; le cōnea de Préneste est à cicōnia comme curbita, all. Kūrbis, à cucurbita; cf. M. Niedermann, Festg. Kaegi, p. 80. On a rapproché le groupe de canō, cf. v. h. a. huon « coq » pour l'ō, mais la cigogne ne peut guère être « l'oiseau qui chante ». L'origine étrusque proposée par Thurneysen (Thes.) et reprise par M. Runes, Latomus, IV, 1940-1945, p. 23, n'est pas démontrée. Mot « méditerranéen » à redoublement comme cicāda (Niedermann)?

cicuma: auis noctua, P. F. 35, 3. Non autrement attesté; à rapprocher peut-être de gr. κικυμίς et κίκυμος... γλαυκός, Hésychius. Même redoublement que dans cicōnia, cicāda, cicindēla. La forme caecuma (Gloss.) a été influencée par caecus. Cf. cucubiō.

cicur, -uris adj.: apprivoisé. Varr., L. L. 7, 91, quod enim a fero discretum, id dicitur cicur, et ideo dictum « cicur ingenium optineo », mansuetum. A quo Veturii quoque nobiles cognominati Cicurini. Substantif, désigne le porc domestique et, d'après l'abrègé de Festus, le produit du sanglier et de la truie: cicur ex apro et scrofa domestica, P. F. 30, 22. L'adjectif est classique, mais rare, sans doute archaïque. Aussi n'est-il plus attesté après Cicéron.

Dérivé: cicurāre, qui a survécu dans le sud de l'Italie, M. L. 1908; composé incicur; cf. P. F. 95, 23, incicor (l. -cur): immansuelus et ferus. Interdum cicur pro sapiente ponitur, ut idem Pacuuius (387): consilium cicur. Cf. cicătria?

On rapproche skr. cakurah « apprivoisé »; mais ce rapprochement, limité à deux langues, est peu probant. Le rapprochement du nom propre Cīcurīnus (Cicurīnus, Kιχωρῖνος) proposé par Varr., L. L. 7, 91, cognomen de la gens Veturia, se heurte à la différence de quantité des voyelles.

cicūta, -ae f.: ciguē, χώνειον. Ancien, usuel, sert aussi de cognomen. M. L. 1909 (ci- et cucūta); britt. cegid. Cf. cicūda, cicōnia, cucumis, cicer; en gr. κίχορα (-χόρεια, etc.), l'égyptien κόκι, cici, etc.; et aussi siser, etc. Pour la finale, cf. alūta? Dérivés: cicūtāria, cicūticen (Sid.).

cieo, -es, citum, ciere; cio, cis, ciui, citum (dans accitum), cire (pour la double forme, cf. tuor et tueor : les formes de cieō sont évitées quand une voyelle suit l'e du thème : on ne rencontre pas cieo, cieam) : mettre en mouvement; par suite; 1º faire venir à soi, appeler. invoquer; ciere, nominare, P. F. 58, 11; terme de droit, T.-L. 10, 8, 10, qui patrem ciere possent « citer en justice »; 2º exciter, provoquer, erctum ciere « provoquer à un partage de biens »; cf. ercīscō, expression qui, n'étant plus comprise, a donné lieu à la fausse interprétation de Servius, Ae. 8, 642, « ercto non cito » i. e. patrimonio uel hereditate non divisa; nam citus divisus significat; « pousser » (gemitūs, uōcēs, flētūs). Se dit généralement de tout ce qui entre en mouvement et en action, par rapport à ce qui est immobile et au repos. Ni citus, -ūs, ni citio, ni citor n'existent (mais imbricitor).

Composés: accieō, -ēs (acciō, -īs): faire venir, appeler, cf. arcessō; accītus, -ūs: appel; accīta, M. L. 76.

concieō: 1º faire venir ensemble, rassembler; 2º agir

violemment (ou tout d'un coup), exciter, soulever, provoquer; concitus: poussé ensemble ou avec force: concitor: excitateur. — Ne semble plus attesté après Tac.: doublé et suppléé par concitō.

excieo (-cio): faire sortir, appeler hors de, exciter; cf. P. F. 70, 7, exciet, excutiet (antéclassique, et quelquefois à l'époque impériale, sans doute par affectation d'archaïsme); excitus : agité.

percieō (-ciō), rare et archaïque : mettre en mouvement, ébranler, agiter fortement ; percitus : poussé avec

procieo : cf. P. F. 251, 22, procitant : prouocitant. Citare enim ut uocitare, unde procet (l. procit) et prociet.

Ciō. cieō et leurs composés, rares à l'époque républicaine et presque uniquement poétiques (Cicéron évite le mot dans ses discours et n'en a que de rares exemples dans ses traités), sont usités comme des archaïsmes et disparaissent assez vite de la latinité impériale. Dès le second siècle, ils ne sont plus que rarement attestés, et dans des emplois techniques. De bonne heure, ils ont tendu à être remplacés par le fréquentatif-intensif :

cito, -ās et ses composés (voir le tableau comparatif des emplois de cieo/cito, Thes. III 1199, 65 sqq.). A l'époque républicaine, usité dans la langue juridique et politique au sens de « convoquer (le Sénat), citer (en justice) »; d'où « invoquer le témoignage de », et de là « citer, mentionner ». C'est surtout à l'époque impériale que le verbe a le sens étymologique de « mettre en mouvement, exciter, provoquer » et, dans la langue rustique, « produire, pousser » (Colum., Pall.). Citatus est traité tantôt comme participe, e. g. Enn., A. 461, rex deinde citatus conuellit sese; Sén., Méd. 853, uoltus citatus ira riget; tantôt comme adjectif, avec comparatif et superlatif avec le sens de « rapide, vif » : T.-L. 27, 50, 1, citatiore quam inde uenerat agmine. Dérivé : citatio (bas latin juridique et militaire): proclamation, commande-

concitō: mouvoir ou exciter violemment ou rapidement (aspect déterminé); excitō: éveiller, appeler hors de, exciter, provoquer. Dans la langue de l'architecture, « élever » (faire sortir de terre) : turris, tumulum. S'emploie au sens physique comme au sens moral. M. L. 2970 et 2515, *deexcitō; incitō: lancer en avant, M. L. 4356. 4355 a : percito : exciter violemment (rare et archaïque) ; recitō: refaire l'appel des noms cités devant le tribunal, e. g. Cic., Verr. 5, 10, da, quaeso, scribae, recitet ex codice; puis « lire à haute voix, réciter », M. L. 7123 ; suscitō, de *subs-citō: faire lever, élever, soulever, M. L. 8482. Se dit du malade, e. g. Hor., S. I 1, 83, medicum roget ut te | suscitet, et, par suite, des morts, dans la langue de l'Église : suscitare mortuos, suscitatus (St Aug.) ; d'où resuscitō « redresser, faire revivre » (déjà dans Ovide au sens moral, comme recreō). Tous ces verbes ont des dérivés en -tor et en -tiō. Le rapport étymologique avec cieo n'est plus sensible dans la plupart.

De cieo le participe est citus « mis en mouvement », avec son contraire incitus « immobile, bloqué » conservé dans l'expression technique du jeu de dames ad incitas (scil. calces, cf. Plt., Poe. 908, quin prius disperibit faxo quam unam calcem ciuerit) redigere « réduire à l'immobilité » (sens propre et figuré, cf. Isid., Or. 18, 67). Citus figure comme participe dans tous les composés de cieō (à côté de citus, dans incitus, avec in- marquant le

mouvement); il est second terme de composé dans soll: citus (v. ce mot). Mais il est, comme altus, le plus son vent considéré comme adjectif au sens de « vif, rapide, et muni d'un comparatif et d'un superlatif. Cf. l'adverha citō « vite » et, généralement accompagné d'une négation. « facilement » (comme gr. τάχα) ; de là, citius, comparatif équivalent à potius. M. L. 1954 (cito, citto, citius) Citus est classique, mais surtout usité en poésie. L'ad. verbe est, au contraire, fréquent dans la prose.

- 120 -

La racine i.-e. *kei-/ki- fournissait sans doute un aoriste athématique dont le grec a une trace indirecte dans l'aoriste thématique Extov. Les présents, faits se condairement, varient d'une langue à l'autre, ainsi grec χῖνέω; c'est ce qui fait que le latin a ciō et cieō côte à côte. Une forme à élargissement -u- joue un grand rôle. hom. ἔσσυτο « il s'est mis en mouvement » et σεύω, ου avec infixe nasal, κίνυμαι (κινέω serait-il κίνεξω?); arm ču « départ » et čogay « je suis allé »; skr. cyávate « il se met en mouvement », vieux perse ašiyavam « je me suis mis en marche », etc.

cignus, -I m. : cigne, mesure valant huit scrupules Rare et très tardif. Emprunt?

cilibantum, -I, et cilliba, -ae f. : table ronde ou quadrangulaire; cf. Varr., L. L. 5, 121 et 118. Du gr. MINI-6ας. -άντος. Mot populaire, qui semble appartenir à la langue des soldats (in castris dit Varr.).

cilicium, -ī n. : étoffe grossière en poil de chèvre cilice. Ainsi nommée parce qu'elle est originaire de Cilicie. Depuis Sisenna; usuel. M. L. 1912.

Dérivés : cilicinus, ciliciolum, ciliciarius.

cīlio, -onis m. (cf. caelio) et cīlium, -ī n. : touret ou burin. Doublet de caelum, attesté dans Isid., avec i (?) sans doute d'après incīlō, -āre.

cilium, -I n. : paupière (inférieure); cf. la distinction de Marcell., Med. 8, 126, sub cilio et palpebrio, i. e. infra oculos; le pluriel cilia est glosé ὑπώπια; toutefois, on rencontre cilia avec le sens de « paupières »; le sens de « cil » apparaît, par exemple, dans Chiron. 64, quodcunque iumentum in oculis trichiasim patietur, i. e., ut palpebra eius superiora ulterius cilia infestent. - Attesté depuis Pline. M. L. 1913. Rapproché de cēlāre par Isid., Or. 11, 1, 42, -a sunt tegmina quibus cooperiuntur oculi, et dicta cilia auod celent oculos.

Dérivés et composés : ciliatus (Gloss.) = Eŭogopos: intercilium: entre-deux des sourcils (= gr. μεσόφρυον); supercilium : sourcil (déjà dans Plt., usuel et classique, sens propre et figuré, comme oppos, M. L. 8459; superciliosus (époque impériale); ciliumbris (= ὀφρυόσκιος, Βοèce).

De *koliyo-; pour la forme, cf. v. h. a. hulla « enveloppe » et gr. καλιά: pour la phonétique, cf. le type de milium, sine, similis. V. la racine sous celo; il est possible que cilium soit tiré secondairement de supercilium. - En grec, on a κύλα · τὰ ὑποκάτω τῶν βλεφάρων κοιλώματα, Hés. (confirmé par d'autres glossateurs), qui semble plus ancien, avec -ux- que justifie la parenté

*cillo (cilleo?), -ere : le verbe ne figure que dans les grammairiens et les glossateurs; cillere : mouere, pour expliquer oscillum, q. u. Comme le même verbe est invoqué pour expliquer les diminutifs furcilla, axilla, on peut se demander si ce n'est pas une création faite de toutes nièces. Cf. Funck, ALLG 4, 244, et Thes. s. u. L'existence de *cillicare, M. L. 1914, est des plus douteuses.

cīlo, -onis m. : cui frons est eminentior ac dextra sinistraque uelut recisa uidetur, P. F. 38, 4. Diminutif: cīlunculus, dans Arn. 3, 14. Surnom romain en ō, -ōnis: cf. chīlō, capitō, etc., peut-être d'origine étrusque; cf. Ernout, Philologica I, p. 42.

ciloter, -tri m. : bourse, sac, musette. Emprunt au gr. χιλωτήρ, - ηρος avec changement de déclinaison; d'origine populaire (Novius, Itala).

cimex, -icis m.: punaise. Déjà dans Liv. Andr. M. L. 1915.

Dérivés : cīmicia f. : coris (plante), cf. gr. κόρις, κόριον; cīmicō, κορίζω (Gloss.). Cf. M. L. 1916. cīmi-

Mot populaire. Même suffixe que dans culex. pulex: v Ernout, Philologica I, p. 141 sqq.

Sans étymologie, comme la plupart des mots de ce genre.

cimussa (sī-), -ae f. (Gloss.) : corde. M. L. 1917.

Dérivés : cīmussō, ās (sī-) : ceindre d'une corde, et ses dérivés; cīmussātor (sī-) « σειρώτης οίνου ἢ ἄλλου τινός ύγρου », CGL II 431, 54; cīmussātiō. Mot non latin. d'origine inconnue. Les gloses ont, en outre. cimussātor : ψιμυθιστής, qui, si la leçon est correcte, est à rapprocher de ψιμύθιον, ψιμυθιστής. Mais peutêtre faut-il lire cerussator, cf. Thes. s. u.

cincinnus, -I m. : boucle de cheveux; vrille; chaton de noisetier. Sans doute emprunt au gr. κίκιννος (avec anticipation de la nasale), qui lui-même doit être emprunté. Déjà dans Plaute. Rare, mais a subsisté dans la langue de l'Église.

Dérivés : cincinnātus : εὐπλόκαμος (surnom ancien) ; cincinnalis, -is f. : polytric (plante capillaire) et « cheveux de Vénus ».

cingo, -is, cinxī, cinctum, cingere : ceindre ; d'où cingi « se ceindre »; et, sens élargi, « entourer, envelopper », etc. Sens technique « écorcer ». Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1924 et 1921, cinctum.

Dérivés et composés : cingulum (et cingulus, cingula); cingillum (cingellum?, cf. cingella dans les gloses) : ceinture, ceinturon et « sangle », M. L. 1925, 1926, 1928; irl. cingall, britt. cengl; d'où *cingulare, M. L. 1927, B. W. sangle et cingler II; cinctus, -ūs m. : manière de se ceindre, cf. le cinctus Gabinus (défini par Serv., Ae. 7, 612); classis in procinctū « armée en tenue de combat »); puis « ceinture » (concret). D'après Varron, cinctus est réservé aux hommes, cingillum aux femmes : cinctus et cingillum... alterum uiris alterum mulieribus attributum, L. L. 5, 114; et P. F. 55, 13, cingillo noua nupta praecingebatur, quod uir in lecto soluebat, factum ex lana ouis...; cinctūtus; cinctio (bas latin); cinctium (Gloss.): mitre (et semicinctium); cinctorium (bas latin), M. L. 1920; cinctūra (rare, époque impériale), M. L. 1922; B. W. cintrer. cinxius (cf. ango/anxius) : Cinxiae Iunonis nomen sanctum habebatur in nuptiis, quod initio coniugii solutio erat cinguli, quo noua nupta era cincta, P. F. 55, 20.

accingo : attacher par une ceinture, d'où « armer, équiper »; accingor : se ceindre (de ses armes), s'armer, se préparer à combattre. M. L. 724.

cinnabar

circumcingo; concingo : ceindre tout autour; discingō : détacher la ceinture, relâcher, désarmer, et même, à l'époque impériale, « réduire à néant ». Confondu avec distinguo.

incingo (surtout poétique et prose impériale) : ceindre, entourer. Tend à remplacer cingere; de là, incingulum; incincta « enceinte », qui a remplacé inciens, grauida, etc., M. L. 4351, 4352, B. W. s. u., est dû sans doute à une étymologie populaire; cf. aussi Pline, 28, 42.

praecingo: entourer, ceinturer; et praecinctus, -ūs m. procingo: archaique et non attesté en dehors du participe; de là, procinctus, -ūs m.

recingo (poétique) : se ceindre (par derrière), opposé à praecingo.

succingo: attacher par dessous; retrousser, relever; ceindre, armer (succingulum : balteum, P. F. 391, 3); succinctus: retroussé, d'où « court-vêtu » et, par image, « succinct, bref, court » (latin impérial).

Aussi ombr. sihitu « cinctos » et ansihitu « incinctos ». On rapproche skr. kañcate « il lie » (mot de glossaire), kañcukah « cuirasse, camisole », kāñcī « ceinture », lit. kinkýti « atteler (une bête) », gr. ποδο-κάκ(κ)η « entrave de bois pour les pieds », le tout assez différent et supposant une alternance k/g en fin de racine. Terme technique comportant des flottements.

ciniflo : v. cinis.

cinis (et accessoirement, à date tardive, ciner), -eris m. (et quelquesois féminin chez les poètes peut-être d'après κόνις, cf. Thes. III 1070, 8 sqq.); à basse époque apparaît un neutre cinus, -eris (d'après fūnus?) d'où proviennent sans doute les formes de glossaires cendra, cindra (cf. catal. cendra, cf. Thes. III 1061, 56): cendre, en particulier « cendre des morts brûlés sur le bûcher ». Cf. fauilla. Ancien, usuel. M. L. 1929. Pour la forme, cf. puluis, de sens voisin. Les formes romanes supposent aussi un dérivé *cinīsia (cf. bas-latin cinissa), M. L.

Dérivés et composés : cinisculus (un exemple de Prud.). Tous les autres dérivés sont en ciner- : cinerāceus : semblable à de la cendre; cinerārius : de cendre, subst. cinerārius m. : coiffeur (qui fait chaufder son fer dans la cendre) et cinerāria; cinerārium: caveau où l'on recueille les cendres; incinerarium; cineresco, -is (bas latin); cinereus: cendré; cinericius: réduit en cendres, M. L. 1923; cinerõsus; cinerulentus. Composés : cinefactus (d'après calefactus, etc.) et incinefactus; ciniflo, -onis m., même sens que cinerarius. Un exemple dans Hor., S. 1, 2, 98, où le scholiaste note : ciniflones ab eo quod in cinerem flant ad calefaciendum ferrum, quos cinerarios appellant.

Le seul rapprochement connu est avec gr. κόνις « poussière », et encore le vocalisme ne concorde-t-il pas mieux que le sens; on peut expliquer lat. cinis par *konis; pour le traitement i, cf. sine, cilium, etc. Les traces de thème en -s- qu'on a cru trouver dans le groupe de gr. κόνις ne prouvent rien.

cinnabar (var. cinnibar) n. : sorte de coiffure des Gots. Germanique; v. Isid. 19, 23, 7, et Sofer, p. 19 et 170, de *kinnu-bar(d)s « barbe au menton ».

cinnabaris, -is f. (-ri n. Sol.) : cinabre. Transcription du gr. κιννάβαρι, d'origine orientale, sans rapport visible avec le précédent. M. h. a. zinober.

__ 122 __

cinnamum, -ī n. (et cinnamus m., cinnama f.) : cannelle. Emprunt au gr. κίνναμον (lui-même emprunté au sémitique), conservé dans certaines formes italiennes. M. L. 1931.

cinnus, -I m. : apud ueteres cinnus potionis genus ex multis liquoribus confectum dici solet, Non. 43. 17; Id. 59, 29, cinnus est commixtio plurimorum; unde et concinnare dicitur. Malgré l'attribution du mot aux ueteres par Nonius, un seul exemple, du reste conjectural, dans Arnobe V, 25, où il est donné comme synonyme de κυκεών; dans l'exemple de Cic., Or. 21, allégué par Nonius, les manuscrits de Cicéron ont uicinus et non ut cinnus. Mot peut-être inventé pour expliquer concinnare.

cinnus. -I m. (cinna, cinnis) : clin d'œil ; Fulg., Serm. ant. 46, nictare dicimus cinnum facere. En dehors de cet exemple, ne figure que dans les gloses. Cinna usité comme cognomen; dénominatif cinno, -are, CGL V 277, 24. cynnauit, innuit promisit, et 621, 39, nicto est quod rustice dicitur cenno. M. L. 1932, 1933.

ciō : v. cieō.

cippus, -i m. : poteau, borne, et spécialement borne d'un tombeau, pierre funéraire. - Dans la langue militaire : pieu aiguisé enfoncé dans le sol destiné à arrêter la marche de l'ennemi.

Dérivé : incippat : includit (Gl.)?

Semble appartenir à la langue populaire; Aulu-Gelle 16, 7, 4 et 9, en reproche l'emploi à Labérius; et César l'attribue à ses soldats, BG 7, 73, 4, quini erant ordines... quo qui intrauerant se ipsi acutissimis uallis induebant. Hos cippos appellabant. Par la gémination du p, rentrerait dans la catégorie des mots expressifs. Panroman. M. L. 1935; et germ. : v. h. a. chipfa; celt. : irl. cepp, britt. cyff (fr. cèpe).

Cf. scīpiō? Mot de type « populaire », technique, suspect d'être emprunté.

ciprus : Varr., L. L. 5, 159, Vicus Ciprius a cipro, quod ibi Sabini ciues additi consederunt, qui a bono omine id appellarunt: nam ciprum Sabine bonum. Sans exemple dans les textes. Ombr. Cubrar, gén. sg. « Bonae »? Le rattachement à cupio ne s'impose pas. Cf. Vendryes, MSL 20, 271.

circius (cer-); circum, circa, circo : v. le suivant.

circus, -ī m. : sens premier « cercle », mais a été remplacé dans cette acception par le diminutif circulus et a tendu à ne plus désigner que le « cirque »; cf. Dub. Nom. V 573, 4, circos antiqui, nunc circulos dicendum; le nom est resté attaché aux bâtiments du cirque, même quand ceux-ci cessaient d'avoir la forme circulaire. A ce sens se rattache le dérivé circensis. M. L. 1948; B. W. cercle; v. h. a. chirch, britt. cyrch.

De circus « cercle » la langue a tiré divers adverbes et prépositions ; circum, circo (dans idcirco, d'après ideo), circa, circiter; circumcirca. Circum, accusatif de circus (cf. gr. χύκλω), est sans doute la forme la plus ancienne et s'emploie seulement au sens propre « en cercle, autour, autour de »; circa est formé sur le modèle des autres

adverbes de lieu en -ā : extrā, intrā, infrā, suprā. Circum est la seule forme que connaissent Ennius, Plaute, Ca. ton. Térence ; circā n'apparaît qu'à partir de la Lex Ro petund. (122 av. J.-C.), et l'usage ne s'en répand qu'i l'époque de Cicéron (4 exemples de circa contre 33 de circum dans Cic. ; 1 exemple de circã contre 20 de circum dans César; 6 exemples de circã contre 97 de circum dans Vg.). Par contre, dans T.-L., les proportions sont renversées : 411 exemples de circa contre 8 de circum. et à l'époque impériale circa prend l'avantage sur cir cum : cf. Thes. III 1079, 6 sqq. Circa a développé le sens figuré « autour de », c'est-à-dire « à propos de, relative ment à ». comme gr. περί, sens qui n'apparaît pas dans circum; cf. quōcircā et, en osque, amnud « circuitū net « causā ». Circō n'existe que dans idcircō (dejà dans Plaute) : circiter est formé sur le modèle de propter, obiter. La forme à répétition circumcirca appartient sur. tout à la langue populaire, qui recherche les formes ex. pressives. De là, à basse époque, circumcircare. Il y a aussi un adjectif circaneus : -a dicitur auis quae uolitane circum facit, P. F. 37, 22, et circitorius dans l'Itala Circa a survécu dans les langues ibériques. M. L. 1937 Circum sert de premier terme à de nombreux juxta.

posés verbaux : circumago, -do, -duco, -eo, -fero, -scribo etc., dans lesquels il correspond au gr. περι-. Beaucoun de ces juxtaposés ou de noms dérivés sont des calques du grec, par exemple circumcaesūra (Lcr.) = περικοπή circumdūcō = περιάγω, circumferentia = περιφερεία, circum flexus = περισπώμενος, circu(m)itus = περίοδος, Cic.Or. 204, περίφρασις, Quint. 12, 10, 16 (cf. circumitiō), circumlocūtio = περίφρασις (cf. Quint. 8, 6, 61), circumstantia = περίστασις, et aussi περιοχή; circumuagus, Hor. Epod. 16, 41 = περίρροος, etc. Quelques-uns de ces verbes expriment une idée de ruse, d'hostilité, par exemple circumdūco, où le sens général « mener autour, a amené à celui de « duper, tromper » (cf. circum -īre. -uenīre, interuortere); cf. Plt., Asin. 97, qua me, qua uzorem... potes, circumduce, aufer, et avec un complément à l'ablatif. Ba. 311, si me illo auro tanto circumduxerit: de là. circumductio, Cap. 1031. L'image vient sans doute de la langue militaire « cerner, investir », cf. gr. περιάγω. Dans circumscrībo (uni à decipio dans Cic., Acad. 2, 46), le sens premier est sans doute « enfermer dans les termes d'un contrat ou d'un raisonnement captieux », d'où circumscriptio: cf. Sénèque le Père, Contr. exc. 6, 3, circumscriptio semper crimen sub specie legis involuit. Quod apparet in illa legitimum est; quod latet, insidiosum. Semper circumscriptio per ius ad iniuriam peruenit.

A circus se rattachent encore circulus (circlus) : cercle et objet en forme de cercle (gâteau, plat); orbe d'un astre; réunion, assemblée (cf. corona), M. L. 1947; irl. cercol, siorcall, britt. cylch; circellus : cerceau, M. L. 1939 : sorte de saucisse : c. īsiciātus (Apicius 2, 60).

Dérivés : circellio : sorte de moine mendiant, mot de formation populaire, abréviation de circumcellio?; circulor, -āris (et circulō) : circuler, M. L. 1946 ; circulātor, qui circumeundo artem exercet, uel qui homines circum se colligit, « jongleur ambulant, charlatan »; circulāris, bas latin; circes, -itis m. (fait comme pedes, -itis): Varr., L. L. 6, 8, magni dicebantur circites ani; P. F. 37, 23, circites circuli ex aere facti. - M. L. 1940. De circes dérivé sans doute circito, -as « perturbo : (Sén., Epist. ad Luc. 90, 19), glosé κυκλεύω, d'où cir-

citator (Gloss.). Conservé en roumain, M. L. 1943. De circā: circānea... auis, quae uolans circuitum facit. P. F. 37, 22.

circo, -as (bas latin), dénominatif attesté à basse poque de circus, circum, doublet de circumeo, et deepoque dans toutes les langues romanes; cf. M. L. 1938. R. W. sous chercher, où il a éliminé quaerere, et en gall.

circitor « celui qui fait des rondes, veilleur de nuit » nom donné aux esclaves chargés de la surveillance des aqueducs et à certains gradés de l'armée impériale) semble dérivé directement de circus (cf. portus/portitor) plutôt qu'un doublet de circu(m)itor abrégé sous l'inquence de circus, malgré Vég., Mil. 3, 8, p. 85, 8, idoneos tribuni et probatissimos eligunt, qui circumeant uigilias et renuntient, si qua emerserit culpa, quos circumitores appellant, nunc militiae factus est gradus et circitores uocantur. M. L. 1944.

circinus m. : compas, cercle. Attesté depuis César; circino, -as : former un cercle autour de, arrondir. M. 1. 1942 et 1941; circinātiō (mot de Vitr.) et peut-être circen, -inis (lecture douteuse; cf. Thes. s. u.), cf. « cerne » et « cerner ». It. cercine, irl. cercenn, gall. cyrchin.

circius m.: 1º vent du nord-ouest, mistral. Cf. Gell. 2, 22. 20, Galli... circium appellant a turbine, opinor, eius et nertigine. Désigne surtout un vent qui souffle dans la Gaule méridionale. Est-ce un terme des Grecs de cette région? Un doublet cercius est attribué à Caton par Aulu-Gelle 2, 22, 23. 2º vertige, tournis (Gl.). Le mot est resté dans le domaine où il était employé en latin ; cf. M. L. 1945.

Le grec a à la fois κρίκος et κίρκος « anneau ». Comme circus, ce sont des formes « populaires » à redoublement hrisé et vocalisme i du groupe attesté par curuus et, avec élargissement, par v. sl. krioŭ (v. sous curuus). Il est toutefois probable que circus, comme gyrus et tornus, est un terme technique, emprunté du grec, plutôt qu'apparenté à χίρχος, χρίχος.

cīris, -is f. : oiseau de mer (attesté depuis le poème de ce nom). Du gr. κεῖρις ΄ ὄρνεον ἱέραξ, οἱ δὲ ἀλκυόνα, Hes. Cf. le suivant.

cirris, -idis f. : poisson de mer (dorade), de xipole. cf. κιρρός « jaune ».

cirrus, -I m.: tousse de cheveux ou de poils; puis tout objet analogue : huppe, franges, etc. Depuis Varron. M. L. 1949. De là cirratus et cirritus; cirritudo (Gloss.)? Mot « populaire » sans étymologie. Le rapprochement du gr. κίκιννος (v. M. Niedermann, Symbolae gr. Rozwadowski, I, p. 109) est peu vraisemblable.

cis: en deçà, en deçà de (s'oppose à uls, ultis et aussi à trans). Rare (comme son opposé uls), tend à être remplacé par l'ablatif de l'adjectif dérivé citer, citra, sur le modèle de ultrā, intrā; est à peu près absent de la latinité impériale et ne subsiste que chez les historiens et les juristes, e. g. Pompon., Dig. 1, 2, 2, 31, Luiri cis Tiberim constituti sunt et ultis Tiberim, et dans quelques composés tels que cisalpinus et cistiber (reformé sur cis

Dérives du radical ci- : citer, -a, -um : qui est en deçà de ; rare et archaïque, remplacé par son comparatif citerior; se dit surtout des lieux, quelquefois du

temps. Superlatif citimus (cf. ultimus et v. h. a. hitumum, hitamun « premier »), rare; citrā « en deçà de, sans aller jusqu'à, sans atteindre », d'où, à l'époque impériale. « en outre » et « sans » (cf. Wackernagel, Vorl. ü. Synt., II, 234 sqq., sur un développement de sens analogue dans irl. cen). Attesté depuis Cicéron. De là citra quam; citro : adverbe toujours joint à ultro dans ultro citroque.

Appartient au groupe de démonstratifs indiquant l'objet rapproché qui est représenté par ombr. ciue « citrā », simo, cimu « retrō »; got. hi- (par exemple himma daga « aujourd'hui »), gr. *ky- dans ion. σήμερον = att. τήμερον « aujourd'hui » et ion. σῆτος = att. τῆτος « cette année-ci », lit. šis, v. sl. sī, arm. s (radical du démonstratif de 1re personne); got. hidre « ώδε, hūc » rappelle citra pour la forme (cf. sous contra); hitt. kaš « hīc ».

V. cēdo et ceu.

cisium, -ī (cissium) n. : chaise à deux roues, cabriolet gaulois. Depuis Cicéron. De là : cisiarius : voiturier : cisianus. Gaulois; cf. Vendryes, MSL 19, 60.

cīsorium, -ī n. : instrument tranchant. Tardif (Végèce). Doublet de *caesorium d'après abs-cīdo, etc.

cista, -ae f. : panier d'osier (-a uīminea) profond et cylindrique avec couvercle; cassette, coffre; corbeille mystique. M. L. 1950; germ. : v. isl. kista, etc., et de là finn. kistu « caisse »; celt. : irl. ciste (et cess?), gall. cist, cest. Emprunté au gr. κίστη, mais a fourni des dérivés et des composés latins : cistarius ; cistula (déjà dans Plt.); cistella, M. L. 1950 a, et cistellarius, cf. la pièce de Plaute Cistellaria; cistellatrix; cistellula, m. h. a. zisterel « casque »; cistifer.

cisterna (ci., pour le suffixe, cauerna, taberna, nassiterna): citerne. M. L. 1951; cisternīnus.

Il se peut que le mot soit venu à Rome par l'Étrurie. La ciste est un objet très fréquent chez les Étrusques; le mot cisterna, par sa terminaison, rappelle les mots étrusques en -erna; v. Ernout, Philologica I, p. 29 sqq. L'ombr. cisterno semble emprunté au latin.

citeria, -ae f. : appellabatur effigies quaedam arguta et loquax ridiculi gratia, quae in pompa uehi solita sit, P. F. 52, 17, qui cite un exemple de Caton. Peut-être étrusque, comme petreia, de sens voisin, et Dossennus. Ce seraient des personnages figurant dans les processions et les jeux venus d'Étrurie.

cithara, -ae f. : cithare. Emprunt savant au gr. xtθάρα. Une forme populaire ayant subi le traitement latin de la voyelle médiane est attestée dans l'App. Probi, 23 : cithara non citera. Les représentants romans remontent soit à la forme savante cithara : esp. guitarra « guitare », soit à citera : ital. cetera « lyre » ; M. L. 1953. C'est aussi citera que représente l'emprunt v. h. a. zitera, all. mod. Zither. Cf. le cas de elephas (fr. olifant), de adamas, castanca, etc.

Dérivé : citharistria (cf. psaltria), dans Térence « joueuse de cithare ».

cito, citus, etc. : v. cieo.

citocacia : v. caco.

citrus, -I f. : thuya, cédratier. M. L. 1957.

Dérivés: citrum n.: bois de thuya (déjà dans Caton); citrium n.: 1º cédrat; 2º sorte de citrouille; *citriolum, M. L. 1956. Cf. encore citreus; citrētum; citrēsus; citrāgō, citreāgō: citronelle, mélisse. M. L. 1955.

Le même mot citrus a servi pour désigner deux arbres tout à fait différents : le « thuya » (qui se dit en gr. κέδρος aussi bien que θυία) et le « cédratier » (cf. Pline 13, 103). Citrus n'est pas emprunté directement au gr. κέρος; mais tous deux peuvent être des emprunts indépendants à une langue indo-européenne; et l'on peut penser aussi à un intermédiaire étrusque. Les noms du cédrat et du cédratier en grec (κίτρον, κίτριον, κιτρέα) semblent être, au contraire, des emprunts au latin; cf. Fohalle, Mél. Vendryes, 166 sqq.

citus : v. cieō, ciō.

cīuis, -is c. (ancien ceiuis; abl. cīuī et cīue, acc. pl. cīuīs, ceiueis, cf. Thes. III 1220, 35 sqq., 45 sqq.): membre libre d'une cité, à laquelle il appartient par son origine ou par adoption; citoyen [citoyenne] libre, concitoyen [-ne]; cf. Plt., Pe. 749, qui... commercaris ciuis homines liberos; s'oppose à hostis, e. g. Plt., Tri. 102, hostisne an ciuis comedis parui pendere, à socius, à peregrīnus. Ainsi le cīuis Rōmānus s'oppose au socius Latinus. Ancien (Loi des XII Table:), usuel.

Dérivé abstrait : cīuitās : 1º condition de citoyen (cf. lībertās, societās), e. g. Cic., P. red. in sen. 2, a parentibus nobis uita, patrimonium, libertas, ciuitas tradita est; droit de cité; 2º ensemble des citoyens, Cic., Sext. 42, tum conventicula hominum, quae postea ciuitates nominatae sunt; tum domicilia coniuncta, quas urbes dicimus; et, par suite, « siège d'un gouverne--ment, cité, État », Cic., Off. 1, 25, administrare ciuitatem; et de là, avec passage au sens concret, synonyme de urbs par opposition à ager, Cic., Verr. 2, 121, non solum ex agris, uerum ex ciuitatibus suis profugisse. Traduit ainsi πόλις et πολιτεία. Cīuitās, dans le latin tardif, s'est ainsi substitué à urbs et à oppidum; v. Löfstedt, Phil. Komm., p. 174. - Ancien, usuel; demeuré avec le sens de « ville » dans les langues romanes. M. L. 1959; gall. ciwed, ciwdód.

Adjectifs: ciuicus (cf. hosticus): de citoyen, civique, civil; M. L. 1958. Tend à être remplacé par ciuilis (cf. hostilis): même sens. Dans la langue du droit, s'oppose à militàris; en philosophie, traduit le gr. πολιτικός, e. g. Cic., Fin. 4, 5, eum locum in philosophia, quem ciuilem recte appellaturi uidemur, Graeci πολιτικόν; « social », et aussi « sociable », Cic., Fin. 5, 66, ut ⟨hominis natura⟩ habeat quiddam ingenitum quasi ciuile atque populare, quod Graeci πολιτικόν uocant. Joint à hūmānus, iūstus, etc. De là: ciuiliter et ciuilitās = ἡ πολιτική et, à basse époque, « affabilité, civilité » (joint à hūmānuās, comme ciuilis à hūmānus), avec les contraires incīuīlis, -litās, -litās, -litās tous tardifs.

Sans correspondant sûr en osco-ombrien, car ceus de la table de Bantia peut être emprunté au latin. Mais ancien dans le vocabulaire du Nord-Ouest: cf. got. heiwa-frauja « οἰχοδεσπότης », v. h. a. hīwo « mari », hīwa « épouse », pl. hi(w)un, hīwiski « familia »; le germanique a, suivant son usage, un élargissement *-en., et le latin un élargissement *-i-, peut-être d'après hostis, d'une racine *kei-; toutefois, l'anglo-saxon hīd, hīxīd « famille »

remonte peut-être à un ancien *keiwitā- d'après Wackernagel, Gött. Nachr. 1914 (Akzentstudien II), 36. En baltique et en slave, il y a une formation à -m-: v. pruss. seimīns « familia », lit. šeimā et šeimýna « familia », v. sēmīja « familia ». Le rapport avec skr. cévah « aimable » est en l'air. — En latin, où le vocabulaire familier a pris en partie un caractère officiel, cīuis a servi à désigner le « membre de la cité », comme hostis « étranger, hôte » a désigné l'ennemi, et le dérivé cīuitās a remplacé l'ancien nom du « peuple », du groupe formant unité polique; osq. touto, ombr. totam (acc. sg.), irl. tiath, got. piuda, lit. tautā; ce mot a disparu du latin (v. cependant totus). Cīuis faisait couple avec hostis.

clacendix (claxendix), -icis m.: genus conchae, P. F. 40, 26 (lire calcendix?). Origine, formation et sens obscurs. Attesté dans un fragment de Plaute (Vidul. 11) et dans les gloses. Cf. coxendix.

clādēs, -is f.: destruction, désastre (généralement au sens passif, tandis que caedēs a le sens actif; toutefois, quelques exceptions, surtout poétiques, cf. Thes. III 1241, 53 sqq.). Pour la formation, cf. caedēs, lābēs. Ancien; fréquent dans la langue militaire; dans la langue commune, synonyme énergique de calamitās « fléau ». Ni dérivés, ni composés. Non roman.

Sans doute apparenté à -cellō 2; le sens premier serait « fait d'être abattu ». Sur un rapport possible avec clāuos, v. Cuny, MSL, 18, 430.

clam, clanculum, clandestinus : cf. cēlō, -ās.

clāmō, -ās, -āuī, -ātum, -āre: pousser des cris; crier (transitif et absolu); crier après, proclamer. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1961.

Dérivés et composés : clāmor (arch. clāmōs d'après Quint. 1, 4, 14), -ōris m.: cri, clameur, acclamation. A souvent un sens collectif. M. L. 1961 a; et irl. clampar, glam; clāmōsus (postclassique, cf. fragōsus): plein de cris: clāmātor: criard; clāmātōrius; clāmītō, -ās.

Acclāmō = ἐπι- ου προσδοῶ : crier vers, pousser des cris en fayeur de ou contre quelqu'un, acclamer; conclāmō: crier ensemble, ou de toutes ses forces, se mettre à crier, en particulier c. mortuum « appeler une dernière fois le mort », d'où l'expression proverbiale iam conclamatum est « tout est fini »; dēclāmō : crier bruyamment et « déclamer, s'exercer à parler à haute voix », d'où, dans la langue de la rhétorique, le sens spécial de declamātio : exercice de la parole, sujet de déclamation et, par suite, « discours banal et vide, déclamation » ; declamator : qui s'exerce ou qui exerce à la parole (opposé à ōrātor); exclāmō; s'écrier, s'exclamer, M. L. 2971; exclāmātiō, terme de rhétorique = ἐκφώνησις; inclāmō: crier après, crier sur, crier contre (cf. increpō); proclamo: crier ouvertement, plaider bruyamment terme de droit, « p. in ou ad libertatem »; reclamo : se récrier contre, réclamer; et aussi : répéter, renvoyer les cris; succlāmo : répondre par des cris, souvent avec nuance péjorative, d'où succlāmātus (époque impériale) « décrié ». Presque tous les composés de clamo ont des doublets en -clāmitō. Il est à noter que clāmātor semble une création de Cicéron ; le mot n'est pas attesté avant lui et le Pseudo-Asconius, Diu. in Caec., p. 119, note, non declamatores, sed clamatores... Tullius uocat. - Clamātio, clāmātus, -ūs n'apparaissent qu'à très basse époque; il y a un exemple de clāmitātiō (Plt., Most. 6). Clāmō a la forme d'un dérivé d'un nom, formé comme fāma et qui aurait disparu au profit de clāmor formé sur clamō, comme amor sur amō. Même racine que dans calō, q. u., clārus.

clango, -is, -ere (parfait clangui non attesté en dehors de la Vulgate): crier (de certains oiseaux, aigle, corbeau, oie, paon, etc.); retentir, résonner (se dit de la voix ou d'un instrument). Ancien (Accius), mais peu usité.

Dérivés et composés : clangor (poétique, époque impériale) ; in-, re-clangō.

Élargissement d'une forme expressive à *kl- initial, gr. κλάζω, κλαγγή, letc.; cf. plangō. V. la remarque sous

clarnus, -I m.: se trouve seulement dans le schol. de Perse, in prol., satira est genus clarni uel lancis multis ac uariis frugum generibus plena. Clarnus potest appellari discus uel mensa quae referta sacrificiis Veneri consueuit offeri. Etrusque?

clārus, -a, -um: clair. Apparenté à clāmō et calō, clārus a dù s'appliquer à la voix et aux sons, clāra uōx, etc. (cf. dēclārō; clārisonus, traduction du gr. λιγύφθογς); puis il s'est étendu aux sensations de la vue, clāra līx, clārum caelum « clair, brillant », puis aux choses de l'esprit, clāra cōnsilia, exempla, etc., et même aux individus et aux choses: « illustre, brillant, glorieux » (par opposition à obscūrus), d'où la formule uir clārissimus. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1963.

Ces divers sens se retrouvent dans les dérivés : clāritis et clāritiāds; clārō, -āre (ni clārātus, -ūs, ni clārātor, -tiō, mais dēclārātiō; clārō est rare, la forme à préverbe daspect « déterminé » dēclārō est la seule fréquente); clārē et clārēscō, -ere. Un terme de la langue ritue le est clārigō, -ās « réclamer à haute voix de l'ennemi ce qu'il a pris » (se dit des Fétiaux); clārigātiō, mēme formation que dans lītigō, pūr(i)gō, etc.; d'où peut-être clārigitō dans Lucr. 5, 947. A basse époque apparaissent clārificus (d'après magnificus) et clārifīcō surtout dans la langue de l'Église; clāricāns (Apul., d'après albicāns). Pas de clāror.

Composés: dēclārō, -ās: manifester, annoncer à voix haute, déclarer; avec les dérivés ordinaires; exclārō: éclairer, illuminer (Vitruve), M. L. 2972, et 2973 *exclāriāre, v. B. W. éclairer et éclaireir; inclārēscō.

V. calo. Pour la forme, cf. gnarus.

classicus, -um : v. classis.

classis, -is f.: le sens premier est sans doute « appel », classis iūniōrum « appel des jeunes gens », par opposition à classis seniōrum. Désigne ensuite les diverses sortes de « classes » de citoyens susceptibles d'être appelés sous les armes: parles populi classes uocamus quae quinque juerunt, Serv., Ae. 7, 716, et, d'autre part, la « troupe » convoquée sous les armes dans classis clipeâta, classis procincta; cf. P. F. 48, 22, classes clipeâtas antiqui dizerunt, quos nunc exercitus uocamus; et 49, 10, classis procincta: exercitus instructus (cf. 294, 3; 295, 2). Vetustius enim fuit multitudinem hominum quam nauium classem appellari, P. F. 251, 20. Puis, exercitus ayant servi à désigner l'armée de terre, classis s'est spécialisé dans le sens de « flotte » et classiārius a signifié « de la flotte,

marin ». Dénominatif : conclassare : classem iungere (Gloss.). M. L. 2115 a? Irl. class. Mais classicus a gardé le sens ancien, cf. Varr., L. L. 5, 91, classicos a classe, qui item cornu canunt, ut tum, cum classes comitiis ad comitiatum uocant. De là, classicum (sc. cornū): trompette, clairon qui sert à appeler les classes. M. L. 1964; B. W. glas. Le pluriel classici (sc. cīuēs) désigne aussi les citoyens appartenant à la première des classes créées par Servius Tullius; de là le sens de scrīptōrēs classici « écrivains de premier ordre », d'où « classiques ». Cf. Gell. 6 (7), 13, 1 et 19, 8, 15.

Les anciens rattachent classis à calāre, cf. Quint. 1, 6, 33, sit et classis a calando; mais la dérivation ne s'explique pas. Les mots en -ssis sont rares en latin, et partout l'origine du groupe -ss- est reconnaissable, cassis, messis, tussis. L'emprunt à un imaginaire gr. κλᾶσις (= ion.-att. κλῆσις), qu'indique Denys, Ant. 4, 18, κλάσεις, κατὰ τὰς Ἑλληνικὰς « κλήσεις » παρονομάσαντες... και τὰς κλάσεις ἀρχαῖον ἐκάλουν « καλέσεις » n'est qu'une étymologie populaire. Terme technique qui peut être emprunté à l'êtrusque.

V. calō.

clātrī m. et clātra, -ōrum n. (forme populaire $crācl\bar{\iota}$, issue de $clātr\bar{\iota}$ par métathèse réciproque $(clātr\bar{\iota}>$ *crātlī> $crācl\bar{\iota}$) dans l'App. Probi 209) : barreaux, treillise de bois ou de métal destiné à fermer une ouverture (porte, fenêtre) ou à déterminer un enclos. M. L. 1966 ; gall. cledr. De là : clātrātus et clātrā, -āre. Sans doute emprunt ancien (Caton) au dor. *xā $\bar{\iota}$ floxa, att. $x\lambda\bar{\eta}$ loxa. Pour l'absence d'aspirée, cf. $t\bar{u}s$; et pour l'ā, $cr\bar{a}$ pula.

clāua, -ae f.: bâton (noueux?), massue. Attesté depuis Plaute. M. L. 1975.

Dérivés et composés : clāuula : scion, M. L. 1983 ; clāuulāris (clabu-), -rius (cursus; tardif); clāuicula (Apul., Sol.); clāuiger (poétique, épithète d'Hercule); clāuātor (rare) = χορονήτης.

D'après Cuny, MSL 18, 426 sqq., clāua serait, à l'origine, le collectif de clāuos, clāuus, qui désigne souvent « un nœud du bois ».

V. cellē, clādēs. Ombr. klavlaf « clāuulās, clūnīs »?

clau-; clauis, clauus (clauos), claudo :

1º clāuis, -is f.: clė, loquet, barre. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1981. Il est difficile de décider si le mot est apparenté ou emprunté au gr. dor. κλᾶτς (ion. κλῆτς, acc. att. κλεῖν de *κλαlν) issu de *κλᾶτις. Mais la dérivation en est purement latine: clāuīcula (doublet vulgaire cabicola, fr. cheville, B. W. s. u.): petite clè; vrille de la vigne, M. L. 1979; clāuīculārius; clāuiger: porteclé (Janus); conclāuis: d'où conclāue n. Conclauia dicuntur loca quae una claue clauduntur, P. F. 34, 8; conclāuātus, id. 50, 21.

Du reste, claus et claus désignent le même objet ; à l'origine, la serrure primitive se composait d'un clou ou d'une cheville passée dans un anneau. A mesure que les choses se sont compliquées, la langue a différencié dans l'emploi claus et claus.

2º clāuus (clāuos), -ī m.: cheville (sans doute de bois à l'origine, puis de fer), clou (clāuus annālis, P. F. 49, 7) = ¾λος; dans la langue nautique: cheville tenant la barre du gouvernail, puis le gouvernail lui-même (cf. Enn., A. 483); dans la langue médicale: clou, bouton,

cor au pied; nœud de pourpre ou d'or qui se trouve en bordure de la toge des sénateurs ou des chevaliers; Varr., L. L. 9, 4, 7, tunicam ita consuere ut altera plagula sit angustis clauis, altera latis, et, par extension, la bande de pourpre, large ou étroite selon le rang, qui borde la toge (de la : angusticlāuius, lāticlāuius, lāticlāuius, -uium). Ancien, usuel; les formes romanes remontent la plupart à claus. M. L. 1984. Irl. cló, gall. clau.

Dérivés et composés : clāuulus : petit clou ; clāuellus, M. L. 1977; clāuiculus; clāuātus: -a dicuntur aut uestimenta clauis intertexta, aut calciamenta clauis confixa, P. F. 49, 5, d'où à basse époque clāuō. -ās et *conclāuō, M. L. 2116 a; *inclāuō, M. L. 4358; clāuārium : indemnité de clous donnée aux soldats pour leurs chaussures (cf. salārium, calceārium); clāuifixus (Ignat.), -fixor (Gl.) = ήλοκόπος.

3º claudo, -is, -sī, -sum, -ere (et clūdo doublet tiré des composés en ex-, in-clūdō, etc.) : fermer, clore; enfermer, enclore. Ancien et usuel. Panroman. M. L. 1967; clausum n., terme rustique « clos, enclos », M. L. 1973; et même clausa f. extrait du n. pl. clausa, -ōrum; clausūra (clū-), -ae f.: clôture, enclos, M. L. 1974.

Dérivés et composés : claustra n. pl. (le singulier claustrum n'est pas attesté avant l'époque impériale) : tout ce qui sert à fermer, barrières, verrous, etc., en particulier « gâche ou anneau fixé sur le montant d'une porte, dans lequel entre le pène d'une serrure », M. L. 1972; germ. Kloster; cf. aussi v. angl. clustor. etc., irl. clabhstur; et de clausula : clausul, clusenair. De là claustellum (écrit clostellum), M. L. 1971; claustrārius (clos-); claustritumus (Laevius d'après aeditumus); clausūra f. (bas-latin), M. L. 1974; clausula, attesté depuis Varron et Cicéron dans le sens technique de « fin. conclusion » d'un ouvrage, ou d'une partie d'ouvrage, lettre, narration, etc., et spécialement « fin de phrase, chute rythmique d'une période ». Dans la langue du droit, « article ajouté en fin de loi, clause ». Ce n'est qu'à très basse époque que le mot a désigné un « lieu clos » (fr. cloître). - Technique : poignée d'une strigile ou de tout autre instrument, qui, lorsqu'on y introduisait la main, formait autour un anneau ou une garde; cf. Rich., s. u.

Cf. encore M. L. 1970, *clausiō, demeuré en galloroman, fr. cloison, et M. L. 1997 a, *clūdicāre.

con- (M. L. 2116, *conclausum), dis-, ex- (M. L. 2974, *exclaudere, fr. éclore; M. L. 2975, exclūsa; M. L. 2976, exclūsorium, cf. Thes. s. u.; all. Schleuse), in- (*inclaustrum, M. L. 4357), inter-, oc-clūdo, dans lesquels le préfixe ajoute à l'idée de « fermer » les nuances attendues. A noter seulement reclūdo « ouvrir » (comme resero, -ās) opposé à occlūdo, dans lequel le préfixe marque que l'on accomplit l'action en sens inverse du sens exprimé par le verbe simple (cf. reprobo, retracto, reuelo). Les langues romanes ont conservé, au contraire, le sens de « renfermer »; cf. M. L. 7124, reclūdere, *reclaudere, reclausum, qui était usité dans la langue populaire, cf. Vulg. Num. 15. 34. recludere alam in carcerem (le préfixe marquant en ce cas l'action de tirer la porte en arrière pour la fermer) : de même irl. recles. La langue classique ne connaît ni clausus, -ūs, ni clausio, ni clausor, mais conclūsio est usuel. Clūsio figure dans les gloses, CGL V 487, 25, ainsi que prae-, proclūsio; clūsor apparaît dans la Vulgate.

Les adjectifs clūsāris, clūsilis n'apparaissent pas avant Pline et Hygin.

On est tenté de rapprocher clāuus de -cellō (per-cellō) clādēs. etc., et, sans écarter le rapprochement avec gr *χλαΓις, de supposer qu'il y a eu entre clau... et ce mos grec emprunté une contamination d'où serait sori clāuis. D'autre part, il y a claudō, qui semble indique une idée de fermeture et qui est un présent fait sur clău-; le perfectum est secondaire : claust. Le groupe de lit. kliuvu, kljúti « rester accroché quelque part » et do serbelkilüka « crochet, clé », v. sl. ključi « clé » rappella claudō. clāuus, et gr. *xλāfiç est malaisé à relier. En somme. ensemble obscur, ce qui ne surprend pas pour des mots techniques.

claudus (clodus et cludus), -a, -um : boiteux. Ancien

Dérivés : claudeō, -ēs, -sūrus, -ēre : boiter. Rara. n'est plus employé après Cicéron que par les arches sants. Remplacé par claudico (clō-), -are. Pour la for. mation, cf. medeor, medicus, medico. Toutefois, claudicus n'apparaît que dans la Mulom. Chironis et peut être tiré secondairement de claudico, qui serait à ran. ger parmi les verbes de type populaire en -icō; et fodico, frico (en face de fodio, frio), morsico, etc. L'abs. trait courant est claudicātiō; clauditās n'est que dans Pline et Apulée; claudīgō, clōdīgō, clōdīmen, dans Mulom. Chironis. On trouve aussi dans les gloses claudaster : cf. caluaster. Cf. sans doute Claudius, Clodius

Aucun rapprochement exact, comme pour la plupart des noms d'infirmités. On remarquera le vocalisme radi. cal a et le même suffixe que dans surdus, tardus, etc. Le rapport imaginé par Donat, Eu. 164 et Ad. 607, entre claudus et claudo repose sur un contresens. Cf. Thes. s. u. claudo, III 1311, 10 sqq. Pour le groupe initial, cf. cloppus et v. irl. cloén sous clīno.

clānis, clāvus : v. clau-.

clēmēns, -mentis adj. : deux sens, physique et moral; 1º en pente douce, qui s'infléchit doucement; rare et seulement dans la latinité impériale, sans doute par image, Apul., Met. 4, 5, 1, clementi... transmisso cliuulo: Claud. 15, 511, [pars insulae] ratibus clemens; par suite « qui coule doucement » (de uento, fluuis, poétique et rare, cf. Thes. III 1333, 26 sqq.); 2º facile, qui se laisse fléchir, clément : sens usuel et attesté depuis Plaute: de là : clēmenter, clēmentia, avec les contraires inclēmens, inclementia; et les noms propres Clementius, -tinus, -tidnus, -tilla. M. L. 1984 a.

Les anciens établissaient un rapport entre clemens et clīno, cf. Sén., Clem. 2, 3, 1, clementia... inclinatio animi ad lenitatem in poena exigenda; Differ, 46, 28, clemens est inclinatus ad bonitatem et pietatem mentis, et la construction clemens ad ignoscendum, Carm. Epigr. 795, 7.

La formation du mot est obscure. La rareté et l'apparition relativement tardive du sens physique laissent supposer que c'est un développement secondaire, d'origine savante, dû au rapprochement avec clīnō. Il semble que pour les Latins le mot contenait mens, comme on le voit par la définition des Differ. La flexion de clemēns est identique à celle de uehemēns, uēmēns, qui forme avec lui un couple antithétique; elle semble supposer au moins une influence de mens, sinon la présence réelle de ce mot comme second terme.

eleps: fur, CGL V 349, 51. N'est conservé que dans texte; a été éliminé par fūr, mot emprunté : clenta ce leads plaute, Tru. 102, est un emprunt au gr. κλέπτης. 1.6 verbe clepō, -is, -psī, -ptum est glose fūrārī, Non. 20, 1: voler, dérober; Cic. l'oppose à rapiō, Leg. 2, 22, sagum... qui clepsit rapsitue. Rare et archaïque : a été remplace par le dénominatif fürārī et, dans la langue remperature populaire, par inuolāre, *uolāre. Fréquentatif : cleptō, 5 (St Cypr.).

Cf. got. hlifan « voler (par ruse) » et, avec une autre formation, gr. κλέπτω « je vole ». Le nom d'agent clens des correspondants dans gr. κλώψ (et βοῦ-κλεψ) et. avec Alargissement -t- suivi d'arrangement, dans gr. κλέπτης et got. hliftus « voleur ». L'irlandais a cluain « tromperie, qui peut reposer sur *klop-ni-. Terme propre à pindo-européen occidental. — Le vol par ruse s'exprime nar l'idée de « cacher » dans irl. tāid « voleur », gr. τητάω ie vole », v. sl. tati « voleur », hitt. tāy- « voler », en face de skr. tāyūh « voleur », et sl. tajiti « cacher », dor. ταύπιος, hom. τηύσιος « trompeur, vain ». Geci permettrait neut-être de rapprocher v. sl. za-klepe « κατέκλεισε » ich toutefois Berneker, Slav. etym. Wört., p. 513). v. pruss. au-klipts « caché »; mais ce rapprochement a neu de portée.

clāricus, -a, -um; clēricus, -ī m. : clerc, v. B. W. s. u. comme clerus, emprunté par la langue de l'Église au στ. κλήρος, κληρικός, Μ. L. 1987, a fourni des dérivés latins : clēricālis ; clēricātus, -ūs m., M. L. 1986. Cf. aussi M. L. 1985, clerica « tonsure ». Irl. cleir, clerech.

clibanus, -I m. : four de campagne, tourtière, Emprunt au gr. κλίδανος (Celse).

Dérivé : clibanārius. ?

1?i devait être long en latin comme en grec. Mais Claudius Marius Victor. (ve siècle après J.-C.) scande dibanus, que confirme l'emprunt ags. cleofa « chambre (chauffable) ».

cliendio, -onis m. : nom d'un ver, dans la Mulom. Chi-

cliëns, -entis m. (et f. d'après Charisius, GLK I 28, 19: toutefois, clienta est attesté depuis Plaute, cf. Thes. s. u.) : « client » dans la loi romaine, par opposition au patronus, e. g. Lex XII Tab. 8, 21, patronus si clienti fraudem fecerit, sacer esto; Paul Dig. 47, 2, 90, si libertus patrono uel cliens... furtum fecerit, furti actio non nascitur. Ancien, usuel, technique.

Dérivés : clientēla (cf. tūtēla) ; clientulus.

Une graphie cluentibus se trouve dans l'Ambrosianus de Plaute, Tri. 471 (clientibus dans P). Les anciens établissaient un rapport entre cliens, cluens et clueo, cf. Plt., Men. 575, res | magis quaeritur quam clientum fides | quoiusmodi clueat (Plaute a-t-il écrit cluentum?). Comme on ne voit pas le moyen de passer de cluens à cliens, on a supposé que cliens serait le participe d'un thème racine du groupe de clīnō (Wackernagel, Sitzber. Berl. Akad., 1918, II, p. 1216) et que cluens résulterait d'une étymologie populaire. — Un emprunt (à l'étrusque? cf. Veiens, -entis) est d'ailleurs possible pour ce terme technique, désignant une institution particulière à Rome. La variation cluens/cliens, différente du cas de clupeus, clipeus, peut n'avoir pas d'origine phonétique.

clingo. -ere: — cingere a Graeco κυκλοῦν dici manifestum est. P. F. 49, 11; clingo: cludo (Gl.). Mot de glossaire, non autrement attesté. V. isl. klekkr « anneau »?

cli- : forme prise en latin par la racine *klei- « incliner, pencher » et élargie à l'aide de suffixes en -no-, -nā-, -ni- ou en -uo-, -ui-; de là : *clinus, clino, ac-clinis; clīuis, clīuus (clīuos).

1º *clīnus : « pente », non attesté (le clīnus auquel remontent certaines formes des langues romanes peut avoir été tardivement refait sur clinare, cf. M. L. 1992). a dû exister à côté de clīuos; acclīnis est à *clīnus comme acclīuis à clīuos. Seulement, tandis que la langue pouvait différencier acclinis et acclinis, le premier avant pris le sens de « qui se penche sur, appuyé à, adossé à, enclin à », acclīuis, au contraire, celui de « qui va en montant », une distinction analogue était impossible entre *clīnus et clīuos. Le premier a donc succombé, tandis que cliuos subsistait.

2º clīnō, -ās: qui a passé dans les langues romanes, cf. M. L. 1990, n'est pour ainsi dire pas attesté à l'état de simple dans les textes, cf. Thes. III 1349, 59 sqq., et a peut-être été tiré à basse époque des verbes composés; mais Cicéron a clīnātus adj. (dans sa traduction d'Aratus) et Lucrèce, clinamen (= gr. παρέγκλισις), c'est-à-dire dans des imitations du grec ; -clīnātīō n'existe pas ; dans les tituli du De Rer. Nat. de Lucr. 2, 222, il faut lire sans doute de (de)clinatione motus; un seul exemple de clinātus, -ūs dans un grammairien de très basse époque. Les composés sont, au contraire, usuels : acclino (poétique et prose impériale), M. L. 77; dēclīnō, transitif et absolu : (se) détourner, (s')éloigner, (s')écarter (avec idée accessoire de chute, d'où « décliner »), dévier; et aussi « éviter, parer ». M. L. 2505. Dans la langue grammaticale, « dériver » et « conjuguer », puis spécialement « décliner » = κλίνω, ἐκκλίνω, παρακλίνω, comme dēclīnātiō sert à rendre κλτμα « inclinaison du ciel » (à côté de la transcription du mot grec clīma) et κλίσις « déclinaison, dérivation, flexion, conjugaison », à côté de son sens latin « écart, déviation ».

dīuersiclīnia n. pl. (Prisc., GLK III 145, 3), adapta-

tion latine de ἐτερόκλιτα.

inclīnō: incliner, infléchir, fléchir (transitif et absolu; sens physique et moral; sens grammatical = ἐγκλίνω); dévier, changer, décliner. M. L. 4359, et inclinis, 4359 a. Même variété d'emplois dans inclination; inclination, inflexion (sens physique et moral); climat, latitude (= κλίμα); dérivation, formation des mots (Varron); altération.

reclīnō: pencher en arrière, appuyer. Quelquefois synonyme de remoueo. M. L. 7123 a. De là reclinatorium: dossier, reposoir (Vulg.).

succlīnō (Venant. Fortun.).

A ces verbes correspondent des adjectifs en -clinis : acclīnis (poétique et prose impériale), M. L. 78; dēclīnis (rare); inclīnis (très rare, époque impériale); reclīnis (poétique et prose impériale). Le composé trīclīnium « lit de table à deux, à trois places » est sans doute emprunté au grec τρικλίνιον, τρίκλινος (-νον); de là biclīnium, comme bisellium.

3º clīuus (-uos), -ī m. (p. collectif n. clīua dans Caton et dans Memmius ap. Non. 194, 29, cf. Thes. III 1356, 60) : « pente », souvent avec le sens de « montée », d'où

l'épithète arduus, le proverbe cliuo sudamus in imo; et le sens de « collis » que le mot a pris en bas latin, Thes. 1357, 63 sqq., et qui est conservé dans certains parlers italiens, cf. M. L. 1993.

Dérivé : clīuōsus : montagneux, accidenté.

cliuis, -e = proclīuis. Rare et technique (Frontin, Gromat.); dans la langue augurale, cliuia auspicia dicebant quae aliquid fieri prohibebant; omnia enim difficilia cliuia uocabant, unde et cliui (-uia?) loca ardua, P. F. 56, 10; clīuia f., nom d'oiseau (de mauvais augure).

Composés : acclīuis (-uus dans Festus, s. u. clītellae) « obliquē ērectus » ; dēclīuis ; prēclīuis (-uus) : penchant en avant ; d'où « enclin à » et « facile » ; prēclīuium « pente ». Abstraits en -tās correspondants : ac-, dē-, prēclīuitās.

4º clitellae, ·ārum (crītellae dans Mulom. Chironis; sur la dissimilation, v. Meillet, BSL 30, 126): bāt. Ancien, usuel. Le pluriel se justifie parce que l'objet est double. A été rapproché de clīuus, clīnis, cf. P. F. 152, 9, dicuntur non tantum eae quibus sarcinae conligatae mulis portantur, sed etiam locus Romae propter similitudinem, et in uia Flaminia loca quaedam deuexa subinde et adcliua. Est etiam tormenti genus eodem nomine appellatum.

Dérivé : clîtellārius, -a, -um,

L'ombrien a un accusatif kletram « lecticam » de *klei-tra-m, auquel correspondrait en latin un substantif *clūtra (ou *clūtrum) dont clūtellae est le diminutif.

La dissimilation de l·l en r·l, normale en italique commun et encore à date ancienne en latin, fait attendre *crītellae; en fait, il y a trace d'une forme dialectale non romaine cretellae dans des gloses (v. les faits dans l; Thesaurus); la conservation de clītellae suppose que *cleitrae a existé encore en latin ancien. Le correspondant le plus proche de v. lat. *cleitrae, ombr. kletram, est pour la forme got. hlei pra « σκηνή, σκήνος », apparenté à gr. κλισία, κλίσιον « cabane, tente », et, avec un autre vocalisme radical et un autre sens, à v. angl. hlæder, v. h. a. leitara « échelle ». Le sens initial est indiqué par irl. cliath « crâtis », gall. clwyd « claie » (v. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., I, p. 121). Il s'agit d'objets en bois appuyés obliquement les uns aux autres, de manière quelconque.

La racine *klei- est attestée dans tout l'ensemble de l'indo-européen. Mais il n'y a aucun présent qui ait subsisté dans deux langues. La forme du présent diffère d'une langue à l'autre : skr. cráyati « il appuie », lit. ślējù « j'appuie », v. sax. hlinöñ et v. h. a. hlinēn « appuyer », all. lehnen, gr. κλίνω (de *κλίνγω), à côté du parfait κέκλιται. En latin, tout se passe comme si un présent à suffixe nasal *clīnō, non attesté, avait fourni un fréquentatif de type ancien à voyelle longue comme cēlāre, d'où in-clīnāre, dē-clīnāre; le simple clīnāre semble secondaire, on l'a vu (cf. le cas de oc-cupō en face de capiō, etc.). Un ancien *kleinā- ou *klīnā- est invraisemblable.

L'ī de acclīnis, reclīnis et de trīclīnium engage à grouper ces mots particulièrement avec -clīnō.

Le suffixe *-wo- observé dans clīuus se retrouve dans le groupe des mots germaniques qui indiquent un « tumulus îunéraire », une « tombe » ; got. hlaiw, v. norv. run. hlaiwa, etc. Lit. śleīvas « aux jambes torses » est loin pour le sens; cf. irl. clien « qui est de travers » (cf. claudus?). Le sens de « endroit en pente, colline, mon-

tagne » se retrouve dans got. hlain, gr. κλῖτος et κλῖτος, lit. šlaitas, peut-être arm. learn « montagne »,

Quant à ombr. kle tram et lat. clītellae, cf. irl. clithar « haie », gall. cledren « clôture », got. hleiþra « σκηνή, σκηνος », ν. h. a. (h)leitara « échelle » et, pour le sens, gr. κλισία, κλίσιον, let. slita « clôture en bois » (ν. Meringer, IF., 16, 117), irl. cliath « crātis »; d'après M. Vendryes, Rev. Celt., 46, cf. gall. clud « charge », de *kloitā.

Le sens de « néfaste » attaché à clīuius rappelle irl. cle. v. gall. cledd et got. hleiduma « gauche » ; cf. lat. scaeua, sinistra auis.

clipeus (clupeus), -I m. et clipeum (d'après scūtum?)
n.: bouclier rond et creux, allant du cou jusqu'au mol.
let, d'où l'étymologie populaire quod clepet i. e. celet,
lsid., Or. 18, 12, 1. Ancien (Plt.); technique. Passé en
irl.: clipio.

Dérivés: clipeātus, d'où clipeō, -āre; Clipeārius nom propre; clipeolum (Hyg.); clipellārius, -rium (Not. Tir.); clipeocentrus, hybride de clipeus, et κέντρον, tardif.

Les manuscrits ont indifféremment clipeus ou clupeus; dans les inscriptions, clupeus est plus fréquent. Il est impossible de déterminer quelle est la forme la plus ancienne et les grammairiens donnent une étymologie de l'une et de l'autre, expliquant clipeus « ἀπὸ τοῦ κλέπειν », clupeus « a cluendo » (!]. L'incertitude du vocalisme et du genre indique un emprunt, vraisemblable pour ce terme technique (cf. cassis, cuspis, galea, parma, gladius, lôrica, lancea, etc.). Cf. subina et sibina; lumpa et limpa.

La finale rappelle d'autres mots en -eus: balteus, calceus, culleus, puteus, etc., sans doute de provenance étrusque.

clītellae, clīuius, clīuus: v. clī-.

cloāca, -ae f. (clouāca, Varr. et inscriptions; cluāca, Varr., Sall., blāmė par l'app. Probi, GLK IV 198, 12, cloaca non cluaca; formes tardives clōca, clāca, co(u)ācla): égout, cloaque. Ancien, usuel. M. L. 1994.

Dérives : cloācālis ; cloācō, -āre « inquināre », P. F. 58, 1 (cloeare L) ; cloācārius ; cloācīnus conservé dans l'épithète Venus Cloācīna, Cluācīna.

Rattaché par les Latins à un verbe *cluere (*cloāre) « purgāre »; cf. Pline 15, 119, myrtea uerbena Romanos Sabinosque... purgatos in eo loco, qui nunc signa Veneris Cluacinae habet. Cluere enim antiqui purgare dicebant; cf. Serv. auct., Ae. 1, 720, Cloacina, quia ueteres cloare purgare dixerunt. Mais ce verbe *cloāre, *cluere, sans exemple, est peut-être une invention de grammairien pour expliquer clōāca, Cloācīna (Clu-), dont la formation est obscure.

Tout ceci est douteux. Mais il y a une racine *kleu-, à laquelle cloāca peut appartenir.

Le présent gr. κλύζω « je lave, je nettoie » est de type dérivé. Le germanique a le groupe de got. hlūtrs, v. h. a. (h)lūtar « pur, propre », le celtique, gall. clir « propre », et le lituanien šidoju (prét. šlaviaŭ) « je nettoie » et, dialectalement, šlavū (même sens), qui sont plus éloignés.

cloc(c)a, -ae f. : synonyme de campāna « cloche », attesté seulement à très basse époque (viie siècle). Origine incertaine. Passé dans les langues romanes, M. L. 1945, B. W. s. u.; le celtique a : irl. cloc, gall. cloch;

de là, sans doute, le germanique : ags. clugge, v. h. a.

cloppus, -a, -um (Gloss.): boiteux; χωλός, lordus (lurdus), pandus. M. L. 1997, et 1996 *cloppicāre, fr. clocher et clopin-clopant. La gémination expressive de la consonne intérieure caractérise des adjectifs marquant une difformité, cf. lippus (pour le -pp-, cf. stloppus); pour cl., cf. claudus et gr. χωλός. Demeuré en gallois: cloff. clucidātus: v. glu-.

*cludo ou cluden, -inis? : épée de théatre. Ne se trouve qu'à l'ablatif cludine dans Apul., Apol. 78 ; et le texte est contesté.

clueo, -es, -ere; cluo, -is, -ere (clueo est la forme uniquement employée par les anciens auteurs; cluō n'est attesté sûrement qu'à partir de Sénèque, Thes. III 1360, 81 sqq., et semble fait sur κλύω) : s'entendre dire ou nommer, avoir la réputation de ; souvent en bonne part, e. g. Plt., Ps. 591, quae (facinora) post mihi clara et diu clueant, par suite « avoir de la réputation, être célébré », cf. inclutus, inclitus (O. Prinz, Glotta 29, 138); glorieux, illustre » (sur lequel les grammairiens ont neut-être refait clutus, cf. clutum dans le Thes.). Les σ_{loses} ont conservé la trace d'un substantif cluor: δόξα (cf. decor, honor); et d'un adjectif cluuior, nobilior, CGL II 510, 5 et V 627, 10; cf. aussi praecluis (Mart. Cap.), praecluens « ualde clarus et inclitus ». Par extension, cluēre a pris le sens de « avoir un nom », par suite « exister », et, ce sens s'étant affaibli, est devenu synonyme de esse dans Lucr., e. g. 2, 525, primordia rerum infinita cluere. Comme clueo avait un sens voisin du passif, il en a parfois reçu les désinences, peut-être par analogie avec uideor, e. g. Plt., Ps. 918, stratioticus homo mi cluear; Pacuvius, Trag. 194; Varr., Men. 356. Mot archaïque, qui appartient surtout à la langue héroïque ou épique, repris à basse époque. Pas de perfectum attesté. Cf. peut-être les noms propres : osq. Kluvatiis « Clouatius », lat. Cluentius, Clouentius, volsq. Cloil « Cloelius », ombr. Kluviier, gén. « Cluuiī », etc.

La racine *kleu- était celle qui, en indo-européen, signifiait « entendre », cf. tokh. klautso « oreille ». La forme verbale principale qu'elle fournissait était un aoriste radical athématique qui a subsilté, notamment, dans véd. crudhi, gr. κλῦθι « écoute » et arm. luay « j'ai entendu ». Les langues qui ont conservé la racine ont recouru à des présents nouveaux : skr. crnoti « il entend », de *klneu-; irl. -cluinethar « il entend », Meillet, MSL 15, 337. Lat. clueō et cluō résultent d'adaptations proprement latines, de même que le gr. κλέ(F)ομαι « je suis connu ». Dans plusieurs langues, ce verbe a été remplacé par d'autres, en latin par audiō (v. ce mot). - Le -clutus qui est dans in-clutus répond à skr. crutah, gr. κλυτός, qui ont le même sens ; cf. aussi irl. -cloth, qui sert de prétérit à cluinethar. Si le latin n'a que inclitus, c'est que, originairement, l'adjectif en -to- figurait d'ordinaire au deuxième terme de composés. Il n'y a pas de raison de croire que cluor réponde à skr. çrávah, gr. κλέ(F)ος « gloire »; ce peut être une formation proprement latine ou une imitation du grec. - Les formes slaves et baltiques, v. sl. slovo « je m'appelle », etc., n'enseignent rien pour le latin.

clumae : folliculi hordei, P. F. 48, 15. V. gluma.

clūnis, -is et clūnēs, -ium (usité surtout au pluriel, comme natis; cf., toutefois, Hor., S. 2, 8, 91) m. et f., cf. Charisius, GLK I 101, 4; clunes feminino genere dixit Melissus... sed Verrius Flaccus masculino genere dici probat, quoniam -nis syllaba terminata anima carentia nominatiuo singulari masculina sunt, ut panis cinis crinis et similia: fesses, croupe. Ancien, populaire ou technique. Le plus souvent synonyme de natēs, quoique Martial 3, 53, 2 emploie les deux mots en les différenciant; se dit des animaux comme de l'homme. Le singulier est sans doute secondaire.

Dérivés: clūnāclum (et clūnābulum): cultrum sanguinarium dictum, uel quia ad clunes dependet, uel quia clunes hostiarum diuidit, P. F. 43, 2; clūnālis (rare et tardif); clūnīculus (-la?).

Cf., avec le même sens, irl. cluain, gall. clun f., skr. crónih c., av. sraoniš f., lit. šlaunis f. et v. pruss. slaunis, v. isl. hlaun « fesse » n. Le rapport avec gr. κλόνις « os sacrum », κλόνιον · ἰσχίον, ῥάχις, ὀσφῦς n'est pas déterminable.

cluo : v. cloāca.

clupea (clipea), -ae f. (Gloss.): lamprillon. M. L. 1998. Mot tardif. Origine inconnue.

clūra (clūna), -ae f.: nom d'un singe (Gloss.); clūrīnus (Plt.). Peut-être de κόλουρος, avec une finale refaite sur simia; clūna « ā clūnibus trītīs », P. F. 48, 11, est une déformation populaire.

clustrīgō: quod super lacte nat quasi oleum, CGL III 599, 20; 604, 40. En rapport avec colostra?

cnasonas: acus quibus mulieres caput scalpunt, P. F. 46, 1. Sans doute accusatif pluriel d'un gr. *χνᾶσων, de χνάω.

co- : v. cum.

coāctus, coāctilis, coāgmentum, coāgulum : v. $c\bar{\sigma}g\bar{\sigma}$ ous $ag\bar{\sigma}$.

coacula, -ae f.: caille. Onomatopée. Mot mal attesté en latin; ne figure que dans une glose: larix, coacula, CGL III 567, 60, οù larix doit être une graphie faussement savante de gr. λαρίς « mouette » (cf. milex pour miles, etc.). On trouve, toutefois, dans les gloses de Reichenau, éd. Labhardt, n° 2975: coturnix: quaccola. Le mot est sans doute d'origine germanique; cf. v. h. a. quahtala, wahtala, holl. kwakkel « caille »; v. Kurt Hetzer, Die Reichenauer Glossen (Halle, 1906), p. 46 sqq. C'est avec le sens de « caille » qu'il a passé dans les langues romanes, où il a concurrencé coturnīx. M. L. 2004; B. W. s. u. Cf. aussi quarquara.

coax: onomatopée du cri de la grenouille (gr. κοάξ); $coax\bar{o}$, - $\bar{a}s$. M. L. 2007.

coc(c)olobis, -is f.: sorte de vigne espagnole (Colum., Pline). Mot donné comme espagnol et non latin.

coccum, -I n. (coccus m. tardif): kermès, graine servant à teindre en écarlate; par suite, « écarlate » et « vêtement d'écarlate ». Emprunt au gr. κόκκος, attesté depuis Horace. M. L. 2009; B. W. sous coque. Irl. coig, gall. coch « rouge ».

Dérivés : cocceus, coccinus (= κόκκινος), M. L. 2008;

coccus, -ī m. : coq. Attesté seulement dans la Loi Salique. Onomatopée ; cf. coco, cucurru ; gr. κοκκόζω, v. isl. kokkr, et cuculus. M. L. 4732 ; B. W. s. u.

cocens

cocētum, -ī (coccētum) n.: genus edulii ex melle et papauere factum, P. F. 35, 6. Sans doute emprunt au gr. *χωχητόν influencé par coquō, ou à χωχεών avec changement de suffixe, d'après morētum, fīcētum.

.coe(h)lea, -ae f. (coclia blâmé par l'App. Probi, GLK IV 198, 6; coculea (d'après coculum?), cuchlia): colimaçon, escargot. Puis tout objet ayant cette forme. Emprunt au gr. κοχλίας masculin; pour le changement de genre, cf. catapulta, charta. Attesté depuis Caton. Roman, avec toutes sortes de déformations, cf. cloclea (mss. TL de Palladius), clocea, claucula, CGL V 278, 11; M. L. 2011.

Dérivés: coc(h)leāre et coc(h)leārium n.: cuiller, cuillerée; cf. Mart. 14, 121, sum cochleis habilis sed nec minus utilis ouis. | Numquid .scis potius cur cochleare uocer? M. L. 2012; v. angl. cuchlere, gall. cogloa.

cociō, -ōnis (coccio, P. F. 19, 1) et coctiō, -ōnis m.: courtier; synonyme de arillātor. Rare et sans doute vulgaire; cf. Gell. 16, 7, 12, et agasō. La forme coctiō a donné ital. scozzone, v. fr. cosson, cf. M. L. 2017.

Dérivés: cocionor, -āris; cocistrio (?): tabernarius (Gloss.), cf. fr. cuistre, M. L. 2215, mais se rattache peut-être à coquo. Étymologie populaire dans P. F. 44, 15, coctiones dicti uidentur a cunctatione, quod in emendis uendendisue mercibus tarde perueniant ad iusti pretii finem. Peut-être étrusque; cf. Ernout, Philologica I, p. 42.

eoclāca, -ae f.: -e dicuntur lapides ex flumine, rotundi ad coclearum similitudinem, P. F. 35, 4. Rare et tardif; emprunt sans doute à l'accusatif du gr. κόχλαξ, venu par la langue médicale.

cocles, itis (gr. Κόκλης): luscos coclites dixerunt antiqui, unde et Cyclopas coclites legimus dictos, quod unum oculum habuisse perhibentur, Serv., Ae. 8, 649. Usité comme nom propre, soit pour traduire le gr. κόκλοψ, soit comme surnom. Peut-être emprunté par la voie de l'étrusque, v. E. Fiesel, Namen d. griech. Mythos im Etr., p. 35. Pour la finale, cf. termes.

coco, coco : onomatopée imitant le cri du coq (Pétr., Sat. 59, 2). Cf. coccus, cucurru.

cocturnīx, -īcis (et côturnīx) f.: caille. — appellatur a sono uocis, P. F. 33, 8. Pour le suffixe, cf. cornīx, spinturnīx s sorte de hibou ». On n'est pas au clair sur le rapport de cocturnīx et de coturnīx; l'abrègement, non attesté avant Ovide, de l'o dans coturnīx est sans doute dù à l'influence de cothurnus. — Attesté depuis Plaute. M. L. 2289.

Les mots germaniques comme Kwakkel ou Wachtel sont d'un autre type; cf. coacula.

cōdex (caudex), -icis m. La confusion est constante entre cō- et cau- pour ce mot. Les inscriptions ont codex; les manuscrits semblent avoir réparti les formes : caudex est plutôt réservé au sens d'« arbre», cōdex au sens de livre». D'après le scholiaste de Térence (Eugraph. Hau. 877 rec. a), caudex serait une fausse graphie urba-

nisante comme cautēs : caudex est truncus arboris. conuersa o in au, fit pro codex caudex, sicut pro cote cau. tis. Sens premier « trone d'arbre », cf. caudica : « barque creusée dans un tronc d'arbre », Isid., Or. 19, 1, 27 [it cocca, fr. coche, M. L. 1775; B. W. sous coche III); phie « tablettes à écrire », cf. Varr. ap. Non. 535, 11, antiqui plures tabulas coniunctas codices dicebant; et, par exten. sion. « livre ». A l'époque impériale, le rapport avec le sens initial est si bien effacé qu'Ulpien parle de codires membranei uel chartacei, Dig. 32, 52 pr. (comme nous parlons de « plumes d'acier »). Spécialisé dans le sens de « livre de comptes » et, dans la langue du droit, dans celui de « recueil de lois, code », M. L. 2022. De ce sens dérive codicillus : 1º tablette à écrire, d'où « lettre, mémoire, petit livre », et spécialement « rescrit du prince ». 2º écrit qui complète un testament, codicille.

Au premier sens de cōdex, caudex se rattachent cōdicārius (cau-): -a nāuis: sorte de bateau de bois usité sur le Tibre; cōdicāriī: bateliers du Tibre, cf. de Saint-Denis, Ēt. class., XIV, 1946, p. 59; v. ratis; excōdicāre (-cau-), synonyme de extirpāre ou de ablaqueāre, cf. Pall., Ian. 1, ablaqueandae sunt uites, quod Itali excodicare appellant.

Sans étymologie connue. Peut être faut-il songer à un rapport avec côda, cauda. Le suffixe de côdex, caudex est le même que celui de uertex « cime d'un arbre », apex « sommet, pointe ».

coemētērium, -ī n.: cimetière. Emprunté par la langue de l'Église au gr. κοιμητήριον. A côté de cette transcription livresque existent des formes de la langue parlée, comme le montrent les graphies avec iotacisme cimiterium, cimeterium, cimeterium, coemi. (sans compter coementerium, cae- d'après caementa, dont le rapprochait l'étymologie populaire); ces formes ont passé dans les langues romanes; cf. M. L. 2023; B. W. s. u. et Thes. s. u.

coemō : v. emō.

coeō : v. eō.

coepī (et coepī), -istī, coeptus : j'ai commencé. Coepī est le parfait à sens absolu d'un composé *co-apisco(r) ou *coapiō, cf. apiō, et signifie proprement « je me suis mis à ». Encore trisvllabe chez les archaïques comme coegi; mais le rapport avec apio n'apparaissant plus, le groupe oe a été traité comme une diphtongue (e. g. Tér., Ad. 190), qui s'est ensuite réduite à ē; d'où des confusions fréquentes entre coepī et cēpī, cf. Thes. III 1422, 13 sqq., et la glose de Festus, P. F. 62, 7, deinceps qui deinde coepit, ut princeps qui primum coepit. Etant donné la confusion qui s'est établie en latin entre le parfait proprement dit et le passé historique, coēpī a pris le sens de « je commençai », à côté de celui de « j'ai commencé ». Aussi, pour remédier à cette ambiguité, dès les plus anciens textes, la langue a créé un présent coepio. (Plaute, Caton, Cécilius) et un dénominatif tiré de coeptum, coepto, -as, -are (Tér., Lucr., Cic. Arat. 131, Fin. 5, 9, 24, où Cicéron emploie coeptat, présent (et aussi incipit), par opposition à coepī, passé) dont l'emploi se développe dans la prose impériale, notamment dans Tacite (cf. incepto, à côté de incipio; il est possible que incepto ait contribué à la création de coepto), ou d'autres verbes : occipio (archarque), incipio. Sur coeptus a été bâti le participe futur coeptūrus. Coepī n'a pas passé dans les

langues remploi du passif coeptus sum avec un infinitif Sur l'emploi du passif coeptus sum avec un infinitif passif, comme potestur, quitur, v. Ernout-Thomas, Syntare lat., 2e éd., p. 208.

taxe (w., priedrich, Star le sens « il commence » de hitt. epzi, de *ep + la particule réflexive -za, v., en dernier lieu, friedrich, Staatsoerträge, II, p. 154.

coerceo, -es : v. arceo.

cofia (cufia), -ae f.: coiffe. Bas latin; un exemple dans Ven. Fort. Cf. Gloses de Reichenau, nº 321, éd. A. Labhardt: teristrum genus ornamentum (sic) mulieris, quidam dicunt quod sit cufia uel uitta. Mot étranger? M. 1, 2024; B. W. sous coiffe.

cogito, cogo : v. ago, agito.

cognātus : v. nāscor. cognōmen : v. nōmen.

cognosco : v. nosco.

cohors (chors, cors; curs, curtis tardif), -tis f. Dissyllahe souvent chez les poètes et dans les transcriptions grecques anciennes (κόορτις, Polyb.), cf. Diom., GLK I 431. 22, omnis uox disyllaba priorem syllabam... acuit... cum alterutra positione longa est... ut cohors. Mais dans les inscriptions de l'époque impériale, très souvent monosyllabe et transcrit en grec par χώρτη ου χώρς, κώρτης; la scansion cors est fréquente, cf. Thes. III 1549, 81 sqq. Abl. sg. co(h)ortī, g. pl. co(h)ortium. Terme de la langue rurale « enclos, parc à bétail ou à instruments agricoles. hasse-cour »; cohortes sunt uillarum intra maceriam spatia, Non. 83, 11; sens conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 2032, cohors, -orte; 2033, cohortile. Dans la langue militaire, s'est spécialisé dans le sens de « division du camp » et « troupes cantonnées dans cette division » et est ainsi arrivé à désigner une subdivision de la légion, cf. Cincius ap. Gell. 16, 4, 16, in legione sunt centuriae LX, manipuli XXX, cohortes X, et la « suite » d'un chef. - Ancien, usuel. Panroman (v. B. W. cour) et celtique : irl. cuairt, cuirt.

Dérivés : cohortālis (chor-, cor) ; cohortālīnus ; cohorticula (cur-).

De *co-grhtis. V. hortus.

cohum (coum), -I n.: sub iugo medio cauum, quod bura extrema addita oppilatur, uocatur coum a cauo, Varr., L. 15, 235. Désignerait donc une cavité du joug dans laquelle viendrait s'encastrer l'extrémité du timon de la charrue. Toutefois, pour Festus, cohum désigne la courroie qui sert à attacher le timon au joug: cohum lorum, quo temo buris cum iugo conligatur, a cohibendo dictum, P. F. 34, 26. Si le sens premier est bien celui de « cavité », il faut sans doute y rattacher la glose: cohum, poetae caelum dixerunt, a chao ex quo putabant caelum esse formatum, P. F. 34, 28; cf. Diom., GLK I 365, 18, Verrius et Flaccus in postrema syllaba adspirandum probauerunt: cohum enim apud ueteres mundum significat, unde subtractum incohare.

L'histoire du mot est obscure, parce qu'il n'est pas attesté en dehors des grammairiens et que ceux-ci ont été préoccupés d'identifier cohum dans le sens de « ciel » au gr. $\chi \acute{\alpha}$ og. Mais il est possible que l'explication de Varron soit la bonne et que coum, dans les deux sens, soit

un doublet, sans doute dialectal, de cauum. On sait, en effet, que cauus représente un ancien couos, qui s'est, du reste, maintenu dans certaines formes romanes (cf. cous, dans M. L. 1796 et Einf.³, § 143, p. 160; Juret, Phonétique, p. 342). L'h de cohum serait purement graphique et destinée, comme dans ahēnus, à marquer une prononciation dissyllabique, en évitant le groupe -uu-(= -ou-); la graphie choum serait influencée par χάος. L'explication par une racine *qagh- n'est pas plus sûre. V. incohāre.

coinquō (coinquiō), -is, -ere: verbe conservé par le rituel des frères Arvales, dans l'expression luci coinquendi, et que l'abrégé de Festus glose par dēputāre, P. F. 56, 10, et aussi par coercēre, P. F. 57, 23 (sens non attesté). De là, le nom de la déesse Coinquenda; pour la formation, cf. Commolenda. Étymologie incertaine.

colaepium, -ī n.: boulette de viande. Doublet populaire (Pétr. 70, 2) de colŷphium (Plt.), emprunt au gr. κωλύφιον, diminutif de κωλήν « cuisse ».Î

colaphus, -I m.: taloche, coup de poing. Transcription « savante » du gr. κόλαφος déjà dans Plaute, comme colaphizō (Ital.; colapizat, CGL IV 220, 19) de κολαφίζω. A côté de ces formes de la langue écrite ont existé des doublets populaires colpus (Lex Sal.) avec syncope de l'à intérieur (cf. caldus, etc.), auquel remontent les formes romanes du type français coup, cf. M. L. 2034, B. W. s. u., et gallois cwlff, clwff; et *colopus (cf. colophus dans les manuscrits de Quintilien 6, 3, 83), dont dérivent le percolopāre de Pétrone, 44, 5, et le colopidiārī (= colopizārī avec -di- issu de z) du Pseudo-Soranus, Epit. 69. Colopus, issu de colpus, est une forme dialectale qui présente un phénomène d' « anaptyxe » osque; cf. Buck, Osc.-Umbr. Gramm., § 79 et 1; Ernout, Philologica II, p. 151.

coleus, -I m. (usité surtout au pluriel): ὄρχις, testis, testiculus; semble, toutefois, désigner un autre objet dans Cic., Fam. 9, 22, 4, « Testes » uerbum honestissimum in iudicio, alio loco non nimis; et honesti « colei Lanuuini », « Cliternini » non honesti.

Dérivés et composés : cōleātus et excōliātus : excastrātus (Gloss.); culiō (lat. cōleō), -ōnis m. (Gloss.) : famex, spado contusis culionibus. Mot populaire (Labérius, Priap., Mart., Pétr.), sans étymologie claire, passé dans les langues romanes, cf. M. L. 2038, cōleūs ; 2036, cōleō. Cf. culleus?

colisatum, -ī n. : mot gaulois cité par Pline 34, 163 et désignant une sorte de chariot.

collēga, collēgium : v. lex.

colliciae (colliquiae), -ārum f. pl.: tegulae, per quas aqua in uas defluere potest, P. F. 101, 13, gouttières faites de tuiles concaves; et rigoles chargées de séparer des terres les eaux pluviales et de les mener dans les fossés. Cf. P. F. 64, 8, delicia (deliquia, Vitr.): est tignum quod a culmine ad tegulas angulares infimas uersus fastigatum collocatur: unde tectum deliciatum et tegulae deliciares.

Dérivé : colliciaris (tegula) ; cf. aussi colliquiaria (Vitr.).

Peut-être à rapprocher de ēlicēs, cf. ap. Colum. 2, 8,

3, ut patentes liras crebrosque sulcos aquarios, quos nunnulli elices uocant, faciamus, et omnem umorem in colliquias atque inde extra segetes deriuemus; et dans P. F. 101, 11, inliciuum dicitur, cum populus ad contionem dicitur, i. e. euocatur. Vnde et colliciae tegulae e. q. s. Sans doute apparenté à liquor, lixa; les graphies colliciae, déliciae seraient dues à un rapprochement avec les adjectifs du type élicius, dérivé de lació; elles peuvent aussi être dérivées du pluriel élicés. V. lax et liqueō.

collis, -is m. (et f. d'après Priscien, GLK II 169, 10, conformément à la tendance générale des thèmes en -i, mais sans exemples sûrs): colline, cf. Ov., Ars 2, 71, monte minor collis, campis erat altior aequis, et « col », B. Afric. 37, 5, in hoc iugo colles sunt pauci. — Ancien, usuel. M. L. 2051.

Dérivés : collīnus, substantīvé à basse époque, collīna f. (Grom., p. 314, 12 et 13) : colline, M. L. 2049; collīculus, collīcellus; collīcīsus; *collīānus (fundus), forme douteuse; collīfana f., tous rares et tardīfs; composé collamontium? dans une Tab. Deuot., cf. Thes. s. u. Rappelle lit. kālnas « colline », got. hallus (sans doute de *halnuz) « rocher » et, avec vocalisme radīcal zēro, v. angl. hyll « colline », gr. κολονός, κολόνη « colline ». Lit. kālnas, qui s'accorde pour l'intonation avec kēltī « élever », fait supposer *koln-, à quoi lat. collīs ne contredīt pas si, comme en grec, i.-e. ə s'est amui après syllabe comprenant o; alors le rapport avec columen (v. ce mot), de *kelomen-, deviendrait clair. V. sax. holm « colline » (et, avec un sens dérivé, v. isl. holmr « île ») est aussi parent. Cf. cellō, celsus.

collūco : v. lūcus.

collum, -I n. (collus m. chez les archaïques, cf. Thes. III 1658, 73 sqq.; le succès de collum a pu être déterminé en partie par le collectif pluriel colla, qui est fréquent, et en partie par le fait que beaucoup de noms de parties du corps sont neutres en latin): cou (sens propre et sens figuré, et dérivés). — Ancien, usuel. M. L. 2053; irl. coll?

Dérivés et composés : collāris adj., et subst. n. collāre (scil. ferrum ou uinculum) et collārium (ve siècle) : collier, M. L. 2042, B. W. s. u., v. h. a. chollāre; dēcollō, -ās, M. L. 2506.

Collus est issu de *kol-so-s (comme uelle de *uel-se). Gf. got. hals « cou » m. On s'est demandé si ce mot est à rattacher au groupe de *kel- « en haut », v. celsus, ou à celui de *k^wel- « tourner », v. colō. En faveur de la seconde hypothèse, on peut mentionner gr. τράχηλος en face de τροχός, qui est contesté, et lit. kāklas « cou », dont la ressemblance avec gr. χύχλος « cercle », etc., est frappante; enfin, v. sl. pratű « cou » en face de pratiti « tourner » : cf. uertō.

collyra (collira), -ae f.: sorte de pain ou de galette. Emprunt populaire (Plaute, puis langue de l'Église) au gr. κολλύρα; conservé dans quelques parlers romans, notamment de l'Italie du Sud. M. L. 2055.

colo, -as : v. colum.

colo, -is, coluï, cultum, colere : colō est issu de *k*elō; la labio-vélaire existe encore dans inquilinus, Esquiliae. *k*elō est devenu phonétiquement *k*olō, puis la labio-vélaire a perdu son appendice vélaire de-

vant o : quolundam qu'on lit CIL I² 364 est une fausse graphie archaïsante, cf. cēlō. Alors que dans les langues congénères la racine a le sens de « se mouvoir », « se trouver habituellement dans », en latin colō s'est spécialisé dans le sens de « habiter » et « cultiver »; les deux sens apparaissent également attestés dès l'époque la plus ancienne, les deux idées étant connexes pour une population rurale, cf. agricola. Dans le sens de « habiter » colō a été concurrencé par le composé incolō (cf. Diff. éd. Beck, p. 47, 2, colimus deum uel agrum, incolimus solummodo agrum) et surtout par le fréquentatif de habeō, habitō. Des expressions comme colere uïum, c. seruitütem (cf. Thes. III 1678, 39 sqq.) gardent peut tere le sens ancien de la racine « se mouvoir habituelle. ment dans ».

Comme le dieu qui habitait un lieu en devait être le protecteur naturel, colere, en parlant des dieux, a pris le sens de « se plaire à, habiter dans, avec », puis « protéger, chérir »; cf. Vg., Ae. 1, 16, quam (= Karthaginem) funo fertur terris magis omnibus unam | posthabita coluisse Samo, où Servius note : ueteres colere dicebant, etiam cum maior minorem diligeret. Puis le sens s'est étendu, et colō désignant vice versa le culte et les honneurs que les hommes rendent aux dieux a signifié « honorer, rendre un culte à » : superior colitur, non coli inferiorem, a pu écrire le même Servius, B. 3, 61.

Colō « cultiver » a pris également le sens moral que le verbe a en français : colere uirrūtem, artēs, etc.; et l'adjectif verbal cultus signifie le plus souvent « cultivé moralement, élégant, orné », cf. excultus et le privatif incultus (avec l'abstrait incultus, -ūs). Usité de tout temps. M. L. 2037.

A colō se rattache un substantif en -a, -cola seulement dans les composés (cf. -uena dans aduena) : accola ; in-cola : agricola, siluicola, caelicola (= οὐρανοῦχος, Esch.); cf. peut-être domicilium, dérivé de *domicola? En dérive également :

colōnus m.: celui qui tient lieu du propriétaire, qui cultive en son lieu et place, « fermier » au sens technique et légal du mot (pour la valeur du suffixe, cf. patrōnus « celui qui fait fonction de père », en face de pater); puis par extension « cultivateur » (par opposition à pāstor): habitant d'une colonie (= gr. ἄποιχος), qui lui aussi vient s'établir à la place des incolae. Colōnus a un féminin colōna et des dérivés : colōnia « ferme » et « colonie » (sens abstrait et concret), d'où germ. Kōln, gall. Colun; colōnicus; colōniārius, colōnātus, -ūs m. (bas latin juridique).

Dérivés en cult-: cultiō: culture (sens physique et moral). Classique, mais rare (Cicéron et, après lui, St Ambr., Arn.); cultūra: culture (sens physique et moral), M. L. 2333; cultus, -ūs m.: culture (sens propre dans Cic. et T.-L.); mais beaucoup plus employé au sens moral « éducation, culture, civilisation »; d'où « manière d'être ou de se vétir, mode »; dans la langue religieuse, « culte »; cultor, cultrīx: habitant, cultivateur, et, au sens moral, « qui cultive, qui honore »; cultō, -ās, CGL II 263, 5, et cultātor, Ibid., IV 203, 8. M. L. 2380.

Composés : accolō : habiter auprès de ; accola m. (opposé à incola), M. L. 81 ; excolō : cultiver avec soin, parfaire; incolō : habiter dans ; incola m. : habitant ; dans la langue du droit, traduit le gr. πάροιχος ου μέτοιχος,

par opposition à cīuis, cf. Dig. 50, 16, 239, incola est qui in aliquam regionem domicilium suum contulit, quem Graeci πάροιχον appellant; Ibid. 50, 1, 29, incola et his magistratibus parere debet apud quos incola est, et illis, apud quos ciuis est; de là, incolātus, -ūs (tardif); percolō: honorer grandement (archaīque et postclassique) et en bas latin « habiter, cultiver »; recolō: cultiver à nouveau (sens propre et figuré). Ancien, usuel et classique.

A la racine de colō se rattachent aussi: Exquiliae (Es-) 1. pl.: nom d'un quartier situé primitivement hors de Rome et incorporé à la ville par Servius Tullius. Esquiliae est à colō comme relliquiae à linquō. De là : Esquilinus; inquilīnus: habitant et spécialement « locataire »; inquilīna.

La racine *kwel- indiquait l'idée de « circuler autour » (v. collum). La forme du présent qui est conservée dans colo se retrouve dans skr. cárati (à côté de quoi existe nne forme dialectale cálati) « il circule, il se meut »; av. čaraiti (même sens); hom. πέλομαι (forme éolienne) « je me meus, je deviens » (avec aor. επλομην) et crét. πελομαι « je serai », cypr. τενται « il sera ». A la différence de l'indo-iranien et du grec, le latin a développé un emploi avec valeur transitive. Le grec et l'indo-iranien indiquent que la racine ne fournissait pas de parfait: c'est pour cela que le perfectum latin est colui, forme nouvelle dans une racine monosyllabique (cf. cultus). Pour le sens général de la racine, il faut tenir compte du gr. πωλέομαι « je vais et viens, je fréquente », sens qui se retrouve aussi dans πολεύω. — Les autres langues ont des formes nominales de la racine, notamment des formes signifiant « cercle, roue », sans redoublement dans la forme de type archaïque (nom thématique du genre neutre à vocalisme radical e), v. pruss. kelan, v. isl. huel (et avec vocalisme altéré dans v. sl. kolo), avec redoublement (naturel dans un terme technique), v. collum, dans skr. cakráh, cakrám, aves. čaxram, tokh. A kukäl, B kókale: v. angl. hweohl et hweol (indiquant deux places du ton différentes), gr. κύκλος, κύκλα. — Le sens de la racine ressort bien du second terme de composés tels que gr. βου-κόλος, αί-πόλος, ἀμφίπολος, indiquant le personnage qui circule autour du bœuf, de la chèvre, (du maître) et s'occupe d'eux ; le sanskrit a, de même, paricarah (c- d'après cárati); l'italique a connu le mot, comme on le voit par lat. anculus (v. ce mot). Cf. skr. divā-karáh « soleil » (qui circule le jour). Le sens de « s'occuper de », qui apparaît clairement ici, explique une partie des sens latins de colo. - Lat. colus « quenouille » rappelle gr. πόλος « pivot, pôle » et aussi « terre retournée »; cf. πολεῖν et πολεύειν « retourner la terre ». Ce dernier sens est à rapprocher du sens agricole pris par colō en latin; ce sens s'explique par le caractère rural de la classe qui dominait à Rome durant la période ancienne.

color (ancien colōs, cf. Thes. III 1713, 9 sqq.), -ōris m.: couleur, teint. La couleur servant souvent de caractère distinctif, ou étant ajoutée à un objet pour en dissimuler l'aspect réel (cf. l'opposition de color et de corpus, Cic., Ac. 2, 34), color a pris des acceptions spéciales, notamment dans la langue de la rhétorique: 1º aspect, caractère particulier du style (color tragicus, poēticus, peut-être à l'imitation du gr. γρῶμα); 2º aspect feint

(« sous couleur de; conter des couleurs »); par suite, « droit de colorer la vérité, prétexte, raison spécieuse »; Don., Ph. 282, hace apud iudices μετάθεσις αίτίας dicitur, h. e. translatio causae facti quem uolgo colorem nominant. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 2056.

Dérivés et composés : colōrō, -ās, usuel et ancien, M. L. 2057; d'où colōrābilis (rare), colōrātio, -tor, -tus, -ūs: χροίσις, -tūra: χροίσιρός, tous rares et techniques; concolōrāns; dēcolōrō; colōrānius (Gloss.), colōrius (choss.), colōrius (tardif), peut-être reformé sur discolōrius (Pétr. 97; pour la formation, cf. in-iūrius, nēfārīus); colōriōrios (hybride à suffixe grec qu'on trouve dans Diosc. 2, 63, formé d'après χροίζω); colōrificus. Nombreux adjectifs composés dont le second terme est color: con-, dē-, dis-, bi-, multi-, albi-, auri-, uersi-color, etc., la plupart rares et poétiques, faits sans doute sur le type grec δίχροος, δίχρωμος, λευχόχροος, etc.

La comparaison avec le développement du sens de skr. φάπαḥ « ce qui recouvre », d'où « couleur », montre que le mot est à grouper avec cēlō. Cf. aussi gr. χρώς et χρῶμα. Le germanique a, avec un vocalisme radical zéro, qui s'applique dans des dérivés, des thèmes secondaires tirés du thème en *es- attesté par lat. colōs: v. h. a. hulsa « gousse », hulst « couverture », got. hulistr « couverture ». — Le vocalisme radical o de color rappelle celui de honōs.

colostra (colustra), -ae f.; colostrum, -ī n. (on trouve plus souvent, semble-t-il, dans les auteurs, le féminin colostra, mais les grammairiens enseignent que le nom est neutre. Le féminin est peut-être tiré du pluriel neutre colostra, -ōrum, le nom étant assez souvent attesté au pluriel): premier lait. Appartient surtout à la langue pastorale; terme de tendresse dans Plaute. M. L. 2058.

Dérivés : colostrātus ; $colostrāti\bar{o}$; colostreus « délicieux » (Cassiod.).

Terme rural, d'origine obscure. Le rapprochement avec color et skr. çarah « peau du lait », got. hulistr « κάλυμμα » se heurte au sens, colostra désignant seulement le premier lait : aut statim mulctum aut post fetum, cf. Serv., Ae. 5, 78, à moins d'admettre une spécialisation secondaire de sens, invérifiable. V. clustrīgō?

- 1. colpus : v. colaphus.
- 2. colpus, -I m. : 1° golfe; 2° vulve; 3° ulcère. Emprunt au gr. $\kappa\delta\lambda\pi\sigma\varsigma$ attesté depuis S¹ Jérôme et passé avec des déformations diverses (colfus, golfus, v. Thes. s. u.) dans les langues romanes. M. L. 2059; B. W. gouffre.

colubra, -ae f. et coluber, -brī et -brīs m. (colubra est la forme la plus ancienne (Plaute); coluber n'apparaît qu'à partir de Virgile: Serv., Ae. 2, 471, colubram nonnulli promiscuum nomen tradunt, quod ut sonantius fieret finxit masculinum, ut diceretur coluber (Ovide a six fois colubra contre un exemple de coluber) et est rare avant Apulée et Tertullien; la flexion coluber, -bris est tardive et rare; l'App. Probi blàme colober, GLK IV, 199, 2; les formes romanes remontent à colobra, M. L. 2060, B. W. s. u: serpent (venimeux), uenenatis... colubris, déjà, Lucr. 5, 27 et passim; cf. à basse époque uipereus coluber, Victorin. leg. dom. 20.

R. R. 3, 5, 16, pisciculi ultro ac citro commetant. Rare, archaïque et familier.

comminus: v. manus.

commoetāculum : v. mūtō.

communis, communico : v. mūnis.

como : v. emo.

cōmoedia, -ae f.: comédie; cōmoedus, -ī m.: comédien; cōmicus: comique. Emprunts au gr. κωμφδία, -δος, -ικός; anciens (Plt.), usuels, mais toujours sentis comme étrangers; les dérivés et composés sont de type grec, comme ceux de tragoedia. Formes savantes en roman.

compāgēs, compāctus: v. pangō.

compedes : v. pes.

compendium : v. pendō.

compēnso : v. pendo.

comperco, compesco: v. parco.

comperio : v. pario.

compīlo : v. pīla.

compitum : v. petō.

compos : v. potis.

concha (conca), -ae f.: coquille, coquillage; conque; par suite tout objet fait de coquillage ou ressemblant à un coquillage: vase fait avec un coquillage; sorte de mesure; concavité, voûte du palais. Emprunt au gr. κόγχη déjà dans Plaute (avec conchita, κογχίτης) et Caton, demeuré avec des sens divers dans les langues romanes. M. L. 2112; en germanique: ags. cocc, et en celtique: irl. coca.

Dérivés: conchâtus, concheus; conchula (conc(u)la), M. L. 2113. A la même famille appartient conchulium (conchi-, conci-, conquilium, Gloss.): coquillage, pourpre = χογχύλιον. M. L. 2114. V. André s. u.

conchis, -is f. (cunchis forme ancienne, cf. Prisc., GLK II 26, 26) : fève avec sa robe. Cf. gr. κόγχος. De là, conc(h)ic(u)la et conciclātus (Apic.).

conciens : v. inciens.

concilium, -I n.: convocation, a concalando, i.-e. uocando, P. F. 33, 27; d'où « assemblée, réunion » (dans les villes d'Italie), en particulier « assemblée de la plèbe » (par opposition aux comitia), puis « réunion, ensemble » en général. Correspond à gr. σύγκλητος (sc. ἐκκλησία); trad. σύγκρισις chez Lucrèce. Ancien, usuel. M. L. 2114 a. Le lieu où se tenaient des assemblées s'appelait conciliābulum, mot qui a fini par désigner l'assemblée ellemême (cf. consilium). Comme c'était dans ces assemblées qu'on se réunissait pour conclure des affaires, traiter des marchés, terminer des différends, former des alliances, etc., le verbe concilio, -as, qui signifiait tout d'abord « assembler, réunir », a pris des sens divers correspondant à cette activité des concilia, conciliabula : concilier, se concilier (par opposition à abalienare); procurer, acheter, acquérir, cf. Plt., Tri. 856, eo conductor melius de me nugas conciliauerit; et aussi P. F. 54, 26, conciliatrix dicitur quae uiris conciliat uxores, et uxoribus

uiros. C'est du sens de « acheter » que dérive celui de inconciliāre, verbe plautinien (Ba. 550-551; Mo. 613; Pe. 883-884, cf. incomitiāre, Cu. 400) qui veut dire « tromper (dans une vente), mettre dedans », cf. P. F. 95, 7, inconciliasti: comparasti, commendasti, uel, ut antiqui, per dolum decepisti, et dans lequel in a un sens péjoratif comme dans inliciō (cf., au contraire, alliciō), illaqueō, inescō, indūcō.

Autre composé : reconciliō : rassembler, réconcilier ramener; restaurer, recouvrer, avec les dérivés ordinaires.

V. calo. -ās.

concinno, -as, -auī, -atum, -are (et concinnor?) . arranger; nettoyer, préparer. Terme technique, ancien de sens concret, dont le sens varie avec les objets aux. quels il est joint : c. aream, trapetum, lucernam. etc. Emploi obscur dans Naev., B. P. 38, insulam... | urit populatur, uastat, rem hostium concinnat, où le verhe semble synonyme de corripio, confundo. Au sens figure: composer soigneusement (son style, etc.), concinnare est apte componere, P. F. 33, 25, « soigner, inventer ». Dans la langue familière, construit avec deux accusatifs, s'emploie comme substitut expressif de facere, reddere; de là Non. 43, 17: concinnare est facere, ut Plautus Amphitryone (529) : lacrimantem concinnas tu tuam uxorem... Sed proprietas uerbi haec, quod apud ueteres cinnus notionis genus ex multis liquoribus confectum dici solet. Sans doute étymologie populaire; peut-être faut-il songer à une parenté avec cincinnus, cf. concinnator dans Colum., 1, préf. 5, capitum et capillorum concinnatores et la traduction par συμπλέκω des gloses. Le développement de sens serait le même que dans comere, comptus.

Formes nominales et dérivées: concinnus: bien arrangé, harmonieux, bien fait. Se dit de toute espèce d'objet, du corps, du visage, du discours (= κομψός). Synonyme familier de commodus. — De la concinnitàta formé par Cic., Inu. I 25, qui l'abandonne ensuite pour concinnitàs (= κομψότης, κομψεία); inconcinnus (Gell. 7, 12, 4), -itās (id. 2, 26, 4), disconcinnus; concinnis, e; concinnier; concinnator, -tiō (Caton), -tūra (Gloss.), -mentum, -tīcius (rares et tardifs); ex., re-concinnō.

concipilò: P. F. 54, 16, concipilauisti, dictum a Naeuio (com. 132) pro corripuisti et inuolasti. Repris dans ce sens par Apul., Apoi. 96: c. bona. — Semble supposer un substantif *concipulum a fourre-tout »? Cl. capulum, -lus; dēcipula a piège à oiseau », muscipula (-lum). Mais comme tous les autres exemples de concipilò se rapportent à un composé de capulò a couper », il se peut que la glose de Festus soit due à un faux rapport avec capulum, de capiō. ?

conclaue : v. clau-.

concors, -dis adj. (concordis, Gaec.; -dius, CIL VIII 8530) : de même, cœur, uni de cœur; ὁμόνους. Ancien, classique, usuel.

Dérivés: concordia f.: concorde (divinisée), accord (avec influence de chorda, cf. Quint., I. O. 5, 10, 124, etc.); concorditās (Pac.); concorditer, -dē; concordō, -ās et ses dérivés. Contraire: discors (discordis, Pompon.); discordia, -ae (Discordia, Enn.; -dium, Galp.); discordō, etc. V. cor; c(h)orda.

condalium: v. condulus.

condemnő : v. damnő.

condiō, -īs, -īuī, -ītum, -īre : assaisonner, relever, épicer (sens propre et figuré) ; spécialement « embaumer ». Ancien, technique, usuel. M. L. 2123.

Dérivés : condimentum (*condimen, M. L. 2122); conditio (Varr., Colum.); conditor (tardif), conditus, is (Gol.), conditaneus, conditarius, conditira (Gol.). Terme technique. Sans étymologie sûre. Le rapprochement de condo offre des difficultés de forme et de sens (cf., toutefois, la spécialisation de conficio).

condō : v. dō.

condoma (conduma, Grég. Tur.), -ae f.: ensemble de la maison. Bas latin, peut-être adaptation de συνοικία = condominium. Les notes tironiennes ont aussi condomina, cf. Du Cange, s. u. condamina. M. L. 2124.

condulus: anulus, P. F. 34, 16. Cf. condalium: similier anuli genus, P. F. 34, 17. Condalium est dans Plaute; condulus n'est connu que par la glose de Festus. Emprunt à une langue orientale, cf. skr. kūnḍalām δ boucle d'oreille, bague », comme le suppose Thurneysen, ou au gr. χόνδυλος, χονδύλιον « articulation (particulièrement des doigts) ». Pour la façon dont se portait cet anneau, cf. Rich, s. u.

condurdum, -I n.: nom d'une plante inconnue dans pline 26, 26.

condus : v. condō, sous dō.

conea : v. ciconia.

confarreătiō : v. far. conferua, conferueō : v. ferrūmen.

confestim : v. festīnus. -nō.

conflāgēs: loca dicuntur in quae undique confluunt uenti, P. F. 35, 21. Douteux. Si la glose est exacte, peut- être apparenté à conflāre (cf. flāre) et influencé dans sa finale par conflugēs, que cite Nonius 62, 15: loca in quae riui diuersi confluant, et par confragēs, glosé par Isid., Or. 14, 8, 27, loca in quae undique uenti currunt as sesse frangunt.

Un exemple de conflugēs dans Livius Andronicus; pas d'exemples des deux autres. Traduisent peut-être des adjectifs grecs comme σύμπνοος, σύρροος, σύρρηκτος.

*confriua (com-?): mot de forme et de sens obscurs qu'on lit dans une scolie de Térence, An. 88: symbola... est conferentia quam rustice uocamus confriuam (= piquenique?). Sans autre exemple, et sans doute corrompu. La conjecture confrusa de F. Muller, cena ex uariis frustis siue sportulis composita, est sans valeur; il n'y a pas en latin de verbe correspondant à frustum.

*confuit, confuturum, confore: formes d'un composé de sum, *cōnsum, employé en sens de ēuentre, fieri, simul esse. Verbe très rare, qu'on rencontre chez Plaute, Mil. 941; Térence, Andr. 167, et chez quelques auteurs de basse époque. V. Thes., sous confuit.

confūtō, -ās, -āuī, -ātum, -āre: 1° abattre, faire tomber (sens physique); 2° réfuter, convaincre d'erreur, confondre (sens figuré, souvent joint à confundere, opposé à confirmāre). Ancien (Plt., Cat.), classique, mais

assez rare; désuet dans la langue impériale. Non roman. Les deux sens sont également attestés à date ancienne; le sens de commiscēre indiqué par Non. 87 à propos de Titin, Com. 128, cocus magnum ahenum, quanda feruit, paula confutat trua, semble issu d'une confusion avec confundō.

Dérivés : confūtātiō (Rh. Her.), -tor (tardif).

refūtō, -ās : 1º refouler, repousser (sens physique) ; 2º réfuter (sens moral, Cic., etc.).

Dérivés : refūtātiō (Cic.), -tor, -tōrius, -tābilis (et irrefūtātus, -tābilis), tardifs.

Comme confūtō est devenu synonyme de coarguō, confundō, refūtō l'est de redarguō, refellō. Classique, fréquent dans Cicéron, rare à l'époque impériale. M. L. 7165. Pour refūsūre, v. M. L. 7164.

Composés d'un verbe * $f\bar{u}t\bar{o}$ qui n'est pas usité comme verbe simple, dont l'étymologie est incertaine. Le sens matériel, sans doute le plus ancien, inclinerait à rapprocher les mots signifiant « battre ». V. $f\bar{u}t\bar{o}$ et $fut(t)u\bar{o}$.

conger, -grī m. (gonger, mss.; congrus, Gloss.; gungrus, Prisc., GLK II 26, 26; gongrus, Charis., GLK I 84, 23): congre. Ancien, usuel; M. L. 2144 (les formes remontent en partie à grongus). Emprunt au gr. $\gamma \acute{o} \gamma \gamma \rho o c$ ou mot « méditerranéen » de même origine. Sur la correspondance $\gamma = c$, voir Fohalle, dans Mél. Vendryes, 165 sqq., et Ernout, Aspects, p. 24 sqq. Le développement de conger a dû être favorisé par l'existence des autres mots en con-.

congeries : v. gero.

congerro : v. gerrae.

congius, -ī m.: conge, mesure romaine, valant le huitième d'une amphore, ou six setiers. Attesté depuis Caton; technique. M. L. 2146.

Dérivés: congiālis; congiārius: qui contient un conge; et congiārium: vase d'un conge; distribution faite au peuple d'une de ces mesures de vivres; par extension, « gratification, pot-de-vin ».

Emprunt au gr. κογχίον (Antiph.) diminutif de κόγχη, κόγχος, qui, outre le coquillage, désigne aussi une mesure pour les liquides (Hippocr., etc.). Cet emprunt, direct ou indirect, a pu subir l'influence de *modius*.

congruo : v. *gruo.

cōnīueō, -ēs, -īuī, -ēre et conīuō, -is, -xī, -ere (cf. Prisc., GLK II 478, 11; 479, 5; Thes. IV 320, 44 sqq. Les inscriptions et les bons manuscrits s'accordent à écrire coniueo; la graphie conn- ne se trouve que dans les manuscrits inférieurs, cf. Thes. IV 320, 41 sqq.) : fermer (transitif et absolu, cf. Plt., Mo. 830), se fermer; et plus spécialement « fermer les paupières, fermer les yeux ». Sens dérivé : 1° fermer les yeux sur, être indulgent pour; 2° être d'accord (surtout à l'époque impériale).

Dérivés: cōnīuum «κάλυξ ῥόδου μεμυκώς » (Gloss.) et incōnīuus (Apul., Amm.), incōnīuēns (Apul.) « qui ne ferme pas les yeux»; cōnīuentia: 1º sens propre dans Chalc. Transl., p. 45^g. [palpebris] obductis uis illa ignis intimi coniuentia tegminis (ὅταν ταῦτα ξυμμύση) ccercetur; 2º indulgence, connivence; cōnīuolus: co-

Dérivés et composés : colubrīnus; d'où colubrīna f. = δρωχοντίς μεγάλη, couleuvrée; colubrārius (épithète de noms de lieux); colubrifer (Ovide, Lucain d'après ὀφιοῦχος, cf. anguifer); colubrimodus (Coripp.). Sans étymologie claire. Peut-être emprunt au gr. χέλωδρος (Havet, ALLG 4, 142).

colum, -I n. (colus, CGL III 324, 54, 5): passoire, filtre à vin (iunceum uel sparteum, Col. 12, 16, u.); tamis, nasse. Attesté depuis Caton; roman. M. L. 2062.

Dénominatif: cōlō, -ās: filtrer [couler]; d'où en bas latin cōlātūra, cōlātōrium. Cōlō s'est substitué à fluō dans les langues romanes, où il est partout attesté; cf. M. L. 2035 et 2035 a. Composés: dē-, ex- (M. L. 2978), in-, per-. re-, trāns-cōlāre.

Terme technique de la langue rustique, sans doute non romain. Joint à quallus (quālus), qui désigne un objet de même nature et de même forme, dans Vg., G. 2, 241-242, tu spisso uimine quallos | colaque prelorum fumosis deripe tectis. Toutefois quālum est de sens plus général et désigne toute espèce de panier d'osier, cf. quāsillus, -lārius.

Sans étymologie claire.

columba, -ae f. et columbus, -I m.: colombe, pigeon. Correspondant à l'oiseau sauvage palumbēs, cf. Serv., Ae. 5, 213, de his domesticis columba V. dicit... nam agrestes palumbes vocantur. Sur le genre, cf. Varr., L. L. 9, 56, tum omnes mares et feminae dicebantur columbae, quod non erant in eo usu domestico quo nunc: (nunc) contra, propter domesticos usus quod internouimus, appellatur mas columbus, femina columba. Toutefois columbus se lit déjà dans Plaute, Ru. 887, à côté de columba, Mi. 162. Les deux formes sont représentées en roman, M. L. 2066. Passé en germanique: ags. cul(u)fre, et en celtique: irl. colum, gall. colomen.

Dérivés: columbāre (columbar) n. (d'un adjectif columbāris); columbārium: 1º colombier, pigeonnier; 2º niche pour les urnes funéraires, M. L. 2063 a; columbīnus, M. L. 2064; columbīna « verveine »?; columbula, M. L. 2065; columbor, -āris « se becqueter »; etc.

La comparaison de lat. palumbēs (v. ce mot) et de v. sl. golobī « pigeon » (cf. r. goluboj « bleu ») engage à voir dans col· la désignation d'une couleur; le grec a, en effet, κόλυμδος « petit grèbe », à côté de κελαινός « noir, sombre ».

columbārēs (olīuae): olives confites. Déformation populaire (Pallad.) de colymbades (olīuae) = κολυμβάδες ἐλάαι qu'on lit dans Colum.; v. Niedermann, B. Ph. Woch., 1911, 1433.

columen, -inis n.: faîte, partie supérieure; en architecture « poutre faîtière »; « sommet ». Semble identique à culmen (plus récemment attesté, seulement depuis Varron, semble-t-il; sur Plaute, Tri. 85, v. Leo, ALLG 10, 278), avec lequel il est souvent confondu dans les manuscrits et dont il serait un doublet, comme tegumen double tegmen; cf. Donat, Ph. 287, columen, culmen. An columen, columna, unde columellae apud ueteres dicti serui maiores domus? Les Acta fratrum Arualium emploient indifféremment sub diuo culmime et sub diuo columine. Les dérivés sont du type culm-: culmineus, -ālis, -āris, culmināre (Mart. Cap.). La différence de

forme provient peut-être d'une flexion columen, culminis de *col(u)men-es sur laquelle on aurait reconstruit deux séries : columen, columinis et culmen, culminis. Mais columen s'emploie aussi avec le sens de « soutien, appui », comme columna, ainsi Plt., Cas. 536, senaic columen, praesidium popli; Tér., Ph. 287, columen uero familiae, où Donat note : sustentatio uel decus, unde columnae dictae. L'homonymie de columna a dû jouer un rôle dans ce changement de sens; à l'époque impériale, columen n'est plus guère employé que dans un sens métaphorique, voisin de columna, tandis qu'à culmen est réservé le sens de « sommet », etc. V. B. W. comble. V. collis, mais aussi cellō celsus.

*columis: saluus? L'authenticité de la forme est douteuse. Un accusatif columen est donné une fois dans Plaute, Tri. 743, par les manuscrits palatins, tandis que l'Ambrosianus a correctement incolumem; columis au sens de « saluus, sain et sauf » est dû au fait que l'on croyait, à basse époque, reconnaître dans incolumis un in- augmentatif: cf. impinguis « ualdē pinguis », inopimus « ualdē opīmus », permane inquietus, Didasc., Apost. 21, 27, éd. Hauler, où l'original grec porte µéve ñouyoc. Columis « saluus » est exactement comparable à becilli aegroti, infirmi, insani, CGL V 563, où bēcillus apparati avec le même sens que imbēcillus. V., à ce sujet, M. Niedermann, IF 26, 52 sqq. La création de columis a pu être favorisée par un rapprochement avec columna, dû à l'étymologie populaire; cf. Isid., Or. 10, 55.

columna, -ae f. (une forme columa est attestée par Quint. 1, 7, 29 et signalée comme barbarisme par Pompeius, GLK V 283, 11; elle est sans doute refaite sur columella): colonne; et au sens imagé « pilier, soutien », déjà dans Enn., A. 348, regni columnam; emploi rare et surtout attesté dans la langue de l'Église, où columna traduit στῦλος; le latin classique dit plutôt columen dans ce sens. Les Latins établissent un rapport entre columna et culmen, columen, cf. P. F. 48, 7, columnae dictae quod culmina sustineani; Serv., Ae. 8, 664, columnae mortuis nobilibus superponuntur ad ostendendum eorum columen. M. L. 2069. Gelt.: irl. coloma, gall. colof.

Dérivés et composés: columnātus: qui s'appuie sur des colonnes; de là columnātum, -nāta n.: colonnade(s); columnātiō = περίστυλου; columnāris et columnar n. « carrière de marbre »; -rius; columella: colonnette; colonne (d'un livre); soutien, pied de table. Surnom. M. L. 2067; columellāris m.; columellus (bas latin): dent angulaire ou canine de la mâchoire supérieure; dent de l'œil. M. L. 2068; intercolumnium (Rhet. ad Herenn.).

Un rapport avec columen et cell \bar{o} est probable. Le rapprochement avec sl. kolo « roue » (v. sous $col\bar{o}$) ne trouve en latin aucun appui.

colūrium, -ī n.: sorte de colonne brute. Mot de très basse époque (Sidoine), à rapprocher sans doute de la glose d'Hésychius κολουρίκ άποτομίκ; cf. colūrus = κόλουρος, mutilātus (terme métrique) et colūrī, -ōrum m. pl.: cercles qui divisent la sphère.

colurnus : v. corulus.

colus, -ī et colus, -ūs m. et f. (confusion constante entre les deux formes et les genres ; toutefois, le féminin semble plus fréquent avec les formes de la 4e déclinaison, qui sont sans doute les plus anciennes, comme le prouve le diminutif coluc(u)la; cf. acus/acuc(u)la. Il se peut, d'ailleurs, que, comme pour domus, un thème en -o- ait existé à côté du thème en -u-): quenouille. Sur la forme et l'emploi de l'instrument, voir Rich s. u. colus, fūsus, neō. Attesté depuis Plaute. Les gloses ont conservé les diminutifs coluc(u)la, colucella et, avec dissimilation du premier l, conuc(u)la, auquel remontent le fr. quenouille et le v. h. a. cunch(a)la « Kunkel », chonachla; conucella; cf. dans Diosc. 3, 93 W ἀτραχτυλίς (sorte de chardon dont la tige servait à fabriquer des fuseaux)... Τομιαῖοι πρεσήπουμ, of δὲ φούσους ἀγρέστις, of δὲ κουνούκλα ῥούστικα. M. L. 2061, colucula et conucla; incolicāre. M. L. 4360. Irl. cuigel.

V. colō.

com : v. cum.

coma, -ae f.: emprunt au gr. κόμη « chevelure », de caractère surtout poétique. Le mot a été latinisé assez vite pour fournir des dérivés proprement latins: comāns (attesté à partir de Virgile, tandis que le verbe comō, -ās et comor est beaucoup plus tardīf [Tert., St Aug.] et relait sur comāns, comātus: non est enim uerbum como, dit Servius, Ae. 3, 468); comātus (cf. Gallia comāta); comula; les noms Comātius, -tullus, -tilla; les composés bi-, horri-comis et les hybrides acersocomis, erythrocomis, leucocomis. Ancien, usuel, panroman (sauf français). M. L. 2071.

combennones : v. benna.

combrētum, -ī n.: plante ressemblant au baccar?, cf. Pline 21, 30 et 133, et André, Lex., s. u. Il s'agit sans doute d'un ancien collectif en -ētum, cf. dūmētum, etc., qui a servi ensuite à désigner la plante elle-même (cf. bolētum). Mot gaulois selon Bertoldi?

Le rapprochement souvent indiqué avec le mot isolé lit. sveñdrai, qui désigne une sorte de roseau, est en l'air. L'indo-européen n'admet pas, en général, k... dh...

combūro : v. bustum et ūro.

comes, -itis c. : qui va avec, compagnon [de marche]. On l'explique généralement par *com-it-s (v. eō), cf. pedes. L'e du nominatif au lieu de i attendu (*comis) s'expliquerait par l'influence de eques, mîles. Pour la iorme et le sens, cf. σύνοδος. Mais comes peut avoir été fait sur le modèle de eques, qui a entraîné pedes. Ancien, usuel. — La notion de marche est bien sentie des anciens; mais, dans l'usage, comes a le sens large de « compagnon », ἐταῖρος. Le comes accompagne souvent un supérieur; cf. Ulp., Dig. 47, 10, 15, 16, comitem accipere debemus eum qui comitetur et sequatur et, ut ait Labeo, siue liberum, siue seruum, siue masculum, siue feminam; et ita comitem Labeo definit « qui frequentandi cuiusque causa, ut sequeretur destinatus in publico priuatoue abductus fuerit ». Il accompagne notamment les magistrats en fonction, les proconsuls, par exemple, et, à l'époque impériale, des comités sont attachés officiellement aux empereurs (comites ordinis prīmī, secundī, tertiī) et chargés de différentes fonctions (comitiua, cf. comitianus), d'où fr. comte (v. fr. cuens), it. conte, esp. conde, cf. M. L. 2078, 2081, *comitissa, comes stabuli, M. L. 2078 a; B. W. connétable. Irl. coem.

Dénominatif: comitō, -ās (et comitor) avec ses composés; d'où concomitō.

cōmis, -e adj. (la forme ancienne est peut-être cosmis, qu'on lit dans l'inscription de Duenos, CIL I² 3; toute-fois, le sens du mot y est incertain): bienveillant, affable, indulgent, aimable, opposé par Cic. à asper, Rep. 1, 50, comme cōmitās à seuēritās, Or. 34, Bru. 148; cf. Thes. III 1791, 6 sqq.

Emploi assez rare; à partir de l'époque impériale ne se rencontre plus que dans Horace, Ovide, Tite-Live, Tacite, Fronton, Apulée et Ausone. La langue de l'Église et les écrivains vulgaires l'ignorent. Ni comparatif, ni superlatif. Non roman.

Dérivés : comiter, comitas.

Si cosmis est la forme ancienne, on pourrait songer à voir dans cōmis un composé de la racine *smei- « rire, sourire », let le sens premier serait « qui sourit avec », cf. cōmis frōns, cōmēs oculī, T.-L. 1, 22, 5; Ov., Ars 5, 510, et le gr. φιλομμειδής.

cōmissor, -ārīs, -ārī (cōmessor, graphie récente qui a subi l'influence de comēsse, comēsus, cf. cōmēssātiō, Thes. III 1789 sqq.; et CGL IV 41 et 408): faire bombance. Emprunt ancien (Plaute) et populaire au gr. κωμάζω (pour l'i, cf. moechissō), qui a fourni des dérivés proprement latins: cōmissābundus, cōmissātor, cōmissātiō. La forme est influencée par le type en -ίζω, qui a fourni le gros des verbes empruntés par le latin au grec. Passé au déponent comme opsōnor, peut-être d'après epulor et parce que le verbe désigne une activité à laquelle le sujet est particulièrement intéressé.

comitium, -ī n. : désigne non pas le fait d'accompagner, mais le lieu de réunion, comitium qui locus a coeundo, i. e. insimul ueniendo est dictus, P. F. 34, 13, puis « l'assemblée ». Souvent joint et opposé à forum. Il doit s'agir d'une formation indépendante, du même type que [sōl]stitium; *com-, servant de premier terme de composé nominal, a été traité autrement que dans co-eō, où il est préverbe, cf. skr. sám-itih f. Le pluriel comitia désigne les assemblées légales et convoquées par le magistrat (par opposition à contiō « réunion publique ») : comitia calāta, cūriāta, centuriāta.

Dérivés: comitiālis: diēs c., morbus c. « le haut mal, l'épilepsie »: prohibere comitia dicitur uitiare diem morbo qui uolgo quidem maior, ceterum ob id ipsum comitialis appellatur, F. 268, 13; comitiō, -ās « aller aux comices, désigner dans les comices »; incomitiō « insulter en public » (mot plautinien). Pour la forme et l'emploi, cf. concilium. V. eō, īre.

commeātus, -ūs m. : v. meō.

commendo, -as : v. mando.

commentum, -i n.; commentor: v. mēns, minīscor.

commercium : v. merx.

commētō, -ās, -āre: fréquenter, aller sans cesse vers, e. g. Plt., Cap. 185, meus scruposam uictus commetat uiam; Tér., Haut. 444, paterere filium | commetare (ex schol.; commeare codd.) ad mulierculam.

Semble un fréquentatif de com-meō, cf. Sisenna, frg. inc. 2, in eam paludem multi piscium commeant, et Varr.,

niuoli oculi sunt in angustum coacti coniuentibus palpebris, P. F. 36, 20; coniuola, occulta, id. 53, 21.

Cf. nictus, nictāre. Cōnixī est sans doute la forme ancienne (Turpilius; conīuī, Ninnius, de date incertaine, mais sans doute de l'époque impériale); la racine comporte, en effet, une gutturale et se présente sous la forme *kneig*h- à en juger par got. hneiwan, v. h. a. hnīgan « sich neigen », etc. Le sens premier est sans doute « s'appuyer », qu'on trouve du reste attesté pour nictāre. Il y a parenté possible, mais plus lointaine, avec nītor, nīzus, cf. nīzārī. Mais cette racine *kneig*h-serait contraire au principe suivant lequel une racine finissant par sonore aspirée ne peut commencer par une sourde. Les formes germaniques concordent mal entre elles. Ombr. conegos, kunikaz « genū nixus » est énigmatique.

coniux : v. iungō.

cōnōpium (-pēum), -ī n.: emprunt au gr. κωνωπεῖον α moustiquaire », a ensuite désigné le lit de repos recouvert par la moustiquaire; cf. Juv. 6, 80; Vulg., Judith 10, 19, Holofernem sedentem in conopio. M. L. 2153; B. W. canapé.

conor. -aris. -atus sum. -ari (quelques traces de cono actif dans la langue vulgaire, cf. Thes. IV 346, 44 sqq.): le sens premier semble avoir été « se mettre en marche », cf. T.-L. 45, 23, 15, Atheniensium populum fama est celerem et supra uires audacem esse ad conandum, Lacedaemoniorum cunctatorem et uix in ea, quibus fidit, ingredientem; P. F. 131, 17, muginari est nugari et quasi tarde conari; Enn., Scen. 336, itiner... conatum (cf. Pac., Trag. 45; Vg., Ae. 10, 684); Tér., Ph. 52, at ego obuiam conabar tibi; Pac., Trag. 227, si ire conor; Afran., Com. 47, qui conere noctu clanculum rus ire. De là « entreprendre, essayer », souvent, mais non nécessairement, avec une idée d'effort, due peut-être à l'influence de conitor, avec lequel il est parfois confondu. cf. Thes. IV 349, 58 sqq. — Ancien et usité à toutes les époques, mais non conservé dans les langues romanes, sauf peut-être dans un dérivé logoud. M. L. 2109 a.

Dérivés : cōnāmen (poétique) ; cōnāmentum ; cōnātus, -ūs m. ; cōnātiō (Sén.).

L'explication par *co-uēnor, avec la racine qui est dans Venus, uēnor, est peu vraisemblable. Peut-être itératif-intensif, apparenté au gr. χονεῖν ἐπείγεσθαι, ἐνεργεῖν, uniquement dans Hes. et sans étymologie : ce raprochement limité à deux langues est peu probant.

eonquinīscō, -is, -quēxī, -īscere: -o caput inclino, Prisc., GLK II 508, 28; -ere inclinari, Non. 84, 14. Rare et archaīque, deux exemples de Plaute, un de Pomponius. Avec un autre préverbe ocquinīscō: -ere est proprie inclinari, dit Non. 146, 22, citant deux exemples de Pomponius. Mots sans doute populaires. Pas de dérivés.

Le présent conquinīscō comporte une double caractéristique, un suffixe nasal qui se retrouve dans le v. sl. išteznoti « disparaître » (de *is-čeznoti) en face de kaziti « détruire » et le suffixe complexe -īscō, courant en latin. Le perfectum conquexī et l'adverbe coxim (v. ce mot) montrent la forme simple *kweg. L'e de conquexī doit être long, sinon l'on attendrait *-coxī. La racine se retrouve dans v. isl. kvika « branler, fléchir » (prêt. hvak).

hoikull « branlant, peu solide ». — Dans coxus, coximincoxare, il y a l's du désidératif (avec influence de coxa?); cf. le type noxa.

conscius, -a, -um adj.: qui partage avec quelqu'un la connaissance de quelque chose, confident, complice, conscient. Ancien, usuel.

Dérivé : conscientia, calque du gr. συνείδησις (Rhet. Her., Cic., langue de l'Église). V. sciō.

consens, consentes: uniquement attesté dans l'expression Di Consentes, qui désigne le conseil des douze grands dieux, dont l'origine est étrusque; cf. Varr., R. R. 1, 1, 4. Ordinairement expliqué comme le participe d'un composé de sum, consentio (Arn., Nat. 3, 40, en fait le synonyme de complices); cf. P. F. 57, 14, consentia sacra, quae ex multorum consensu sunt statuta; et CIL III, 1935, consentio deorum Marcana Sozomene imperio fecit, comme si l'adjectif était issu par haplologie de *consenti) enteret (cf. sententia). Cf. le suivant.

consentaneus, -a, -um: v. sentiō. Une dérivation de consens est moins vraisemblable, étant donné dissentaneus (Gic., Part. 7) et assentaneus (Gloss.); toutefois, cf. praesentaneus. Groisement?

considero, -as : v. sīdus.

consiligo, -inis f.: espèce d'hellébore (vert?), plante médicinale et magique. Même suffixe $-ig\bar{g}$ que dans $silig\bar{g}$, autre nom de plante, d'origine également inconue. V. Ernout, Philologica I, p. 177; André s. u.

consilinm : v. consulo.

Consiua : Consiuius : v. Consus et sero « semer ».

consobrinus : v. soror.

cōnsol(i)da, -ae f.: consoude, plante. Semble fait sur gr. σύμφυτον. M. L. 2168; m. h. a. cunsele « Gunsel ». De cōnsolidāre; cf. solidus. Cf. peruinca.

consolor : v. solor.

consors : v. sors, sero.

consterno, -as, -au, -atum, -are: abattre. Ne doit pas être séparé de sterno, -is; cf. profligare à côté de fligere. V. sterno.

consul, -is m. (ancienne forme consol, cosol, CIL I2 7. 8: cf. Thes. III 562, 27 sqq.): consul, nom donné aux deux premiers magistrats de la république romaine. Origine obscure. Pour les anciens, c'est, semble-t-il, un post-verbal de consulo, cf. Acc., Praet. 39, qui recte consulat, consul cluat; Varr., L. L. 5, 80, consul nominatus qui consuleret populum et senatum; Cic., Leg. 3, 8, regio imperio duo sunto, iique a praeeundo iudicando consulendo praetores iudices consules appellamino; Den. Hal., Ant. 4, 76, 2, traduit consules par συμβούλους ή προβούλους, etc.; cf. les témoignages dans le Thes. IV 252, 8 sqq. Mais consulo lui-même se laisse difficilement expliquer. Si le sens de « consulter, mettre en délibération dans une assemblée » incline à voir dans le mot le préverbe con- (com-), le second élément ne se laisse pas déterminer, faute de pouvoir retracer avec exactitude l'origine et les fonctions des magistrats dits consules et le sens premier de consulo. La ressemblance entre consul

et praesul est troublante, mais peut être fortuite; et, du et prussus, -is ne peut guère être un dénominatif de reste, consulo, -is ne peut guère être un dénominatif de resie, consult: on attendrait plutôt *cōnsulō, -ās. MM. Peder-sen et manie o provenant d'un causatif, le consul étant le vocalisme o provenant d'un causatif, le consul étant le vocanomie de la consul etant celui qui fait énoncer un avis (cēnseō), mais ni le sens, celui qui an s'expliquent bien. M. Thurneysen, com-parano sulta erit », qu'on rapproche de lat. compēscō ter « consulta erit », qu'on rapproche de lat. compēscō ter compesso qui est loin par le sens), a imaginé de rapprocher (qui ou approcher y de la racine *sel- (v. Boisacq s. u.); gr. Locate racine n'est pas représentée en latin (sur mas solino, v. ce mot). Les autres tentatives d'explication sount moins plausibles encore (par exemple, consilium, de *con-sidium; cf. sedeō, avec l'« sabin »). Reste l'hypothèse d'un emprunt, qui n'est pas impossible, mais qui reste indémontrable ; v. Leifer, St. z. antiken Aemterwesen I 296, n. 2. Demeuré dans quelques dialectes romans. M. L. 2177; et en irl. consal.

Dérivés et composés : cōnsulāris ; cōnsulātus, -ūs m.; prōcōnsul : nominatif tiré de l'expression [legaus] pro consule « délégué tenant lieu du consul », comme duumuir a été tiré du génitif pluriel duumuirum, etc. De là prōcōnsulāris, etc.

consulo, -is, -ui, -tum, -ere (graphies anciennes co(n)solo, cf. Thes. IV 576, 40 sqq.; l'existence d'un simple solino qui, d'après Messalla cité par Festus 476. 24. aurait le sens de consulo est problématique, car le meme Festus, p. 160, 3, glose solinunt par solent : la forme tardive consuleo est refaite sur consului): 1º réunir pour une délibération; consulter (une assemblée, en narticulier le Sénat; se dit des consuls e. g. O. Marcius L. f. S. Postumius L. f. cos. senatum consoluerunt apud nedem Duelonai, SC Ba.; T.-I.. 2, 29, 5, senatus tumultuose uocatus tumultuosius consulitur; 24, 22, 6, nulla de re neque convocati neque consulti fuerant; cf. Thes. IV 581, 22 sqq.; d'où Plt., Men. 700, consulam hanc rem amicos); 2º délibérer (emploi absolu) et « mettre en délibération » (emploi transitif); cf. au passif SC Ba., quom ea res cosoleretur. D'où senātūs consultum : délibération du Sénat, sénatus-consulte ; iūrisconsultus : qui est consulté sur le droit, jurisconsulte.

Dans la langue commune, cōnsulere construit avec le datif a aussi le sens de « veiller aux intérêts de, pourvoir à »; il est synonyme de aestimāre, facere dans l'expression bonī cōnsulere.

Adj. cōnsultus, sens actif et passif: qui a délibéré, sage, réfléchi; qui a été délibéré: cōnsultum cōnsilium, Plt. Mi. 602, Gell. 2, 19, 4; subst. cōnsultus; cōnsultum; adv. cōnsultē, cōnsultō. Dénominatif cōnsultō, -ās de même sens que cōnsulō. Contraire: incōnsultus. De cōnsulēns: cōnsulentia (très tardif).

A consulo se rattache: consilium (cf. exulo/exilium; *concalo, *conculo/concilium): 1º endroit où l'on délibère; conseil, assemblée délibérante, cf. Plt., Mi. 197, dum ego mihi consilia in animum conuoco et dum consulo | quid agam; Cic., Phi. 4, 6, 14, senatum, i.e. optis lerrae consilium, delere gestit et l'expression fréquente consilii sententia, cf. Thes. IV 459, 49 sqq.; 2º consultation, délibération, résolution prise (capere, inīre consilium): est aliquid faciendi aut non faciendi excogitata ratio, Cic. De là, dans la langue commune, « projet, des-

sein », et, avec mise en relief, « dessein mûri et réfléchi », d'où « bon conseil, sagesse, prévoyance ». M. L. 2164. Irl. coisil, britt. cusyl.

Dérivés : cōnsilior, -āris (et cōnsiliō, M. L. 2163) : délibérer = βουλεύομαι; cōnsiliārius : βουλευτικός et σύμβουλος; cōnsiliātor, -trīx; cōnsiliōsus (rare et archaïque) « cōnsiliī plēnus ».

Consus, -ī m. (le dérivé Consualia suppose une ancienne flexion consus, -ūs d'un thème en -u-, sans doute ancien nom abstrait personnifié et divinisé? Cf. Iānus, Iānuālia et Sancus, Sanguālis): ancien dieu chthonien dont le temple ou l'autel était situé sous terre ; cf. Serv., Ae. 8, 636, Consus autem deus est consiliorum (étymologie populaire, cf. P. F. 36, 19), qui ideo templum sub circo habet (cf. Tert., Spect. 5, et nunc ara Conso illi in circo demersa est ad primas metas sub terra) ut ostendatur esse consilium. Il est identifié avec le Neptūnus equestris; cf. Serv. auct. Ae. 8, 635, Romulus celetes se Neptuno, equestri deo, qui et Consus dicitur, editurum proposuit ... Iste Consus et eques Neptunus dicitur, unde etiam in honorem eius circenses celebrantur. Aux Consualia, chevaux et mulets étaient couronnés de fleurs et exempts de travail. Semble sans rapport avec condō ni avec Consiuus: absconsus est une forme récente. Peut-être d'origine étrusque. Cf. Ernout, Philologica II, p. 173 sqq.

contămino, -ās, -āre: proprement « entrer en contact avec »: contaminare contingere est (Donat, Gloss.), sens rare, le verbe ayant pris un sens péjoratif « souiller par contact », cf. Don., An. 16, -re proprie est manibus luto plenis aliquid attingere et polluere, puis plus généralement « souiller, contaminer, salir » (sens physique et moral). Dans la langue littéraire (Térence), a le sens spécial de « rendre méconnaissable en mélangeant ».

Formes nominales: contāmen (attesté seulement à très basse époque: Carm. adu. Marc., Mart. Cap., Cod. Iust.); contāminātiō, -tor, -bilis, tous trois tardifs et appartenant presque exclusivement à la langue de l'Église; incontāminātus (déjà dans Varr., R. R. 3, 9, 16): incontāminābilis (latin d'Église).

A contāminō s'apparentent: attāminō, synonyme de attingō, attesté à basse époque, surtout dans la langue de l'Église, e. g. Ambros., in Psalm. 118, 14, noli... attaminare luxuriam et illa te contaminare non poterit; intāminātus: non souillé (trad. de ἀμίαντος, Hor., C. 3, 2, 18; Tert., fait d'appès intāctus); intāminābilis (latin d'Église); un verbe intāmināre est également supposé par une série de dérivés romans, M. L. 4478.

Contaminatus s'oppose à integer (cf. Cic., Top. 69, ut anteponantur... integra contaminatis) et l'adjectif a été rapproché de contagio, contingere, e. g. Cic., Dom. 108, qui aliqua se contagione praedae... contaminauerunt.

Un rapport avec tangō a été établi par les Latins. Intāminātus supposerait donc un verbe *tāminō (rétabli conjecturalement et à tort par quelques critiques dans Fest. 500, 7 et P. F. 501, 4, où les manuscrits portent: temerare, uiolare sacra et contaminare), lequel à son tour supposerait *-tāmen, de *-tag-s-men (cf. exāmen, de *ex-ag-s-men, en face de agmen) « fait de toucher, contact (impur) ». Ge *-tāmen pourrait être un ancien terme du vocabulaire religieux; cf. l'emploi de tangō dans la loi de Numa, P. F. 248, 5, pelex (pae-)

aram Iunonis ne tangito: si tanget (lire tagit?), Iunoni crinibus demissis agnum feminam caedito; et le fameux: mulier, noli me tangere. — Mais on ne trouve à date ancienne que contāminō et contāgiō (contāgium, contāgēs); quant à contāmen, étant donné la date tardive à laquelle il apparaît, il semble bien, non pas le primitif de contāminō, mais un dérivé post-verbal de ce verbe, bâti sur le type exāmen, exāminō, et intāminātus est une création analogique récente. — Attāminō semble, de mēme, refait sur contāminō, d'après le rapport contingere/attingere. Voir J. B. Hofmann, IF 53, p. 187 sqq.; Pisani, Ibid., p. 27. Groupe obscur.

contemplo, -plor : v. templum.

contentus, -a, -um : v. teneo, contineo.

continor (-nuor), -āris, -ātus sum, -ārī: rencontrer. Verbe rare, archaīque (Sisenna) et repris par les archaīsants de l'époque impériale (Apul., Panég., etc.). Souvent écrit continuor par rapprochement avec continuus; mais ce n'est peut-être qu'une étymologie populaire; le rapprochement avec contio n'est pas plus assuré. Non roman.

continuus : v. teneō, contineō.

contiō, -ōnis f.: — significat conventum, non tamen alium quam eum qui (a) magistratu vel a sacerdote publico per praeconem convocatur, P. F. 34, 1. Du sens de « assemblée, réunion publique », on passe à celui de « discours prononcé devant le peuple assemblé »; de là contiōnor, -āris et ses dérivés; pour le sens, cf. gr. ἀγοράομαι et ἀγορέω, de ἀγορά. — Ancien, usuel, classique. Rare après Hadrien.

L'ablatif couentionid du SC Ba. indique le sentiment qu'on avait de l'étymologie *co-uentiō (les graphies de l'inscription sont étymologiques plus que phonétiques).

contră (et contră? Les exemples de la brève sont rares, Enn., A. 563; Inc. 30; cf. Thes. IV 738, 13 sqq.; Lindsay, Early Lat. verse, p. 116. Un doublet contrō-figure dans contrōuersia, contrōuersus, cf. ultrō/ultrā; citrō/citrā). Préverbe, adverbe et préposition (suivie de l'accusatif): contre, en face de, au contraire; correspond à gr. ἀντί, ἄντην, ἐξ ἐναντίας. Ancien (surtout dans l'emploi adverbial, dominant chez Plt. et Enn., seul attesté chez Térence), usuel. Panroman. M. L. 2187, et *contrāta, 2191. B. W. contre.

Dérivé: contrārius = ἐναντίος, M. L. 2190, irl. contrarda, cotarsna; dérivé tardif contrārietās = ἐναντίοτης, et même quelquefois « contrariété». Contrā sert de premier terme à des composés verbaux qui sont d'anciens juxtaposés, type contrādīcō (ce dernier conservé dans les langues romanes, M. L. 2189). — Formes renforcées de basse époque : ē contrā (Ital.); incontrā, M. L. 4361; trānscontrā (Vitr.).

V. cum.

L'osque a contrud, qui répond à lat. contrō. Le type contrō est parallèle à celui de osq. ehtrad, etc. — Le gotique a un type parallèle en -pro à la question unde : al¡apro « ἀλλαχόθεν », hwapro « πόθεν », etc.; de même, aftaro « ὅπ:σθεν », à côté de aftra « εἰς τὸ ὁπίσω, πάλιν ». Le gotique a hwadre « ποῦ », à côté de hwapro « πόθεν », hidre « ἄδε », etc.; le sens y concorde, mieux qu'en latin, avec l'origine de l'adverbe qui repose sur d'anciens abla-

tifs. — Il est probable que ces formations adverbiales présentent le suffixe marquant opposition de deux notions; lat. extrā rappelle exter(us), etc. Mais l'emploi de formes de ce genre pour des adverbes indiquant le lieu n'est pas particulier à l'italique et au germanique: -tra joue un grand rôle en indo-iranien, ainsi skr. átra « ici , tdtra « là », etc.

contropo, -as: v. tropus.

contubernālis : v. taberna.

contumāx, -ācis adj.: sans doute ancien terme de la langue rurale, où il s'applique à un animal rétif, ct. Thes. IV 798, 39 sqq.; 797, 30 sqq., « désobéissant, récalcitrant », d'où « arrogant, entêté », dans la langue de l'Église sert à traduire ἀπειθῶ. Spécialisé dans la langue du droit avec le sens de « réfractaire, contumace », ct. Hermog., Dig. 42, 1, 53, 1, contumax est qui, tribus edictis propositis uel uno pro tribus, quod uolgo peremptorium appellatur, litteris euocatus praesentiam sui facere contemnit. — Contumācia est souvent joint à superbia (Cic., Verr. 2, 4, 41, 89; 2, 3, 2, 5, etc.), opposé à obsequium (Tac., A. 4, 20).

Composé: percontumāx (Tér.), -ācia.

Les anciens le rattachent soit à contemnō, soit à tumeō; cf. Vel., GLK VII 76, 7, in contumacia melius
puto « i » servari : venit enim a contemnendo, tamesi.
Nisus et contumacem per « u » putat posse dici a tumore.
Mais le rattachement à contemnō est plus fréquemment
suggéré, sans qu'on puisse dire qu'il soit plus vraisemblable, la dérivation, le sens premier de l'adjectif restant obscurs; un rapport avec contumēlia n'est pas plus
démontrable. V. le suivant.

contumēlia, -ae f.: asīront, marque de mépris, outrage, injure. Dissérent de iniūria, cf. Pac., Trag. 279, patior facile iniūriam, si est uacua a contumelia; Gaec., Gom. 4, facile aerumnam ferre possum, si inde abest iniūria: | etiam iniūriam, nisi contra constat contumelia. Ancien et usuel; fréquent dans contumēliam facere, cf. Thes. IV 802, 73 sqq.

Les Latins le rattachent à contemnō, cf. Sén., Const. 11, 2, contumelia a contemptu... quia nemo nisi quem contempsit tali iniuria notat. Formation étrange: cf. fidēlis, crūdēlis? M. Benveniste, Formation des noms en i.-e., p. 42, la rattache à un substantif *con-tum-ēl « gonflement, insolence, provocation » (cf. tumeō?). A basse époque est attesté contumia (contimia).

Dérivés : contumēliōsus, -sē; contumēliō, -ās (rare et tardif).

contus, -ī m. : emprunt (attesté depuis Varron) au gr. κοντός « perche, gaffe ». Conservé en espagnol, M. L. 2191 a.

Dérivés : contārius ; contātus, -ī (= κοντοφόρος).

Dénominatif composé: percontor, -āris (percontō, archaïque): sonder (au sens moral), cf. Cic., Fin. 2, 1, 2, percontando atque interrogando elicere aliis opinionem. La graphie percontor (percuntor?) est la seule correcte; percunctor est dù à un faux rapprochement avec cuncta ou cunctor, comme l'indique Festus, 236, 4, qui, tout en signalant la bonne étymologie, se prononce pour la mauvaise: percunctatio (percontatio dans l'abrégé) pro interrogatione dicta uidetur ex nautico usu, quia conto

pertentant, cognoscuntque nauigantes aquae altitudinem. Ob quam causam etiam ait Verrius secundam syllabam ob quam causam etiam ait Verrius secundam syllabam per o solere scribi. Mihi id falsum uidetur; nam est illa per ounctatio, quod is, qui curiose quid interrogat, percuncpercutiisti (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res it, ou percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res illa percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res illa percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res illa percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res illa percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cunctas res illa percunctari solet) ut recte iaristi (lire per cun

Dérivés : percontatio, -tor, -tatīuus (tardif).

conubium : v. nūbo.

conuexus, -a, -um: conuexum est ex omni parte declinatum, qualis est natura caeli, quod ex omni parte ad terram uersus declinatum est, P. F. 51, 17. Non attesté avant Cicéron, souvent appliqué au ciel: conuexa caeli. Cf. concauus.

Dérivés tardifs : conuexitas et conuexio.

Autres composés : dēuexus : incliné, qui descend (cf. dēclīnus); ēuexus (rare et tardif) : convexe; subuexus : mi va en montant (opposé à dēuexus, T.-L. 25-36).

D'un adjectif *uexus qui est formé comme coxus, noxus; cf. peut-être uexāre et le groupe de mots auquel appartient uexāre. Mais les sens sont très différents.

conuīcium, -ī n.: ensemble de cris, charivari, clameur (souvent de réprobation, alicui conuicium facere).

Dérivés: conuīcior, -āris: reprocher à grands cris; conuīciātor (Gic.); et, rares et tardifs: conuīciāsus; conuīciolum; conuīciāria.

Conuīcium est un collectif qui désigne le « fait de pousser des cris ensemble », à la poursuite ou devant la maison de quelqu'un pour lui reprocher une faute; cf. Ov., Rem. 507, nec dic blanditias nec fac conuicia posti. Cf. flāgitium, pipulum et occentātiā, uagulātiā. Double étymologie dans Festus, - a uicis, in quibus prius habitatum est, uidetur dictum, uel immutata littera quasi conuocium, P. F. 36, 28, dont la première, reprise par Usener, R. M. 56, 19, Wackernagel, Festschr. Kretschmer 293, semble n'être qu'une étymologie populaire; pour la formation, cf. concilium.

On peut d'autant moins séparer le groupe de uōx, uocāre que le sens de « cri » s'y rencontre : v. pruss. wackis « cris », arm. gočem « je crie ». Mais l'ī n'est pas expliqué, pas plus, du reste, que celui de suspīciō en lace de suspīcor. Croisement avec uīcus?

conulua : v. uluo.

conucluulus, -I m.: 1º ver-coquin, chenille de vigne, tψ: 2º liseron. De conucluō; cf. inucluulus.

copa, copo : v. caupo.

cophinus, -I m.: uas ex uirgulis aptum mundare stercora et terram portare, Isid., Or. 20, 9, 9. Emprunt au gr. κόφινος; passé dans les langues romanes, M. L. 2207; et en germanique: angl. coffin, v. h. a. koffer, kuffer. Depuis Labérius et Colum.; fréquent à basse époque.

coprea (-ia), -ae f. : synonyme de scurra, emprunté au gr. κοπρίας. Depuis Suétone.

Dérivé : incopriō, -ās (Commod.).

cops, copia : v. ops.

copula (copla, Sofer, p. 166), -ae f. : lien (cf. M. L.

2209 et 2211, cōpulum, *clōppā, *clōpum]; et, au sens figuré, « liaison, enchaînement de mots ». De *co-apula, dérivé de apiō. Ancien, usuel. Dénominatif : cōpulō, -ās (et cōpulor) : lier, réunir, assembler, associer = συμπλέχω, Μ. L. 2210; d'où cōpulātum « mot composé », trad. du gr. συμπεπλεγμένου, cōpulātīuus = συμπλεχτιχός; cōpulātīō, terme de grammaire, etc.

coquō, -is, coxī, coctum, coquere: cuire (sens physique et moral, e. g. Plt., Tri. 225, egomet me coquo et macero et defetigo; de même concoquô). A aussi le sens-cox, -cis et les formes plus récentes praecoquis, praecoquus « πρόωρος », et de « digérer ». S'emploie dans ces acceptions également au sens moral « mûrir (un projet), mijoter ». Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2212 (*cocere) et germanique: kochen, etc. Sur les graphies quoquo et coco, v. Thes. IV 925, 28 sqq.

Nombreux dérivés en coqu-, coc- formés sur le thème du présent et en coct- sur le thème du supin : coquus (coquos, cocus; n. pl. ququci, CIL I² 364), -ī m.: cuisinier (élargissement d'un nom racine avec vocalisme o ancien? cf. gr. ἀρτο-κόπος avec dissimilation pour *πό-πος); coquīnus (cocī-); d'où coquīna (cocī-): cuisine; coquīnō, -āre: faire la cuisine; cocibilis (-qui-); coquester (Gloss.), qui ont tous survécu dans les langues romanes; cf. M. L. 2213, coquīna, *cocīna; 2214, coquīnāre, *cocīnāre; 2215, coquistro; 2216, coquus; 2014, cocibilis. Sur le groupe, v. M. Niedermann, Mus. Helv. 2, 2, p. 125 (1945). Le germanique a v. h. a. chohhōn, chuhhina, choh; le celtique: gall. cegin « cuisine », coaza, coeth de coctō, coctus; irl. coca, coic, cucann « coquus, coquīna », cuilenn « culina ».

cocula: uasa aenea coctionibus apta. Alii cocula dicunt ligna minuta quibus facile decoquantur obsonia, P. F. 34, 24. Fréquentatifs: coquito (attribué à Plaute par P. F. 54, 6) et coctito (P. F., ibid.).

coctiō, M. L. 2018; coctor; coctūra, M. L. 2020, tous trois de l'époque impériale, tandis que dēcoctor est dans Cicéron; coctilis; coctīuus « qui mūrit vite » (Pline); coctīrum (Dioscor., cf. M. L. 2019); coctārius, coctiliārius (Gloss.); cf. encore M. L. 2016, *coctiāre.

Composés: concoquō: cuire ensemble ou entièrement et « digérer » (= συμπέσσω); concoctiō, M. L. 2116 b, c; dēcoquō: réduire par la cuisson (transitif et absolu); faire banqueroute (manger tout son bien); dēcoctiō, tor; excoquō: achever de cuire ou chasser (extraire) par la cuisson, M. L. 2985, ; excoctiō, excocta, M. L. 2977; germanique: v. h. a. scotto; percoquō: recoquō: recuire, retremper (des épées), M. L. 7128 a; 7125, recoctus. — Second élément de composé dans aulicoctus et ollicoquus (ou *ollicox comme praecox?); praecox conservé partiellement dans les langues romanes, avec des altérations, cf. M. L. 6712, praecoquus; B. W. s. u. abricot. Le rapport de culīna avec coquō est douteux. V. aussi popa, popīna.

L'indo-européen commun *pek"ō a passé à *k"ek"ō en italo-celtique: cf. gall. pobi « cuire », v. quinque et quercus. Ce présent se retrouve dans v. sl. peko « je cuis » (forme altérée kepù en lituanien), alb. pjek, skr. pácāmi (même sens), tandis que le grec a un présent dérivé πέσσω, att. πέττω. — Tokh. B papakṣu « cuit ». Lat. popīna est emprunté à l'osque. — La notion de « maturité » est liée à la racine depuis l'indo-européen, cf. gr. πέπων,

cornus

πέπειρα et skr. pakoáh « mûr »; mais le latin ne l'a que dans coctūuus et dans le composé praecox; cf. mātūrus; pour le contraire, crūdus.

cor

cor, cordis n. (encore scandé cōr, c'est-a-dire *corr, de *cord dans Plt., Pe. 802, Poe. 390 a, Mi. 1058?: déjà abrégé dans Lucilius): 1º cœur; 2º cœur en tant que siège de l'âme, Gic., Tusc. 1, 18, aliis cor ipsum animus uidetur, ex quo excordes, uecordes, concordesque dicuntur; 1, 41, ne tam uegeta mens aut in corde cerebroue aut in Empedocleo sanguine iaceat; siège de l'intelligence et de la sensibilité: Isid., Or. 11, 1, 118, in corde omnis sollicitudo et scientiae causa manet; Varr., L. L. 6, 46, cura quod cor urat; Lact., Opif. 10, 11, cor quod sapientiae domicilium uidetur; Schol. Pers. 1, 12, [physici dicunt] homines corde sapere. Usité de tout temps. M. L. 2217; B. W. cœur.

Dérivés et composés : cordatus : avisé, sage ; mot d'Ennius repris par les archaïsants, M. L. 2228; recordor, -āris: se remettre dans l'esprit, M. L. 7129; excors (ancien, classique) et excordor (Comm.); uēcors, uēcordia; socors, socordia, qui se rattachent plutôt à la notion d'intelligence; concors (v. ce mot), discors et leurs dérivés, à la notion de sensibilité (cf. toutefois δμονοία); *concordium, M. L. 2117. Sur le croisement de sens entre ces composés et c(h)orda, v. ce dernier. misericors, misericordia, termes de l'époque républicaine, spécialement affectionnés par Cicéron, qui disparaissent de la latinité d'argent pour reparaître à basse époque (v. miser); mundicors; praecordia, -ium n. pl.; enveloppe du cœur, cœur (dérivé en -i-), M. L. 6713; prāui-, torticordius (Aug. in Psalm. 146, 7, cf; crassiuenius, etc.); Verticordia, surnom de Vénus; corculum : petit cœur (terme de tendresse ; surnom de Scipio Nasica; attesté chez Plaute et repris par les archaïsants). M. L. 2227 : corcillum (Pétr.) : cordolium : peine de cœur. mot plautinien; cf. καρδιαλγία (Gal.), M. L. 2229; cordicitus adv. (Sid.) d'après radicitus. En outre, la langue populaire a tendu à remplacer la forme monosyllabique par une forme plus pleine, corātum, attestée par une tabella deuotionis, peut-être analogique de ficătum «foie»; v. M. Niedermann, Glotta 2, 52, et Neue Jahrb. f. klass. Altertum 29, 315 et M. L. 2220. De là *corāticum, auquel remontent fr. courage, prov. coratge, etc. Pour cortumio, v. ce mot.

Le nom du « cœur », qui est presque partout neutre, est au fond le même dans toutes les langues indo-européennes. Il est probable que le nominatif-accusatif était de la forme *k'erd, conservée dans hitt. ker /kardi-, gr. κῆρ, v. pruss. seyr (Voc. ; de là sīran, Ench.), et que les autres cas reposaient sur k'rd, conservé dans lat. cordis, cordi. corde sur quoi a été refait un nominatif accusatif *kord italique ou latin. Le nominatif-accusatif pouvait être élargi par -i, d'où arm. sirt, de *k'erdi, instr. srtiw. Le lituanien a, lituanien oriental šerdis (acc. šérdi, donc supposant *k'ērd-) au sens de « moelle d'arbre », et, dans l'ensemble du domaine, širdis (acc. širdi, d'après le type šérdi) « cœur ». L'i de šerdis, širdis est sans doute ancien; mais le lituanien garde des formes de *k'ērd- et *k'rd- dans lit. or. šerdu (gén. pl.) et dans v. lit. širdes (gén. sg.), širdu (gén. pl.). Sur *k'ērd-, le germanique a bâti un thème en -n-, neutre : got. hairto (gén. hairtins). Le nom du « cœur » est obtenu souvent au moven de

suffixes de dérivation comprenant -i-: v. irl. cride, gall. craidd; hom. κραδίη, att. καρδία; v. sl. srüdice (à côté du dérivé srēda, de *k'erdā « milieu »). Le hittite a kardiš « cœur ». — L'indo-iranien a un mot parallèle, mais commençant par une sonore aspirée : véd. hṛdah (gén. abl.), gâth. zərədā (instr.), pers. dil (de *dṛd-); véd. hṛdayam, av. zərəδαēm. — Pour le rapport qu'on a envisagé, sans raison, avec crēdō, v. ce mot.

corallium (cūralium; cōralium; corallum), -I n.: corall. Emprunt au gr. κουράλιον, κωράλλιον, κοράλλιον. Depuis Lucrèce. Les formes romanes remontent à corallium et, isolément, à corallium, M. L. 2219; l'irl. curel à cūrallium.

cōram: adverbe (uniquement dans cet emploi chez Plaute) et préposition avec ablatif « face à face, en face [de] », κατὰ πρόσωπον, ἐνώπιον. Le rapport avec ōs est peut-être encore senti dans Tér., Ad. 269, uereor coram in os te laudare amplius. Souvent joint à præsens, adsum; de là le sens de « en personne ». Attesté dans toute la latinité. Non roman.

Composé: incōram. Rappelle par sa finale clam, palam, mais la façon dont cōram est formé n'est pas claire. Aucune préposition latine n'en rend compte.

corbis, -is m. et f. (le féminin semble plus ancien et plus classique, cf. Thes. IV 948, 3; on a un doublet corbēs dans Ghar., GLK I 40, 2, corbs dans Fgm. Bob., GLK V 561, 35; abl. corbī dans Caton, Agr. 136, mais corbe, Cic., Sest. 82; Ov., M. 14, 644; Pétr. 33): panier en osier, en forme de pyramide ou de cône, usité surtout dans l'agriculture: c. messōria, c. pābulātōria; corbeille, M. L. 2224. Irl. corb « chariot »; v. h. a. churb, chorp (passé en slave).

Dérivés: corbula, M. L. 2226; et tardif corbicula, M. L. 2222; cf. *corbicus, M. L. 2223, et les noms propres Corbiō (attesté aussi dans les gloses comme nom commun, cf. piscis/pisciō), Corbulō; corbitor, Fest. 452, 28 (?); corbita (sans doute féminin d'un adjectif corbitus): -ae dicuntur naues onerariae, quod in malo earum summo pro signo corbes solerent suspendi, P. F. 33, 13, cf. Rich, s. u.; M. 2225 (?).

Fait partie d'une série de mots (sans doute venus d'une langue méditerranéenne) qui désignent des objets tressés; v. M. Cohen, BSL 27, p. 81 sqq., notamment p. 99.

corbīta : v. corbis.

corcus, -ī m.: mal de ventre ou de poitrine. Mot rare et tardif de la langue médicale; cf. gr. κορχοριγή. En dérive peut-être: corcinor, -āris (cro-) (un exemple tardif)..Îtal. córcoro « grouillement dans le ventre », de corculus?

corda : v. chorda.

cordus (chor-), -a, -um: né ou récolté à l'arrière-saison; Varr., R. R. 2, 1, 19, dicuntur agni cordi qui post tempus nascuntur, ac remanserunt in voluis intimis ***ue-cant chorion (= χόριον) a quo cordi appellati; P. F. 57, 13, corda frumenta quae sero maturescunt, ut fenum cordum. Terme de la langue rurale, attesté depuis Caton; cognomen Cordus. Chordus est représenté par des dérivés en provençal, catalan, espagnol, portugais, sicilien,

M. L. 1883, et en britt. cordd-lan « parc à moutons »; c(h)ordum (sc. fēnum) « regain » dans certains dialectes italiens (et *recordum, M. L. 7130); cf. aussi *c(h)ordiscus, M. L. 1882; alb. kerdi « petit enfant », de *cortaus.

La graphie chordus a été influencée par chorion. Sans symologie.

corgō: apud antiquos pro aduerbio quod est projecto ponebatur, P. F. 33, 11. Pas d'exemple dans les textes. Est peut-être un compose de ergō, *co-ergō.

coriandrum, -i n. (coriandrus m., Caton; forme dissimilée coliandrum): coriandre, plante. Emprunt au gr. χορίανδρον, Μ. L. 2232. V. h. a. cullintar, ags. cellendre. V. André, Lex., s. u.

eorium, -I n. (corius m., Plt., Varr.): cuir, peau travaillée d'un animal, cf. Serv., Ae. 1, 211, quidam mox detracta coria pelles dici, subacta autem et iam medicata coria appellanda tradunt; et, d'une manière générale : peau, écorce, peau d'un fruit (cf. mālicorium dans Pline), peau qui recouvre un liquide (= crusta), revêtement de maçonnerie. Le sens de « arrière-faix » qu'on trouve dans Soranus, cf. Thes. IV 953, 75, n'est sans doute qu'une latinisation de gr. xóptov. Varr., R. R. 2, 1, 19 (v. cordus), transcrit le mot grec chorion dans ce sens, et le Pseudo-Soranus a corion. — Ancien, usuel. M. L. 2233.

Dérivés et composés : coriarius, -a, -um et coriarius m.: coriaceus (d'où l'italien corazza qui a fourni le français cuirasse); coriage, affection cutanée des animaux; coriāginosus; cf. aussi *coriāmen, M. L. 2231; coriolum ap. Fest. 222, 15, d'où sans doute Coriolānus; excorio, -as (rare et tardif); dūricorius (Cloat. ap. Macr.); mālicorium : écorce de la grenade. La racine *sker- de irl. scaraim, etc., qui a été signalée sous caro, apparaît souvent sans s- initial, ainsi gr. κείοω « je coupe, je tonds ». Elle se prête alors à indiquer un objet qu'on détache, et notamment la « peau. l'écorce »; on a ainsi, en indo-iranien, skr. carma « peau » (et av. čaroman-), en slave kora « écorce » (en face de skora « peau »). v. isl. horundr « peau ». Lat. corium est une forme dérivée peut-être d'un thème racine *ker- qui figure avec élargissement *-en- dans carō, et ici avec *-iyo-; skr. cárma et v. sl. (s)kora sont d'autres dérivés du même thème non attesté. En lituanien, karná signifie « tille » (écorce fine de tilleul). - Cf., d'autre part, lat. cortex et scortum. - Pour le sens, cf. gr. δέρμα en

cornīx, -īcis f.: corneille, oiseau prophétique, cf. Plt., As. 260; Isid., Or. 12, 7, 44. Ancien, usuel.

Dérivés: cornīcula (et *cornīcula): même sens, M. L. 2238; britt. cornigl; cornīcor, -āris: verbe créé par Perse, au témoignage du scoliaste 5, 12, « crier comme la corneille »; Corniscae [deae]: cf. P. F. 56, 14, Corniscarum divarum locus erat trans Tiberim cornicibus dicatus quod (in) Iunonis tutela esse putabantur. Étymologie populaire?

L'ombrien a une forme en a, curnaco acc. sg., curnase abl. sg., cf. fornīx et fornāx; c'est peut-être à *cornacula que remontent it. cornacchia et les formes romanes que M. L. suppose dues à un croisement. Pour la finale, cf. côturnīx.

Le mot appartient, avec coruus, à un groupe de mots

expressifs, variables d'une langue à l'autre : cf. gr. κόραξ « corbeau » et κορώνη « corneille »; v. h. a. hraban « corbeau » et κορώνη « corneille » (et autres mots germaniques); irl. crû « corbeau ». Dans les langues orientales, il y a des formes à k- : skr. kāravah « corneille », proprement « qui fait le cri de (rava) 'kā' », cf. kaka (mot de glossaires), pol. kruk « corbeau » à côté de lit. krūūkia, « il croasse » (cf. v. isl. hraukr « cormoran », skr. krōçati « il crie », gr. κραυγή « cri », etc.), et des formes à k'- : lit. śárka et russe sorōka, serb. srāka (à côté de surāka, etc.), alb. sōre « corneille ». — Tandis que le latin a clangō, etc., les mots expressifs à kr- initial, fréquents ailleurs, y sont rares : v. crepō et surtout crōciō.

cornū (sur la quantité de l'u, long chez les poètes, cf. Thes. IV 962, 41 sqq.; même quantité pour gelū. genū; l'allongement semble secondaire), -ūs n. (cornus, Varr., Men. 131; cornum assez fréquent, Thes. 1V 962, 77): 1º corne et « substance dont est faite la corne, matière cornée »; puis tout objet fait en corne ou en forme de corne, cor : cornua qued ea quae nunc sunt ex aere tunc fiebant bubulo e cornu, Varr., L. L. 5, 117; d'où cornicen, -inis, M. L. 2236, cornuarius ; arc, entonnoir, lanterne; 2º extrémité, pointe, aile d'une armée, bras d'un fleuve, bec, défense (d'éléphant), corne de la lune, aigrette de casque, extrémité des vergues etc Mêmes sens dans le gr. κέρας, qui a dû souvent servir de modèle aux emplois de cornū. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2240; B. W. cor et corne, Irl. corn gall. corn, etc.

Dérivés: corneus: de corne, corné; cornēscō, -is; corniculum (cornuc(u)lum, cf. M. L. 2239): petite corne, croissant, et « aigrette de métal », récompense militaire, d'où cornicularius, nom donné sous l'Empire à un officier subalterne ou à un secrétaire civil; cornūtus, M. L. 2242; cornūlum (rare et tardif); *corneola? M. L. 2235 a.

Composés: cornicen, v. plus haut; corniger (κερατοφόρος), -fer, -pes, cornupeta (tardit); excornis (Tert.); ūnicornis = μονοκέρως (Pline), M. L. 9072; capricornus = αΙγοκέρως.

Cf. κάρνου την σάλπιγγα Γάλαται Hes., et l'hybride gaulois-latin carnuātus « cornūtus », gall. carn « sabot de cheval », got. haurn « corne », etc. D'un peu plus loin, le mot est apparenté à gr. κέρας (dont l'α est ambigu, pouvant représenter n ou ») et à skr. cringam « corne », où il n'y a pas trace du dissyllabisme de la racine, manifeste dans le groupe de cerebrum (v. ce mot), quand le sens est « corne ». La forme cornū résulte peut être d'une ancienne métathèse de *krw-n- ou d'une contamination de *kr-n- et de *kr-u-. Mais l'élargissement -u- se retrouve dans le dérivé ceruus et les formes correspondantes (v. ce mot), κόρυς (κόρυθος) « casque », κορυφή « sommet ».

cornus, -I f. (cornus, -üs, Stace): cornouiller et cerisier sauvage. Ancien (arbre du Palatin dédié à Mars). M. L. 2241. Germanique: v. h. a. kornulboum, ags. corntréo.

Dérivés: cornum: cornouille; cornētum; corneus, cf. cornea, M. L. 2235; corneolus, douteux, peut se rattacher à cornū, corneus de cornū; cornūlia (Orib.). Pour colurna, hastilia ex corno arbore facta, P. F. 33, 15, cf. corulus. Hybride: cornocerasium.

Cornus ne peut être séparé du gr. κράνος « cornouiller » et du lit. Kirnis « dieu protecteur des cerisiers » ; l'arbre était connu à date ancienne en Italie et on en a trouvé trace dans les palafittes de Suisse. Cf. cerasus. Sans doute de la racine *ker/kor-, qui désigne un objet dur : cornū, etc. V. André, Lex., sous cornum et cornus.

corocottas (cro-, corocattas), -ae m. : nom d'un animal d'Éthiopie, la hyène? Attesté depuis Pline; emprunté au gr. κοροκότ(τ)ας, lui-même provenant d'une langue africaine.

corona, -ae f. (chorona d'après χορός? V. Thes. s. u.): couronne. De là tout objet en forme de couronne : cercle, et cercle d'auditeurs, corniche, etc. Mot sans doute emprunté au gr. κορώνη, comme corônis à κορωνίς, M. L. 2247, mais ancien et complètement latinisé. Sert aussi de cognomen (étrusque?). Panroman, M. L. 2245; passé en germanique : m. h. a. Kron(e) et en alb. kunore; en celtique : irl. corann, coroin, gall. coryn. Dans le latin médiéval, corona signifie souvent « candelabrum pēnsile » (par exemple, Poet. Lat. med. aeui II 552, 567), ce qui explique le terme allemand Kronleuchter (M. Niedermann). Dénominatif : corono, -as, M. L. 2246 : diminutif corōlla, M. L. 2243 et 2244, d'où a dû être tiré un adjectif *corollarius, substantivé dans corollarium : petite couronne (qu'on donnait à titre de gratification supplémentaire aux acteurs), par suite, dans la langue des mathématiciens, « corollaire », conséquence supplémentaire d'une démonstration (Boèce, pour traduire le gr. πόρισμα).

corpus, -oris n. : corps (par opposition à l'âme, cf. Thes. IV 1001, 57 sqq.); d'où « corps inanimé, cadavre » (peut être à l'imitation du grec, qui oppose σῶμα « corps du mort » à δέμας « corps vivant »), cf. Thes. IV 1018, 3 sqq. Cette opposition entre corpus et anima a eu pour conséquence que corpus a désigné, en outre, tout objet matériel (par opposition à ce qui est insaisissable, cf. Serv., Ac. 6, 303; omne quod potest uideri corpus dicitur), « substance, matière » (tronc d'un arbre, etc., cf. Thes. IV 1019 sqq.). Comme le corps se compose d'un ensemble de parties (tête, membres, tronc), corpus s'emploie pour désigner des choses formées d'une réunion « corps, ensemble, corporation » (Thes. IV 1020, 62 sqq.). Tous ces sens correspondent à ceux du gr. σωμα, qui a dû influer sur le développement sémantique de corpus. - Attesté de tout temps. Panroman, M. L. 2248, et celtique : irl. corp, gall. corff.

Dérivés : corpusculum : petit corps, corpuscule; corpulentus : -is Ennius (inc. 34) pro magnis dixit; nos corpulentum dicimus corporis obesi hominem, P. F. 54, 24; corpulentia: corpulence et « corporalité » (latin ecclésiastique); corporeus : corporel, charnel; corporālis (latin impérial), attesté pour la première fois dans Sénèque pour traduire σωματικός, comme incorporālis pour traduire ἀσώματος; toutefois, corporāliter est dans Pétrone, Sat. 91, cf. animālis; corporālitās (langue de l'Église); corporō, -ās : tuer, faire un cadavre (sens ancien), « fournir un corps » et au passif « prendre corps » (latin impérial) ; corporatus (cf. animātus); corporāsco, -is: s'incarner; corporātio: incarnation (latin ecclésiastique), réfection des parties du corps (ci. recorporo, -ātiō); corporation (= collēgium), Novell. Sev. 2, 1; corporatius (langue médicale) recorporātīvus; corporātūra = σωμασία (langue impa riale) : corpulence, corps ; incorporeus (latin impéral cf. Gell. 5, 15, 1, corpusne sit uox an incorporeum hoc enim uocabulum quidam finxerunt, proinde qua Graece dicitur ἀσώματον); concorporō; incorporō: corporer, incarner (tous deux du latin impérial, sur tout ecclésiastique), et excorporo (α. λ. tardif)

__ 144 __

Le mot latin pourrait être un élargissement en d'un thème *krp- attesté en indo-iranien : véd. kradi (instr.) « forme, beauté », av. kərəfš, kəhrpəm « forme corps ». Le vieux prussien a peut-être un autre élarge. sement dans kērmens « corps »; on peut aussi rapprocha v. sl. črevo, r. čérevo « corps, ventre », où l'absence da -p- s'expliquerait phonétiquement. Le grec πραπίς « dia phragme, esprit, intelligence » peut aussi être rapproché L'i de v. angl. hrif « ventre » ne va pas sans difficultà de sorte que le rapprochement du mot germanique n'est pas sûr; il exclurait, du reste, celui de v. sl. črěvo et v pruss. kērmens. En somme, groupe obscur. Cf. Vendryes Rev. celt., 44, 315.

corrago (cora-), -inis f.? : langue de bœuf, plante (Pseud. Apul., Gloss.). — Attribué aux Lucani par le pa Ap., 41.

corrigia, -ae (-gium n.) f. : lacet de soulier (Varr.) puis courroie, lanière, fouet. Ancien (Varr., Cic.), tech. nique. M. L. 2253; gall. carrai; *excorrigiāta, M. L. 2987. Étymologie populaire dans Isid., Or. 19, 34, 13 -ae e coriis... uel a colligatione.

Sans doute mot du vocabulaire italo-celtique; cl. v. irl. conriug « j'attache ensemble », cuimrech de *kom. rig-om « lien ». Cf. peut-être aussi m. h. a. ric, gén. ricke « lien ». Étant donné le sens technique, un emprunt au gaulois n'est pas invraisemblable; cf. Henry, Lex. bre ton, p. 236.

corroco? : nom d'un poisson de mer dans Ausone. Forme et sens incertains. Cf. corrococo « petite dorade blanche » à Hossegor (Landes)?

corruda, -ae f. : asperge sauvage. Attesté depuis Caton. Mot rustique selon Columelle. Inexpliqué.

corrugus, -I m. : galerie de mine (Pline). M. L. 2260 h Cf. peut-être arrugia. V. runcō 1.

cortex, -icis m. et f. (mais le féminin est surtout poé tique) : écorce (spécialement de liège) ; différent de liber, cf. Cic., N. D. 2, 47, 120, obducuntur libro aut cortice trunci. - Ancien, usuel. M. L. 2263. Irl. coirt. V. André,

Dérivés : corticulūs (Colum.), M. L. 2265 a; corticeus, d'où *corticea f. représenté en ital. et dans la langues hispaniques, M. L. 2265; corticatus, M. L. 2264 : corticosus.

Composés : de-, ex-cortico, -as, M. L. 2988 (pour *er corticem, v. B. W. écorce); scorticatura (Orib.) contrepel « savant » de exscor-.

Appartient au groupe de lit. kertù « je coupe, j'abats! v. sl. čruto, čresti « couper », kratuku « court » (tandi que lit. kartus a pris le sens de « amer »), skr. kratdi av. kərəntaiti « il coupe », skr. kṛtth « couteau » et kṛtth « peau ». Le sens de « écorce » s'explique par celui de « chose séparée »; c'est ainsi que, de la racine *(s)ke

non élargie par -t-, le slave a kora « écorce » en face de non esais. r. v. sous corium. Le germanique a de même skora « peau »; v. sous corium. Le germanique a de même lologica I, p. 146.

plogica -, r pour une autre trace, hypothétique, de *kert- en latin.

1. cortina, -ae f. (la variante tardive curtina que condamne l'auteur du de dub. nom., GLK V 575, 7, ne supdamus v 3/3, /, ne sup-gose pas nécessairement un ō ancien, cf. furnus/fornāx): pose pad chaudron (qui servait soit à cuire, soit aux foulons); 1º CHARAL 19 CUVE que portait le trépied d'Apollon et couvercle de otte cuve sur lequel s'asseyait la Pythie pour rendre dag oracles (poétique dans ce sens ; cf. cortinipotens, Ludes of analogie, plafond en forme de voute ou autel on forme de trépied; cf. Rich, s. u. Ancien et usuel.

Dérivés : cortīnula (Amm. Marc.) ; cortīnāle : cave où l'on faisait bouillir le vin.

Le groupe de irl. coire, gall. pair « chaudron ». v. isl. buerr « écuelle », skr. carúh « chaudron » est assez éloi $m^{ar{e}}$; plus encore r. $\check{c}\check{a}ra$ « coupe » avec \bar{e} radical. Terme technique. Sans étymologie.

2. cortina, -ae f. : rideau. Mot tardif (Ambr., Vulg., Schol. Hor., Isid.), dérivé de co(h)ors > cors, calqué sur le gr. αὐλαία, qu'on dérivait de αὐλή et que la langue classique s'était contentée de transcrire par aulaeum. nulaea, e. g. Hor., A. P. 155. Sans rapport avec le préchdent. Passé dans les langues romanes : it. cortina, fr. murtine, etc., M. L. 2266, et en germanique : all. Gar-

cortumio, -onis f. : contemplation intérieure. Mot de la langue augurale cité par Varron, qui le rattache à or : quod, cum dicunt conspicionem, addunt cortumionem. dicitur a cordis uisu; cor enim cortumionis origo (L. L. 7, 9). Étymologie populaire?

corulus. -I f. : noisetier, coudrier. Déià dans Caton. Dérivé : colurnus, issu par métathèse de *corulnus (cf. ficul-nus, popul-nus), peut-être sous l'influence de quernus, acernus, eburnus, ou du gaulois *collo-, de *coslo- : Festus semble avoir confondu cornus et corulus dans la glose colurna : hastilia ex corno arbore facta. P. F. 33, 15; corulētum: coudraie. Les formes romanes remontent à colurus, cf. M. L. 2271, 2270 : B. W. cou-

Issu de *koselos; cf. irl. coll, gall. coll, v. h. a. hasal, v. isl. hasl, qui ont le sens du mot latin, et sans doute lit. kasulas « pique de chasseur ». Mot du vocabulaire du Nord-Ouest.

corus, -ī m. : cor, mesure de capacité. Mot hébreu venu par la Bible.

coruscus, -a, -um (on trouve dans les gloses une forme corisc-, représentée dans le port. corisco: un doublet toruscus est dans l'Itala, et l'App. Probi enseigne coruscus, non scoriscus. On y voit la même alternance sc., cà l'initiale que dans corium, scortum, etc. La forme avec caurait dû son triomphe à une dissimilation, cf. siscidī et sisto. Toutefois, scoriscus est bien tardif et peut s'expliquer comme scrapula (= crapula), screpas, scussores, studit, scarpinet qu'on trouve dans les Gloses, cf. Theander, Ex Aa Gloss. interpretamentis collectanea, Eranos 23,

1, 53, n. 2) : qui s'entrechoque (se dit de la cime des arbres), qui grelote. Plt., Ru. 526, nam omnia corusca prae tremore fabulor. Appliqué aux astres, à l'éclair. « scintillant, étincelant », d'où substantivé à basse époque coruscus m. « éclair », cf. M. L. 2268 et 2267.

A coruscus correspond la forme verbale corusco. -ās: 1º cosser (se dit des animaux qui se heurtent de la tête, comme gr. κερατίζω), s'entrechoquer; 2º étinceler, briller (développement de sens comparable dans mico, -ās); 3º brandir (transitif).

Tardifs : coruscātio, -camen, -calis, -cabilis ; coruscifer. Le type de corusco rappelle celui de aerusco (v. ce mot). Pour la racine, cf. gr. σκαίρω « je bondis ». Dès lors, on partirait de la forme verbale pour expliquer coruscus. cf. BSL 26 (79), p. 22. Le gr. a κορύπτω et κυρίσσω, que Thurneysen a rapprochés de corusco (GGA 1907, p. 206).

coruus, -I m. : 1º corbeau (prophétique comme la corneille); 2º poisson de mer, coracin vulgaire, ou petit castagneau, ainsi appelé à cause de sa couleur noire (= χοραχίνος): 3° machine de guerre (sorte de grappin?), cf. Vitr. 10, 13, 3, coruum demolitorem, quem nonnulli gruem appellant; joint à ferreae manus par O. Curce 4. 2, 12 et 4, 3, 26; 4° scalpel; 5° nom d'une constellation. Ancien; panroman, M. L. 2269, et pour les formes grecques corax, coracinus, M. L. 2221, 2218.

Dérivé : coruinus (cognomen, cf. Gell. 9, 11), M.

V. cornīx. Pour le suffixe, cf. m. irl. crū « corbeau ». de *krowos, et, dans un autre groupe, ceruus.

corydalus, -I m. : alouette huppée. Emprunt au gr. κορύδαλος, déformé en coredallus (Greg. Tur.), corēdulus, cordolus par l'étymologie populaire.

cos, cotis f.: pierre à aiguiser, queux. Ancien, bien que, par hasard, non attesté avant Cicéron. M. L. 2275. Cf. cautēs.

Dérivés : cōticula : pierre de touche ; petit mortier. Conservé en sicilien et en calabrais, M. L. 2284; cōtiārius: rémouleur (Gloss.), cf. cōtiārium, M. L. 2283: cōtula ou cōtulus (l'ablatif pluriel est seul attesté), M. L. 2288 ; cōtōria (cōtāria?) : carrière de pierres à aiguiser. Cf. encore M. L. 2286, *cōtius; peut-être aussi la glose de P. F. 63, 10, decotes, togae detritae; decoto, -ās: dépouiller (= excoriō), dans la Loi Salique.

Nom d'action, avec suffixe secondaire -t-, d'une racine attestée par skr. cicāti : il aiguise », skr. cānah « pierre à aiguiser » (forme prākritique), pers. sān (même sens), gr. κῶνος « pomme de pin, cône »; peut-être arm. sur « tranchant ». La forme à degré zéro est attestée par skr. citáh « aiguisé », irl. cath « sage » et lat. catus (v. de mot), peut-être arm. sayr « tranchant » (substantif). A côté, il y a un type à -i- : skr. cyáti « il aiguise », av. saēniš « pointe » et v. isl. hein, v. angl. hán « pierre à rasoir »; mais la situation n'est pas comparable à celle de la racine de pôtus, pôculum. V. aussi cautés.

cossim : v. coxim.

cossus, -ī m. : -i ab antiquis dicebantur natura rugosi corporis homines, a similitudine uermium ligno editorum, qui cossi appellantur, P. F. 36, 11. La glose de Festus réunit un substantif cossus, -ī (cossis, Pline, d'après uermis; cusus, Gloss.; coscus, Mul. Chir.) m. : ver du bois, espèce d'artison, et ver intestinal (= terēdō), M. L. 2278 et 2277, *cossicus; et un adjectif cossus, -a, -um: à la peau rugueuse, d'où proviendraient le surnom Cossus et les gentilices Cos(s)idius, Cossinius, Cossutius. Mais le surnom Cossus semble étrusque, et le nom du ver est sans étymologie.

costa, -ae f.: 1º côte, σπάθη; 2º côté, flanc. Attesté depuis Plaute. Panroman, M. L. 2279.

De même que latus, le mot a du s'employer à basse époque comme adverbe ou préposition avec le sens de « à côté de, auprès », cf. M. L. s. u.; le v. fr. encoste remonte à in costa. — In costa a sans doute été abrégé en costa, comme ad-, de-latus en latus.

Dérivés: costālis (Vég.); costātus: Varr., R. R. 5, 8, [boues] corpore bene costato, d'où costātum, M. L. 2280; costula, M. L. 2280 a.

Il n'y a aucun mot identique ailleurs. Mais la forme rappelle celle de v. sl. kostí « os », et ce mot lui-même semble inséparable du groupe de lat. os (v. ce mot), skr. ásthi, etc. Il y aurait donc ici une sorte de préfixe *k-semblable à celui qui figure dans caper capra (cf. A. Meilet, Roczn. Slaw. 9, 74), mais l'existence de ce préfixe a été contestée : v. aper.

costum, -ī n. (costus, costos f.) : costus, plante. Emprunt au gr. κόστος, qui lui-même doit être emprunté à skr. kúşthah. Passé en ags. cost.

cōthō(n), -ōnis m. (f.); cōthōnum, -ī n.: port. Mot sémitique; cf. Serv., Ac. 1, 427, portus effodiunt, i. e. cotona faciunt. Carthaginienses cothone fossa utuntur, non naturali portu.

cothurnus, -ī (coturnus) m.: 1° brodequin de chasse; 2° cothurne tragique, (d'où « enflure » du style, etc.). Emprunt au gr. κόθορνος; demeuré dans quelques dialectes italiens, dont les formes supposent *cotturnus, M. L. 2282. Dérivés tardifs: cothurnātus, -nātuō, -nōsus.

cotonea, -ae f.: Pline 1, 26, 26; 26, 42: alus autem, quam Galli sic uocant, Veneti cotoneam...; nom de la grande consoude chez les Vénètes.

cotōneus, -a, -um (-nius; qudenaeus, Ed. Diocl.; quidonius, Diosc.; cetonius, Ps. Hier.): de cognassier; cotōneum (sc. mālum): coing. Ancien (Caton). Ordinairement interprété comme une déformation due à un intermédiaire étrusque de κυδώνιος, adjectif dérivé de Cydōn, -ōnis « crétois »; cf. Cydōnea (-nia): Cydon, ville de Crète (La Canée) et Pline, 15, 37, mala, quae uocamus cotonea et graece Cydonea, e Creta insula aduecta; mais peut provenir d'une langue d'Asie Mineure, cf. Nehring, Glotta 13, 11 sqq. Alcman a une forme κοδύμαλον, et Hésychius une glose κοδώνα σῦκα χειμερινά. V. aussi Solmsen, Z. Gesch. des Namens der Quitte, Glotta 3, 241 sqq. M. L. 2436; Vendryes, BSL 25 (1924), 41. Germanique: v. h. a. chutina, v. angl. cod-oeppel, all. Quitte, de quida.

cottabus, -I m.: transcription du gr. κότταδος « jeu du cottabe », employé plaisamment par Plt., Tri. 1011, au sens de « coups »; -i bubulī, demeuré en napol. dans le sens de « tête », M. L. 2286 a.

cottana, -ōrum n. pl. : figue de Syrie, de petite taille. Emprunt, attesté depuis Pline, au gr. κόττανα, lui-même emprunté à l'hébreu $q^{\rm e}tanna$ « petit ». La forme coctana a subi l'influence de coctus.

cottīdiē (c'est la graphie la plus anciennement atteatée; on trouve aussi cotīdiē et, plus tardivement, quo. (t)īdiē; les indications des grammairiens reposent sur des constructions étymologiques arbitraires) adv. : chaque jour, δσημέραι, καθ' ἡμέραν. Ancien, usuel. M. L. 6974.

Dérivé : cottīdiānus (quot(t)ī-) : quotidien. M. L. 6973.

Vraisemblablement issu du locatif *quotī (de *quot. ei) die, cf. prīdie, postrīdie, etc. Le premier élément semble être l'adjectif dérivé de quot.

Le-tt- de cottidië est sans doute expressif, comme dans la forme romane *tottus (avec o fermé) en face de tôtus de it. tutto, fr. tott (totte). Étant isolée de quot, la forme n'a pas subi d'abord l'action analogique par laquelle le que de quis, etc., a été restauré dans les formes de l'interrogatif indéfini (v. sous quis, quī, etc.).

coturnix : v. cocturnix.

Couella, -ae f.: surnom de Junon, qu'en tant que déesse lunaire, on invoquait le jour des Calendes; Var, L. L. 6, 27. Origine inconnue.

couinnus, -I m. : chariot, char de guerre. Mot celtique, qui apparaît seulement sous l'Empire (Mela, Luc, Mart., Sid.) et a toujours été senti comme étranger.

Dérivé : couinnārius.

comm : v. cohum et cauus.

coxa, -ae f.: 1º hanche, os de la hanche, et par extension « cuisse »; cf. Cels. 4, 27, coxas et poplites; 4, 30, coxis proxima genua sunt; 2º par analogie, « angle rentrant » (Grom., Hyg.). — Attesté à partir de Nigidius, mais coxendīcēs est dans Plaute, Ba. 1159, et Caton, Agr. 160. A remplacé dans les langues romanes femu, qui n'est demeuré que dans un parler rhéto-roman, cl. M. L. 2292, 3240. Panroman; britt. coes « jambe ».

Dérivés : coxāle : vêtement couvrant les hanches (rare, tardif); coxārius (Pelag.); coxendīx f. (ī, Pli, Lucil.; ī, Ser. Samm. 695, 991) : articulation de la hanche : ossa ex acetabulis pernarum, circa quae cozendices uertuntur, Pline 28, 179; uertebrae in coza (cf. clacendīx a genus conchae ») et coxendicus (Pelag.).

Le mot doit désigner une articulation en général, car les mots correspondants s'appliquent à des articulations diverses : irl. coss « pied », v. h. a. hahsa « partie de derrière de l'articulation du genou », skr. kákṣaḥ et kakṭa « aisselle ». Cf. aussi coxim et coxus, mais le rapprochement de axis est douteux; cf. aper et costa.

coxendix : v. le précédent.

coxim, cossim adv.: à croppetons (rare et populaire; trois exemples en tout: Pomp., Varr., Apul.). Cf. incozi, -ās: Non. 39, 8, incoxare in coxam sidere. Pomponius Pannuceatis (97): neque interim cacandi causa umquan incoxaui nate. Non attesté en dehors de ce passage. Le rapprochement avec coxa semble dù à l'étymologie pe pulaire; la racine est la même que dans conquinisco. Cossim représente une prononciation vulgaire, peut-être dialectale.

coxus, -a, -um: boiteux, synonyme de claudus (rare et populaire; C. Cilnius Maecenas, Gloss.); rom. esp.

Dérivés : $cox\bar{o}$, $-\bar{o}nis$ (Non. 25, 13); $cox\bar{o}sus$ (Gloss.); $cox\bar{o}sus$ (id.) : boiter.

v. conquinīscō. Rapproché par l'étymologie populaire de com. Même formation avec -s- désidératif que laxus de axius, noxius.

crābrō, -ōnis (et formes dissimilées de basse époque αποδο, cābrō; c'est à cābrō que songe Isid. quand il terit: crabrones uocati a cabo, i. e. caballo, quod ex his crentur, Or. 12, 8, 4) m.: frelon. Ancien. M. L. 2293. Les formes scrabro, scabro, scrabo ont été influencées par scarabaeus; cf. Isid., Or. 12, 8, 4, ex his [crabronibus] ilerum saepe nascuntur scarabaei, unde et cognominati sunt: avec épenthèse carabro (Gloss.), croisement de grabrō et de κάραβος, v. Thes. s. u.

De *crāsrō (v. Benveniste, Origines, p. 175), comme on le voit par les mots du même sens : v. h. a. hornuz et néerl. horzel, lit. širšū, et des dérivés variés tels que širšys, širšlýs (acc. pl. siršlius), etc.), v. sl. srūšent et slovince sèršel.

Des formes de certains parlers des anciennes régions ombriennes et osques offrent f, ainsi skàrafóni, škarafóni, voir l'atlas de MM. Jaberg et Jud, carte 462, à l'article calabrone. La forme à -ara-, qui a été dissimilée en -ala-, doit donc provenir de parlers osco-ombriens. C'est l'extension de cette forme qui a déterminé le bizarre rapprochement avec scarabeus, rapprochement que la langue fait réellement, à en juger par la sifflante initiale du mot dans la plupart des parlers italiens où il se rencontre. Et c'est ce rapprochement qui explique comment scarabaeus a reçu f sur le domaine osco-ombrien, comme on le voit par la carte scarafaggio de l'atlas Jaberg-Jud.

cracatius, -ī m.?: nom de poisson dans Anthimus 46, sans doute l'esturgeon. Cf. Thes. s. u.; gaulois d'après Niedermann, Mél. Jud, 145.

cracca, -ae f.: vesce sauvage (Pline, NH 18, 142). cracentēs: v. gracilis.

cracerō, -ās ($cacerr\bar{o}$, etc.); $cr\bar{a}c\bar{o}$, - $\bar{a}s$: croasser (Gloss.) Onomatopée.

crāmātum, -ī n.: mélange de vin et d'eau (Orib.). De καᾶια.

crāmum, -ī n. (crāma f.): crème de lait. Attesté seulement dans Venant. Fort. et dans les gloses. Sans doute gaulois. M. L. 2294; B. W. sous crème.

crāpula, -ae f.: 10 état d'ivresse, fumées du vin; 2º résine qu'on mêlait au vin (pour produire l'ivresse?, cf. Pline 23, 46). A basse époque, crāpula désigne aussi bien l'excès de nourriture que l'excès de boisson et arrive même à s'opposer à ēbrietās; cf. Isid., Sent. 2, 43, 1, esca crapulam, potus ebrietatem generat.

Emprunt ancien, latinisé, au grec populaire κραιπάλη (peut-être par un intermédiaire étrusque, cf. Sāturnus, Saturnus, et scaena, paelex), avec dérivés proprement atins : crāpulor, -āris ; crāpulānus, -rius, -ātiō (tardif) ; crāpulentus (formé sur uīnulentus, somnolentus, temulentus, non attesté avant Amm. Marc.), -ōsus (tardif et

rare). Sur le mot, v. A. Vaillant, Rev. des ét. slaves, 15, 1935, p. 229.

crās (falisque cra?) adv.: demain. Ancien, usuel. M. L. 2296. Conservé seulement dans certains dialectes italiens et en vieil espagnol et vieux portugais. Remplacé ailleurs par un descendant de dē māne; cf. M. L. 2548; B. W. s. u.

Dérivés: crāstinus (cf. prīs-tinus, sērōtinus, etc.); d'où procrāstinō, -ās: remettre au lendemain (cf. comperendinō), procrāstinātiō.

Tandis qu'un mot indo-européen pour « hier » est conservé dans plusieurs langues (cf. herī), il n'en subsiste pour « demain » aucun qui se trouve dans deux langues. Skr. çoáh « demain » est isolé tout comme lat. crās, qui doit néanmoins être ancien. L'av. sūrəm, accusatif « de bon matin », convient pour le sens, mais non pour la forme.

crassus, -a, -um: gros, épais (sens physique et moral), gras; s'oppose à tenuis, à liquidus, à macer. Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 2999. Crassus, appuyé sur grossus, d'après lequel il a tendu à devenir grassus (cf. Thes. IV 1103, 52; Martyrius, dans GLK VII 176, 14, et M. L. s. u. et 4427, *ingrassiāre), a eu une vie plus active que pinguis, qui n'est guère représenté en dehors du domaine italien. Crassus est employé comme surnom, mais non pinguis. Les langues romanes attestent aussi *crassia. M. L. 2298.

Dérivés : crassitūdō (grassi-), ancien et fréquent; crassitās, crassitēs, crāssēdō, formés comme pinguēdō, sont de l'époque impériale; crassō, -ās, incrassō (époque impériale) et crassēscō, -is, crāssāmen (grassā-) et crassāmentum : dépôt, lie; crassātiō (Pelag.), crassundia, -ōrum : gros intestin (cf. crepundia); crassīuus, παχύνους (Gloss.).

Composés: crassifico (bas latin); Crassipes, Crassupes, surnom; crassiuēnius, Pline 16, 66 (pour la formation, cf. caldicerebrius, etc.).

Adjectif expressif à vocalisme a et à s géminé; cf. bassus; sans étymologie. Le rapprochement avec crātis, qui est souvent enseigné, n'est justifié ni par le sens, ni par la forme. Cf. grossus.

crătēra (crēterra), -ae f.: cratère. Emprunt oral et populaire fait sur l'accusatif de gr. κρᾶτήρ, ion. κρητήρ, -oc, devenu cratera et passé par là au genre féminin. La langue littéraire transcrit le mot grec et écrit crātēr (d'où irl. crethir). Crēterra dénonce sans doute un intermédiaire étrusque; cf. acerra.

crātis, -is f. (employé surtout au pluriel crātēs, -ium; toutefois, Plaute a un accusatif singulier crātim, Poe. 1025): désigne tout objet tressé ou à claire-voie: claie(s), treillis, herse (occa, (h)irpex), fascines, bouclier, etc. Ancien; technique. M. L. 2304.

Dérivés: crātīcius: lait de claies; - pariēs, conservé en italien, M. L. 2302; crātīcula (-um n.): gril, grille, M. L. 2303, irl. greidell, gall. gradell; crātīculātim; crātīd, -īs: herser.

On serait tenté de rapprocher le groupe de v. h. a. hurt « clayonnage d'osier » en posant *kr̄z-, c'est-à-dire *krɔt-, si le grec n'avait κάρταλος « corbeille », κυρτία « clayonnage », et le sanskrit crutit « il attache ». Pro-

blème non résolu. Le rapprochement germanique reste possible à condition de séparer les autres mots ; on peut y joindre v. pruss. korto « haie », pocorto « schwelle ». Terme technique, dont il n'est pas surprenant que l'étvmologie fasse difficulté.

craxantus (crassantus), -ī m. : sorte de crapaud. Un exemple, sans doute du ve siècle, dans un petit poème de l'Anthol. 390, 17.

Sans doute gaulois; cf. les noms propres celtiques Craxa, Craxanius, Craxantus et, pour le suffixe, trucantus. V. A. Thomas, Bull. du Cange 3, 1927, p. 49 sqq.; M. L. 2304 b.

creber, -bra, -brum : qui pousse dru ; s'est dit d'abord des plantes : crēbra silua, -um salictum, -ī rāmī, d'où, dans la langue commune, « nombreux (avec idée accessoire de « serré, pressé »), fréquent, qui arrive ou se succède coup sur coup ». Avec un complément : « abon-

Dérivés : crēbritās, crēbritūdo (archaïque) : fréquence; crēb(r)ēscō, in-, per-crēb(r)ēscō, -is « devenir fréquent, se répandre, s'accroître », souvent avec perte par dissimilation du second r; crēbrātus (Pline). — Ancien, usuel. Non roman.

V. creo, cresco. Creber peut être issu de *kres-ro-s, d'un mot racine *krēs-, cf. cerēs, ou de *krē-dh-ro-s.

crēdo, -is, -didī, -ditum, -ere : transitif et absolu : 1º mettre sa confiance en, croire (c. alicui, alicui rei et, dans la langue de l'Église, c. in alqm) ; 2º confier quelque chose à quelqu'un, prêter (c. aliquid), d'où crēditum : crédit, prêt; créditor: créditeur, prêteur (par opposition à debitum, debitor); creditarius : dépositaire (bas latin); 3º croire quelqu'un ou quelque chose (avec l'accusatif ou la proposition infinitive); 4º en incise, crēdō s'emploie comme opīnor, gr. οίμαι. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2307; crēditus, M. L. 2308; 2308 a.

Le substantif correspondant à crēdo est fides, cf. fidem habēre, et les exemples cités par Meillet, MSL 22, 215, auxquels on peut joindre Cés., B. C. 3, 1, 2, cum fides tota Italia esset angustior, neque creditae pecuniae so luerentur. Ni crēditio ni crēditus, -ūs n'existent, et crēditor n'est employé que dans le sens technique de « créancier ». Il n'y a pas d'adjectif pour dire « qui croit à » ; fidēlis et crēdulus ont des sens particuliers.

Dérivés (proprement latins) : crēdibilis et incrēdibilis, -itās; crēditor, cf. plus haut; crēdulus: crédule (même sens pejoratif qu'en français, sauf à basse époque; irl. credal); crēdulitās et incrēdulus (premier exemple ap. Hor. = απιστος), M. L. 4362, -itās (postclassique). Cf. aussi *crēdentia, M. L. 2306.

Composés : accrēdo : ajouter foi à (archaïque, M. L. 86); concrēdo: confier et « se confier », M. L. 2117 a; discrēdo (bas latin), créé d'après diffido, pour traduire le gr. ἀπιστῶ. Dérivé tardif : crēditō, -ās (Fulg.).

« Termes religieux à l'origine, le verbe latin crēdo et le substantif fides avaient pris, dès le latin ancien, des emplois le plus souvent profanes, par suite de l'effacement de la vieille culture indo-européenne et de la domination de plus en plus grande prise par la culture matérielle du monde méditerranéen. Le verbe fīdō n'a jamais que cette valeur profane à toute époque. Mais l'introduction du christianisme est venue rendre à crēdo et à fides un rôle religieux, quand credo a été affectes et à fides un roie rengame, que traduire gr. πίστες. Et ains fidēs s'est remis, en pleine période romane, à servir substantif verbal à crēdo. Mais il y avait là une silua substantif verbai a crew. tion fausse; et, suivant un procédé courant du latin (type beneuolentia en face de beneuolens), on a fait (type beneuotentia en laco de dentia, qui est représenté d'une extrémité à l'autre de dentia, qui est représenté d'une extrémité à l'autre de la laco de laco de la laco de l dentia, qui est represente de la l'hispanique et au franciontente de la franciontente cais. Le français a trois représentants de ce mot représentant normal de *credentia, à savoir créance, servait encore au sens de « croyance » au xyıre siècle i qui s'est spécialisé dans un emploi technique et ins dique: une adaptation de ce mot sous l'influence de croire, je crois, croyant, à savoir croyance; ensin, l'em prunt à l'italien crédence. Mais le mot foi n'a pas dispar pour cela. Et, actuellement encore, du moins dans la langue écrite, celui qui croit confesse sa foi. Grâce sin tout au christianisme, les résultats de la vieille conte mination des deux groupes de mots subsistent jusqu'à présent » (Meillet, MSL 22, 218). V. M. L. 2306.

Terme religieux conservé seulement en indo-iranien et en italo-celtique. Les formes celtiques, v. irl. cretim et gall. credaf « je crois », attestent que le -d- de creda n'est pas un ancien -d- simple; la façon dont *kred-di a passé à lat. crēd- n'est pas exactement déterminable Et. en effet, véd. cráddadhāti est un juxtaposé de crád qui se trouve isolé des formes de -dhā-, et du verha dadhāti « il pose ». Les formes avestiques du type de zrazdā- ont subi une assimilation. Les deux termes *kreis et *dhē- étaient indépendants en indo-européen, comme on le voit par le védique; du reste, la sourde k et la sonore dh ne coexisteraient pas dans un mot en indo. européen. - En latin et en celtique, le second élément est de la même forme qui apparaît dans le type con-do etc. (v. sous facio). On a souvent supposé un rapport entre le premier terme du juxtaposé, qui est en védique crát, et le nom du « cœur » (v. lat. cor). Mais les formes divergent, et rien ne prouve qu'il y ait dans le rapprochement, dans la mesure où il s'est peut-être établi autre chose qu'une « étymologie populaire » (v. Ernout Mél. S. Lévi, p. 85, et Vendryes, Rev. celt., 44, 90). V. aussi fidēs.

crefrat : v. cernő.

cremaculus (cra-) : attesté dans CGL II 145, 32 : xplμαται : pendet, unde cremaculus. Hybride, représente dans les langues romanes (cf. fr. crémaillère), à côté de *cremasclum et de la forme purement grecque cremaster. M. L. 2310; B. W. s. u.

cremo, -as, -auī, -atum, -are: brûler (noter le « pléonasme » ignī cremāre, dans Gésar, BG I 4, 1). Transiti se dit surtout des cadavres. Ancien et usuel. M. L. 2309

Dérivés et composés : cremium (surtout au pluriel) fagots pour allumer le feu, broutilles. Mot rustique Colum. 12, 19, 3, tenuibus admodum lignis, quae colmia rustici appellant, fornacem incendemus. Peut-être influencé par gremia, de gremium « brassée de bois cremābilis; cremātiō; cremātor; con-, dē-, ex-, re-cre māre; tūricremus (poétique).

Peut-être d'un élargissement en -em- de la racine at testée par v. isl. hyrr « feu », got. hauri « charbon » carbo), lit. kuriù, kurti « faire du feu » (v. sl. kurii

chauffer, est un causatif secondaire). L'ombrien a le chaunes L'ombrien a le dinstrument krematra, qui semble indiquer ce non d'instrument krematra, qui semble indiquer ce nom a more cuire, ce qui a cuit. Le rite de l'incinéra-qui sert à faire cuire, ce qui a cuit. Le rite de l'incinéra-qui ser cadavres. d'abord inconstitute de l'incinéraqui sert a ama qui sert a ama contra de l'incinéra-qui des cadavres, d'abord inconnu en Italie, semble tion des dans de la mounte en Italie, semble été introduit par les envahisseurs qui y ont apavoir et l'osco-ombrien.

oremoi, Jusqu'à Mulom. Chironis. Le gaulois curmi (Mar-Plaute jusque (Gloss.) « bière » qu'on rapproche est bien cel.), curmen (carme est attacté à data de cel.), currous est bien date trop tardive pour que loin comme de l'emprunt soit convaincante. Peut-être l'hypounces à cremō (cf. clāmor, clāmō).

arrena, -ae f. : entaille, cran. Peut-être dans Pline 11. 180. M. L. 2311.

creō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : produire, faire pousser, sire grandir; d'abord terme de la langue rustique, où la rapport avec crē-sc-ō est encore sensible, e. g. Cat.. Agr. 62, aliud stercus herbas creat; Colum. 3, 18, 4, oculi Agr. . . . non materias sed radices creant; par suite, dans la langue courante, se dit de toute espèce d'êtres ou Pobjets; « faire naître », Cic., Fin. 5, 38, quas [res] et ereat natura et tuetur; Lucr. 2, 1151, tellus uix animalia narua creat, quae cuncta creauit; Pline 11, 117, puluis in lang et ueste tineas creat; Cic., Rep. 1, frg. 2, patria... est antiquior parens quam is qui creauit, d'où au passif creārī, creātus (avec, pour synonyme, dans la langue poétique, crétus) = gignī, nātus, e. g. Cic., Off. 1, 22, quae in terris gignantur, ad usum hominum omnia creari. Cf. encore Enn., frg. uar. 99, in eo monte aram creat (= il Aleve) Caelo; 130, dicitur Vesta hanc urbem creauisse; Cic., Balb. 31, princeps ille creator huius urbis Romulus. Dans la langue du droit, creare a pris le sens spécial de élever à une magistrature, nommer, élire », T.-L. 4, 4, 2, nontifices, augures... ab Numa Pompilio creati sunt; Cic. Leg. 3, 9, qui comitiatu creare consules rite possint. La langue de l'Église s'est beaucoup servie du verbe avec le sens de « créer », c'est-à-dire « faire naître du néant », pour traduire κτίζω, cf. Aug., Ciu. 22, 14, qui creauit cuncta de nihilo; et elle a développé dans cette acception l'usage de creator et fait creatura « création » et « créature » (double sens qu'elle donne également à creātiō traduisant κτίσμα, κτίσις, cf. Aug. fid. et symb. 4, 5), qui n'est attesté qu'à partir de Tertullien et de l'Itala. Creator, creatio, creatrix, bien que classiques, sont, du reste, rares avant que la langue de l'Église ne s'en empare. Creatio n'est attesté avant l'Itala et Papinien que par un seul exemple de Cicéron, Leg. 3, 10; pour creator et creatrix, les exemples sont un peu moins rares, mais encore très peu nombreux; cf. Thes. s. u. Creare est bien représenté dans les langues romanes, M. L. 2305 et 2305 a; et en celtique : gall. creu; irl. creawdr, creadur, etc. (savants).

Composés de creō : procréer, engendrer, et ses dérivés procreator, -trix, -tio (cf. progigno); recreo : faire pousser de nouveau, donner une nouvelle vie ou une nouvelle vigueur à, ranimer, réconforter (joint à reficere, restituere, reparare); recreator, -tio (époque impériale). De creatus la langue de l'Église a formé increalus (= ăxtiotos), increābilis.

La formation, peu claire, rappelle celle de beare en lace de bonus. Pour la racine, cf. sans doute crēsco,

creper, -a, -um : obscur, puis « douteux ». Archaïque et rare; d'origine sabine d'après Varron, L. L. 6, 25, crepusculum a crepero : id uocabulum sumpserunt a Sabinis, unde ueniunt Crepusci nominati in Amiterno qui eo tempore erant nati, ut Luci(i) prima luce in Reatino: crepusculum significat dubium; ab eo res dictae creperae dubiae, quod crepusculum dies etiam nunc sit an iam nox multis dubium; cf. ibid. 7, 7, Irl. crepscul (mot savant). - Tardif : crepusculāsco (Sidon., epist. 8, 3, 2).

crepõ

Crepuscus semble dérivé d'un substantif *crepus, de *crepos n., qui rappelle gr. κνέφας, le latin ignorant le groupe cn- à l'initiale; mais il y a difficulté à supposer soit une parenté originelle, soit un emprunt (par l'étrusque? Cf. Devoto, St. Etr. 2, 232). Crepusculum semble formé sur dīlūculum « le petit jour », tiré régulièrement de dīlūcēscō.

crepida, -ae f. : sandale. Emprunté de l'accusatif du gr. κρηπίς, κρηπίδα, devenu crepida par suite du déplacement de l'accent sur l'initiale (toutefois crenīdo a conservé la longue) et crěpida par un rapprochement dû à l'étymologie populaire avec crepo, cf. Isid., Or. 19, 34, 3. crepidas... est autem genus [calceamenti] singulari forma et idem utrique aptum pedi, uel dextro uel sinistro, Crepidas autem dictas quod cum sono stringantur, siue a pedum crepitu in ambulando. La crepida est une chaussure spécialement grecque; le terme latin est solea. Crepida n'est pas attesté avant Catulle et Cicéron, mais crepidula est dans Plaute. Pe. 464.

Dérivés : crepidula ; crepidarius ; crepidatus ; crepīdō, -inis f. : base (d'un temple, d'un autel, etc.) par analogie avec la semelle qui constitue la crepida : mur d'un quai; trottoir; avancée, saillie d'une corniche. Chez Pline et Dioscoride, crepis et crepidula désignent une plante épineuse. Cf. carpisculum.

crepo, -as, -ui, -itum, -are : craquer, claquer, pétiller, péter (= pēdō, cf. crepitus); se dit de tout ce qui se fend ou éclate avec bruit, notamment du bois, des portes, des étoffes, etc., par suite « se fendre, se rompre, crever »; s'est même dit à basse époque (et sans doute dans la langue populaire) des êtres vivants, e. g. Vulg. II par. 25, 12, praecipitauerunt eos... qui uniuersi crepuerunt (= διερρήγνυντο). S'applique par extension à toute espèce de bruit et, transitivement, à la parole (dans la langue familière) : « faire conner haut, crier après, se plaindre bruyamment »; cf. increpō. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2313.

Dérivés : crepāx (adj. a. de Mécène, cité par Sén., Ep. 114, 5, sans doute populaire); crepitus, -ūs m. : craquement, claquement, bruit; crepor (rare, bas latin); crepulus (rare, bas latin); -crepus dans l'adjectif archaïque perterricrepus; crepitulum « ornamentum capitis; id enim in capitis motu crepitum facit ». P. F. 46, 4. Cf. aussi M. L. 2312, *crepantare: M. L. 2314, crepātūra. Composés hybrides plautiniens, à suffixe grec en -ida : crūri-, oculi-crepida.

Fréquentatif: crepito, -ās: craquer bruvamment ou souvent, M. L. 2316; d'où crepitāculum et crepitācillum:

Composés : concrepō : se mettre à craquer ou « craquer avec force »; transitif « faire retentir ensemble ou avec force » (poétique et postclassique, d'après conclāmō); discrepō: faire entendre un bruit discordant,

d'où « être en désaccord avec » (s'emploie comme dissonō, discordō); discrepantia: désaccord; increpō: élever la voix contre, gronder (it., esp., port. increpar); percrepō (percrepis dans Varr., Men. 124, comme tonimus, id., ibid. 132, d'après sonāre, sonere): résonner fortement et « retentir ».

decrepitus : v. ce mot.

Crepō appartient (avec cornīx et crōciō, v. ces mots) au groupe des mots expressifs à kr-, dont il y a, dans plusieurs langues, des formations de types variés : gr. χράζω, χράζω, χράγη, χριγή, χρέμδαλον, skr. krόçati « il crie », v. sl. kričati « crier », etc. Il n'y a pas lieu de rapprocher plus particulièrement une forme à -p-, de sens très différent, comme skr. krpate « il gémit » (aor. akrapisṭa). Il y a une formation parallèle avec kl- dans sl. klopotů « bruit intense ». — Pour la finale, cf. strepō.

crepundia, -ōrum n. pl.: 1º jouets (hochets, poupées, petites haches, petites épées d'or ou d'argent, petits animaux, etc.) que les enfants portaient suspendus au cou et qui servaient de marques de reconnaissance (ἀναγνωρίσματα) (cf. Plaute, Cist. et Rud., passim), en particulier la bulla aurea que portaient les enfants nobles, petite sphère creuse contenant une amulette; 2º par extension, dans la langue impériale, « maillots, langes »; cf. Pline, H. N. 11, 270.

Le sens de « hochet, claquoir », qui est bien attesté, par exemple, dans Justin 30, 1, 9, instrumenta luxuriae, tympana et crepundia, incline à faire de crepundia un dérivé de crepō, par l'intermédiaire d'un adjectif non attesté *crepundus; cf. īrācundus, īrācundia; toutefois, M. Leumann, Gnomon 9, 240 sqq., croit que le mot est d'origine étrusque, comme l'est l'usage de la bulla aurea que crepundia aurait d'abord désigné.

crepus, -I m. = caper (?). Autre nom des Luperci d'après la glose de l'abrégé de Festus, 49, 18, crep[p]os, i. e. lupercos dicebant a crepitu pellicularum quem faciunt uerberantes. Mos enim erat Romanis in Lupercalibus nudos discurrere et pellibus obuias quasque feminas ferire. Un féminin crepa « capra » est cité par le même, 42, 7, caprae dictae quod omne uirgultum carpant, siue a crepitu crurum. Vnde et crepas eas prisci dixerunt. Forme et sens obscurs.

crepusculum: v. creper.

erèseō, -is, erèuī, crètum (non attesté, on a seulement crètus), crèscere : pousser, croître, et par suite « arriver à l'existence, naître »; cf. crètus, employé uniquement en poésie, comme sătus, au sens de nātus, e. g. Vg., Ae. 2, 74, quo sanguine cretus; 8, 135, Dardanus... Electra Atlantide cretus, calque du gr. nepuxôc. Le rapport avec creō est marqué dans Lucr. 6, 527, cetera quae sursum crescunt sursumque creantur | et quae concrescunt in nubibus. Sens dérivé : grandir et « augmenter, se multiplier », synonyme de augēscō, auquel il est joint par Caton, Orig. 95 a. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2317.

L'adjectif correspondant à crēscō est crēber (v. ce mot), le verbe transitif est creō. Cf. aussi Cerēs, cerus.

Dérivés: crēmentum: croissance, et aussi « ce qui fait croître, ou naître », cf. Isid. 9, 5, 5, -m enim est semen masculi (attesté d'abord chez Varron et Valère Maxime; reparaît ensuite dans l'Itala et chez Tertul-

lien); crescentia, -ae (Vitr.). Il n'y a trace ni de crèu (pour éviter une confusion avec crētiō, de cernō?), de de crētus, -ūs.

Composés : accrēscō : s'accroître et « venir s'ajouter, M. L. 87; accrētiō; concrēscō: se former ou s'accrolita par agrégation ou par condensation, d'où « se condens par agregation ou par conseler, prendre (la glac prend) ». D'où concretus : formé par agrégation ou con densation des parties, et par suite « condensé, épais » et par extension « matériel »; e. g. Cic., N. D. 1, 75, qua [species deorum] nihil concreti habeat, nihil solidi, et fina lement opposé à discrētus, comme s'il venait de *con cernō, par les écrivains de la basse latinité; v. cernō. concrētio et concrētus, -ūs (rare) : condensation, concre tion et « matérialité », servant à traduire σύγκριτος, σύχ ирібіς; dēcrēsco, dēcrēmentum : décroître; et excresco s'élever en croissant, former des excroissances (terma médical), d'où excrescentia, -ium n. pl. : excroissances excrēmentum (tardif) : élévation, proéminence, accrois. sement; incrēsco : grandir [dans], M. L. 4363; incrēmen. tum : croissance, augmentation, et « ce qui sert à an croître, progéniture »; dans la langue de la rhétorique traduit αύξησις « gradation »; procresco : croître en avant, pousser, cf. pro-creo, pro-gigno; recresco, M. I. 7131 : succrēscō : croître par-dessous, repousser; se reproduire, succéder.

Pour des interférences avec cerno, v. Ernout, Philolo-

gica I, 83 sqq.

Le rapprochement avec arm. serem « j'engendre , sermn « semence » semble évident. Le caractère dissyllabique de la racine, indiqué par crēscō, crēber, engage à rapprocher, de plus, lit. seriù, seriù « nourrir » et gr. kd-pea « j'ai rassasié », peut-être osq. karanter « uescuntur », et par suite lat. Cerës, Cereris, osq. Kerrí « Cereri». Cf. aussi prōcērus et carēnsis.

crēta, -ae f.: craie. Souvent précisé par une épithète, c. argentāria, figlīna, fullōnia; Carica, Cimolia, etc.; c. Thes. IV 1185, 11 sqq. Ancien, usuel. M. L. 2319. Passé aussi en germanique: v. h. a. crīda, all. Kreide.

Dérivés et composés: crētula: argile blanche dont on cachetait les lettres; crētātus, crētueus, crētācus, crētosus, crētārius, crētulentum, CIL VI 10298, ius uestimenta cretea purgandi; crētifodīnus (Ulp., Gaius); incrētō, -ās (époque impériale). Étymologie inconnue.

crēterra : v. crāter.

crētio, -onis : v. cerno.

crībrum, -ī n.: crible. Ancien, usuel et classique. Panroman, souvent sous des formes altérées par des dissimilations tardives, attestées dans les gloses criblum, crībum, *cībrum, *ciribrum, cf. Thes. s. u. et M. L. 2324.

Dérivés: crībrō, -ās (crīblō, Marcel. Emp., Chir.; crībō, Diosc.; scribō, Ital., de excribrō), M. L. 2322; crībrārius (Pline); crībellum, crībellō, -ās, doubles tardifs de crībrum (Pallad., Chir., Marcel.), M. L. 2320-2323; in-, per-crībrō (rares et tardifs).

On trouve aussi dans les gloses une forme crefrat: siftid (ags.), CGL V 351, 11, dont l'e et l'f dénoncent le caractère dialectal.

Cribrum, de *krei-dhro-m, avec suffixe d'instrument, a ses correspondants dans le celtique : irl. criathar, v. gall. cruitr, et le germanique : v. angl. hridder, v. h. 2.

ritera. A la notion de « cribler » se rattache l'adjectif got. hrains « pur » (all. rein). Le sens de « séparer » degot. de sgall. crip, crib « peigne »; cf. Pedersen, Vergl. meuren. II 33. V. cernō.

crientas: quisquilias paleas (Gloss.). Sans doute mot gaulois, v. M. L. 2324 a et b.

erimen, inis n.: apparenté à cernō (cf. discrīmen, de discernō) a dú d'abord signifier « ce qui sert à trier, à décider », puis « décision »; mais, en passant dans la langue du droit, crīmen s'est spécialisé dans le sens de décision judiciaire », in crīmen uocāre, addūcere, et « objet sur quoi doit porter la décision, grief, inculpation », souvent, du reste, avec nuance péjorative : fausse accusation, calomnie ». Puis l'accusation se confondant avec le crime (scelus) lui-même, crīmen a fini par désigner « le crime ». A perdu tout contact avec cernō. Ancien (Plt.), classique, usuel. Formes romanes sayantes.

Dérivés et composés : crīminor, -āris (et crīminō) : incriminer, et ses dérivés crīminātor, -tiō; crīminālis, .nōsus; composé négatif dans la langue de l'Église incriminātiō « irréprochabilité ».

Est le correspondant exact de gr. κρῖμα, attesté depuis Eschyle et surtout usité dans la langue des Évangiles; y a-t-il eu influence de l'un sur l'autre? V. cernō.

crinis, -is m. (et archaïque f.; cf. Thes. IV 1201, 75 sqq.), usité surtout au pluriel crīnēs, -ium : cheveux ; chevelure de femme. Semble avoir désigné, à l'origine. une coiffure spéciale en forme de tresses (d'où criniculus. crinicula = funiculus), cf. l'expression crines capere prendre les tresses », qui se dit de la fille qui se marie. et les gloses de Festus, où une parenté - sans doute ficlive - avec cerno (de *crino) est indiquée, crines a discretione dicti quam Graeci xplotv appellant. Nam idem eos xolvidas uocant, P. F. 46, 19, et senis crinibus nubentes ornantur, quod is ornatus uetustissimus fuit... Fest 454. 23. Cette séparation en six tresses se faisait à l'aide de la hasta caelibāris (P. F. 55, 3), puis les tresses ainsi obtenues étaient maintenues à l'aide de uittae (cf. Plt.. Mi. 792; Tib. 1, 6, 67 sqg., etc.) et la coiffure tout entière portait le nom de tutuli (Varr., L. L. 7, 44; Fest. 484. 32). Crīnis a désigné ensuite toute espèce de longue chevelure, puis tout objet y ressemblant (queue d'une comète, etc.; cf. crīnīta stella = κομήτης; v. André, sous crinis). Ancien, usuel. M. L. 2326; B. W. crin.

Dérivés : crīnītus déjà dans Ennius, c. Apollō, M. L. 2327, d'où à l'époque impériale crīnīo, -īs et crīnīu f. : capillaire (Ps.-Ap.); crīnālis (époque impériale) et crīnāle « peigne »; crīnīculus (époque impériale) formé comme fūnīculus, dont il a le sens « tresse, corde »; crīnīcula.

Composés: crīniger, crīnisatus (Sid.). V. crista. Sans doute de *cris-ni-s.

criobolium, -ī n.: sacrifice d'un bélier; dérivé à terminaison latine du gr. Γκριοδόλος, cf. taurobolium, d'où a été extrait criō, -ōnis, mot attesté dans une inscription du me siècle après J.-C., CIL II suppl. 5521.

crisō (crissō), -ās, -āuī, -ātum, -āre : se déhancher (sensu obsceno). Se dit de la femme ou de la femelle,

comme cēueō se dit du mâle ou du pathicus. Mot vulgaire (satiriques, priapées), avec géminée expressive : cf. fellō et felō. Le gr. κρίζω « grincer, crisser », irl. cress « tremblement », sont loin pour le sens.

crispiō, -īs, -īre: caqueter (de la poule). Suétone. Terme expressif en -iō, cf. drindriō, mintriō, etc.

crispus, -a, -um: frisé. Se dit de la chevelure, puis de tout objet dont le dessin rappelle une chevelure frisée: abies crispa, brassica crispa. Du sens de « ondulé, crépu » on passe à celui de « qui ondule » avec idée de mouvement, ainsi dans Pacuvius 226, linguae bisulcis actu crispo fulgere, nuance qui s'est développée dans le dénominatif crispāre, e. g. Vg., Ae. 1, 313, bina manu lato crispans hastilia ferro = gr. δύο δοῦρε τινάσσων. A l'époque impériale, crispus se dit métaphoriquement d'un discours « bien peigné, soigné ». Attesté de tout temps. M. L. 2329. Germanique: v. h. a. chrisp, etc.

Dérivés et composés : crispō, -ās : friser (transitif et absolu), faire onduler, brandir, M. L. 2327 a; crispicō (Gell.); crispitūdō (Arn.); crispitus, M. L. 2328 a; crispicapillus : οὐλόθριξ (Gloss.); crispisulcāns; incrispātiō.

Ancien *kripsos (pour la métathèse, cf. uespa), qui se retrouve seulement en celtique : gall. crych « frisé, crépu» et le nom propre gaulois Crixos; lat. Crispus sert aussi de nom propre.

crission, crisson et crissonus: cresson (Diosc., Gloss.). Non latin, sans doute germanique; cf. all. Kresse.

crista, -ae f.: crête (des gallinacés), puis « huppe, aigrette »; et tout objet qui rappelle une crête par sa forme ou sa position; aigrette de casque, dentelures de feuille, sauge-verveine (plante), crête d'un mont; clitoris (dans Juvénal 6, 422). Mêmes sens dans gr. λόφος. Attesté depuis Varr. et Lucr.; usuel. Panroman. M. L. 2330. crista.

Dérivés et composés : cristātus, M. L. 2331; cristula f. (Col.); cristiger.

 ${
m Cf.}$ crīnis. Les rapprochements d'autres mots sont aventurés.

croc(c)us: croc. Mot d'origine germanique attesté dans la glose: uncinus crocus uel aspidiscus, CGL V 624, 42. Dénominatif incrocō « accrocher », v. fr. encrouer. M. L. 4780 et 4363 a (lire incrocāre); B. W. sous croc.

crōciō (crocciō), -īs, -īre: croasser. Ancien (Plaute); crōcītus, -ūs m.: croassement, à côté duquel l'abrégé de Festus signale une forme crōcātiō « coruorum uocis appellatio », P. F. 46, 11, qui suppose un verbe crōcāre (cf. crācō). Fréquentatif: crōcitō, -ās, M. L. 2336.

V. cornīx. — Les mots baltiques de même forme ne se rapportent pas spécialement au corbeau : lit. krokiù, krōkti se dit du grognement du cochon et du fait de ronfler; mais sl. krakati signifie « croasser », ainsi que gr. κρώζω. Lit. kraukiù signifie « je croasse, je ronfle »; got. krūkjan se dit du coq.

crocodilus, -I m.: crocodile. Emprunt au gr. κροκοδείλος. L'emprunt, oral et populaire, a dû d'abord se faire sous la forme corcodillus avec métathèse de croen cor- (cf. corcotārius, phyrgiō dans Plaute) et gémination de l pour rendre le λ grec; cf. Havet, ALLG 9, 135,

et Man. de crit. verb., §§ 1076 c et 925 a. Le mot sous cette forme n'entrant pas dans l'hexamètre dactylique, les poètes ont recouru à la transcription du mot grec : crocodilon adorat, Juv. 15, 2. Attesté depuis Varron et Gicéron; diversement altéré dans les manuscrits (cocodrillus, corcodrillus, crocodrillus, etc.). Irl. corcardull.

crocotillum: ualde exile. Plautus (Ci. 408): « extortis talis, cum crocotillis crusculis », P. F. 46, 6. Leçon peu sûre; les manuscrits divergent; Festus cite ailleurs le vers avec cum todillis crusculis, 480, 24.

crocus, -ī f. et crocum, -ī n. : safran. Emprunt au gr. κροχός, mais latinisé; a fourni une série de dérivés latins croceus, crocatus (-tum n.) à côté de crocinus = κρόκινος, crocōtinum = κροκώτινος; crocōta, -ae f. (Plt.), d'où crocotarius (corcota, -tarius), crocotula. M. L. 2337 et 2335, crocea.

crotalum, -ī n.: sorte de castagnettes ou de claquoir. Emprunt au gr. κρόταλον (le mot latin est crepitaculum, crepitācillum). Conservé en italien. M. L. 2339; gall. cleteirou; irl. crothla (de crotalia).

Dérivés : crotalisso, -ās ; crotalistria, grecs.

erotolo, -as: crier (de la cigogne, Suét.). Var. grottolo, cf. glottoro.

crotta, -ae f. : instrument de musique (Ven. Fortun.). Mot celtique : c. Britanna.

crūdēlis; crūdus; cruentus: v. cruor.

crumel(1) um, -ī.n. (cromella Gl.?) : sorte de légume (Grég. de Tours, Glor. Conf. 96). Diminutif de grumula? V. André s. u.

crumilum, -I n. : besace? Hordeum et uiciam miscuisset in crumilum, Paul. Nol., Ep. 23, 7. Cf. le suivant.

crumina (crumena), -ae f. : bourse, ou plutôt « sacoche » portée en bandoulière, sacculi genus, P. F. 53, 7. Ancien (Plt.), populaire.

Dérivés : crumīlla ; crumīnō (Ven. Fort.). Peut-être étrusque. Le grec a γρυμέα. V. R. Pfister, IF 1938, 200.

eruor, -oris m. : la comparaison atteste que ce nom a dû désigner d'abord la « chair crue, saignante »; mais, en latin, la « chair » s'exprimant par carō, le mot cruor s'est spécialisé dans le sens de « sang répandu ou coagulé, flaque de sang », par opposition à sanguis « sang qui se trouve dans la circulation », distinction observée par les bons auteurs; cf. Lucr. 2, 194-195, quod genus e nostro cum missus corpore sanguis/emicat exultans alte spargitque cruorem, etc. Attesté à partir de Varron dans toute la latinité.

Dérivé : cruentus : sanglant, d'où cruento, -ās, et incruentus: non sanglant (-a uictoria). M. L. 2343. A un mot racine *crū- se rattachent :

1º crūdus, -a, -um (cf. herbi-dus, lūci-dus), adjectif qui marque à la fois l'état « saignant, sanglant », e. g. Ov., Pont. 1, 3, 16, horrent admotas uolnera cruda manus, et l'action « qui fait saigner, couler le sang », d'où « cruel, violent », Plt., Tru. 643-644, ego faxo dicat me in diebus pauculis/crudum uirum esse. Sur le sens de « saignant » s'est greffé celui de « cru, non cuit » (cf. crūdaster Anthim.) et crūdus s'est opposé à coctus, dont il est devenu le contre-pied exact, comme le synonyme grec de crūdus, ἀμός, s'oppose le synonyme gree de « non digéré », cibus cridus (Par méπων; de là le sens de « non digéré », cibus cridus (Par montage) et « montage (Par montage) et » (Par montag πέπων; de la le seus de « nococtus), et « qui ne discortion » et « qui ne discortion » et « condition » et « condition» et « opposition a ctous come, some a que digestion set a crudité, chose some distribution de la crudité, chose some de la crudité de la pas » (d ou comments, et à basse époque crudais indigeste », cī. gr. ωμο της, σταθίταις οργοκό à coctī αισικό crūditō, -ās; -tātiō, -tiō, crūdītaus opposé à coctī αισικό α « vert, non mûr » et « vigoureux », cruda deo uiridisque senectus, Vg., Ae. 6, 304, etc. Panroman. M. L. 2349 britt. criz.

rītt. *crīz.* De *crūdus* « saignant » dérivent : *crūdēscō* : saigner quam magis effuso crudescunt sanguine pugnae, Vg Ae. 7, 788; d'où incrūdēscō (Not. Tir.) et recrūdēscō ; saigne de nouveau, je me rouvre, qui s'est d'abord dis blessures, avant de s'employer au sens figuré.

2º crūdēlis (cf. crūdēscō) : qui se plaît dans le sang, qui fait couler le sang, cruel, qui a dans ce sens remplace crūdus. De là crūdēlitās, M. L. 2341, 2341 a [forma savantes); crūdēlēscō (Ps.-Aug.). Sur la forme, v. Bens veniste. Orig. de la formation des noms en i.-e., p. 42 3º crūdārius : argenti uena in summo reperta crudario

appellatur, Pline 33, 97; crūdārium : ἀμόλινον, CGL II

La forme initiale est un nom radical qui est conserva dans att. κρέα « viande » (valeur collective), de *κρεξή av. xrū- « chair saignante », v. polonais kry « sang » (v sl. kruvi en est l'ancien accusatif, devenu nominatif accusatif); cf. m. irl. crú (gén. cró) et m. gall. creu « sano répandu ». De la sont dérivés des substantifs de formes diverses, avec *-yo- : skr. kravyam « chair crue » lif kraūjas « sang », v. pruss. krawian (neutre) et crauva (nominatif-accusatif pluriel neutre); avec -s-: skr. kravih avec le dérivé av. xr(u) višyant-, gr. κρέας; mais osn krustatar « cruentātur » (?) est incertain. Les adjectifs sont de formes aussi diverses : avec vocalisme long de dérivation, *krēwo- dans v. isl. hrār, v. h. a. (h)rād « non cuit » — suffixe *-do- dans lat. crūdus; cf. forda sūdus; forme en *-ro- dans skr. krūrah, av. xrūrō e san glant ». L'explication de crudus par une dissimilation de *krū-ro-s est hasardeuse. Lat. cruor est ambigu : on y peut voir un ancien thème en -r-/-n- (alors la forme en r du nominatif-accusatif neutre aurait été étendue a tout le substantif, qui aurait changé de genre), et seul le dérivé cruentus aurait trace de la forme en -n- [le skr. krūráh dérivant de la forme en -r-); on peut y voir aussi la forme masculine du suffixe *-es-, et alors le type serait celui de honos ; cruentus serait un dérivé de *kru cela fait évidemment des difficultés.

cruppa: grosse corde, κάλως παχύς, GGL II 118, 16 M. L. 2344. Mot tardif, d'origine inconnue.

crup(p) ellarius, -i m. : gladiateur bardé de fer. Mot celtique cité par Tacite, A. 3, 43, adducuntur a Sacrouire e servitiis gladiaturae destinati quibus more gentico continuum ferri tegimen : crupellarios uocant, inferendis idi: bus inhabiles, accipiendis impenetrabiles.

crupta (crypta, cripta), -ae f. : portique couvert. Em prunt de la langue de l'architecture au gr. κρυπτή; a désigné dans la langue commune toute espèce d'endroit couvert et souterrain, et spécialement une « grotte ; sens dans lequel il est demeuré dans les langues romanes M. L. 2349; B. W. s. u. Passé en germanique : v. h. a. gruft, et en celtique : irl. cripta, gall. grott (de *grutta) V. Ernout, Aspects, p. 25.

rius, -iris n. (usité surtout au pluriel crura, d'où le Grus, singulier crūra dans Mulom. Chironis, Itala): peninin Surguest et des animaux); patte. Par extenjampe (us annuaux sion : souche. Quelquefois « pied ».

n: Sudding (Plt., Ci. 408 et Gramm.); crū-

rāus. Composés plautiniens : crūricrepida (hybride à suffixe Composes Parallel (a suffixed property) or a suffixed process of the suffixed trad. de los passe dans pas passe dans les langues romanes, où il a été remplacé par camba (gam-). V. ce mot.

gam-). v. ochement arm. srunk' « jambe » qui a été proposé est phonétiquement impossible. Il n'y a, du propose de nom indo-européen de la jambe.

crusta, -ae (u attesté par les langues romanes) f. : croîte, revêtement rugueux et durci, c. lutī, pānis, locusdrum, fluminis, ulcerum; terme technique: revêtement appliqué sur une surface plane, plaque de marbre, appundus (= gr. πλάξ); en particulier, plaque de métal rapportée sur un objet et formant un bas-relief, ciselure par opposition à emblema « haut-relief »). Attesté depuis l'époque classique. Panroman, sauf roumain. M. 1, 2345.

Dérivés et composés : crustārius, -a, -um : crustārius, -ī: ciseleur; crustāre: incruster; crustōsus (Pline). M. L. 2346; crustula: crusticulātus (Plin. Val.); crustum: sorte de pain ou de gâteau; crustulum, M. L. 2347, d'où clustrum; crustulārius, -ātus, -īnus; incrustō, -ās.

On rapproche gr. κρύος « froid glacial », κρύσταλλος glace, cristal » (emprunté par le latin et demeuré dans v. fr. crestail, M. L. 2350); v. h. a. roso et rosa « croûte, place », v. isl. hriósa « frissonner », et, sans l'élargissement -s- : lett. krevé « croûte » (notamment d'un glacier), kruveši « boue glacée à la surface d'un chemin », v. isl. hrupr « croûte » et irl. cruaid « dur ». Cf. cruor?

crux. -cis f. (et m. chez les archaïques, Ennius, T. Gracchus; cf. Thes. IV 1255, 15 sqq.): désigne différentes sortes d'instruments de supplice : pal (in crucem suffigere), potence (pendere in cruce), croix (cruci affigere). S'est dit aussi d'une torture morale et, par métonymie, pour désigner celui ou celle qui tourmente. La formule de malédiction, in malam crucem īre, correspond à notre « aller se faire pendre ». L'usage du supplice de la crux n'apparaît pas à Rome avant les guerres puniques, et Tertullien (ad nat. I 18) le fait remonter à l'histoire de Régulus ; il était fréquent chez les Carthaginois. Dès Plaute, le mot est entré dans l'usage courant, comme on le voit par les locutions proverbiales où il figure, et il n'a cessé d'être usuel. Particulièrement fréquent dans la langue de l'Église. Panroman. M. L. 2348. Passé en germanique : v. h. a. kruzi « Kreuz », et en celtique : irl. croch, etc.

Dérivés : crucius : quod cruciat. Vnde Lucilius (1146) uinum insuaue crucium dixit, P. F. 46, 12; crucio, -as: torturer (sens physique et moral), avec tous ses dérivés : cruciātus, -ūs, -bilis, -āmentum, -bilitās (Plt.), -ārius, etc., et ses composés intensifs con-, dis-, excruciare. Certains voient dans crucius un postverbal de crucio; mais la formation du verbe s'expliquerait difscilement. Le sens de « crucifier », de même que les

composés crucicola, crucifer (gr. σταυροφόρος), crucifīgō, crucifixor, appartiennent à la langue de l'Église. Sans doute emprunté à une langue méditerranéenne. peut-être le punique. Terme de civilisation.

cubő

cubitus. -ī m., cubitum. -ī n. (le neutre est réservé surtout au sens de « coudée ») : coude, articulation du bras et de l'avant-bras : coudée : courbure, inflexion (Pline), peut-être sous l'influence du gr. ἀγκών. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2354; got. kubitus, irl. cubat,

Dérivé : cubitālis : relatif au coude ou à la coudée : long d'une coudée. M. L. 2353 a. De là cubital. -ālis n. : coussin de coude, ὑπαγκώνιον; *accubitō, fr. ac-

Mis par les anciens en rapport avec cubare, cf. Aug. Quaest. hept. 2, 105, (cubiti) ... quibus incumbunt recumbentes, ce qui n'est sans doute qu'un jeu de mots (cf. Plt., Cas. 853). Les formes grecques κύδιτον (Hippocr. 410, 34), κυδιτίζω « je heurte du coude » (Épicharme) sont siciliennes et peuvent provenir du latin ou avoir la même origine (suditalique?). Cf., toutefois, l'emprunt de bracchium.

cubo, -as, -ui et -aui, -itum (mais cubatūrus), -are : verbe duratif, marquant l'état (par opposition à -cumbere, cf. plus bas) « être couché, être alité; coucher ». Se dit, au sens obscène, c. cum aliquo, aliqua, d'où concubīnus, concubīna: homme ou femme vivant en concubinage; concubinātus, -ūs m.; concubinage (reconnu par la loi); concubitus, -ūs; d'un malade : c. puerperio, Plt., Tru. 475, et à basse époque concubō, -ās, concuba, -ae f., M. L. 2128. Ancien, usuel. M. L. 2351; britt. (corn.) cova. En français, cubāre s'est spécialisé dans le sens de « couver », où il a remplacé incubare, tandis que collocare prenait le sens de « coucher »; cf. ponere donnant fr. pondre, etc. V. B. W. couver.

Dérivés : cubiculum : chambre à coucher, M. L. 2352, et celtique : irl. cubachail, gall. cuddigl; cubiculārius, -a, -um; -us m. : valet de chambre; cubīle (n. substantivé d'un adj. cubīlis) : tout endroit pour se coucher, lit, tanière, nid, M. L. 2353, et *cubulum, 2355 a; cubitus, -ū3 m.: fait d'être couché (rare), d'où irl. cubat « lectus » et got. kubitus « conuīuium » ; cubitiō (St Aug.); cubitor (Colum.); cubitorius (Pétr.); cubitō, -ās: coucher habituellement; cubātiō, -tor, cubitātiō, tardifs.

Composés : accubō, -ās : être couché auprès (surtout dans un repas, d'où accubitum) ; concubō (v. plus haut) ; concubius, adjectif joint à nox : moment de la nuit où tous sont couchés; concubium : heure du coucher; cf. *cubium « camp », M. L. 2355; dēcubō; excubō : être couché dehors ; excubiae : garde de nuit, et ses dérivés ; *excubulāre (?), M. L. 2990; incubō: être couché dans ou sur; couver (sens physique et moral); incubus; incubō, -ōnis m.: incube, M. L. 4364-4365; occubō: être couché, reposer auprès (avec l'idée de mort, cf. occidō, occīdo); procubo: être couché en avant, le long de; procubitores : sentinelles avancées ; recubo : être couché en arrière, sur le dos, M. L. 7135; succubō: être couché dessous; succubō, -ōnis, -ba: débauché(e).

*cumbō, -is (le perfectum est le même que dans cubō; cf. le cas de sedeō, sīdō : sēdī et de stō, sistō : stetī) : type à infixe nasal et à voyelle thématique, marquant le fait que l'action s'accomplit, attesté seulement dans les composés qui correspondent aux composés en -cubō, pour marquer l'aspect « déterminé » (procès arrivant à son terme); accumbo : se coucher auprès, se mettre à table, M. L. 88; et germanique : got. anakumbjan, et *accubitare, M. L. 87 a; dēcumbō: se mettre au lit ou à table; et aussi: tomber mourant; discumbō: s'attabler; incumbō: se coucher, reposer sur (sens physique et moral, cf. « incomber »); et par extension « se donner tout entier à une tâche » ou « peser de tout son poids sur »; occumbo (le plus souvent joint à mortem, morte ou morti) : se coucher pour mourir, tomber (cf. occidō, oppetō, obeō); prōcumbo: recumbo: succumbo: succomber (à); supercumbo (Col.).

Le mot se retrouve dans fal. cupa « cubat » (?), pél. incubat « incubat » (emprunté au latin?), sab. cumba « lectica » (v. ce mot). On rapproche got. hups « ὀσφύς » et gr. κύθος « cavité iliaque », et surtout v. isl. hopa « se mouvoir en arrière », tous mots qui n'éclairent guère le groupe latin.

Les formes verbales ont remplacé, on ne sait pourquoi, celles de *legh-, qui a, en revanche, subsisté dans les formes nominales; v. lectus. La racine de gr. κεῖμαι n'est pas représentée dans les dialectes occidentaux.

cubus, -I m. : dé à jouer, cube. Emprunt au gr. κύ6ος. Depuis Varron. Formes savantes en français. Dérivé: cubula i.: sorte de gâteau? (Arn., Nat. 7,

24).

cuci : nom d'une espèce de palmier, Pline 1, 13, 18;

cucubio, -īs, -īre (cuccubio) : huer, crier (du hibou). Cf. cicuma, cuculus.

cucullus, -i m.: capuchon; cornet de papier (Mart. 3, 2, 5). Sans doute mot d'emprunt, illyrien ou gaulois. Cf. le nom du dieu gaulois Cucullatus et les groupes c. bardaicus ou bardocucullus; c. liburnicus; c. santonicus (de Saintes), M. L. 2359; cuculla: même sens, mais se dit du capuchon des moines, M. L. 2356. Passé en germanique: m. h. a. gugerel « sorte de casque », de *cucul-(l)ella, v. h. a. cuculā, m. h. a. gugel, de cuculla; et en celtique : irl. cochull, bret. cougoul, gr. mod. κουκοῦλι, alb. kukúľ.

Dérivés et composés : cucu(l)liō, -ōnis m. : petit capuchon (attesté depuis Caton), M. L. 2358, et cucul(l)iunculus (Festus); cucutium : coiffe; prépuce (pour *cucullium influencé par praeputium, M. L. 2370); *cuculliāta, -ae: alouette huppée, M. L. 2357; bardocucullus.

cuculus (cuculus, Plt., Hor.; cuculus, Carm. Philom.; souvent écrit cucculus ou cucullus dans les manuscrits), -I m. : coucou. Nom de l'oiseau, et aussi terme d'injure, « amant adultère », Plt., As. 923, 934 (d'après l'habitude qu'aurait le coucou d'aller pondre dans le nid d'un autre oiseau); et « amoureux transi » (Plt., Ps. 95, Tri. 246), sans doute à l'imitation du gr. κόκκυξ; de là le sens de fr. cocu. Désigne aussi une plante : cuculus siue strumus, siue strychnos, Pline. Panroman. M. L. 2360.

Dérivé : cuculō, -ās : crier coucou. Cf. cucubiō. Mot expressif, du même type que irl. cuach, gall. cog, gr. κόκκυξ, v. sl. kukavica, skr. kóka-, kokiláh. Isidore

cite encore une forme ciculus qu'il attribue aux pani et un autre nom, également expressif, du coucon tucus. V. Sofer, p. 12.

cucuma (cuccuma, co-), -ae f. : coquemar : petite bal gnoire. M. L. 2361 (et 2362, fr. coquemar(t)). V. h. chuhmo. -ma et gr. κούκκουμα.

Diminutifs: cucumula, -mella, -mellum (co-). Cucuma Diminutiis : cucumula, muca, cucumula sont attestés depuis Pétrone. Les formes avec co- initial sont influencées par coquō. Étymologie is

cucumis, -eris (cucumer, -eris; et cucumis, -is, -im -ī. cuccumis, etc.; sur la variété de forme et de genra cf. Thes. IV 1282, 40 sqq.) m.: concombre. Attesté de Plaute. M. L. 2364.

Dérivés : cucumerārium (tardif) : plan de con combres, M. L. 2363; cucumerācius.

Sans doute mot méditerranéen comme cicūta, etc. Ci gr. κύκυον τον σικυόν, Hes., et κυκύιζα γλυκεία κολί κυντα, id.; pun. cumsisezar « concombre sauvage »

cucurbita, -ae (co-) f. : courge, gourde ; et « ventouse) (faite d'abord avec ce fruit). Attesté depuis Varron, M I. 2365. Passé en germanique : ags. cyrfet, v. h. a. kurbis

Dérivés : curcubitula, -laris : ive ; cucurbitella : colo quinte, M. L. 2367, 2368; *cucurbitea, M. L. 2366 cucurbitīuus, -īnus, -itius, -tārius, -tātiō.

On rapproche parfois un mot sanskrit isolé, carbhatah Coïncidence accidentelle, sans doute; cf. le précédent et cucutia, cicirbita.

cucurru : cri du coq (Afran.) ; cucurrio, -is : coqueli ner (Suét.). Cf. cicirrus; coco, coco; cūculus.

cucutia. -ae f. : sorte de courge. Plin. Val. 5, 42 omne legumen quod restrictionem facit..., cucumeres, cucu tias. sorba. M. L. 2369.

cucutium ; cf. cucullus.

cūdo, -is, -dī (cūsī, sans doute refait sur cūsum; cūdī doit remplacer une ancienne forme à redoublement -(s) sum, -ere: battre (les grains, les fèves; d'où le proverbe istaec in me cudetur faba, Tér., Eu. 381); battra le métal, forger. Ancien, mais rare et technique; s'emploie à basse époque au sens figuré. Cf. cudis (attesté seulement dans les grammaires et les glossaires) et inclis. -ūdis f. : enclume, avec des formes obliques du type incudinis en bas latin (cf. glandinis, lendinis), d'où un nom incūdis, CGL VI 562, et incūdō (Ven. Fortun.) Sur ces formes et une altération secondaire incugine v. B. W. s. u.; M. L. 4367; Einf3. § 177, et Thes.

Dérivés tardifs et rares : cūsiō, cūsor, cūsō, -ās (*cūsiāre, M. L. 2424 a). — Composés : accūdō : ajouter en forgeant (α. λ. Plt.); excūdo : faire sortir en battant ou en forgeant, et, comme excludo dans la langue des éleveurs de volaille, « faire éclore », puis par image « produire »; incūs(s)us : forgé, travaillé au marteau; procudo : produire en forgeant, forger (sens propre el figuré); subscūs, -ūdis et subscūdo, -inis f.: tenon, queue d'aronde, cf. Rich, s. u.

Le présent cūdō résulte de l'élargissement par *-de/ode l'ancien présent radical athématique attesté par v h. a. houwu « je bats », lit. kauju « je bats, je forge », V sl. kovo et serbe küjēm a je forge ».

cîdo, -onis m. : casque en peau de bête. Seulement dans Sil. Ital. 8, 493; 16, 59.

La rareue un emprunt : on trouve en avestique xaodō jödiquer un x issu de kh., indice d'un terme tech-

rijās, -atis; cūius, -a, -um : v. *quis*. M. L. 2371.

culcita (-tra, Pétr. 38, Gloss., conservé dans it. coltrice, enleua (w., -ae î. : matelas. Ancien ; roman. M. L. esp. coucus, roman. 2372; B. W. couette. Celtique: irl. colcaid, etc.

nėrivės : culcitula, -tella, culcitārius, -ī m.; culci-

10543. Cf. skr. kūrcah, m. « balle, ballon, etc. »?

eulex (culix), -icis m. : 1º cousin, moucheron; oplante indéterminée : inule? Ancien. M. L. 2373.

Dérivés : culiculus, -cellus ; culicare : moustiquaire (culiculāre); culiculēgium (Diosc.) : herbe aux puces. κόνυζα (Diosc.) (cf. pūlēgium).

Ct. irl. cuil « moucheron », de *kuli, mot celtique com-Même suffixe que dans pulex, cimex; v. Ernout, philologica I, 141 sqq.

culigna, -ae f. : petite coupe ; emprunt au gr. κυλίγνη, rare et archaïque (Caton, Varr.).

Dérivé : culilla (-lus, cululla), peut-être venu par l'étrusque.

culina, -ae f. : cuisine. Même sens que coquina. Ancien usuel. A basse époque, a pris quelquefois le sens de lătrina, et aussi de « sépulture pour pauvres gens ». Passé en germanique : ags. cyln.

Dérivé : culinārius, adj. et subst.

Sans doute apparenté à coquō, mais déformé sous l'infuence de culus, les latrines étant le plus souvent attenantes à la cuisine. La variante colina, quolina de certains manuscrits est une fausse graphie étymologisante.

culio, -ire: Gloss., -it (perculit?) uehementer percussit: Schol. Hor., Sat. 1, 5, 38, culina i. e. coquina ab eo quod culiat (?) carbones. Sans exemple dans les textes. Peutêtre invention de grammairien pour expliquer per-culit et culina.

culleus. -I m. (culleum, Caton, bas latin) : sac de cuir, outre servant au transport des liquides, de la contenance de 20 amphores ou 91 litres; on y enfermait aussi les parricides. Il faut sans doute lire culleus dans la glose de Festus : cullus quoque masculine dixerunt. Est enim tormenti genus e corio, P. F. 53, 5. Usité de tout temps ; technique. Germanique : ags. cylle, etc.

Dérivés : culliolum : -a cortices nucum uiridium, dicta a similitudine culleorum, P. F. 44, 4; conservé en corse, M. L. 2375; cullearis, -rius; culliculum.

Rappelle gr. κολεός « fourreau, gaine », κόλυθρος « fourreau, sac ». Sans doute mot de civilisation méditerranéen, avec ll de type « populaire »; le supplice des parricides, poena cullei, est d'origine étrusque; cf. Latte, R. E. Suppl. 7 (1940), s. u. Todestrafe, p. 1640; et culleus se range dans les mots en -eus d'origine étrusque, cf. cli-

cullio : κόκκυξ, sorte de poisson (Gloss.).

culmen, -inis: v. columen, M. L. 2376; *culmineum, M. L. 2377

culmus. -i m. : chaume, tige des céréales. Attesté depuis Varron, Conservé dans le port, colmo, M. L. 2378. all. Kulm, irl. colmh; en grande partie remplacé en roman par *calmus sous l'influence de calamus (gr. xáλαμος).

culter

Dérivés tardifs : culmeus, culmosus.

Cf. v. h. a. halam, halm, let. salms (même sens que culmus) : dérivés féminins, avec même sens : r. solóma. serbe släma et tch. sláma (ayec intonation rude de l'élément radical), peut-être v. pr. salme. Le caractère dissyllabique ressort de formes grecques à vocalisme zéro : καλάμη « chaume » (où le vocalisme zéro s'explique) et κάλαμος « roseau » (d'après καλάμη?), que le latin a emprunté (v. calamus); le même vocalisme se retrouverait dans gall. calaf « roseau » si le mot n'est pas emprunté.

culpa, -ae (ancien colpa, d'après Prisc., GLK II 27, 12) f.: faute (désigne plutôt d'abord un état de faute que l'acte commis, delictum, scelus, peccatum; cf. in culpā esse, et Cic., Rab. perd. 1. 2, non C. Rabirium culpa delicti, non inuidia uitae... in discrimen capitis uocauerunt); aussi culpa ne s'emploie pas au pluriel. Terme général, susceptible d'acceptions particulières : dans la langue du droit, culpa désigne la « négligence »; cf. Thes. IV 1301, 54 sqg.; Hor., S. 2, 6, 6, et s'oppose à dolus malus, cf. Proc., Dig. 18, 1, 68; Vg. emploie culpa pour désigner le mal coupable de la contagion, G. 3, 468, comme uitium, 3, 454; cf. Pallad. 14, 5, 6, etc. Ancien, usuel. M. L. 2379.

Dérivés : culpō, -ās (fréquent, mais non employé par Cic. et Cés.) : reprocher une faute à, blâmer (opposé à laudare) quelqu'un ou quelque chose ; par suite « accuser, inculper »; culpātiō; culpātor (tardif); culpābilis (à partir d'Apulée); culpitō (Plt., Ci. 495). Composés : exculpō (un exemple tardif) ; inculpātus (Ov.): qu'on ne peut blâmer = ἀψεγής (Soph.), ἄψεκτος, ἀναμάρτητος; inculpābilis (Prud.); inculpātim (Cod. Theod.); inculpo est à peine attesté.

Le rapprochement de irl. col « feinte » (masculin) (Stokes, IF 12, 191) est sans valeur.

Le sens de osq. kulupu est incertain, et le mot peut provenir du latin.

Sans étymologie, comme multa, causa.

culter, -trī m. (et cultrum, cf. plus bas : cultrus, cultra. colter, Gloss.) : toute espèce de couteau, rasoir ; en particulier, « coutre » de la charrue. Spécialisé dans le sens de « tranchant, taillant », dans l'expression in cultrum collocatus « placé sur le tranchant », qui se dit de pierres ou de briques placées de manière à montrer leur partie étroite. Le genre animé du nom est remarquable : toutefois, le neutre est aussi attesté, notamment dans l'abrégé de Festus et dans les gloses ; cf. rastrum, rutrum, etc. Ancien, usuel, M. L. 2382. Ags. culter, gall, cultr. irl. coltar.

Dérivés : cultellus (cun- et cultellum, App. Probi 16) : petit couteau, M. L. 2381 (gall. cyltell, contell), spécialisé en roman au sens de « couteau », tandis que culter était réservé au « coutre » de charrue ; cultello, -ās et excultellātus (Grom.), cultellullus, cultellārius, cultrărius m. : officiant qui ouvrait la gorge de la victime avec un couteau; cultratus: en forme de couteau. Culter semble dérivé d'une racine *kel-, alternant avec *skel qu'on a dans gr. σκαλίς « houe », v. isl. skalm f. « couteau »; cf. peut-être celtis, mais ce mot n'est pas sûr. On peut supposer aussi que culter reposerait sur un ancien *kertro- qui aurait subi une dissimilation (à une date autre que celle où s'est produit le type cancer). La racine serait celle de carō, etc. Hypothèse en l'air.

culullus, -ī m., cululla, -ae f. (culillus?): mot d'Horace (G. 1, 31, 11; A. P. 434) qui, d'après le scoliaste, désigne une sorte de vase rituel, dont se servaient les pontifes et les vestales. V. culigna.

eūlus, -ī m.: cul. Mot populaire (satiriques, graffiti, priapées), mais non plautinien. Conservé dans toutes les langues romanes, M. L. 2384, où il a fourni des verbes comme acculer, reculer (qui a dû se dire d'abord de la marche en arrière des bêtes de somme).

Dérivé et composé: cūlōsus, hirticūlus, adaptations de εὐρύ-, δασύπρωκτος. V. apoculō. Peut-être cūlō, -ās (Pétr. 37, 2); cūliola: τριδάς (Gl. II 164, 9).

Cf. irl. cúl, gall. cil « dos », prākr. kūla « en arrièregarde »? — Sl. kyla et v. h. a. hōla « hernie » ont aussi été rapprochés; mais le sens est éloigné. Cf. cunnus.

cum (ancienne forme com; con- co-) : « avec », préverbe et préposition accompagnée de l'ablatif-instrumental (et, à basse époque, avec l'accusatif, ou plutôt le cas régime unique). Un emploi adverbial n'est pas attesté. Souvent joint à des adverbes marquant l'égalité ou la simultanéité : simul cum, pariter cum; marque la simultanéité : cum prīmā lūce, ou le moyen avec lequel on fait quelque chose, ou les circonstances qui accompagnent l'action. Avec certaines expressions telles que agere cum, bellum gerere cum, le sens est voisin de celui de contrā, le partenaire étant aussi l'adversaire. L'indépendance originelle de la place de la préposition apparaît encore dans certains emplois comme quicum, mēcum, etc., où la particule est postposée. Usité de tout temps; conservé dans les langues romanes (sauf en francais; v. avec dans B. W.). M. L. 2385.

Cum sous les formes com-, con- et co- (cf. Heraeus, ALLG 13, 51 sqq.), suivant la nature du phonème qui suit, est un préverbe fréquent. Au sens concret, il marque la réunion : eō/coeō, loquor/colloquor; souvent, il sert seulement à modifier l' « aspect » et il indique le procès arrivant à son terme : fació/confició « j'achève », speció/conspició « j'aperçois »; cadō/concidó « je tombe tout d'un coup »; cette nuance de sens tend, du reste, à s'affaiblir et la forme à préverbe à se substituer à la forme simple, sans valeur spéciale : e. g. cōnsuō à suō, etc.

Dérivé : contrā, contrō.

V. aussi comes, commūnis, etc.

Cette préposition est commune aux parlers italiques : osq. com, con, ombr. cum, avec l'ablatif (représentant l'instrumental), comme en latin, et aux dialectes celtiques : gaul., v. irl. com-, co-, gall. cyf-, cyn, cy-, etc. La préposition est postposée dans lat. mēcum, quibus-cum, etc.; pareil usage est fréquent en ombrien : eru-com « avec lui », et plusieurs fois avec un sens moins fort : asa-ku « à l'autel », testru-ku pe fi « au pied droit », etc. Comme préverbe, cum- a des correspondants en osque, ainsi kúmbened « convenit », comparascuster « consulta erit », en ombrien, ainsi kumultu, comultu

« commolitō », kuvertu, couertu « reuertitō », en [] lisque cuncaptum « conceptum », etc., et fréquemment en celtique : gaul. com-, con-, irl. com-, co-. La nasal n'est pas essentielle. Lat. co-hors, coeō, contiō n'ont pas de nasale et le celtique atteste largement co-. La nasale est donc ici cette nasale mobile qui figure souvent à la fin des mots indo-européens sans valeur sémantique propra — L'osco-ombrien a un dérivé inconnu au latin : 050 comono « comitia », ombr. kumne « (in) comitio Hors de l'italo-celtique, ce préverbe n'a pas de correc pondants nets; la ressemblance de got. ga-mains « com mun » et de lat. com-munis suggère un rapprochement. le g- au lieu de h- attendu devrait alors s'explique comme sonorisation spéciale à un mot accessoire; mais il n'y a pas trace de la forme à nasale. — Véd. kám, y sl. kŭ se construisent seulement avec le datif, pour indi quer la destination. — Il est d'autant moins évident que gr. κοινός « commun » repose sur *komyos que la traitement -ow -de *-omy- en grec n'est pas établi autre. ment. V. M. Lejeunc, Traité de phonétique grecque, § 149

cum : lorsque. V. quom.

cūmatilis, -e: couleur de flot. Adjectif hybride the à l'aide du suffixe -tilis du gr. κῦμα. Gréation plaisante de Plaute, qui le joint à plǔmātilis, Ep. 233, reprise par Titinius et Commodien.

cumba, -ae f.: -m Sabini uocant eam quam militares lecticam, unde uidetur deriuatum esse cubiculum, P. F. 56, 36. Gf. cubō, -cumbō; à ne pas confondre avec cumba « barque » et avec cumba « combe, vallée », mot gaulois; gall. cumm. M. L. 2386.

cumba, -ae f.: barque. Emprunt ancien au gr. κύμξη; usuel; demeuré en catal. com « auge », M. L. 2440; germanique: ags. cumb, v. h. a. gikim-bod? Diminutif cumbula. La graphie cymba est rare et « savante »; de même, la forme cymbium (= κυμδίον).

cumera, -ae f. (cumerum n.): sorte de panier avec couvercle dans lequel on portait les objets rituels lors de la célébration d'un mariage; servait aussi de coffre à grains (Varr., Hor. S. 1, 1, 53; Ep. 1, 7, 30). Sans étymologie: étrusque? La cumera était portée par le camillus (v. ce mot).

cuminum, -I n.: cumin. Emprunt ancien (Caton) au gr. κόμινον, lui-même sans doute d'origine orientale; cf. Thes. IV 1379, 16 sqq. A basse époque apparaissent des formes comīnum (comīnus) et cimīnus, représentées dans les langues romanes, M. L. 2442. Passé en germanique: v. suéd. kumin, etc. (de là finn. kumina), et en celtique: irl. cuimin.

Dérivé : cumīnātus (Pall., Apic.).

cumipha, -ae f.: sorte de gâteau, mentionné par St Aug., mor. Manich, 2, 26, 51. Mot étranger.

cummi indécl., cummis, -is (gum-) f.: gomme. Emprunt direct, ou par un intermédiaire (étrusque?), au gr. κόμμι, lui-même emprunté à l'égyptien, où le mot désigne le produit de l'ἄκανθα. Les manuscrits hésitant entre cummi et gummi; et de bonne heure il y a tendance, comme pour piper, à fléchir le nom, qui devient cummis (gum-; acc. cummim dans Cat., Agr. 68, 2), gümen, -inis (Pallad., d'après glüten?), gummus, -ī (Gar

gil. Mart.) ou *gumma qu'attestent les langues romanes ; ef. M. L. 2388 et 3916.

1. Dérivés: cumminō (gum-, Pall.), -ās: produire de la gomme; cumminōsus; cummītiō (gum-, Col.); gummātus, gummeus, gummōsus.

-cumque, -cunque : v. quom.

cumulus, -I m.: comble, tas qui dépasse la mesure; cl. P. F. 14, 1, auctarium dicebant antiqui quod super mensuram uel pondus iustum adiciebatur, ut cumulus uocatur in modio. S'emploie au propre et au figuré. Par extension « surplus » et aussi « monceau, amas, tas » (synonyme tardif de aceruus); « levée de terre entre deux sillons » (Col. 2, 4, 8). Ancien, usuel. M. L. 2390; irl. comull.

Dénominatif: cumulō, -ās: mettre le comble à, combler (sens propre et figuré) et « entasser, accumuler », M. L. 2389; composé d'aspect perfectif: accumulō « combler » et « accumuler »; en particulier, « rehausser les arbres », et leurs dérivés.

La racine pourrait être celle qui est dans in-ciēns. Mais ce n'est qu'une hypothèse vague. W. Schulze a rapproché κύμα « vague » (= gonflement) et son groupe, KZ 57, 275, ce qui ne vaut pas mieux. Cf. tumulus.

cūnae, -ārum f. pl. (Plaute ne connaît que le pluriel et Charisius, GLK I 33, 8, enseigne que le mot n'a pas de singulier; mais le singulier est déjà dans Varr., Men. 222, et a passé dans les langues romanes; cf. M. L. 2391): berceau. Il a dû exister un dénominat. f *cū-nāre a bercer », d'où dérivent cūnābula (depuis Cicéron) et incūnābula, -ōrum (depuis Plaute): même sens que cūnae; et, par extension, « nid d'oiseau, ruche »; au sens figuré: patrie, débuts, etc.

Autres dérivés : cūnulae (Prudence), M. L. 2400 ; cūnāria : berceuse, nourrice (ä. A., CIL VI 27134).

On a proposé de partir de *koi-nā (cf. εὐ-νή, χλίνη?) en rapprochant gr. κοίτη « couche » à côté de κεῖμαι. Mais les langues occidentales n'ont pas trace de la racine de gr. κεῖμαι et de véd. çάye « je suis couché ». Il ne semble pas y avoir de nom indo-européen du berceau; cf. Schrader-Nehring II² 654.

eunetor, -āris, -ātus sum, -ārī (et archaīque cunctō, cf. Thes. IV 1393, 1): temporiser, s'attarder, hésiter; cf. Enn., A. 370, unus homo nobis cunctando restituit rem.

Dérivés: cunctātiō, -tor, -bundus; cunctāmen (tardif), -mentum (un exemple de Mart. Cap.). Ancien, comme le prouve le surnom Cunctātor, usuel et classique; mais devient de plus en plus rare sous l'Empire. Non roman, sauf roumain; *cunctināre? M. L. 2391 a. Pour percunctor, v. contus.

Fréquentatif, d'une racine qui semble se retrouver dans cankate « il hésite » et, sans doute, dans got. hāhan suspendre », v. h. a. hangēn « être suspendu ».

eunctus (conctos acc. pl. m., Carm. Aru. 4), -a, -um: tout entier; au pluriel, cunctī « tous (sans exception) ». Ancien et classique; mais assez rare sous l'Empire, surtout dans la langue populaire; l'emploi de cunctus au sens de quisque attesté depuis Stace est artificiel. Non roman.

Dérivés et composés tardifs : cunctim (Apul.) ; cunc-

tātim; cunctālis; cuncti-cinus, -parēns, -potēns créés pour renouveler des composés en omni-.

Les Latins expliquent cuncti par co-iuncti; cf. Ps. Asc., Diu. in Caec., p. 100, i, simul omnes quasi coniuncti; P. F. 44, 9, -i significat quidem omnes, sed coniuncti et congregati: at uero omnes, etiamsi diuersis locis sint. Le sens ancien était, en effet, peut-être « rassemblé », par exemple cunctus senatus populusque, T.-L. 9, 6, 7; et l'adjectif est fréquent avec des collectifs. De là, cunctus aurait signifié « dans son ensemble » et, au pluriel, « tous ensemble, tous sans exception », pour devenir ensuite le synonyme fort de omnis et de tōtus. Phonétiquement, cette étymologie se défend mal. L'explication par *con-citus (de cieō) n'est pas meilleure. Rien de sûr.

cuneus, -ī m.: coin (à fendre le bois ou à serrer des assemblages); et tout objet ayant cette forme: section d'un amphithéâtre, formation de bataille en coin (cf. serra, aciēs, etc.), casier à vin, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2396 et B. W. coin, quignon. Passé en celtique: gall. cyn.

Dérivés: cuneō, -ās: former un coin, fendre ou serrer avec un coin (peut-être reformé sur cuneātus, qui est beaucoup plus fréquent), M. L. 2392, 2393; cuneolus: petit coin, M. L. 2395; cuneātim; excuneātus (Apul.).

On rapproche skr. çūkah « barbe d'épi, aiguillon d'insecte », av. sūkā- « aiguille » et skr. çūlah « broche »; de plus, lat. culex, le tout hypothétique. Un terme technique de ce genre a des chances d'être emprunté. On penserait alors au gr. γώνιος, venu en latin par l'étrusque cf. les autres mots en -eus: balteus, clipeus, etc.

cunica, -ae f.: -as solidas latas digitum pollicem facito (in trapeto), Cat., Agr. 20. Hapax de forme et sens incertains; v. Thes. s. u.

eunīculus, -ī m.: 1º lapin. Attesté depuis Catulle 25, 1. D'origine espagnole d'après Pline 8, 217, leporum generis sunt et quos Hispania cuniculos appellat, fecunditatis innumerae famemque Baliarum insulis populatis messibus afferentes (cf. Elien, H. An. XIII 15, qui donne κόνολος (transcription de cuniculus) pour un mot ibère; 2º terrier, galerie, mine (on trouve aussi le n. cuniculum dans ce sens, P. F. 43, 19, et Vég., Mil. 4, 24). Attesté depuis Cicéron, fréquent dans la langue militaire. Conservé avec les deux sens en roman, M. L. 2397. Passé en germanique : v. h. a. küniclīn, künin; et en celtique : irl. coinin, gall. conicl.

Dérivés: cunīculārius: sapeur, mineur (Vég.); cunīculāris (herba): nom d'une plante (Marcellus, Med. 14, 57); cunīculōsus (Catul.); cunīculātor (= fossor, Schol. Stat.); cunīculātim.

Cunīculus a la forme d'un diminutif (cf. laurīcēs). Il n'y a pas de nom indo-européen du « lapin », ni du « lièvre ». On a rapproché, pour justifier l'origine ibérique, basque unchi « lapin ».

cunīla (cunīla, Plt., Tri. 935?; sur colena, v. A. Thomas, Bull. du Cange, V 113) -ae f.: = κονῦλη « sarriette; origan, marjolaine », M. L. 2397 a; d'où cunīlāgō: conyze māle. Passé en germanique: v. h. a. quēnala « Quendel ». V. André, Lexique s. u.

Î*cuniö, -īs, -īre: -re est stercus facere, unde et inquinare, P. F. 44, 11. Sans autre exemple. Conservé peutêtre dans certains dialectes italiens. M. L. 2398.ÎV. ancunulentus.

cunnus (ŭ, connus), -I m.: sinus muliebris quem uolgo cunnum appellant, Soran., p. 9, 4; glosé κύσθος. Ne se rencontre guére que dans les satiriques, les priapées, les graffiti. On l'évite en parlant, au dire de Cicéron, Or. 45, 154; Fam. 9, 22, 3. M. L. 2399. De là: cunniō (cf. cōleō), cunnilingus.

Mot vulgaire avec géminée expressive. Cf. gr. κύσος ἡ πυγὴ ἢ γυναικεῖον αἰδοῖον, Hés.; κύσθος (même sens); gall. cæthr « rectum »; persan kun « derrière »; et cūlus?

eūpa, -ae f. : manivelle de moulin à huile, poignée (Caton). Emprunt au gr. κώπη; le passage de ω à \bar{u} atteste sans doute l'intermédiaire d'un dialecte suditalique, comme l'osque, ou de l'étrusque. Diminutif : $c\bar{u}$ -pula.

eūpa, -ae f.: tonne, barrique, cuve en bois, généralement en sapin, cf. Pline 16, 42, et munie de cercles, comme nos tonneaux actuels, cf. Pétr., Sat. 60. Sert surtout à contenir des liquides (uinum..., de cupa, Cic., Pis. 67), mais aussi des grains. Par ressemblance de forme: niche dans un colombarium. M. L. 2401. De là: v. h. a. kuofa; all. Kufe; irl. -cube, cupa; gall. cib, cibell.

Dérivés: cūpārius: tonnelier; cūpula: tonnelet, tombe, M. L. 2410; cūpella, M. L. 2402; germanique: all. Kūbel.

V. cuppa.

Cf. skr. kūpaḥ « trou, puits », gr. κύπη τρώγλη (Hés.) et κύπελλον « verre à boire », v. isl. hūfr « coque de vaisseau ». Les rapprochements sont vagues comme presque toujours quand il s'agit de noms d'objets usuels. L'étrusque kupe est obscur.

cupencus, -I m.: prêtre d'Hercule; mot sabin d'après Serv., Ae. 12, 539; le rapprochement, proposé par Gortsen, Etr. Stands- u. Beamtentitel, p. 128, avec l'étrusque cepen, titre de certains prêtres, soulève des difficultés. Attesté seulement dans Vg. et Stace.

cupio, -is, -iui, -itum, -ere (et cupire, Lucr. 1, 71, etc.; cf. Thes. IV 1529, 32 sqq.): 1º désirer, avoir envie de (s'oppose à metuere, ōdisse), anciennement construit avec le génitif : cupiunt tuĩ, Plt., Mi. 964, cf. gr. ἔραμαι, etc.; Wackernagel, Vorles, 1, 67 sqq.; 2º employé absolument avec le datif et souvent joint à fauere : être partisan de (classique, mais rare), favoriser. Usité de tout temps. Se dit souvent d'un désir violent et instinctif, sensuel; d'où cupidus, cupīdō, -inis f., qui, personnifié, change de genre et traduit le gr. Έρως. Cupīdō, formé comme libīdō, formīdō, est évité par les prosateurs classiques, qui lui préfèrent cupiditas (v. le tableau comparatif des emplois de cupiduas et cupido dans Thes. IV 1411, 75 sqq.), tandis que les poètes dactyliques ne connaissent que cupīdō. Cupītor n'est pas attesté avant Tacite; cupītio n'existe pas, ni cupītus, -ūs. Inchoatif: cupisco, -is: très rare et tardif; cf. M. L. 2408; sans doute tiré du composé :

concupisco, -is, -īuī, -ītum (concupio n'est attesté qu'à

très basse époque): être pris de l'envie de. Concupisco est remarquable par le préfixe et par le suffixe qui concourent à en marquer l'aspect « déterminé », comma dans conlibēscō. Cf. l'opposition dans Cic., Tusc. 3, 19, si sapiens irascitur, etiam concupiscit; proprium est enim irati cupere.

Dérivés : concupiscentia = ἐπιθυμία dans la langue de l'Église ; concupiscibilis = ἐπιθυμητικός, etc.

Les langues romanes ont conservé cupere, cupire, M. L. 2403; cupidus, M. L. 2407, et attestent *cupidietāre, M. L. 2405, fr. convoiter, etc.; *cupidietas, M. L. 2406 B. W. s. u.; le brittonique a cypio, cybydd.

Composés : discupiō : je crève de désir (langue familière) ; percupiō.

A cupio s'apparentent:

cuppēs (Plt., Tri. 240): gourmand, goinfre ou « débauché »?, avec géminée expressive, cf. flaccus, gibber, uorrus, etc. Cuppēs a servi de cognōmen, cf. Donat, En.
256; cuppēdō, -inis (cf. Forum Cuppēdinis) f.: gourmandise (d'où « désir » dans Lucr. 1, 1082; 3, 994, etc.,
et « friandise »; cuppēdium (Plaute); cuppēdia (Cic.,
Gell., Amm.); cuppēdinārius, où, par suite de la spécialisation de sens, les Latins croyaient reconnaître cupio
et ēsse « manger », par opposition à in-edia. Cuppēdium,
cuppēdō, comme le fr. gourmandise, friandise, avaient
à la fois le sens abstrait et le sens concret; cf. Plt., Sti.
714; Cic., Tusc. 4, 26.

Le présent cupio est dérivé, comme on le voit par le perfectum cupiui. Le latin a remplacé les mots anciens signifiant « désirer » (v. Venus, uenor et aerusco) par un mot nouveau expressif. On rapproche ordinairement de cupio des mots de dialectes orientaux dont le sens est éloigné : skr. kúpyati « il bouillonne, il se met en colère, et v. sl. kypită « il bout » (où il v a un ancien ū : cf lit kūpu, qui se dit de l'eau qui s'échappe d'un vase par suite de l'ébullition; lett. kūpu « je fume »). L'image serait semblable à celle que présente l'emploi figuré de ardeō et en grec de ἐπιθυμέω en face de θυμός. - Peutêtre ces présents sont-ils dérivés d'un thème radical athématique dont lit. kvēpia « il répand une odeur » serait aussi dérivé; lit. pa-kvimpú, pa-kvipti signifie « se mettre à répandre une odeur ». Le rapprochement de gr. καπνός « fumée » et de κάπος · ψυγή, πνεῦμα (Hés.) est rendu douteux par l'α (le κ s'expliquerait à la rigueur par dissimilation); on pense également à lat. uapor. où il y aurait eu aussi dissimilation (*kwap- devant aboutir à pap-). Tout cela incertain, fuyant, parce qu'il s'agit d'un verbe de caractère affectif.

cuppa, -ae f. (ŭ): coupe. Panroman. M. L. 2409. Le témoignage des langues romanes (cf. fr. coupe et cuve) indique qu'il y avait un mot à consonne géminée différent de cupa; cf. aussi, sans doute, la glose de CGL V 584, 1, copa uas uinarium, quod uolgo per u et duo pp proferunt, sed melius o et per unum p dicunt copam, copon siquidem Graeci dicunt profundum, a quo copam dicimus; uas uero balnearium non copa per o, sed cupa per u, eo quod nos intra se capiat. Toutefois, en latin, il n'y a d'attesté que cūpa « cuve », quelquefois écrit cuppa (sur cette graphie, v. Thes. IV 1140, 55). Mais peutêtre y a-t-il eu croisement de cupa et de cappa (Pellegrini, St. it. fil. cl. 17, 379). V. aussi A. Graur, Les consonnes géminées en latin, p. 171. Cf. M. L. s. u. cūpa; et

Wien. St. 25, 97. Passé en germanique : v. h. a. kopf, ogs. cuppe; et en irl. copp.

cupressus, -I et -ūs f. (et m. dans Enn.): cyprès. Cupressi mortuorum domibus ponebantur ideo quia huius generis arbor excisa non renascitur, sicut ex mortuo nihil iam est sperandum, quam et ob causam in tutela Ditis patris esse putabatur, P. F. 56, 3. Cf. Serv., Ae. 3, 64; 6. 216, etc. Irl. cuipris.

Dérivés : cupresseus, -inus ; cupressētum ; composé :

Le latin littéraire a emprunté directement au grec cyparissus, cf. Thes. IV 1438, 33 sqq., et cyparissias. Quant à cupressus, la phonétique semble exclure un emprunt direct au gr. κυπάρισσος; les deux mots, grec et latin, doivent avoir été empruntés indépendamment à une langue méditerranéenne. Pline 16, 41, d'après Caton, Agr. 151, 2, fait venir le cyprès de Tarente: cupressum Tarentinam commemorat, credo quod primum eo uenerit, où il aurait été importé d'Asie; cf. Id. 16, 216, 236. M. L. 2443, cyparissus (formes savantes).

cuprum, -ī n.: cuivre. Adjectifs dérivés : cupreus; cuprinus (= κύπρινος).

Cuprum, qui a remplacé aes dans le sens de « cuivre » et qui apparaît pour la première fois dans Pline 36, 193, s'explique par cyprium [aes] « le bronze de Cypre »; l'emprunt est sans doute ancien et la forme est due eut-être à l'influence des autres noms de métal en -um: aurum, ferrum, argentum; cupreus ne provient pas directement de cyprius, mais a été refait d'après aureus, ferreus, etc. M. L. 2445, cyprum; M. L. 2444, cypreus (cu-). Passé en germanique: v. h. a. kupfar, et de là en finnois; ags. cipersealf et en gall. cobyr; aussi en alb. k'ipre.

cūr (ancien quōr, qūr; cf. Thes. IV 1438, 79 sqq.): pourquoi. Adverbe en -r du thème *quo-. Usité pendant toute la latinité, tant en prose qu'en poésie. Dans la latinité impériale, cūr, comme quūrē, est employé sans valeur interrogative, comme conjonction causale équivalant à quia (lui-même ancien interrogatif, cf. quianam), e. g. Verus Fronto, p. 116, 12 N., multum frairem meum obiurgaui, cur me non reuocauit; Vég., Mil. 3, 3, 4, exercitus... irasci se simulat cur non ducatur ad bellum. N'a pas survécu dans les langues romanes, qui ont recouru à une forme plus pleine, du type fr. pourquoi, it. perche, etc.

Dérive évidemment du thème ${}^*k^{wo}$ -/kwi- du relatifinterrogatif. Mais sans correspondant exact ailleurs; peut-être skr. kar-hi « quand », v. h. a. $hw\bar{a}r$ « où », mais le sens est lointain.

cūra, -ae (forme ancienne *koisā, cf. pélignien coisatens = cūrāuerunt, et les formes épigraphiques coirauit, coerauit, cf. Thes. IV 1495, 82 sqq. La graphie courare, CIL IX 3574, peut avoir une diphtongue faussement archaïsante; coraueront, à Préneste, CIL XIV 2847, représente sans doute un traitement dialectal de -oi-L'ombrien kuraia, kuratu « cūret, cūrātō » est certainement emprunté): soin, souci (opposé à neglegentia, incūria) dans toutes les acceptions françaises du mot et correspond à ἐπιμέλεια, θεραπεία, φροντίς, comme le traduisent les gloses; d'où, dans la langue administrative, direction, charge »; dans la langue du droit, « curadirection »; dans

telle » (cf. cūrātor, cūrātiō); dans la langue médicale, « soin, traitement » (opposé à causa); dans la langue érotique, « objet ou cause de soin(s), de souci(s), amour, objet aimé (= $\mu \hat{\epsilon} \lambda \eta \mu \alpha$) ». Ancien, usuel. M. L. 2411; gall. cur; irl. cuir.

Dénominatif: cūrō, -ās « prendre soin ou souci de », généralement suivi de l'accusatif; mais on trouve aussi le datif dans Plt., Tri. 1057, qui rebus curem publicis; Tru. 137, St. 679, Ru. 146, Men. 51, 53, construction sans doute ancienne. Le sens de « curer, nettoyer » que le verbe a pris dans certaines langues ou parlers romans provient sans doute de l'expression cūrāre corpus; cf. Serv., G. 4, 187, « curare corpus » si de hominibus dicamus, et cibo et lauacro intellegimus, uel alterutro; cf. cutem, pelliculam cūrāre (Hor.). Panroman. M. L. 2412 et 2413, cūrātus « curé »; excūrātus (Plt.) « bien soigné », d'où excūrāre (rare et tardif, M. L. 2991).

Dérivés : cūrābilis (Juv.); cūrātiō : occupation; cure médicale. traitement; charge (d'une magistrature, c. mūnerum, lūdōrum, etc.), curatelle, tutelle; cūrātor : lατήρ; -es dicuntur qui pupillis loco tutorum dantur; siue illi qui rei frumentariae agrisue diuidendis praepositi sunt, P. F. 42, 14; cf. M. L. 2412 a; cūrātūra, -ae (archaīque); cūrāmen: traitement, etc.

cūriōsus (sans doute formelpar l'intermédiaire d'un adjectif *cūrius, cf. P. F. 52, 22, curionem agnum Plautus (Au. 562, 3) pro macro dixit, quasi cura macruisset, comme noxa, noxius, noxiōsus; anxius, anxiōsus; cūra ne pouvait former que *cūrōsus, comme fāma, fāmōsus): qui prend soin, qui s'inquiète de; et, avec nuance péjorative, « curieux (de), indiscret »; a l'époque impériale, cūriōsus désigne un « espion » (cf. en argot français le « curieux » (— juge d'instruction); cūriōsuās!— Un adjectif -cūrius figure comme second élément de composé dans domicūrius (tardif, CIL VIII 2797), un adjectif -cūrus dans uio-cūrus, cf. Varr., L. L. 5, 158; CIL VI 29697, X 5714.

Composés: incūria: incurie, négligence (cf. iniūria); et incūriōsus; incūrātus, incūrābilis (Chir., Vég.); sēcūrus: libre de soins ou de soucis (ab aliquā rē vis-à-vis de quelque chose), d'où « conflant, assuré »; et, en parlant de choses, « qui ne cause pas de soin(s) ou de soucis, sûr ». Pour la formation, cf. sēdulus. M. L. 7776. Conservé en celtique: gall. segur, et en germanique: v. angl. sicor, etc.; sēcūriūās; assēcūrāre, M. L. 720.

Composés de cūrō: accūrō: donner des soins à, s'acquitter de; percūrō: soigner jusqu'au bout, guérir; prōcūrō: s'occuper de, pourvoir à, avec leurs dérivés. Cf. aussi le juxtaposé devenu composé dans la langue épigraphique: cūragō, -is « cūram agere »; d'où cūragulus, cūragendārius, synonyme de cūriōsus (Cod. Theod.).

Le rapprochement de gr. τ eτίημαι « je suis abattu, triste, inquiet » se heurte au fait que le τ grec suppose une labio-vélaire k^m qui en pélignien aboutirait à p, non à c: or, le pél. a coisatens. Pas d'autre rapprochement. V, M. Hauser, Der röm. Begriff cura, Bâle, 1954.

cūralium, -ī n. : v. coralium.

curculiō, -ōnis (et $gurguli\bar{o}$) m. : charançon. Ancien (Plt.). M. L. 2414.

Diminutif: curculiunculus.

Sans doute mot populaire à redoublement intensif, comme gurgulio.

curcuma, -ae f. (curcuba, Mulom. Chironis; cucurba, Isid., Or. 19, 4, 2): muselière; et par extension objet de cette forme, cf. Isid., l. cit., spirae: funes, quibus in tempestatibus utuntur, quas nautici suo more cucurbas uocant. Le gr. χούρχουμον (cf. Hes., ἐν χημῷ κουρχούμφ) peut provenir du latin. Rare et tardif.

cūria, -ae f.: curie, division du peuple romain d'ordre à la fois politique et religieux (comme tribus, centuria), dont les historiens anciens attribuent l'institution à Romulus (cf. Cic., Rep. 2, 14) et qui est peut-être d'origine étrusque (Fest. 358, 21 s. u. rituales). De là : cūriālis (comme tribūlis); cūriātus (comitia cūriāta); cūriō : prêtre de la curie (et cūriōnus d'après P. F. 43, 103; cf. epulōnus, s. u. epulum); excūriō, -ās (Varr.). Cūria a désigné aussi l'endroit où se réunissait la curie pour célébrer son culte (cf. Festus 180, 32) et, par extension, le lieu où se réunissait le Sénat (généralement un temple), puis l'assemblée du Sénat.

Étymologie incertaine; le volsque couehriu abl., qu'on interprète par *co + un dérivé de uir, est obscur; l'étymologie ancienne qui rattache $c\bar{u}ria$ à $c\bar{u}ra$ n'est qu'un calembour.

Il n'est pas impossible que cūria repose sur *ko-wiriyā, v. uir: le mot tribus est un vieux mot italique. Mais il n'est pas exclu non plus qu'un mot de ce genre soit emprunté (à l'étrusque?).

euris, -is (quiris, Isid., Or. 9, 1, 84; acc. -im, abl. -ī) f.: lance. Les Latins s'accordent à y voir un mot sabin, et ils en font dériver quiris, -ītis. Cf., entre autres, P. F. 43, 1, c. est Sabine hasta. Vnde Romulus Quirinus, quia eam ferebat, est dictus, et Romani a Quirino Quirites dicuntur. Quidam eum dictum putant a Curibus, quae fuit urbs opulentissima Sabinorum; Ov., F. 2, 477. Curītis: épithète de Junon porte-lance, cf. P. F. 43, 5. Pas d'étymologie. Sur l'hésitation entre cur et qui-, v. Quirītēs.

curro, -is, cucurro et cecurro (plus ancien d'après Aulu-Gelle 6, 9), cursum (non phonétique, analogique, sans doute, de pepulo, pulsus), -ere: courir. Se dit des hommes, des animaux et, par extension, des objets inanimés (voix, plume, astres, temps, etc.). Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 2415.

Dérivés : currus, -ūs m. : char, désignant d'ordinaire un objet d'apparat, survivance officielle du char de guerre, dont l'usage militaire avait cessé (sur les différentes espèces, v. Rich, s. v.; pour la formation, cf. gradus, en face de gradior, et impetus, en face de peto); curriculum: course, carrière, M. L. 2415 a; currūlis, currīlis (c. equus), adjectif de l'époque impériale, qui s'est substitué sans doute à curūlis, spécialisé dans un sens particulier, et dont le rapport avec currus n'était plus senti ; currax (rare et tardif) ; curulis adj. (sur la graphie curr-, très rare, v. Thes. IV 1542, 49 sqq.; la quantité cur- est bien attestée) : de char. Épithète appliquée d'abord à un siège, sella (cf. Rich, s. u.), dont l'usage paraît d'origine étrusque. Ce siège, posé sur un char, était réservé aux rois, plus tard aux plus hauts magistrats, consuls, préteurs, édiles « curules » pour les distinguer des aedīles plebeii. qui n'avaient droit qu'à un tabouret, subsellium. De là : magistrātus, aedīlis, aedīlitās curūlis; et l'emploi poétique de curūlis substantivé, cf. Thes. IV 1545,

1 sqq. — Cf. aussi triumphus curūlis, Mon. Anc. I 21.
— Mėme dérivation que dans tribus, tribūlis; pour la simplification de la géminée, cf. canna, canālis, cursus, -ūs m.: course, cours. Panroman, M. I. 2417; cursūra; cursim; cursor (irl. cursūr); cursōrius; cursōrium; poste, courrier; cursilitās (Fulg.). Conservé dans quelques parlers romans; M. L. 2416; *currulus, 2415 h. *Cursiō n'existe que dans les composés.

Pour equirria, v. equus.

Fréquentatifs: cursō, -ās: courir sans cesse ou vive. ment; cursūō, -ās: faire des courses fréquentes; incur. sūō: faire des incursions.

Currõ et cursõ ont fourni de nombreux composés dont les valeurs sont généralement voisines. Toutefois, les composés de currõ s'emploient plus souvent au sens moral ou figuré, et l'idée de « courir » y est souvent effacée ou affaiblie ; les composés de cursõ ont gardé davantage leur sens concret.

ac-currō, ac-currī (ac-cucurrī) : accourir. Panroman sauf roumain. M. L. 89, et accursus, esp. acoso; concurro. 1º courir ensemble ou en masse; marcher l'un contra l'autre (de deux armées, etc.) ; de là, « être concurrent, (latin juridique); 2º s'accorder, se rencontrer (en vue de, in, ad) et par suite « concourir à » (où c'est l'idée de simultanéité et d'accord qui domine); concursus, concursiō: choc. rencontre, concours; dēcurrō, M. L. 2509. decursus. decursio : action de descendre en courant. marche militaire, défilé; discurro : courir de tous côtés. à basse époque, trad. διελθεῖν au sens de « discourir » M. L. 2663; excurro, M. L. 2992; incurro, v. B. W. encourir : intercurrō ; occurrō ; percurrō (sens physique et moral); praecurro; procurro; recurro: revenir en courant avoir recours à, M. L. 7138; succurro : courir au secours de, secourir (= subuenīre); se présenter à l'esprit (alicuī), M. L. 8412; supercurrō; trānscurrō.

Presque tous ont des dérivés en -sus, -siō, -sor.

Composés de cursō: concursō: courir ensemble, se heurter; discursō: courir en tous sens; ex-, M. L. 2993, in-, inter-, oc-, per-, prō-, recursō, avec les noms dérivés en -ātiō et -ātō.

Cf. le mot celtique connu par irl. carr « char », gaul. carros latinisé en carrus (v. ce mot) et qui, grâce au latin, a fait une grande fortune pour désigner une voiture de charge — et un nom germanique du « cheval »: v. isl. hross, v. angl. hors, v. h. a. (h)ros, de *hrussa. Le vocalisme *ur (currô, sans doute de *kṛṣō) ne se retrouve pas en celtique; le vocalisme *ru du germanique est à noter. Le latin a un perfectum à redoublement, normal là où il y a un perfectum radical sans alternance vocalique. Groupe germanique et italo-celtique se rapportant aux chars et aux chevaux, dont l'importance était capitale dans le monde indo-européen; cf. rota.

curtio (Gloss.): ἔχιδνα, uipera. Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 2420. Semble sans rapport avec curtus ou avec curtus.

curtus, -a, -um: tronqué, écourté, d'où « châtre » ou « circoncis ». Depuis Lucilius. Panroman, M. L. 2421; et germanique: v. h. a. churz, etc., et celtique: irl. cuirtir « eunüchus », alb. škurte. Dénominatif: curtō, -ās: couper, retrancher, M. L. 2418 (et *curtiō, M. L. 2419; *excurtiō, 2994); dēcurtō.

Adjectif en -to-, avec un élément radical *kur-, du

même type que v. russe kūrnūj (de *kurnū) « écourté » (r. kornōsyj « au nez court », kornōūxij « aux oreilles coupées »). Le type en -ur- près de la racine *sker- se retrouve dans lit. skurstī « être misérable » (prét. skurdū), par exemple su-skurdes « arrêté dans sa croissance », cl. v. h. a. scurz « court ». Le type en -r- s'explique dans une racine qui admet un élargissement -u-; or, on a lit. kirois « hache » et russe dial. ĉero « faucille ». — La racine est celle qui se retrouve dans carō, corium, cortex et scortum.

eurūcus, -I m.: sorte de barque faite de joncs recouverts de peaux. Mot celtique, très tardif (Gild. Brit. chron.). Irl. curach suppose curūca.

curulis : v. curro.

curuus, -a, -um : courbe, courbé (opposé à rectus).

Dérivés et composés: curuō, -ās: courber, M. L. 2422; curuābilis; curuāmen; curuātīc; curuātūra; curuātās; curuātā (tārdif); curuēscō, -is; concuruō, M. L. 2119; incuruō, M. L. 4366; prō-, re-curuō; incuruus, tiré de incuruō; prōcuruus; recuruus; incuruēscō, -is (archaïque); incuruātiō, -bilis; incuruiceruīcus (Pacu.) d'après le gr. χυρταύχην?; *curuia, M. L. 2422 a.

Même vocalisme que dans gr. χυρτός « courbé » et dans irl. cor « circuit », gall. cor-wynt « tourbillon (de vent) ». L'élargissement -u- qui explique ce vocalisme radical apparât dans lat. curuus, mais aussi dans irl. cruind, gall. crwnn « rond ». La racine, sans -u-, apparât dans gr. χορωνός « recourbé » et dans des élargissements en *-ei- avec *-wo- : lit. kreivas, v. sl. krivū « courbe ». De plus, cf. circus. Pour le suffixe, cf. prāuus.

euscolium, -ī n. (cusculium) : graine de kermès (Pline). M. L. 2224.

cuspis, -idis f.: pointe de lance (lisse, par opposition à spiculum « pointe barbelée »); puis l'arme tout entière: javelot, lance, et tout objet pointu: trident, etc. Attesté depuis Pomponius. Conservé dans quelques dialectes italiens, cf. M. L. 2425; germanique: ags. cosp, etc.; irl. cuisp.

Dérivés : cuspidō, -ās : rendre pointu; cuspidātim. Même flexion que capis, cassis.

Origine inconnue. Sans doute emprunté, comme beaucoup de noms d'armes.

cuspus, -7 (Gloss.) m.: sandale de bois. Cf. cuspātor dans Lyd. Mag. 1, 46, p. 48, 1 W. Cuspus est conservé dans l'italien septentrional, cf. M. L. 2426. Sans doute emprunt tardif à une langue inconnue.

cussilirem: pro ignauo dicebant antiqui, P. F. 44, 6. Sans autre exemple, et sans explication.

custos, -odis c.: garde, gardien, gardienne (sens propre et figuré). Ancien et usuel. Déformé à basse époque en custor (qustor, CIL III 3, 399), d'après les noms d'agents en -tor, et demeuré dans quelques dialectes romans, M. L. 2427, et en v. h. a. kustor « bedeau, sacristain », all. Küster; gall. costad (mot savant).

Dérivés: custodia: 1º garde. Souvent joint à uigilia. Dans la langue militaire, le pluriel custodiae (qui se justifie parce que la nuit se divise en plusieurs gardes), comme uigiliae, a le sens concret de « la garde, les gardes »; 2º endroit où l'on garde, prison, et même, à basse époque, « prisonnier » (cf. le développement concret de creātiō, creātūra); de là : custōdiola; custōdiārius, -rium; custōdiō, ās (Itala, Luc. 8, 29); custōdiātōrium: amulette (Gloss.), tous rares et tardifs; custōdiā : garde, protection (rare, archaïque), d'après tūtēla?; custōdiō, -īs, -īuī (-iī), -ītum, -īre: garder (ancien et usité), avec les composés rares: con-, prae-, super-custōdiō.

Formation sans autre exemple en latin et sans étymologie.

cutio, -onis m.: cloporte; cf. Marc., Med. 9, 33, cutiones bestiolae sunt multipedes cute dura et solida quae tactae complicant se in orbem pilulae rotundissimae, polypodas Graeci appellant.

Sans doute dérivé en $-\bar{o}(n)$, de cutis, comme $n\bar{a}s\bar{o}/n\bar{a}sus$, $bucc\bar{o}/bucca$, etc. Ce serait « la bête à grosse peau ».

cutis, -is f.: peau. Le sens premier est sans doute « enveloppe, couverture extérieure », tandis que corium désigne le cuir qu'on découpe. C'est ainsi que Pline emploie cutis pour désigner la peau des fruits, l'enveloppe terrestre, etc. Le rapport évident avec gr. κότος était senti par les Latins, comme le montre la glose de Festus, P. F. 44, 21, cutis Graecam habet originem. Hanc enim illi dicunt κότιν. Mot du langage populaire (cf. Thes. s. u.) attesté à date ancienne, mais assez rare, sauf chez les écrivains techniques (Celse et Pline), représenté dans certains dialectes de l'italien, cf. M. L. 2432; cf. aussi cutica, M. L. 2429; *cuticea, M. L. 2430; *cutina, M. L. 2431; *excuticāre, M. L. 2999.

Dérivés et composés: cutiō (v. ce mot); cutīcula: petite peau, pellicule; inter-cus, -tis adj.: qui est sous la peau (et par image « dissimulé, secret), substantivé intercus f. (sc. aqua) « hydropisie », tiré sans doute et inter cutem (comme sēdulus de *sēdolō), cf. Planc. ap. Cic., Fam. 10, 18, 3, intra cutem subest aliquid ulceris; d'où intercutāneus; dēcutīre (un exemple de Tert.); re-cutītus « écorché » et « circoncis ».

La glose de P. F. 100, 24, intercutitus: uchementer cutitus, hoc est ualde stupratus, et 98, 22, inter cutem flagitatos dicebant antiqui mares qui stuprum passi essent (de pathicis), provient peut-être d'une mélecture de l'ablatif intercutibus qu'on lit dans Caton, Or. frg. 8, 2, et Pacuv. ap. Gell. 13, 8, 5.

Cutis est un élargissement en τ d'un mot radical *kut-; l'ablatif est cutĕ et l'ī de cutīcula (Juv. 11, 203) peut avoir été créé pour éviter le tribraque; l'accusatif cutim, rare, est sans doute d'origine dialectale. Le thème ancien était de la forme *(s)keut-, *(s)kūt-, comme on le voit par les dérivés des diverses langues : gr. ἐγ-κυτί « jusqu'à la peau » conserve la trace de *kut-; dérivé en *-es- dans κύτος « enveloppe », et aussi dans σκύτος « peau travaillée, cuir »; v. h. a. hūt, v. angl. hýd « peau », v. pruss, keuto « peau » et lit. kiάutas, plur. kiautōs « enveloppe (de graisse, etc.) »; le -ēu- attesté par le lituanien provient soit de oṛddhi, soit d'une ancienne forme *kēut-au nominatif du thème consonantique attesté par gr. ἐγ-κυτί. V. obseūrus.

cuturnium, -I n.: uas quo in sacrificiis uinum fundebatur, P. F. 44, 12. Cf. plus loin guttus et gutturnium

déformés par l'étymologie populaire, d'après gutta et guttur. Mot de rituel, non attesté dans les textes. Sans doute du gr. χώθων en passant par un intermédiaire étrusque, qutun: le rapprochement avec guttur peut avoir été favorisé par la fréquence de la finale -rn- en étrusque.

eyathus, -ī m.: coupe, vase à boire. Emprunt ancien (Plt.) au grec κόαθος, de caractère populaire. On trouve à basse époque les graphies quiatus, cuatus, quattus, dont dérive sans doute cattia, attesté dans les gloses, CGL I 521, 54, et demeuré dans les langues romanes; cf. M. L. 2434, et cyathīna, 2433. — Dénominatif: cyathissō, -ās (= χυαθίζω), Plt.

eyclamen, -inis n.: cyclamen, plante. Emprunt au gr. χωλωμίνον (-voc), déformé sous l'influence des autres noms de plantes en -men, type grāmen, legūmen, etc. Non attesté avant Pline, qui emploie la forme grecque cyclaminos. Calque latin: orbiculāris.

eyenus, -ī m.: cygne. Emprunt d'abord savant et poétique au gr. κύκνος, qui a détrôné olor et qui est passé dans les langues romanes sous la forme cienus, v. fr. cisne; cf. M. L. 2435, cycnos et cycinos. Attesté depuis Lucrèce et Cicéron, qui en a deux exemples, mais sans doute plus ancien, comme le prouve l'emploi proverbial: quid enim contendat hirundo cycnis, Lucr. 3, 7.

Dérivé: cycneus (quigneus, Gloss.) = χύχνεια.

cydoneum: v. cotoneum.

eylindrus, -I m.: cylindre. Emprunt au gr. κόλινδρος, effectué par la langue scientifique et par la langue rustique (Caton), où le mot désigne un « rouleau ». Nombre

de formes romanes remontent à *colondra, c'est-à-dia à une forme influencée par columna, cf. Serv., G. 1, 178, cylindro: i. e. lapide tereti in modum columnae, et la gloses, où cylindrus est expliqué par semicolumnium. M. L. 2437.

Dérivé latin : cylindrātus.

cyma, cuma, -ae f.: emprunt latinisé (Lucil.), avec changement de genre et passage à la 1^{re} déclinaison, au gr. κυμα « summius olerum uel arborum », Isid., Or. 17, 10, 4. Une prononciation cima est fréquemment attestée par la graphie; c'est à cima que remontent la plupart des formes romanes, M. L. 2433.

eymatium, eŭmatium, -I n. : emprunt fait par l_a langue de l'architecture au gr. κυμάτιον « cimaise ». Μ. L. 2439.

cymba: v. cumba.

cymbalum, -ī n. : cymbale. Emprunt au gr. κύμξο. λον (Catul., Cic.). M. L. 2441 ; irl. cimbal.

Dérivés : cymbalisso (Hemina), -laris, -larius.

cyminum : v. cuminum.

cyparissus: v. cupressus:

cyprum : v. cuprum.

cytisus, entisus, -I f. (cytisum n.; quitisus, Diosc., Schol. Vg. Medic. 10, 7): cytise. Emprunt au gr. $x\delta_m$. cos (attesté depuis Varr.), passé dans les langues hispaniques: esp. codeso, et en toscan citiso. M. L. 2447.

Le mot grec ne désigne pas notre cytise commun, mais une plante fourragère, sans doute une grande luzerne; cf. Pline, NH 13, 130.

Jacruma : v. lacruma.

dactylus, -I m. : Jemprunt au gr. δάχτυλος (d'origine sémitique) demeuré dans les langues romanes avec le sens de « datte » (dactilus, Apicius) et de « pholade, dail », ainsi appelé « ab humanorum unguium similitudine », pline, 9, 184. M. L. 2457; B. W. s. u.

daculum, -a: CGL I 84, 91; M. L. 2458. Voir falx.

daedalus, -a, -um: -am a uarietate rerum artificiorumque dictam esse apud Lucretium (1, 7) terram, apud Ennium (Inc. 46) Mineruam, apud Vergilium (Aen. 7, 282) Circen, facile est intellegere, cum Graeci δαιδάλλειν significent uariare..., P. F. 59, 26.

Emprunt poétique (Enn., Lucr., Vg.) au gr. δαίδαλος de sens à la fois actif: natura daedala rerum, Lucr. 5, 534, et passif: daedala signa, id. 5, 145 (= δαιδάλεος).

daemōn, -ŏnis m.: emprunt au gr. δαίμων. Varron n'emploie encore que le mot grec: κακλὸς δαίμων, Men. 539. Latinisé seulement dans Apulée; surtout fréquent dans la langue de l'Église (où il a pris un sens spécial d'« esprit infernal, démon »); c'est ainsi que St Aug. crée daemonicola, Giu. d. 9, 19, et St Jér. daemoniārius. Celtique: irl. demun, gall. gevan. — Daemoniāsus semble avoir été créé sur le participe grec féminin δαιμονιῶσα, dont la finale aurait été assimilée aux formations suffixales latines en -ōsus; cf. daemoniacus à côté de daemoniacus = gr. δαιμονικός.

dagnades: sunt autum genus quas Aegyptii inter poundum cum coronis deuincire soliti sunt, quae uellicando morsicandoque et canturiendo adsidue non patiuntur dormire potantes, P. F. 60, 11. Mot étranger? Cf. δαχνίς δρνέου είδος, Hes.

daliuum: supinum ait esse Aurelius, Aelius stultum. Osoorum quoque lingua significat insanum. Santra ucro dici putat ipsum, quem Graeci δείλαιον, i. e., propter cuius fatuitatem quis misereri debeat, P. F. 59, 17. Mot d'origine et de sens incertains, non attesté dans les textes.

dalmatica (scil. uestis) f.: dalmatique, tunique large à manches longues originaire de Dalmatie. Mot de basse époque (éd. de Diocl.). M. L. 2463 et 2462, dalmata « sabot » (comme gallica).

-dam: particule généralisante ou indéfinie, qu'on a dans qui-dam; v. dum.

dāma : v. damma.

damaliō, -ōnis f.: génisse; emprunt latinisé, avec suffixe -ōn, au gr. δάμαλις (Lampr.). Cf. dam(m)a.

damascēna, -ōrum n. pl. : prunes de Damas. Dérivé de damascus, transcription du gr. Δαμασκός. Attesté à

partir de Pline. M. L. 2464. Le nom de la ville, qui était célèbre par la qualité de ses aciers et de ses laines (cf. Thes. Onomasticon III 24, 28-32), est aussi demeuré dans les langues romanes. M. L. 2465, *Damascus*.

D

Damia, damium: sacrificium quod fiebat in aperto in honorem Deae Bonae, dictum a contrarietate, quod minime esset δεμίστον, i. e. publicum. Dea quoque ipsa Damia et sacerdos cius damiatrix appellabatur, P. F. 60, 1. Sans doute emprunt au gr. Δαμία, déesse adorée à Épidaure, où elle était associée à Αὐξησία, et à Égine, cf. Hdt. 5, 81 et 85; Paus. 2, 30, 4; l'homonymie de damium et de gr. dorien δάμιον (= att. δήμιον) doit être fortuite. Damiātrīx suppose un verbe dénominatif *damiāre" « célébrer le culte de Damia » ou peut avoir été bâti directement sur damia, cf. uindēmia/uindēmiātrīx. Sans exemple dans les textes.

damma (dāma), -ae c., mais surtout masculin; féminin dans Hor., C. I 2, 13; le genre masculin a entraîné la création d'une forme dammus (damus, Not. Tir. 108, 73; cf. M. L. 2466): daim. Attesté depuis Virgile. Roman. Passé en germanique: v. h. a. tām, ags. dā; le breton dem provient du fr. daim. Diminutifs: dammula (Apulée, langue de l'Église), dam(m)ulus.

Un rapport avec domāre n'est pas plausible, à cause du sens. Mot étranger, peut-être celtique; cf. irl. dam allaid « cerf » (dam signifiant « bœuf », comme gr. δαμάλης, -λη). Cf. damaliö.

damnum, -ī n. : dommage, perte, dépense. S'oppose à lucrum, cf. Plt., Cap. 327, ubi... damnum praestet facere quam lucrum, à incrementum ; s'allie à sumptus (Ps. Asc., Verr., p. 175), iactūra, dētrīmentum. En droit, désigne quelquefois les « dommages et intérêts » payés pour une perte matérielle (Loi des XII tables), et par extension l' « amende » (le mot propre est multa) ou la peine (poena). Quoi qu'on en dise parfois, aucun rapport n'est senti en latin entre damnum et dare. L'expression damnum dare n'est pas une figura etymologica; le sens est « causer un dommage » (s'opposant à damnum facere « faire une dépense, une perte », e. g. Plt., Ci. 106, Tru. 228 (damnum dare); Ba. 1032, 784, etc.; cf. Thes. V 30, 29 sqq.). Dans Plt., As. 182, neque ille scit quid det, quid damni faciat; Tru. 81-82, eadem postquam alium repperit qui plus daret, | damnosiorem meo exinde immouit loco, l'allitération n'implique pas un rapport étymologique. Il est donc impossible d'appuyer sur les sens et emplois attestés à date historique un rapport entre do et damnum. Attesté à toutes les époques ; surtout au pluriel chez les poètes. Bien représenté dans les langues romanes, ainsi que damnāre, M. L. 2467-2468; B. W. dam. (et dommage) Alb. dam. dem.

Dérivés et composés : damnōsus : 1º qui cause des pertes, coûteux ; 2º qui fait des pertes ou des dé-